Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

Région
Hauts-de-France

Rapport du
Compte Financier Unique 2025

Session du 18 juin 2026

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

SOMMAIRE

PREAMBULE *3*

TITRE I - Présentation des grandes masses budgétaires et des principaux soldes financiers 2025 ..... *4*

TITRE II - Présentation du Compte Financier Unique 2025 ..... *12*

Section n°1 - La section de fonctionnement **12**
- *A- Les recettes de fonctionnement 2025* 12
- *B- Les dépenses de fonctionnement 2025* 38

Section n°2 - La section d'investissement **87**
- *A- Les recettes d'investissement* 87
- *B- Les dépenses d'investissement (hors dette)* 98

TITRE III - La gestion des fonds européens *136*

TITRE IV - La dette et la trésorerie *152*

TITRE V - La gestion pluriannuelle en Autorisation de Programmes (AP) et d'Engagements (AE) *160*

Section n°1 - Le stock de mesures antérieurement décidées en Investissement **160**

Section n°2 - Le stock de mesures antérieurement décidées en Fonctionnement **160**

TITRE VI - Les provisions pour risques et charges *162*

Section n°1 - Provision pour irrécouvrabilité (dépréciation des immobilisations financières : prêts et avances) **162**

Section n°2 - Provision pour risques d'irrécouvrabilité (créances irrécouvrables) **163**

Section n°3 - Provision pour litiges et contentieux **163**

Section n°4 - Provision liée au report des crédits de formation des élus **164**

TITRE VII - Synthèse du bilan comptable au 31/12/2025 ..... *166*

Section n°1 – L'actif **167**
- **A- L'actif immobilisé** 167
- *B- L'actif circulant* 170

Section n°2 – Le passif **171**
- *A- Les capitaux permanents* 171
- **B- Les dettes non financières** 172
- **C- Les comptes de régularisation** 172

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

PREAMBULE

Depuis 2022, la Région présente ses comptes clos en format compte financier unique (CFU), en anticipation de la généralisation prévue en 2026 pour l'ensemble des collectivités.

L'exercice 2025 s'inscrit dans un environnement économique et budgétaire particulièrement exigeant. Le ralentissement de la croissance, la persistance d'un niveau élevé des taux d'intérêt, l'évolution incertaine des recettes fiscales et le renforcement des politiques nationales de redressement des finances publiques accentuent les contraintes pesant sur les collectivités territoriales. Dans ce contexte, la maîtrise des dépenses, la préservation de l'épargne et le maintien d'une trajectoire d'endettement soutenable constituent des enjeux majeurs.

Dans ce cadre, la Région Hauts-de-France présente, pour l'exercice 2025, son Compte Financier Unique afin de rendre compte de l'exécution comptable des opérations budgétaires et financières réalisées au cours de l'année. Ce rapport traduit la volonté de la collectivité de garantir transparence, rigueur et lisibilité dans la gestion de ses ressources. Il permet ainsi de présenter, de manière détaillée et consolidée, l'ensemble des recettes et des dépenses de l'exercice 2025, les résultats financiers obtenus, en continuité avec les orientations stratégiques définies par le Conseil Régional.

Dans un contexte financier particulièrement contraint, la Région démontre sa solidité et sa capacité d'adaptation. Ainsi l'exercice 2025 est caractérisée par :

- **Une situation financière maîtrisée**
- **Un niveau d'investissement maintenu à un niveau élevé au service des priorités du mandat**
- **Des dépenses de fonctionnement optimisées**

En 2025, le niveau d'investissement reste élevé (1 123,13 M€ hors dette),, tout en respectant les équilibres de la stratégie du mandat :

- 308,93 M€ d'épargne brute soit 10,7% d'épargne annuelle.
- Un recours contenu à l'emprunt à hauteur de 379,9 M€.
- Un résultat comptable de 8,8 M€.

Les opérations financières de la Région Hauts-de-France traduisent un pilotage prudent et optimisé, avec une hausse du remboursement du capital de la dette (+14,79 %), conjuguée à une baisse des charges financières (-15,79 %) et du recours à l'emprunt (-4,22 %)

Les recettes et les dépenses de fonctionnement sont en hausse respectivement de 37,42 M€ et de 19,49 M€ tandis que les recettes et les dépenses d'investissement enregistrent un recul sur l'exercice, respectivement de -284,68 M€ et -305,07 M€.

Ce rapport présente de manière transparente les équilibres financiers de la Région et confirme la soutenabilité de sa stratégie, garantissant la continuité du projet régional au service des habitants et des acteurs des Hauts-de-France.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

TITRE I - Présentation des grandes masses budgétaires et des principaux soldes financiers 2025

Mouvements réels hors mouvements neutres de gestion active de la dette :

(en millions d'euros)	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025	Evolution CFU 2024 / CFU 2025	Ecart entre BP 2025 et CFU 2025
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Recettes réelles	2 859,15	2 897,83	2 896,57	1,31%	-1,25
Dépenses réelles	2 568,15	2 620,57	2 587,64	0,76%	-32,93
dont charges financières (66)	130,02	122,63	109,49	-15,79%	-13,14
					0,00
Epargne brute	291,01	277,25	308,93	6,16%	31,68
Taux d'épargne brute	*10,18%*	*9,57%*	*10,67%*		
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Remboursement capital dette (y.c RA)	195,23	228,16	224,10	14,79%	-4,07
Epargne nette	95,78	49,09	84,84	-11,42%	35,75
Taux d'épargne nette	*3,35%*	*1,69%*	*2,93%*		
Recettes rélles (hors dette et Excédent de fonctionnement capitalisés)	934,84	673,07	650,16	-30,45%	-22,91
Dépenses réelles [hors dette]	1 428,20	1 232,56	1 123,13	-21,36%	-109,42
Emprunt nouveau	396,64	510,40	379,92	-4,22%	-130,48
Encours de la dette au 31/12	3 494,82	3 777,05	3 650,64	4,46%	-126,41
Taux d'endettement	*122,23%*	*130,34%*	*126,03%*		
Capacité de désendettement	12,0	13,6	11,8	-1,60%	-1,8
Excédent de fonctionnement avant financement des Restes à Réaliser	17,03		8,82	-48,22%	

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

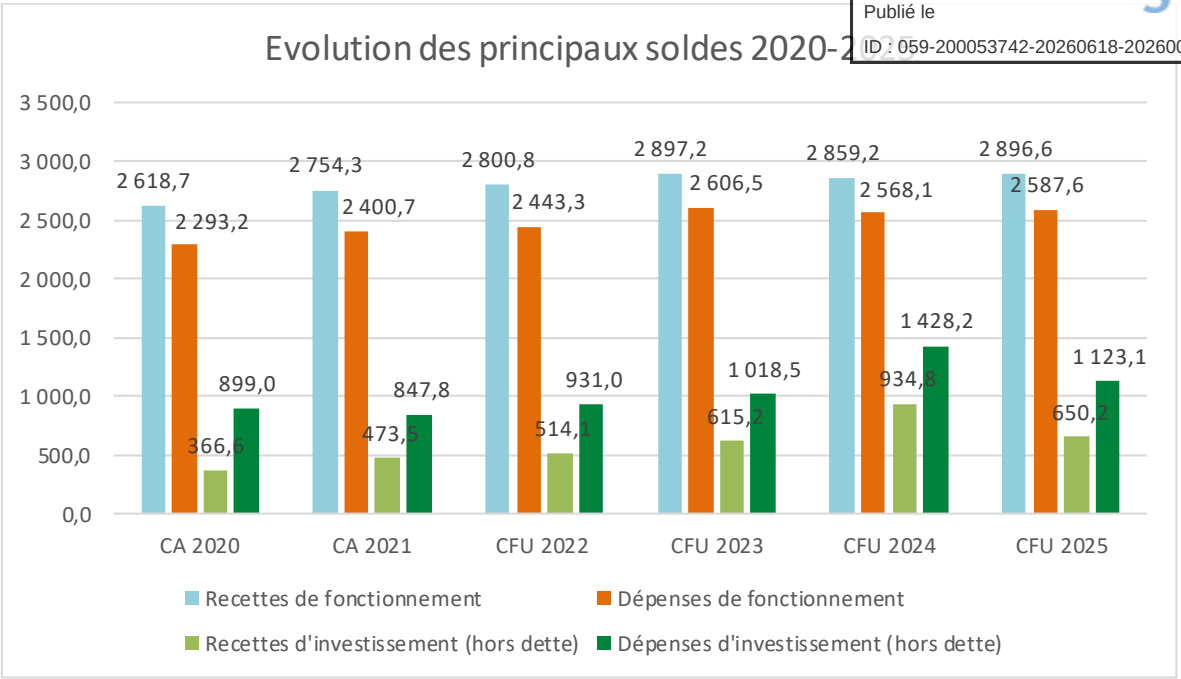

<u>Les dépenses 2025</u>, hors amortissement de la dette, s'élèvent à **3 710,77 M€** enregistrant un recul de 285,58 M€ soit -7,15 % par rapport à 2024. Cette évolution résulte d'un ajustement du rythme d'investissement, notamment dans le secteur des transports ainsi qu'au titre des crédits liés à la gestion des fonds européens.

Les dépenses de fonctionnement représentent **2 587,64 M€** en hausse de 19,49 M€ (+0,76 %). Cette évolution résulte principalement de :

- Une hausse sur la politique « formation professionnelle » avec +35,36 M€ liée à l'effort accru en matière de formation professionnelle, en particulier sur la rémunération des stagiaires et sur le dispositif « se former par un métier », axes stratégiques en faveur de l'emploi et du développement des compétences ;
- Une hausse sur la politique « transports » de 14,36 M€ en faveur du transport ferroviaire liée à l'inflation des principaux postes de dépenses, de l'incidence de l'indexation des péages et au périmètre de l'ouverture à la concurrence des lignes ferroviaires de l'Etoile d'Amiens dans un contexte de volonté forte de la Région de maîtrise de la croissance de ces dépenses. Cette évolution s'explique par l'attribution d'un contrat de service public à SNCF Voyageurs pour le périmètre de l'Étoile d'Amiens dont la contribution financière versée en 2025 à SVEA s'élève à 109,20 M€ et par une baisse de 97,34 M€ sur la convention TER.
- Une hausse de 10,66 M€ sur la politique « transports scolaires et interurbains » liée à la hausse des carburants et à la revalorisation des indexations ;
- La mise en place par l'Etat du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO) pour un montant de 25,65 M€ ;
- Une hausse sur la politique « ressources humaines » de 9,59 M€ due principalement à la hausse de 7,92 M€ sur la rémunération du personnel des lycées ;
- Une hausse de 10,52 M€ sur la politique « Recherche » liée notamment à une hausse de 7 M€ sur les allocations de recherche ;
- Une baisse de 27,21 M€ sur les fonds européens qui s'explique principalement par l'extinction progressive du dispositif de relance "REACT EU" visant à remédier aux conséquences de la crise engendrée par la pandémie de Covid-19 ;
- Une baisse de 12,05 M€ sur les opérations financières liée notamment à une baisse de 20,5 M€ sur les intérêts et autres frais financiers suite à l'évolution favorable des taux d'intérêt ;
- Une baisse de 11,77 M€ sur la politique « Lycées » avec notamment une baisse de 13,38 M€ sur la Dotation Globale de Fonctionnement liée à la diminution du coût de l'énergie ;

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

Les dépenses d'investissement 2025 hors amortissement de la dette baissent quant à elles de -305,07 M€ par rapport à 2024, soit -21,36% pour s'établir à **1 123,13 M€**. Cette évolution résulte principalement de :

- Une baisse de 158,21 M€ sur la politique « transports » liée à une baisse de 196,43 M€ sur l'acquisition, la rénovation du matériel roulant et les installations de maintenance ;
- Une baisse de 86,8 M€ sur les fonds européens dont une baisse de 74,11 M€ sur le REACT-EU dont l'objectif était de remédier aux dommages sociaux et économiques causés par la pandémie de COVID-19
- Une baisse de 25,21 M€ sur la politique « lycées » en lien avec le phasage des opérations.
- Une baisse de 16,04 M€ sur l'aménagement des territoires et l'habitat en lien avec le cycle de vie des projets.
- Une baisse de 12,59 M€ sur la politique « ports » liée notamment à l'acquisition en 2024 d'un terrain sur le site de Calais;
- Une baisse de 13,18 M€ sur la politique « développement économique » principalement liée au recul de 19,71 M€ des participations de la Région au capital d'organismes partenaires, après des opérations exceptionnelles intervenues en 2024 comme l'augmentation de capital de REV3 Capital qui vise à soutenir l'émergence de nouvelles activités industrielles sur le territoire régional, partiellement compensé par une hausse de 6,15 M€ des aides à l'implantation d'entreprises ;
- Une hausse de 6,64 M€ sur la politique « culture » sur les opérations immobilières ;
- Et une hausse de 5,16 M€ sur la politique « agriculture et pêche » liée à l'augmentation des dépenses relatives à la contrepartie FEADER (Fond Européen Agricole pour le Développement Rural).

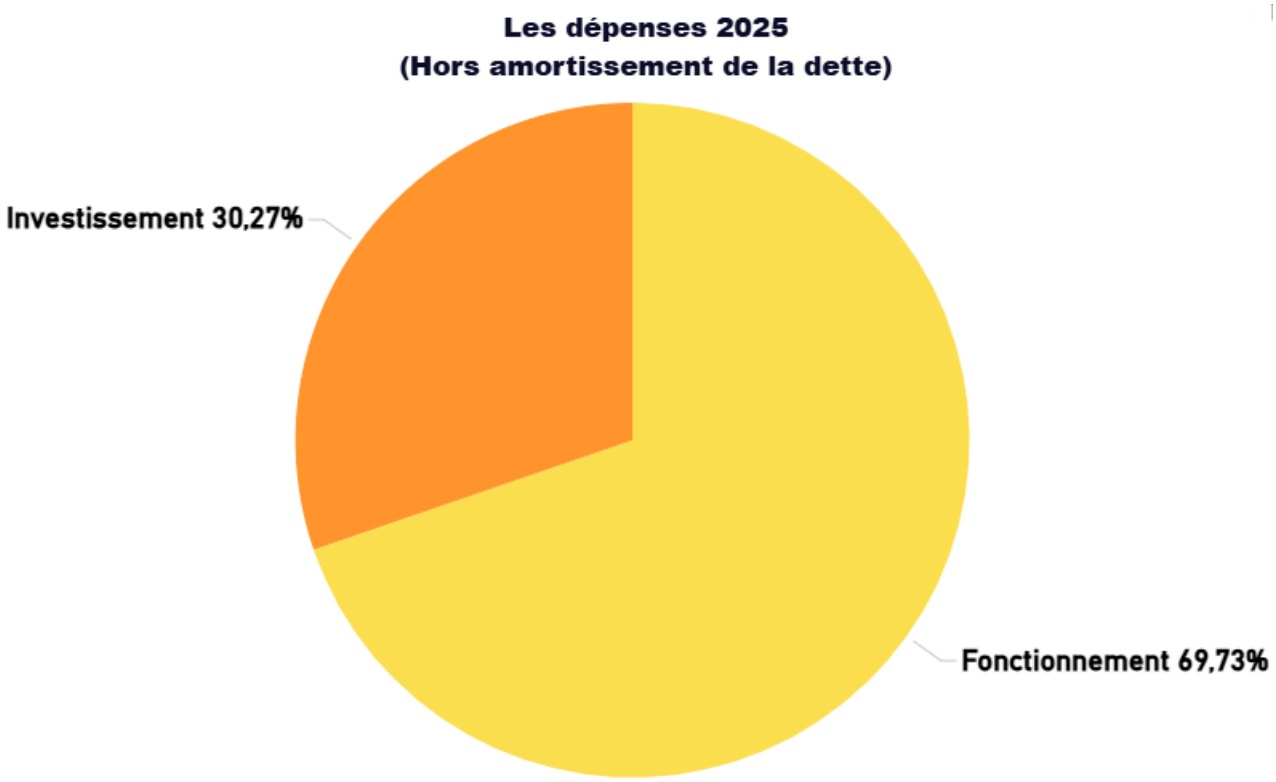

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

<u>Les recettes 2025</u> hors emprunt diminuent de 247,26 M€ par rapport à 2024 [illegible] cette évolution s'explique par une baisse de 176,34 M€ des recettes sur la fonction Transports en investissement principalement liée à un montant moindre (303 M€ en 2025 contre 474 M€ en 2024) de droits d'entrée versés par la SPL GAAM au titre de l'utilisation des matériels roulants ferroviaires. et une baisse des recettes de 121,34 M€ sur les fonds européens.
Les **recettes de fonctionnement** représentent **2 896,57 M€**, soit une hausse de 37,42 M€ (+1,31 %) par rapport au CFU 2024. En 2025, les recettes de fonctionnement sont composées notamment de :

- **2 298,97** M€ de fiscalité indirecte dont notamment 1 504,81 M€ de TVA en progression de +5,08 M€ par rapport au CFU 2024, 616,88 M€ de TICPE et 177,28 M€ de cartes grises,
- **61,92 M€** d'impositions directes (IFER)
- **171,87 M€** de dotations et participations (DGD, DCRTP et compensation frais de gestion notamment)
- **288,66 M€** de recettes sectorielles (hors fonds européens) en hausse de 46,42 M€ dont +76,59 M€ au titre de la formation professionnelle. Cette hausse porte essentiellement sur les recettes liées au Programme régional d'investissement dans les compétences (PACTE) qui s'élèvent à 140,50 M€. Par ailleurs, une baisse de 31,41 M€ au titre des « transports » liée notamment à une baisse de 33,25 M€ au titre des transports publics de voyageurs (soldes exceptionnels des décomptes 2022 et 2023 perçus en 2024) ;
- **60,92 M€** relatifs aux fonds européens (autorité de gestion) qui restent stables par rapport à 2024.

Les **recettes d'investissement** hors emprunt s'établissent à **650,16 M€**, en baisse de 284,68 M€ (-30,45 %). Elles sont composées principalement de :

- **483,90 M€** de recettes sectorielles (hors fonds européens) soit une baisse de 162,04 M€ par rapport au CFU 2024 ;
- **132,44 M€** au titre de la Gestion des Fonds européens (Région - Autorité de Gestion) soit une baisse de – 123,45 M€ par rapport au CFU 2024
- **33,82 M€** au titre du Fonds de Compensation de la TVA soit une diminution de - 1,30 M€ par rapport au CFU 2024 ;

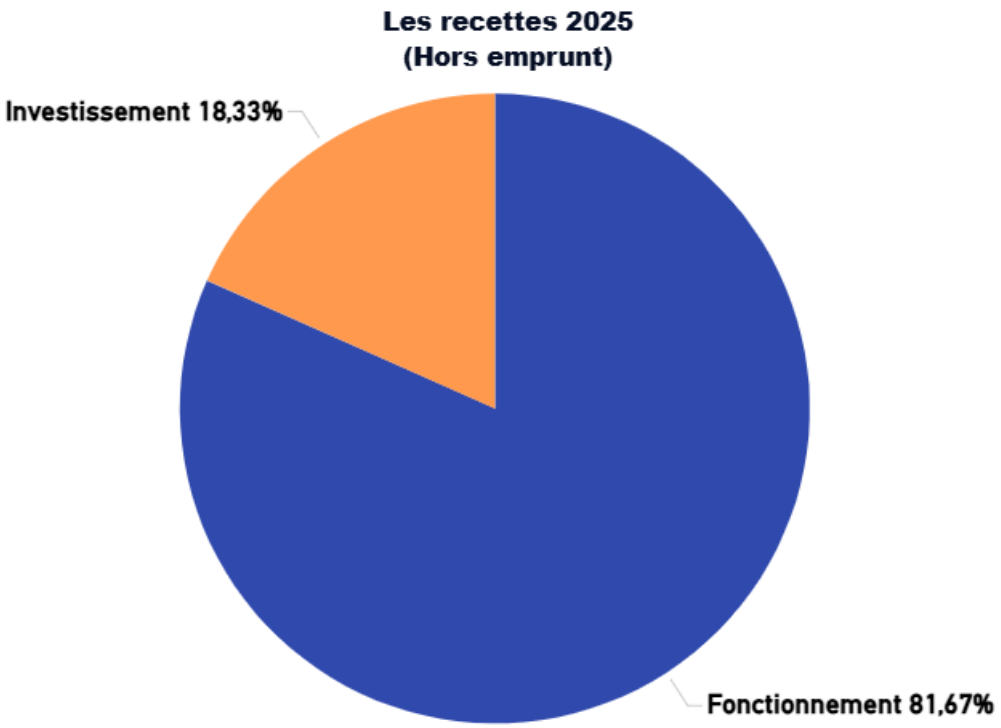

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

Une épargne brute en légère progression et conforme à la stratégie financière du mandat

En 2025, **<u>l'épargne brute</u>** s'élève à **308,93 M€ (10,7%)** contre **291,01 M€ (10,2%)** en 2024 soit une hausse de **17,93 M€** (+6,16%)

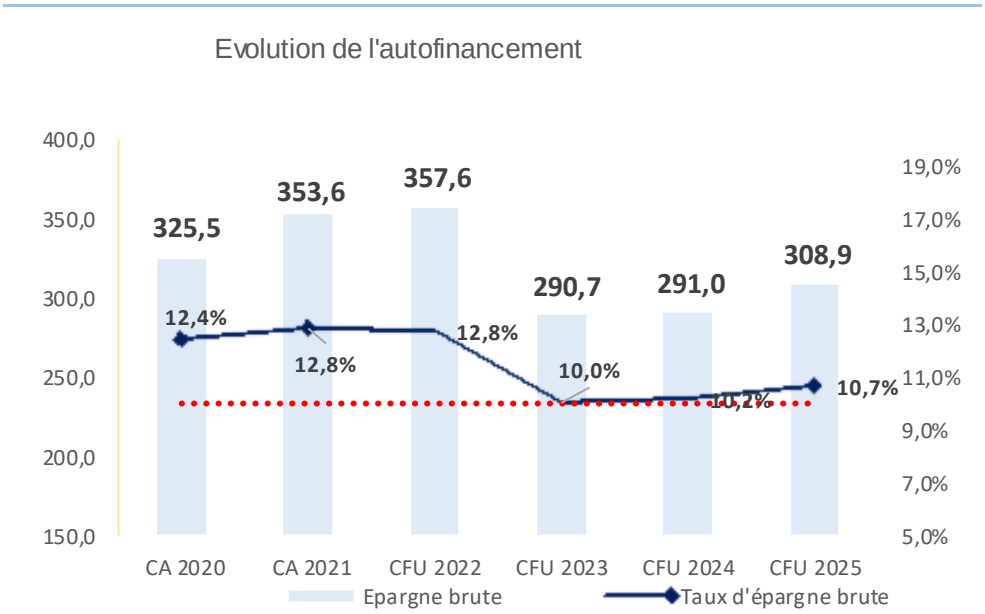

Le taux d'épargne qui rapporte l'épargne brute aux recettes réelles de fonctionnement augmente légèrement par rapport à 2024 et s'établit ainsi à **10,67 %,** en conformité avec la stratégie financière du mandat.

<u>L'épargne nette</u> (épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette) atteint **84,84 M€ en 2025.** Elle enregistre une baisse de **10,9 M€** par rapport à 2024 (soit -11,42%) en raison d'une augmentation du remboursement en capital de la dette en 2024 (**224,10 M€** contre **195,23 M€** en 2024). Le taux d'épargne nette s'établit à **2,93 %**.

Un niveau d'investissement maintenu à un niveau élevé

Malgré un recul par rapport à 2024, les dépenses d'investissement 2025 hors dette demeurent à un niveau élevé avec **1 123,13 M€** contre 1 428,20 M€ en 2024, ce qui traduit le maintien d'un effort soutenu en faveur des priorités stratégiques de la Région, consistant à soutenir durablement les infrastructures, les mobilités, les lycées et le développement économique, tout en adaptant le rythme des engagements au contexte financier.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

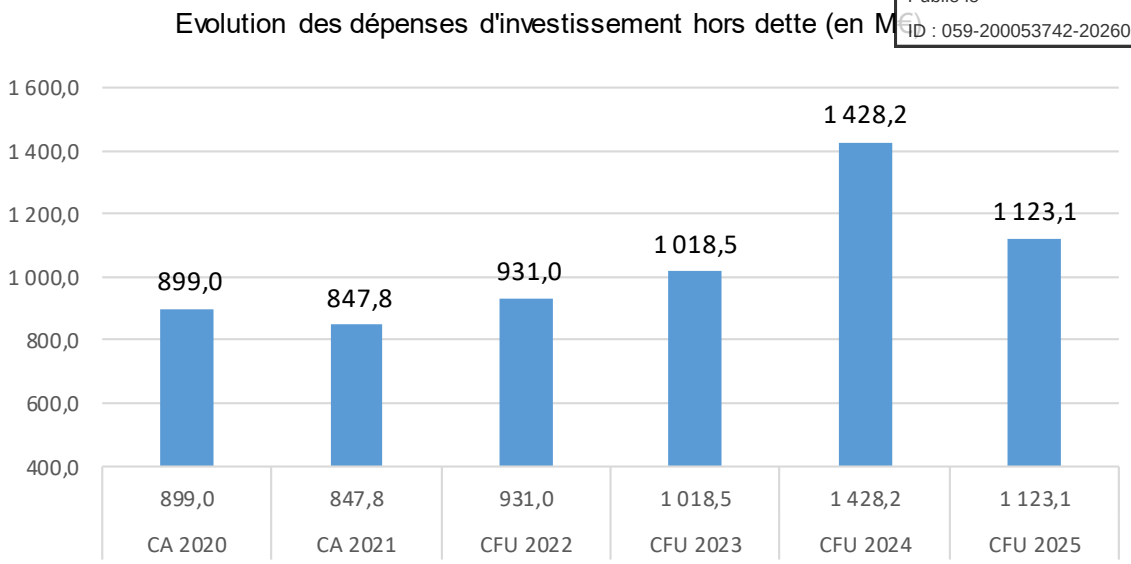

L'épargne nette dégagée permet de financer 7,6 % de ces dépenses d'investissement, ce qui traduit une légère amélioration de la capacité d'autofinancement par rapport à l'exercice précédent et témoigne d'un excédent de fonctionnement contribuant au financement des investissements. Les recettes propres d'investissement en financent 57,9 % ; elles constituent la principale source de financement notamment en raison des droits d'entrée de la SPL GAAM. Le solde est financé par la souscription de l'emprunt (33,8 %), levier traditionnel de financement des investissements, dont le recours s'accroît cette année afin de soutenir la réalisation des projets engagés, et par la variation du fonds de roulement (0,73%).

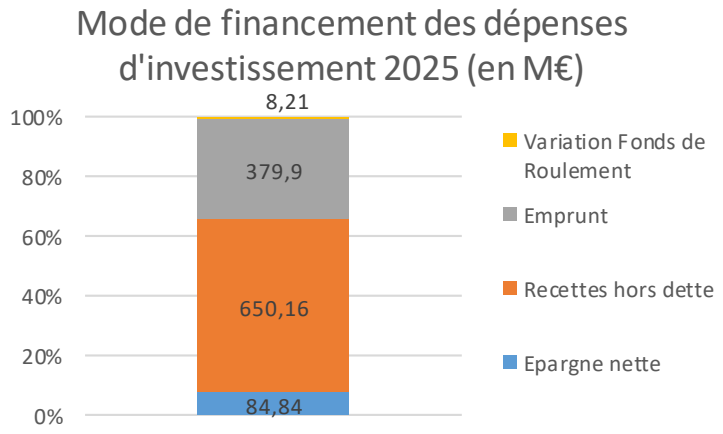

Le financement des dépenses d'investissement pour l'année 2025, d'un montant total de 1 123,1 M€, demeure principalement assuré par des ressources hors dette directe dans un cadre de gestion financière maîtrisée.

<u>Les nouveaux emprunts</u> s'élèvent ainsi à **379,92 M€ en 2025 (soit -16,72 M€** par rapport à 2024), pour un remboursement en capital de **224,10 M€**.

<u>L'encours de la dette régionale</u> s'établit ainsi à **3 650,64 M€** au 31/12/2025, il s'élevait à **3 494,82 M€** en 2024.

Il convient ainsi de relever que la Région s'est endettée de **+155,82 M€ en un an,** ce montant étant à rapprocher du niveau élevé d'investissements réalisés en 2025, soit **1 123,1 M€.**

A noter également que sur la période 2016-2025, l'endettement net est de 638,4 M€ pour 8 971,74 Md€ d'investissements.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

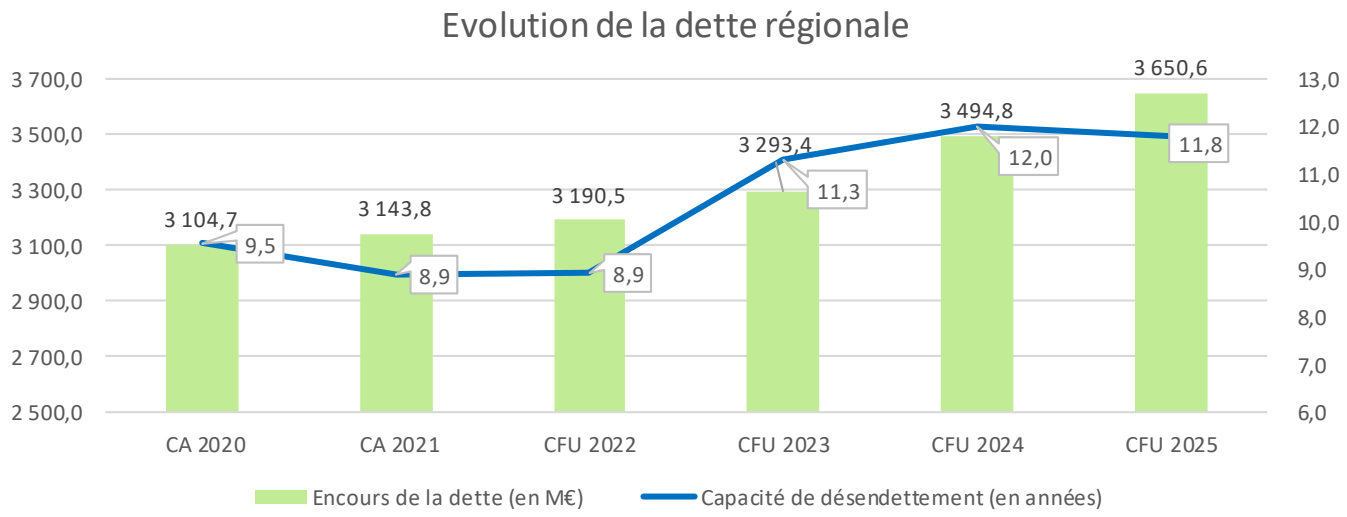

<u>La capacité de désendettement</u> de la Région Hauts de France s'établit à **11,8 ans** (12 ans en 2024).

<u>Le résultat de clôture de l'exercice 2025</u> de la Région Hauts de France atteint **8,82 M€.**

Compte tenu des restes à réaliser constatés en investissement, d'un montant de 1,80 M€ en dépenses, et de 55,19 M€ en recettes (emprunts souscrits non mobilisés), **le résultat de clôture après financement des restes à réaliser** en investissements s'élève à 62,21 M€. Il convient également de noter la constatation de restes à réaliser en dépenses en section de fonctionnement pour un montant de 2,59 M€.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

Schéma de l'équilibre budgétaire 2025

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	Dépenses réelles de fonctionnement **2 587,64 M €** dont charges financières 109,49 M €	Recettes réelles de fonctionnement **2 896,57 M €**
	Epargne brute **308,93 M €**	
INVESTISSEMENT	Remboursement contractuel de la dette **224,10 M €**	Epargne brute **308,93 M €** Epargne nette **84,84 M €**
	Dépenses réelles d'investissement hors remboursement en capital **1 291,72 M €** Dont mouvements neutres de gestion active de la dette **168,59 M€**	Recettes réelles d'investissement **1 198,67 M €** Dont mouvements neutres de gestion active de la dette **168,59 M€** et emprunts nouveaux **379,92 M€** Variation du fond de roulement 8,21 M€
	4 412,39 M€	**4 412,39 M€**

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

TITRE II - Présentation du Compte Financier Unique 2025

Section n°1 - La section de fonctionnement

A- Les recettes de fonctionnement 2025

Les recettes réelles de fonctionnement ont **progressé de +1,31 %** (+ 37,42 M€) passant de 2 859,15 M€ en 2024 à **2 896,57 M€ en 2025**.

Elles diminuent de – 0,60 % (-17,60 M€) au regard des crédits votés 2025.

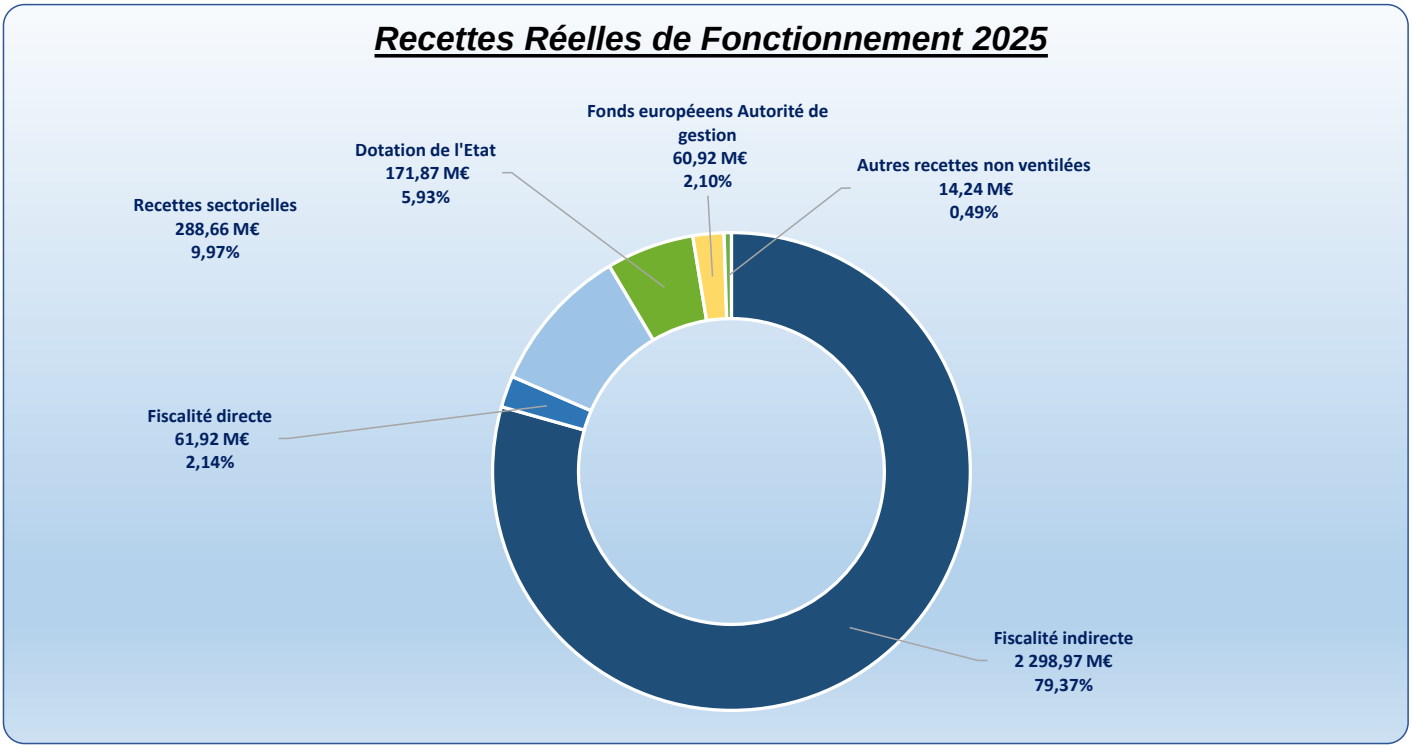

Les **recettes institutionnelles** (recettes de fonctionnement hors recettes sectorielles des politiques publiques et fonds européens) représentent **87,44 %** des recettes réelles de fonctionnement (contre 88,28 % en 2024).

Elles **progressent de +0,35 %** (+ 8,73 M€), passant de 2 524,02 M€ en 2024 à **2 532,75 M€ en 2025**.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

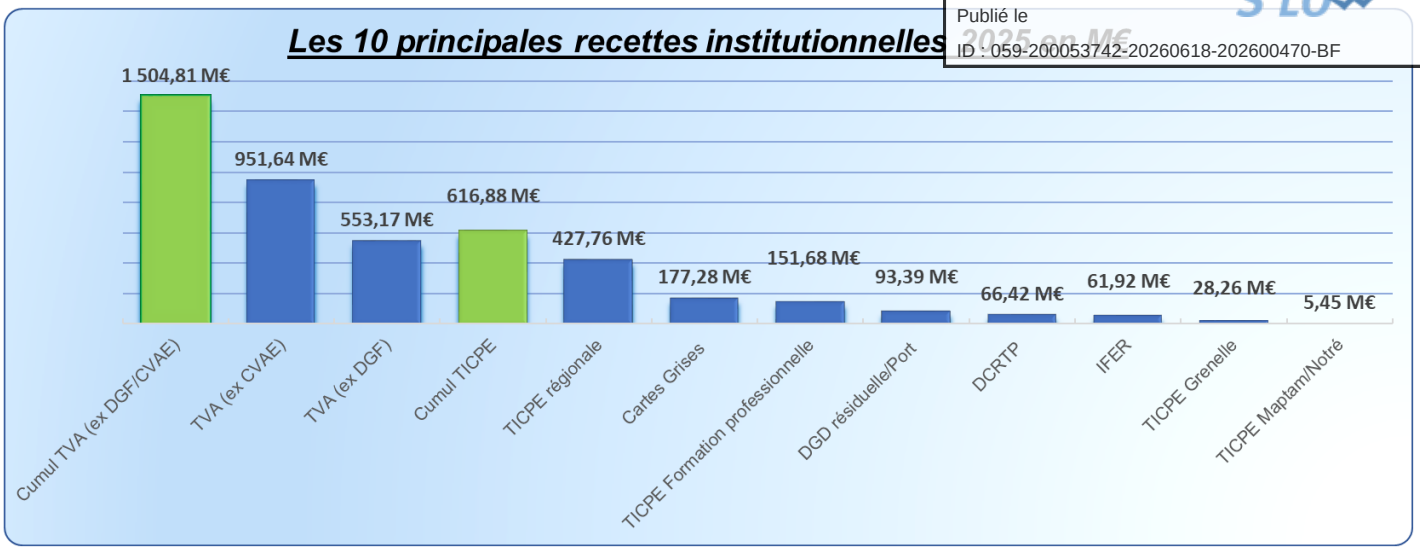

La TVA (1 504 M€) représente **59,41 %** **des recettes institutionnelles contre 59,42 % en 2024** et **51,95 % de l'ensemble des ressources de fonctionnement contre 52,45% en 2024. Elle est suivie par l'ensemble des fractions de TICPE (616,9 M€) qui représentent 24,36% des recettes institutionnelles.**

1/ Les impositions directes - Chapitre 940

Les **recettes de fiscalité directe locale** représentent **61,92 M€** au **CFU 2025** :

En Euros	Recettes CA 2021	Recettes CFU 2022	Recettes CFU 2023	Recettes CFU 2024	Voté 2025	Recettes CFU 2025	Evolution en % CFU 2025 / CFU 2024
IFER	56 275 050	56 017 460	60 159 441	61 132 880	62 199 866	61 915 286	1,28%
TOTAL	**175 906 081**	**56 141 972**	**60 159 441**	**61 132 880**	**62 199 866**	**61 915 286**	**1,28%**

Elles enregistrent une hausse de **+ 1,28 %** en raison de l'augmentation du **produit des IFER** (part matériel roulant ferroviaire) qui passe à 61,92 M€ en 2025 contre 61,16 M€ en 2024 soit une progression de recette de + 0,78 M€.

Pour rappel, neuf catégories d'installations et d'équipements donnent droit à la perception des IFER, dont deux au profit des Régions :

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

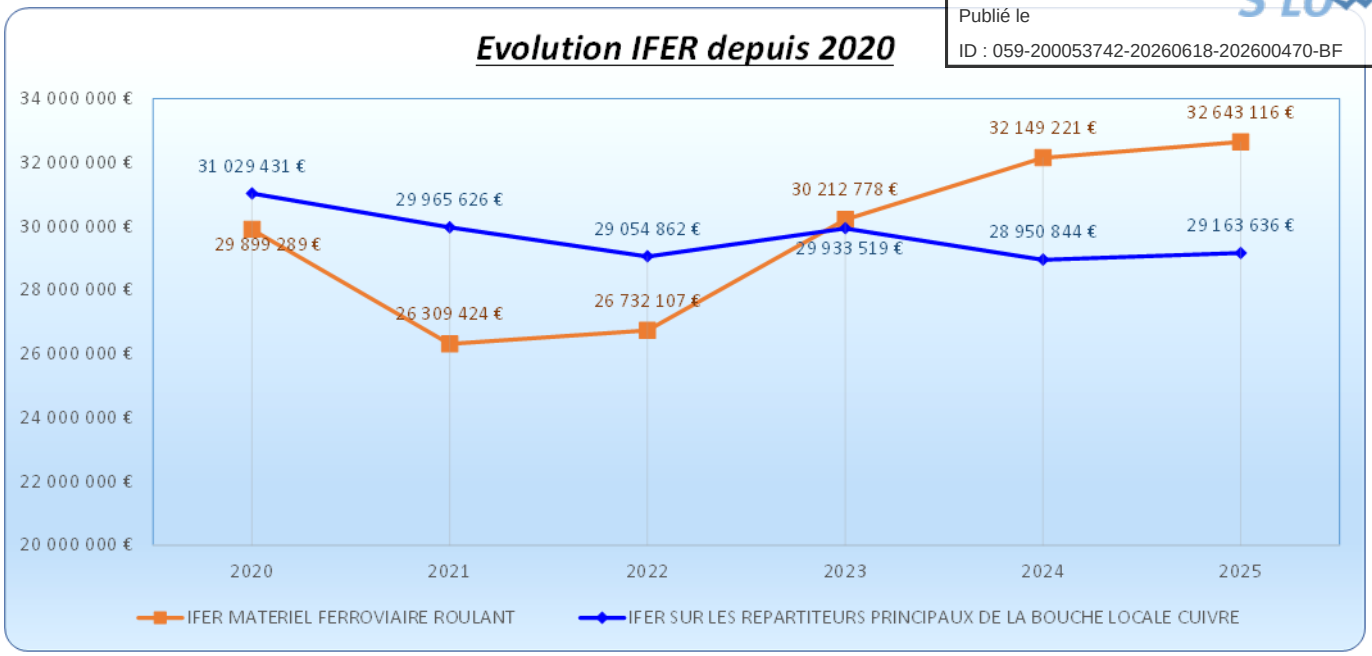

L'IFER sur le matériel roulant ferroviaire utilisé pour le transport de voyageurs : le montant de l'imposition est fonction de la catégorie du matériel concerné, le produit de cette taxe étant réparti entre les différentes Régions sur la base des réservations de sillons-kilomètres effectués auprès de Réseau Ferré de France ;

Le montant de l'IFER s'élève à 32,64 M€ en 2025 soit une hausse de **+0,49 M€** par rapport au CFU 2024 (32,15 M€).

L'IFER sur les répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre concerne les répartiteurs principaux (tarif par lignes en service), les unités de raccordement d'abonnés et les cartes d'abonnés du réseau téléphonique commuté.

La Région a perçu un montant de 29,16 M€ en 2025 soit une progression de **+0,21 M€** par rapport à 2024.

Il est rappelé qu'un mécanisme de garantie permet de contenir une baisse éventuelle du produit dans la limite de 400 M€ de produit national, le tarif applicable au titre de l'année suivante étant majoré par un coefficient égal au quotient d'un montant de 400 M€ par le montant du produit perçu.

Depuis 2015, le décommissionnement des lignes en cuivre s'accompagne d'une baisse du produit de l'IFER fixe, qui n'est pas compensée par l'entrée dans l'imposition des lignes en fibre optique. Depuis 2019, ces dernières bénéficient, pour la plupart, d'une exonération temporaire au titre des cinq années suivant celle de leur première installation.

Une entrée décalée dans l'imposition d'un volume important de lignes en fibre optique à compter de 2025 a conduit le législateur (article 81 de la Loi de Finances Initiale pour 2024) à neutraliser les effets indésirables de cette transition technologique en maîtrisant l'augmentation du produit de l'IFER fixe, sans affecter les ressources des régions. Il a donc instauré, sur le modèle inverse du « plancher » visant à garantir un montant minimum de recettes pour les régions affectataires, un mécanisme d'ajustement à la baisse du tarif de l'IFER fixe visant à protéger le consommateur final, chaque fois que son produit aura dépassé 400 millions d'euros au titre de l'année précédente.

Ce plafond est revalorisé chaque année en fonction de l'évolution de l'inflation, lui confèrant ainsi une dynamique dans le temps.

Pour autant, cette revalorisation tarifaire ne semble pas être effectuée à due concurrence du manque à gagner du fait de l'application de l'exonération sur la fibre optique.

A noter que les rôles supplémentaires d'IFER relatifs à des régularisations sur les exercices antérieurs représentent un montant de 108,53 K€.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

2/ Les impositions indirectes – Chapitre 941

Les recettes de fiscalité indirecte locales représentent 2 298,97 M€ au CFU 2025.

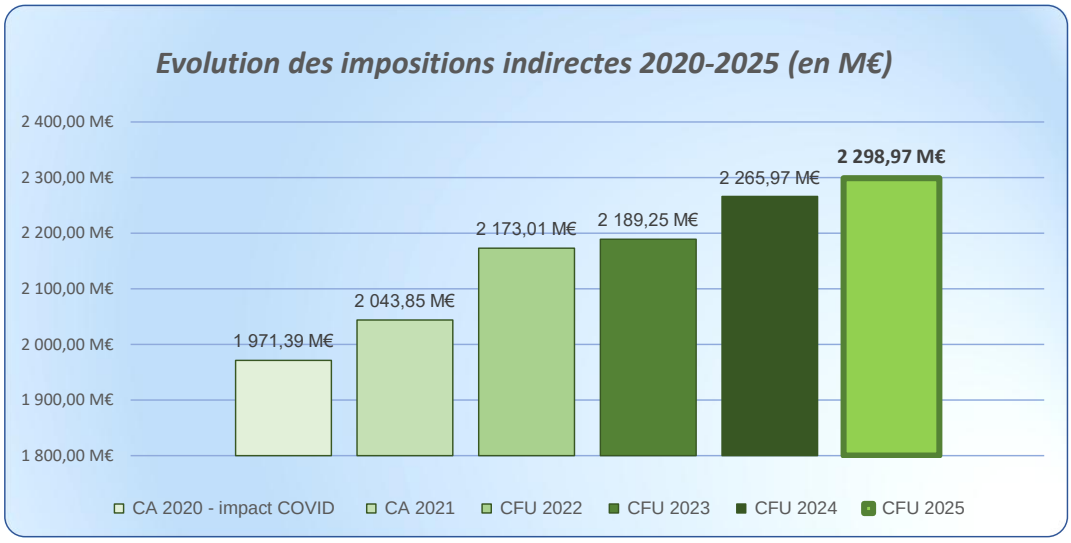

Le **CFU 2025** est marqué par une conjoncture économique stable avec une croissance du PIB en hausse de **0,9 % (contre +1,1 % en 2024).**

Toutefois, cet élément n'impacte pas le dynamisme de la TVA en 2025, ledit dynamisme ayant été gelé par les dispositions de la Loi de Finances pour 2025. Par rapport au CFU 2024, cette recette enregistre cependant une progression de **+ 5,08 M€** en 2025, notamment du fait d'une régularisation positive au titre de la TVA 2024 définitive (2,54 M€) et de l'intégration de cette même régularisation dans la fraction de TVA versée au titre de 2025 (2,54 M€).

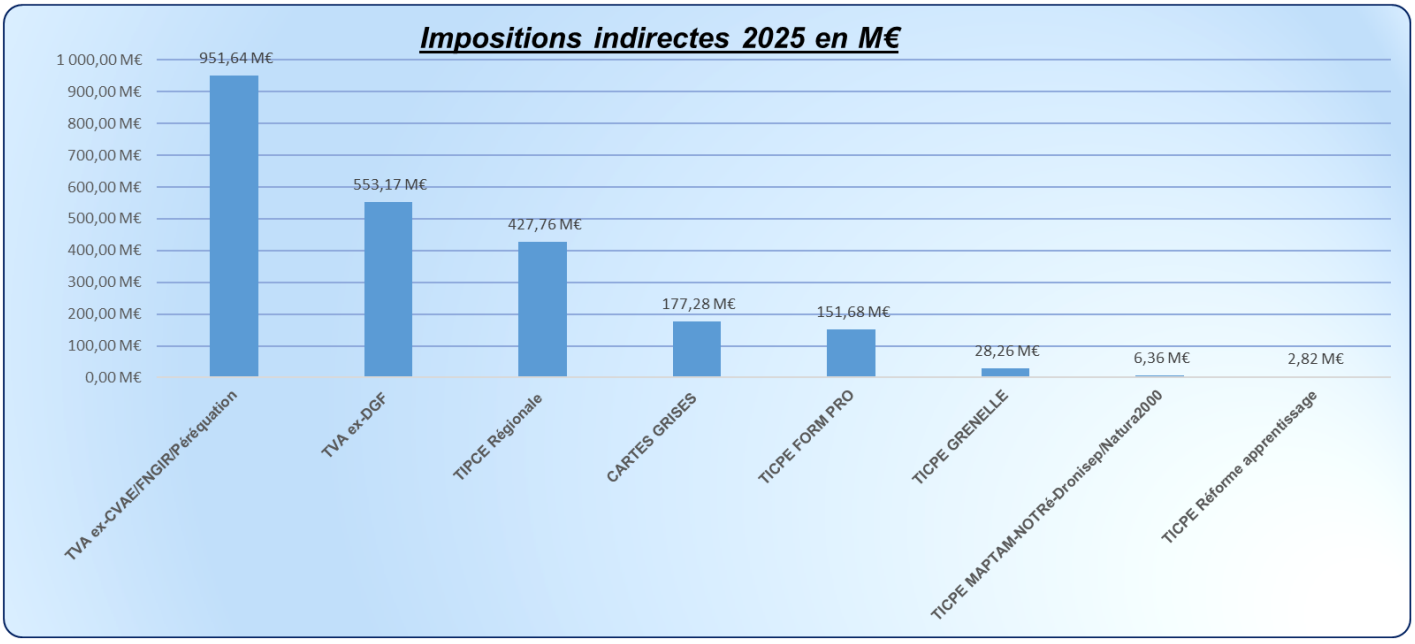

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

En Euros	Recettes CA 2021	Recettes CFU 2022	Recettes CFU 2023	Recettes CFU 2024	Voté 2025	Recettes CFU 2025	Evolution en % CFU 2025 / CFU 2024
TIPCE Régionale (dont transfert compétences formation professionnelle)	402 606 549	425 918 349	404 513 422	403 533 435	401 597 127	427 762 180	6,00%
TICPE Grenelle	50 706 999	51 166 946	49 239 570	48 811 525	46 915 764	28 263 342	-42,10%
TICPE Formation Professionnelle (suppression DGD)	39 147 539	56 818 020	56 818 020	151 675 841	151 675 841	151 675 841	0,00%
TICPE Ressources régionales apprentissage/Réforme apprentissage	2 820 443	2 820 443	2 820 443	2 820 443	2 820 443	2 820 443	0,00%
TICPE MAPTAM/NOTRé/DRONISEP/NATURA2000	5 219 673	5 268 939	5 447 213	6 356 724	6 335 960	6 361 751	0,08%
Fraction de TVA (substitution DGF forfaitaire et péréquation)	490 168 882	532 148 640	546 862 312	553 173 455	552 988 021	553 173 455	0,00%
Fraction de TVA suppression CVAE/FNGIR/Péréquation	841 094 169	921 674 141	946 835 767	946 557 866	951 641 444	951 641 444	0,54%
Taxe sur cartes grises	158 312 042	135 106 092	146 405 941	153 042 109	187 000 000	177 275 336	15,83%
Frais de gestion FDL	53 770 556	42 090 668	30 311 219	0			
TOTAL	**2 043 846 852**	**2 173 012 238**	**2 189 253 907**	**2 265 971 399**	**2 300 974 600**	**2 298 973 792**	**1,46%**

Le produit de la TICPE Régionale : il est composé d'une part du droit à compensation au titre des transferts de compétences issus de l'acte II de la décentralisation (formation et bourses sanitaires et sociales, formation professionnelle continue, affaires sociales, inventaire culturel, transfert des TOS) et d'une part modulée. Il est rappelé que sur cette dernière part les régions disposaient initialement d'un pouvoir de taux.

Cette recette est devenue en 2017 un produit affecté par l'Etat à l'ensemble des Régions sur la base du maximum des taux applicable. Cette mesure a été mise en œuvre afin de respecter la directive européenne interdisant la différenciation des taux votés entre les Régions mettant ainsi un terme à la dérogation accordée jusqu'alors par la Commission européenne. Les variations de cette recette ne suivent plus que l'évolution de la base fiscale.

Depuis la Loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025, la fraction Grenelle de TICPE a été intégrée dans l'accise nationale de la TICPE régionale, à son taux plafond.

L'année 2025 est donc marquée par une **progression du produit de la TICPE régionale (427,76 M€)** à hauteur de **+24,23 M€ (+6,00%)** par rapport à l'exercice 2024 et de +**26,17 M€** (+**6,52%**) au regard des crédits votés 2025.

Le produit de la part majorée de la TICPE (Grenelle) : Le produit TICPE Grenelle 2025 (**28,26 M€**) est inférieur de **-20,55 M€ (-42,10 %)** par rapport au CFU 2024 et de -18,65 M€ (-39,76%) par rapport au montant voté, du fait de l'intégration de cette part à la TICPE Régionale à compter du mois d'août 2025.

Globalement, les deux parts (Régionale et Grenelle) progressent de +3,68 M€ en 2025 pour s'établir à 456,03 M€.

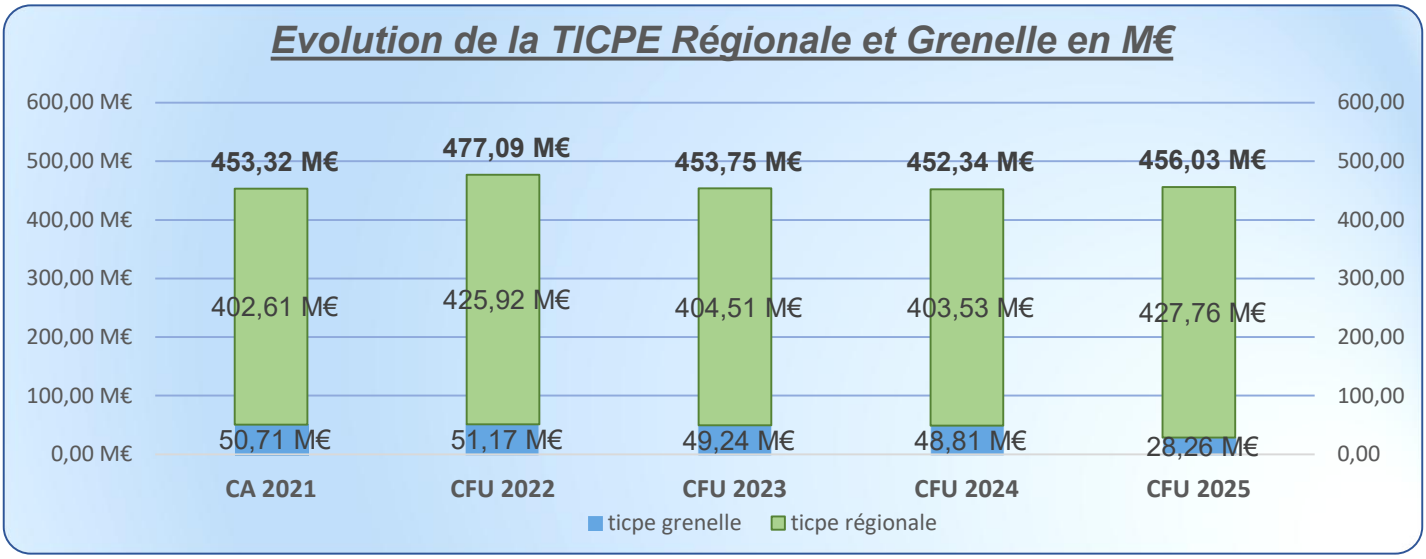

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

La fraction de TICPE versée au titre de la formation professionnelle (suppression de l'ex-DGD) :

La LFI 2024 a entraîné la fusion de toutes les recettes institutionnelles dédiées à la formation professionnelle (compensation de la perte de frais de gestion de la fiscalité directe locale et Dotation de compensation de la perte des frais de gestion) dans une fraction unique de TICPE.

Cette recette s'établit pour 2025 à **151,67 M€**, intégrant la compensation au titre des frais de gestion de fiscalité directe et la revalorisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle en application des décrets n°2021-521 et n°2021-522 du 29 avril 2021 puis de l'article L.1614-2 du CGCT.

La fraction de TICPE dédiée à la réforme de l'apprentissage :

Issue de l'article 76 de la LFI pour 2020, cette recette fiscale mise en place en 2020 a vocation à compenser l'évolution des compétences et des missions sur l'apprentissage suite à la loi « Pour la Liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018.

Cette recette stabilisée depuis 2020, est conforme aux crédits votés 2025 soit **2,82 M€** au CFU 2025**.**

La fraction de TICPE versée au titre des transferts de compétences des lois MAPTAM/NOTRE et DRONISEP

Cette recette représente en 2025 un montant de **6,23 M€** et **reste stable** par rapport à l'année précédente.

Il est rappelé que cette recette est composée **:**

- **Du montant du droit à compensation au titre de la loi MAPTAM/ NOTRé** (LFI 2016) fixé en 2025 à **5,45 M€** et versé pour :
  - le transfert aux régions de la gestion des fonds européens et de la fonction comptable résultant des fonds structurels et d'investissements européens (dont un nouveau versement au titre de 2025 pérenne de 935 919 € dans le cadre du transfert des emplois pour la gestion du FEADER) ;
  - la gestion des CREPS ;
  - le nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (**NACRE**).

- **Du droit à compensation DRONISEP** au titre du transfert aux régions des missions exercées par les délégations régionales de l'office nationale d'information sur les enseignements et les professions en matière de diffusion de la documentation ainsi que l'élaboration des publications à portée régionale relatives à l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et des étudiants, stabilisé depuis 2020 et fixé à **0,77 M€** dont :
  - 0,10 M€ pour la part relative aux charges de fonctionnement / investissement pour le financement des futurs outils à produire par la cellule éditoriale de Proch'Orientation comme les ex guides produits par les DRONISEP.

  - 0,67 M€ pour la part relative aux dépenses de personnels (pour mémoire 19 ETP).

La fraction de TICPE dédiée à la gestion des sites NATURA 2000 exclusivement terrestres

La LFI pour 2023 a procédé à la compensation financière pérenne des charges induites par le transfert de services correspondant aux fractions d'emploi des agents, titulaires ou contractuels, chargés de l'exercice des compétences transférées au 31 décembre 2022 et des moyens de fonctionnement associés en application de l'article 61, 150 et 151 de la loi 3DS, et des articles L.414-1 à L.414-3 du code de l'environnement.

Le **droit à compensation** pour la Région Hauts-de-France au titre de l'année 2025 s'élève à **0,14 M€.**

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

La fraction de TVA :

La fraction de TVA, historiquement transférée aux régions en 2018 en substitution de la DGF (forfaitaire et péréquée) pour financer leur mission de développement économique, puis en 2021 en substitution du produit de CVAE conformément à l'accord de partenariat Etat-Régions du 28 septembre 2020, est venue remplacer en 2022 le produit du FNGIR et de la péréquation CVAE.

Toutes parts confondues, le produit de la fraction de TVA représente en 2025 un montant global de **1 504,81 M€** dans le panier de recettes régionales.

Compte tenu de l'existence de modalités de versements mensuels différenciées entre la part de TVA ex-DGF et la part ex-CVAE/FNGIR/Péréquation (la première reposant sur l'évolution mensuelle réellement constatée de la TVA et la seconde sur la base d'un taux prévisionnel), la Région a bénéficié en 2025 d'une régularisation en sa faveur d'un montant de **2,54 M€** correspondant au différentiel entre le taux d'évolution prévisionnel annoncé par l'Etat (+0,85%) et le taux définitif 2024 (+1,12%).

L'article 109 de la Loi de Finances Initiale pour 2025 a prévu le gel de la dynamique de TVA pour 2025, pour les deux parts versées aux Régions, en retenant au titre de la TVA nationale prévisionnelle de l'année 2025, le produit net de la TVA encaissé l'année précédente. Ainsi, le montant de la TVA nationale définitive de 2024 est reconduit au titre de la TVA prévisionnelle 2025.

➢ La part ex-DGF : (article 149 de la LFI pour 2017)

Initialement, le produit de TVA qui a été affecté aux régions a été réparti entre chaque collectivité proportionnellement à la somme de la DGF forfaitaire et péréquée notifiée en 2017 soit 430 465 859 euros.

NOTA :

- *Un montant-plancher est également garanti pour ce produit. Ainsi, si le produit de TVA affecté est inférieur à la DGF 2017, la différence fait l'objet d'une attribution à due concurrence d'une part du produit de la TVA revenant à l'Etat comme cela a été le cas en 2020.*
- *Le taux de TVA annuel est estimé par l'addition du taux de croissance du PIB national et du taux d'inflation.*
- *Les régions perçoivent chaque mois le montant du produit collecté par l'Etat le mois précédent.*

Cependant, pour l'année 2025 et au titre de la contribution des collectivités à la réduction du déficit public, la LFI 2025 a gelé le dynamisme des fractions de TVA versées aux collectivités. La fraction de TVA relative à la part ex-DGF représente **553,17 M€** au CFU 2025, soit la reconduction du montant constaté au CFU 2024, mais en progression de + 0,41 % par rapport au montant voté 2025 (552,99 M€).

➢ La part ex-CVAE/FNGIR/Péréquation (article 3 du PLF 2021):

Conformément à l'accord de partenariat Etat-Région et repris dans la LFI pour 2021, cette part subit les évolutions de la conjoncture économique depuis 2022. Cependant, contrairement au mécanisme appliqué pour la part ex-DGF, les versements effectués chaque année ne prennent pas en compte les taux constatés en temps réels mais reposent sur une estimation prévisionnelle indiquée en LFI puis éventuellement ajustée en cours d'année dans le cadre des travaux sur le PLFR. Une régularisation intervient enfin en début d'année suivante lorsque le taux définitif est connu.

Cependant, pour l'année 2025 et au titre de la contribution des collectivités à la réduction du déficit public, la LFI 2025 a gelé le dynamisme des fractions de TVA versées aux collectivités.

En 2025, cette part a été ainsi versée à la Région sur la base d'un taux d'évolution prévisionnel de + 0%, sans révision en cours d'année. Le CFU 2025 enregistre donc une recette de **951,64 M€** soit une progression de **+ 5,08 M€** (+0,54%) par rapport à l'année précédente. Cette évolution, malgré le gel du dynamisme, s'explique par une régularisation positive au titre de 2024 (2,54 M€) et l'intégration de cette même régularisation au titre de 2025. Le montant constaté au CFU 2025 est conforme aux crédits votés.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

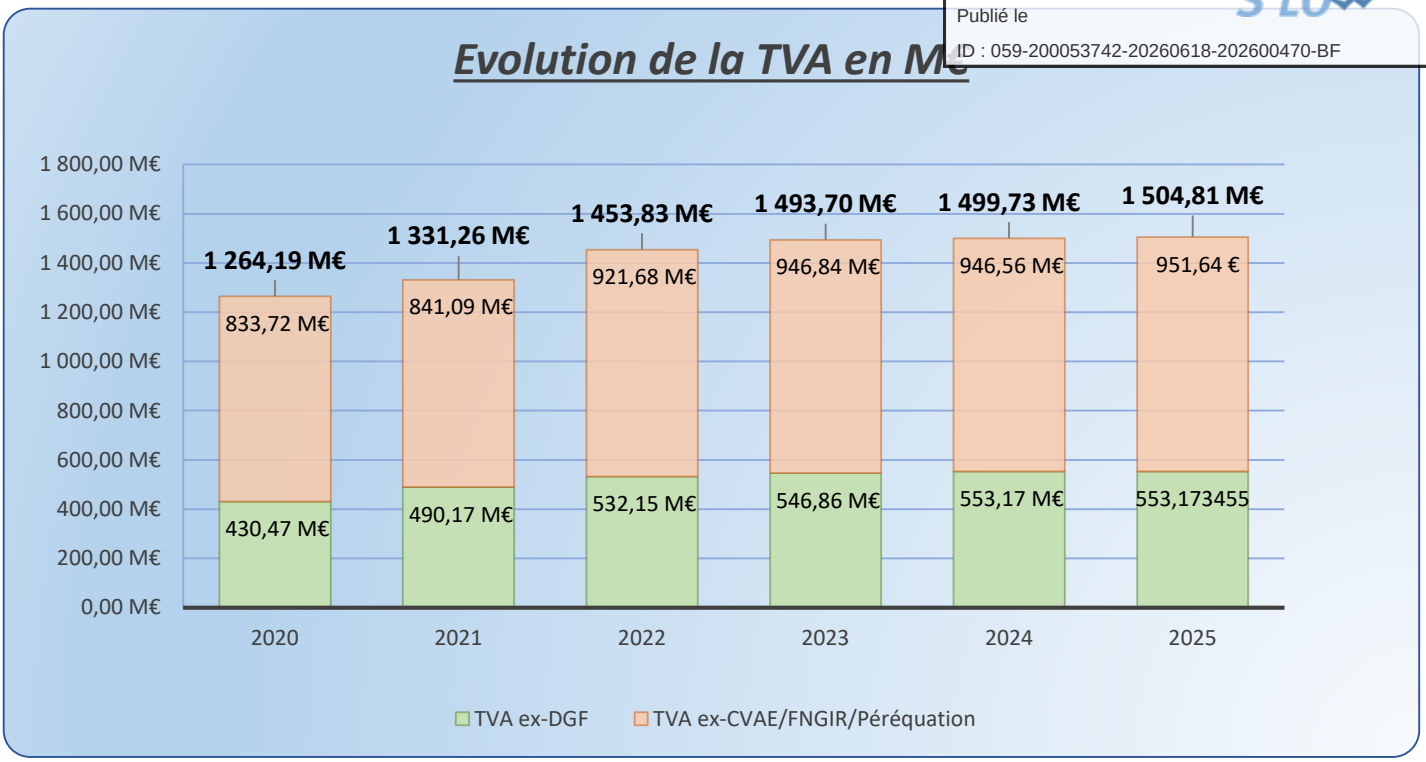

Le produit des certificats d'immatriculations des véhicules dit « cartes grises »

Le produit des cartes grises d'un montant de **177,28 M€** progresse de **+ 24,23 M€** en 2025 **(+ 15,83 %)** par rapport au CFU 2024 mais diminue par rapport aux crédits votés **(- 9,72 M€)** en raison d'un ralentissement significatif du nombre d'immatriculations, particulièrement sur le segment des véhicules neufs.

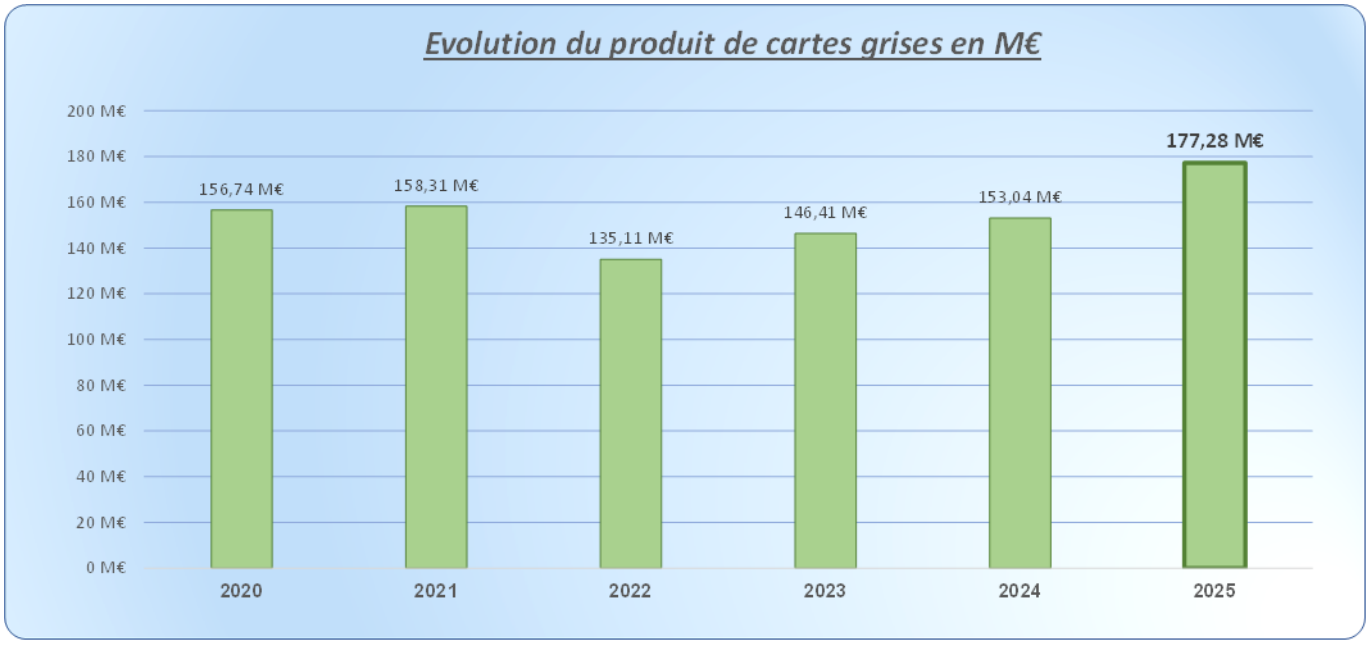

L'écart constaté par rapport à 2024 s'explique par la conjugaison de plusieurs facteurs :

- L'augmentation du tarif de la taxe régionale augmentant le tarif du cheval vapeur de 5,8 €/CV passant de 36,2 €/CV à 42 €/CV ;
- Le maintien du taux d'exonération à 100 % pour les véhicules électriques et/ou à hydrogène (la Loi de Finances Initiale pour 2025, via son article 31 quindecies, prévoit toutefois possibilité, pour les Régions, de

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

réduire ou de porter à 0 € le tarif régional, sur délibération régionale, le tarif de la même taxe au profit des véhicules dont la source d'énergie est exclusivement électrique, hydrogène ou une combinaison des deux) ;

- La fin de l'exonération à 50 % pour les véhicules hybrides, du fait de l'abrogation de l'article L. 421-50 (par la Loi de Finances Initiale pour 2025 et particulièrement l'article 31 quindecies), relatif à la faculté des Régions de réduire de moitié ou de porter à 0 € le tarif de la taxe régionale sur les immatriculations pour les véhicules hybrides ;
- La poursuite du verdissement du parc automobile ;
- Un changement de comportement d'achat des automobilistes dans le choix des véhicules face à une conjoncture économique inflationniste (dynamisme du marché de l'occasion).

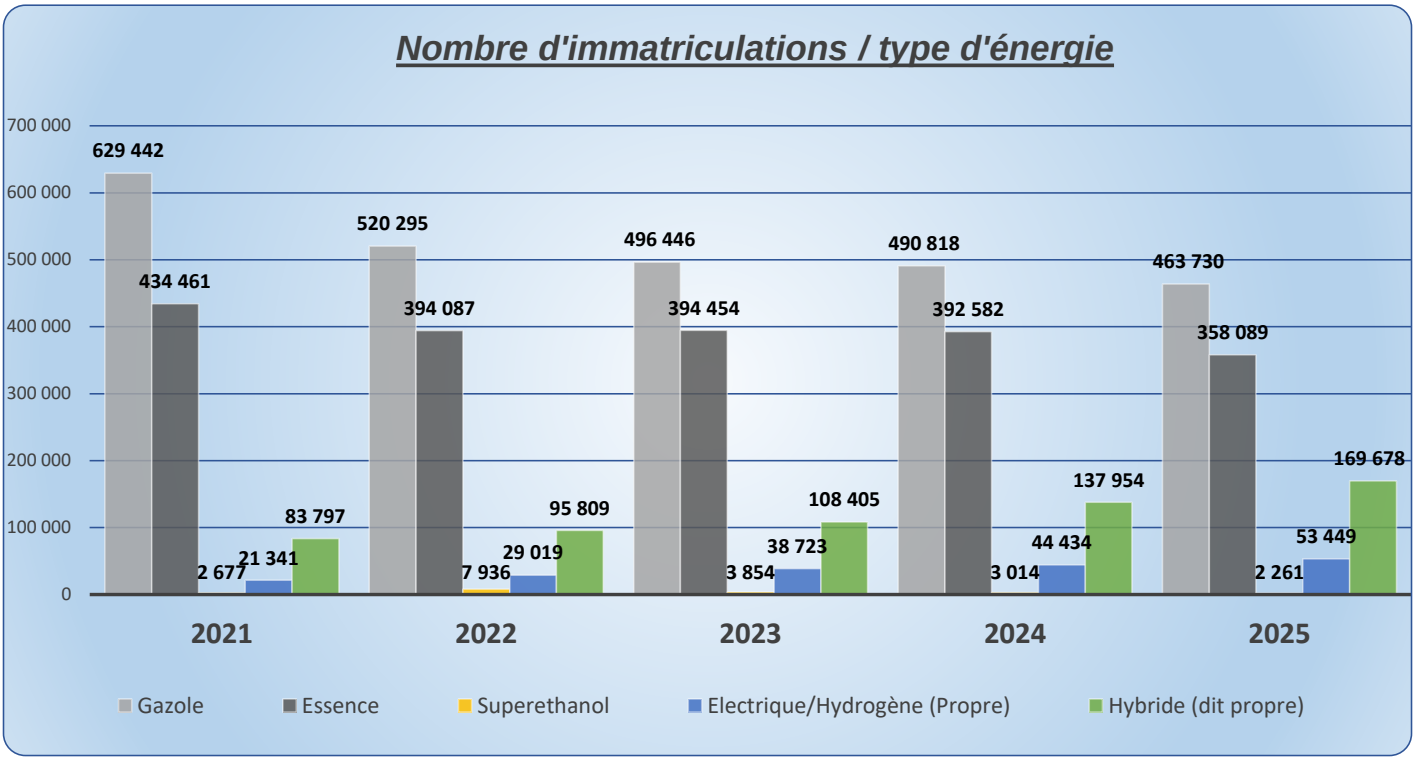

Les demandes d'immatriculation ont progressé entre 2024 et 2025, en particulier pour les véhicules propres :

- **+ 20,29%** pour les véhicules électriques et/ou hydrogènes (contre +14,75 % entre 2023 et 2024) ;
- **+ 23,00%** pour les véhicules hybrides (contre +27,26% entre 2023 et 2024).

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

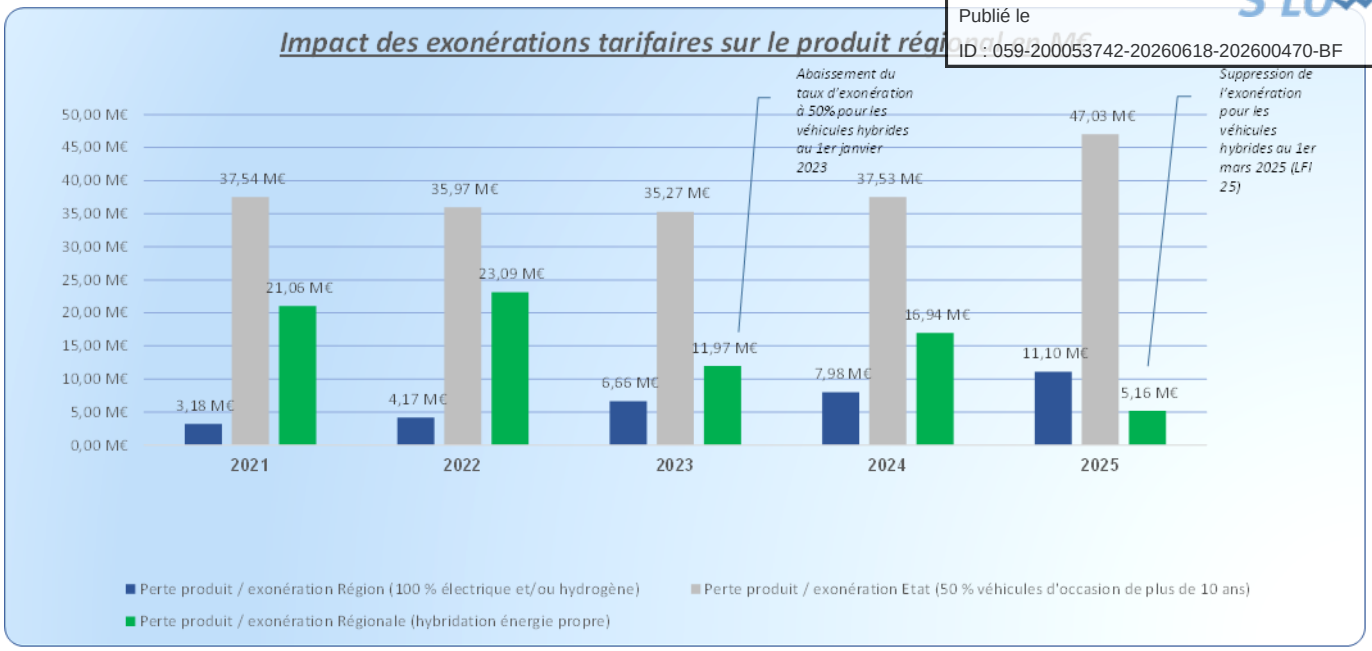

L'année 2025 a été marquée par :

- La fin de l'exonération pour les véhicules hybrides à compter du 1er mars 2025, par disposition de la Loi de Finances Initiale pour 2025. Le manque à gagner pour les deux premiers mois de l'année est estimé à 5,16M€) ;
- La possibilité ouverte aux régions de maintenir, de réduire de moitié ou de supprimer l'exonération pour les véhicules électroniques et/ou à hydrogène. La Région Hauts-de-France a choisi de maintenir l'exonération totale pour ces véhicules pour l'année 2025. Cela représente un effort régional de 11,10 M€ pour l'année 2025 en soutien de la filière de l'électromobilité sur le territoire.

Enfin, la réduction de moitié du tarif applicable aux véhicules d'occasion de plus de de 10 ans, décidée au niveau national, entraîne un manque à gagner estimé à 47,03 M€ pour l'année 2025.

Les recettes perçues au titre de la fiscalité indirecte s'élèvent donc à **2 298,97 M€** au CFU 2025.

3/ Une autonomie fiscale résiduelle

L'autonomie fiscale se mesure par le rapport entre le poids des recettes fiscales indirectes dont la Région a la capacité à moduler le taux (TIPCE Grenelle, taxe sur les cartes grises) et les recettes totales (hors emprunt).

Evolution des recettes fiscales modulables entre 2020 et 2025 :

En Millions d'€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Ecart 25/24 en %
Recettes totales (hors emprunt)	2 985,28	3 227,84	3 314,97	3 512,48	3 794,00	3 546,74	-6,52%
Recettes fiscales (modulables)	205,55	209,02	186,27	195,65	201,85	177,28	-12,18%

En 2025, la Région perd **– 12,18 %** de recettes fiscales modulables par rapport à 2024. En effet, l'année 2025 a été marquée par l'intégration dans l'accise nationale de la TICPE dite Grenelle, pour laquelle la Région délibérait chaque année sur les tarifs applicables. Cette modification entraîne une perte du pouvoir de taux pour la Région et dégrade ainsi le poids des recettes fiscales modulables par rapport aux recettes régionales totales.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

Cette diminution est toutefois minorée par la progression de la taxe régionale sur les immatriculations de véhicules, seule recette pour laquelle la Région dispose encore d'un pouvoir de taux, qui passe de 155,01 M€ en 2021 à 177,28 M€ en 2025, du fait de l'évolution tarifaire.

Evolution du ratio d'autonomie fiscale (en pourcentage) :

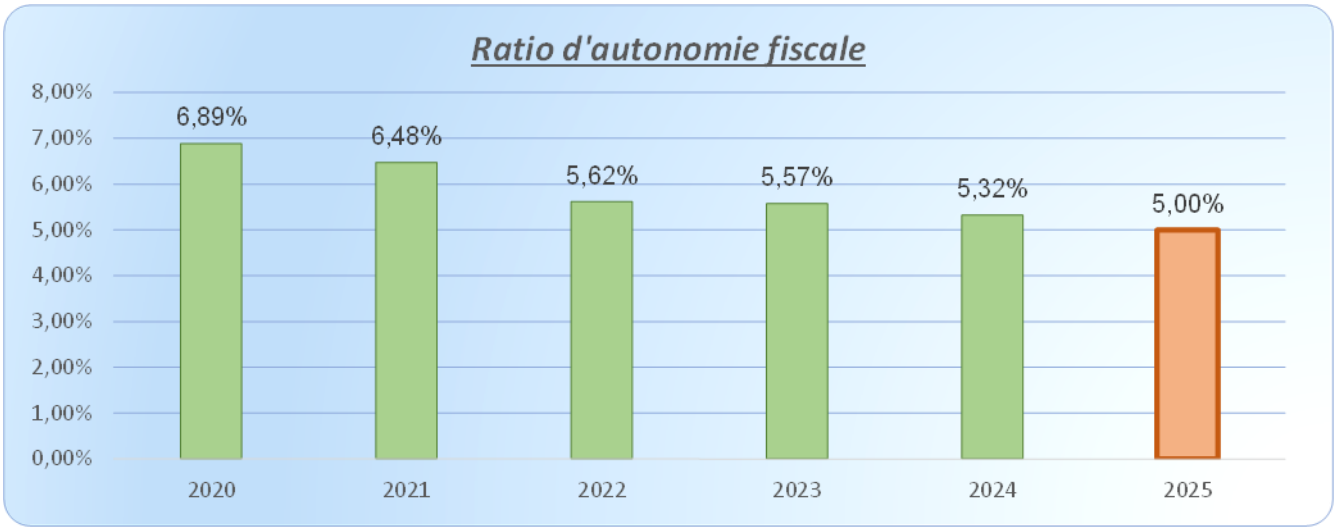

Le ratio d'autonomie fiscale diminue ainsi de -0,32 points en 2025 du fait de l'intégration de la TICPE Grenelle dans la TICPE Régionale, en supprimant la capacité régionale d'en fixer le tarif.

4/ Les dotations de l'Etat et autres participations non affectées –Chapitre 942

Les dotations de fonctionnement et autres participations non affectées représentent **5,93 % des ressources régionales 2025** contre **6,89%** constatés en 2024 en raison de la diminution de la DCRTP, décidée par la Loi de Finances pour 2025 (cf. infra).

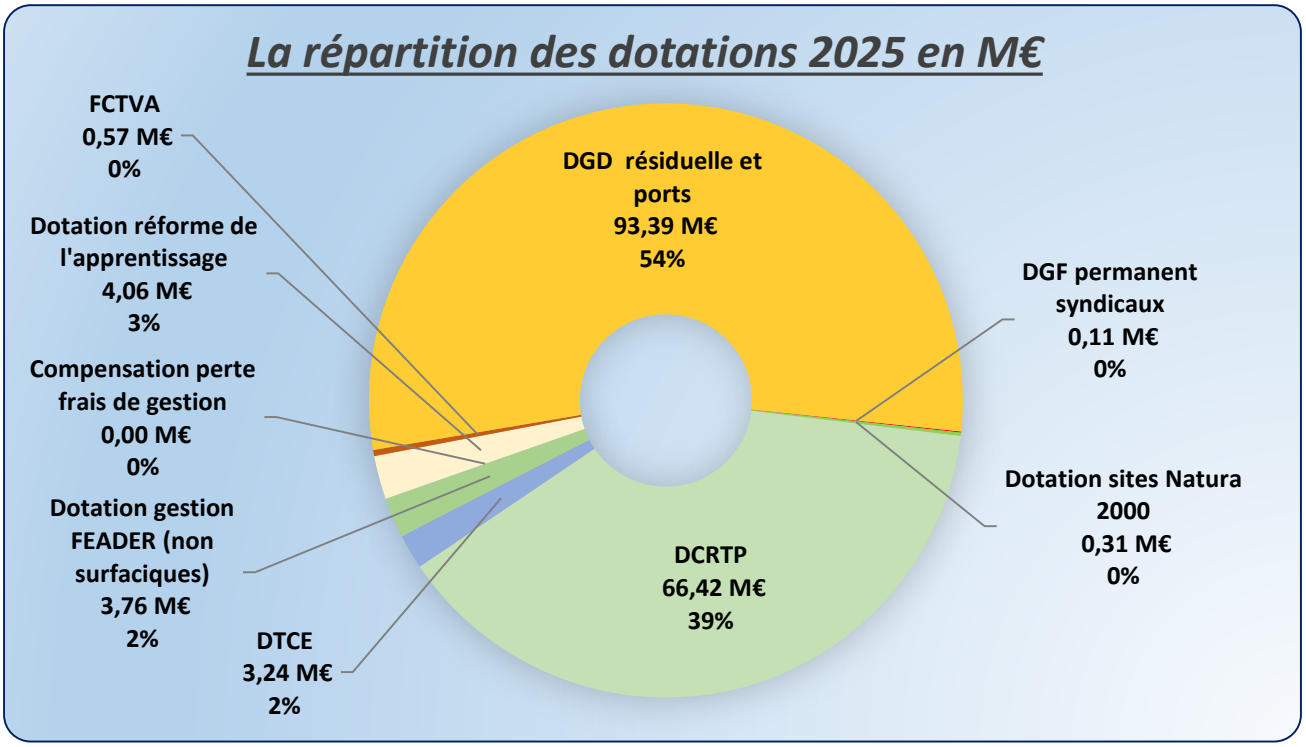

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

En Euros	Recettes CA 2021	Recettes CFU 2022	Recettes CFU 2023	Recettes CFU 2024	Voté 2025	Recettes CFU 2025	Evolution en % CFU 2025 / CFU 2024
DGF permanents syndicaux	168 019	76 088	153 407	123 826	70 000	105 861	-14,51%
DGD (résiduelle et ports)	91 534 147	91 534 147	91 827 754	93 383 794	93 384 147	93 385 777	0,00%
DTCE (transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe	7 187 367	3 240 948	3 240 948	3 240 948	3 240 948	3 240 948	0,00%
Dotation réforme de l'apprentissage	4 064 636	4 064 636	4 064 636	4 064 636	4 064 636	4 064 636	0,00%
FCTVA	356 795	778 447	735 945	492 739	500 000	572 416	16,17%
DCRTP	94 595 246	91 536 476	91 536 476	91 536 476	66 417 815	66 417 815	-27,44%
Dotation gestion FEADER (non surfaciques)			3 764 951	3 764 951	3 764 951	3 764 951	0,00%
Dotation sites NATURA 2000			510 024	313 110	313 110	313 110	0,00%
TOTAL	**235 982 396**	**243 228 079**	**260 380 740**	**196 920 479**	**171 755 607**	**171 865 515**	**-12,72%**

La DGF concours particulier permanents syndicaux

Le concours particulier versé en remboursement des charges salariales pour la mise à disposition de fonctionnaires à des organisations syndicales représente **0,11 M€ en 2025** et diminue de **-14,51%** (-0,02 M€) par rapport au produit enregistré en 2024.

Le produit de la DGD (résiduel et ports)

Ces dotations restent stables en 2025 avec un produit global à hauteur de **93,39 M€.**

Ce montant se décompose en **78,29 M€** au titre de la dotation générale de décentralisation 2024 (montant identique en 2024) et **15,09 M€** pour la dotation générale de décentralisation pour les ports maritimes de pêche et de commerce (montant identique en 2024).

La dotation au titre des transferts de compensation d'exonérations (DTCE)

En 2025, cette recette se maintient par rapport à 2024 et s'établit à hauteur de **3,24 M€** conformément aux accords Etat/Régions portant sur les variables d'ajustement inscrites en loi de finances. C'est la troisième année que ce produit est stabilisé puisqu'il s'était effrité entre 2020 et 2021 (- 2,26 M€) puis entre 2021 et 2022 (-3,95 M€).

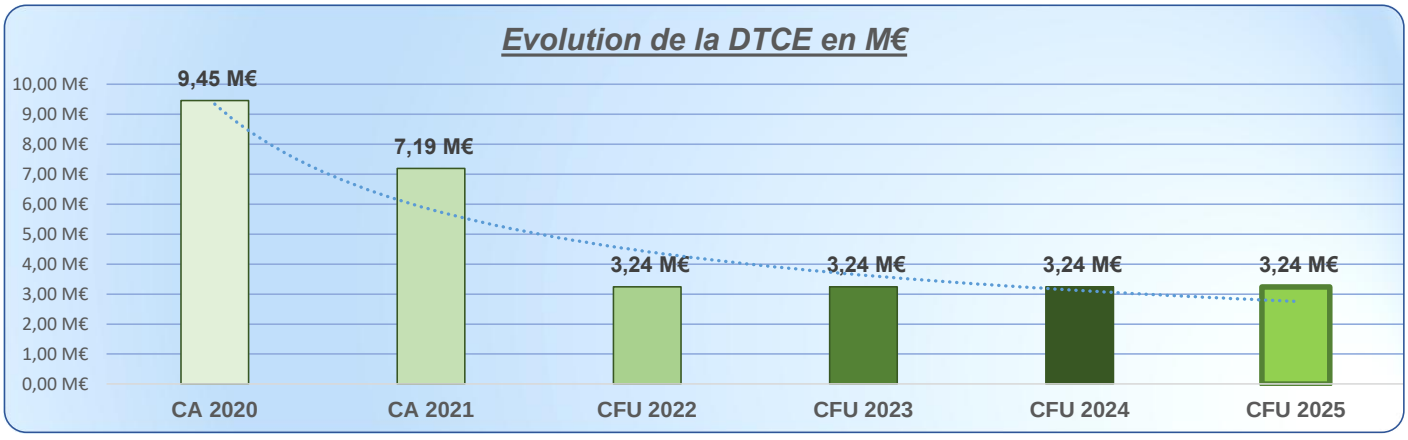

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

Dotation Réforme de l'Apprentissage

L'article 76 de la LFI pour 2020 a attribué aux régions à partir de 2020 une dotation (prélèvement sur recettes de l'Etat) pour compenser l'évolution des compétences et des missions sur l'apprentissage, suite à la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 05/09/2018.

Le soutien financier au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage se matérialise par une recette pérenne qui s'élève à **4,06 M€ pour 2025**, soit une **stabilité du produit depuis 2020**.

Fonds de compensation de la TVA

Les recettes de fonctionnement au titre du fonds de compensation de la TVA ont été versées sur la base des **dépenses éligibles de fonctionnement 2024** auxquelles est appliqué un taux de **16,404%** (5,6 % pour les dépenses de fournitures, de prestations, de solutions relevant de l'informatique en nuage ou cloud mentionnées à l'article L.1615-1 du CGCT).

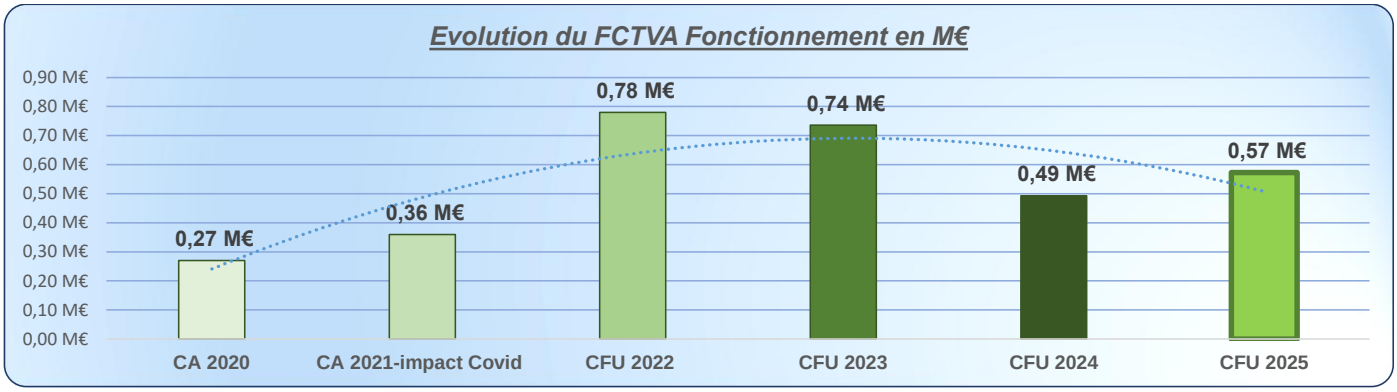

La Région a donc perçu **0,57 M€ de FCTVA en 2025** contre **0,49 M€** en 2024.

On enregistre ainsi une progression de **+16,17 %** par rapport à 2024 et une progression de +14% par rapport aux crédits votés 2025.

La dotation de compensation au titre de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

La Région a perçu une recette de **66,42 M€ de DCRTP en 2025**. La Loi de Finances Initiale pour 2025 avait prévu d'appliquer une nouvelle minoration de la DCRTP des Régions de 189 M€ (soit – 40 %) répartis au prorata des recettes réelles de fonctionnement, soit une baisse estimée à – 27,44 % en ce qui concerne la Région Hauts-de-France (-25,12 M€).

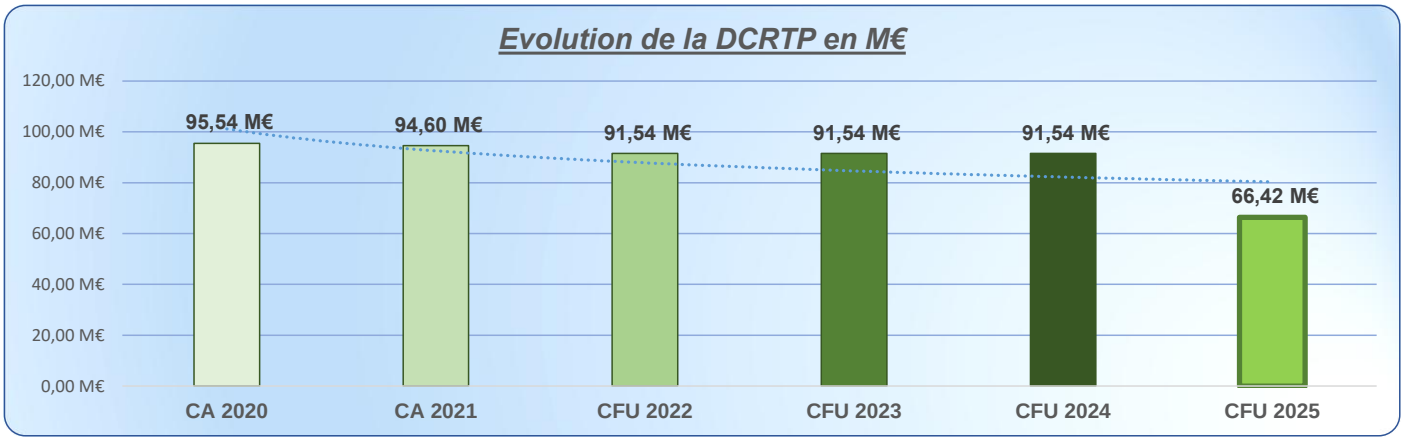

Il y a lieu de noter que la baisse de la DCRTP est supportée de façon très inégale entre les Régions surtout que certaines ne sont pas concernés (Ile de France, Auvergne-Rhône Alpes et Pays de Loire).

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

Ci-dessous le récapitulatif de l'évolution de la DCRTP depuis 2019 traduit cette forte érosion :

En Euros	Recettes CA 2020	Recettes CA 2021	Recettes CFU 2022	Voté 2023	Recettes CFU 2023	Recettes CFU 2024	Recettes CFU 2025
DCRTP	95,54 M€	94,60 M€	91,54 M€	91,54 M€	91,54 M€	91,54 M€	66,42 M€

A sa création en 2010, la DCRTP représentait par ailleurs **120,3 M€ pour les 2 ex-régions**.

La dotation dédiée à la gestion FEADER non surfacique

Conformément à l'article 172 de la LFI pour 2023, une nouvelle dotation d'un montant de 100 millions d'euros par an a été instituée au profit des régions afin de les accompagner dans l'exercice de la compétence de gestion des aides énumérées au VI de l'article 78 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles prévues par le plan stratégique national relevant de la politique agricole commune.

Pour la Région Hauts-de-France, le montant de cette dotation pérenne s'élève pour 2025 à **3,76 M€** (montant identique à celui constaté en 2024).

La dotation dédiée à la gestion des sites NATURA 2000

En référence à la loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite "loi 3DS", l'État a attribué une dotation aux Régions, destinée à financer les missions de gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres, comme mentionnée au IV ter de l'article L. 414-2 du code de l'environnement.

Pour la Région Hauts-de-France, la dotation principale, définie par la loi, est fixée à **0,31 M€.** Suite aux échanges Etat-Région au sujet des montants de la dotation principale, une dotation complémentaire et exceptionnelle de **0,20 M€** a été versée au titre de l'année 2023.

Le montant global 2025 perçu par la Région s'élève à **0,31 M€**, soit un montant identique par rapport à 2024.

Les recettes provenant des dotations de l'Etat et des autres participations non affectées s'élèvent donc en 2025 à **171,87 M€** soit une diminution de **-25,05 M€** par rapport à 2024 (-12,72 %).

5 –Les autres recettes sur services communs non ventilées- Chapitre 943-944-945

En Euros	Recettes CA 2021	Recettes CFU 2022	Recettes CFU 2023	Recettes CFU 2024	Voté 2025	Recettes CFU 2025	Evolution en % CFU 2025 / CFU 2024
Les Opérations financières (Chap 943)	8 449 997	4 692 905	6 272 065	17 092 760	9 858 130	10 084 520	-41,00%
Les frais de fonctionnement des groupes d'élus (Chap 944)	25 896	17 235	23 980	26 467	0	19 782	-25,26%
Les reprises sur provisions (Chap 945)	2 720 176	5 850 800	2 938 612	14 631 457	3 730 069	4 133 318	-71,75%
TOTAL	**11 196 069**	**10 560 941**	**9 234 657**	**31 750 683**	**13 588 199**	**14 237 620**	**-55,16%**

Les recettes provenant des **opérations financières** telles qu'enregistrées au **chapitre 943** représentent **10,08 M€ en 2025** et sont en baisse de **-41,00% (soit -7,01 M€)** par rapport à 2024 mais supérieures de +2% (+0,23 M€) au regard des crédits votés 2025.

Ces recettes proviennent en majorité de recettes liées aux instruments de couverture (swaps) pour 9,83 M€ (contre 15,63 M€ en 2024), en baisse par rapport à l'an dernier compte tenu de l'évolution des taux d'intérêts et à l'encaissement de dividendes pour 0,03 M€.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

Les recettes liées aux **frais de fonctionnement des groupes d'élus** représentent **19,78 K€ en 2025** et sont en diminution de **-25,26% (-6,68 K€)** par rapport à 2024. Ces recettes sont constituées de remboursements sur charges sociales et sur rémunération.

Les **reprises sur provisions** représentent **4,13 M€ en 2025** soit une diminution de **-71,75 % (-10,50 M€)** par rapport à 2024.

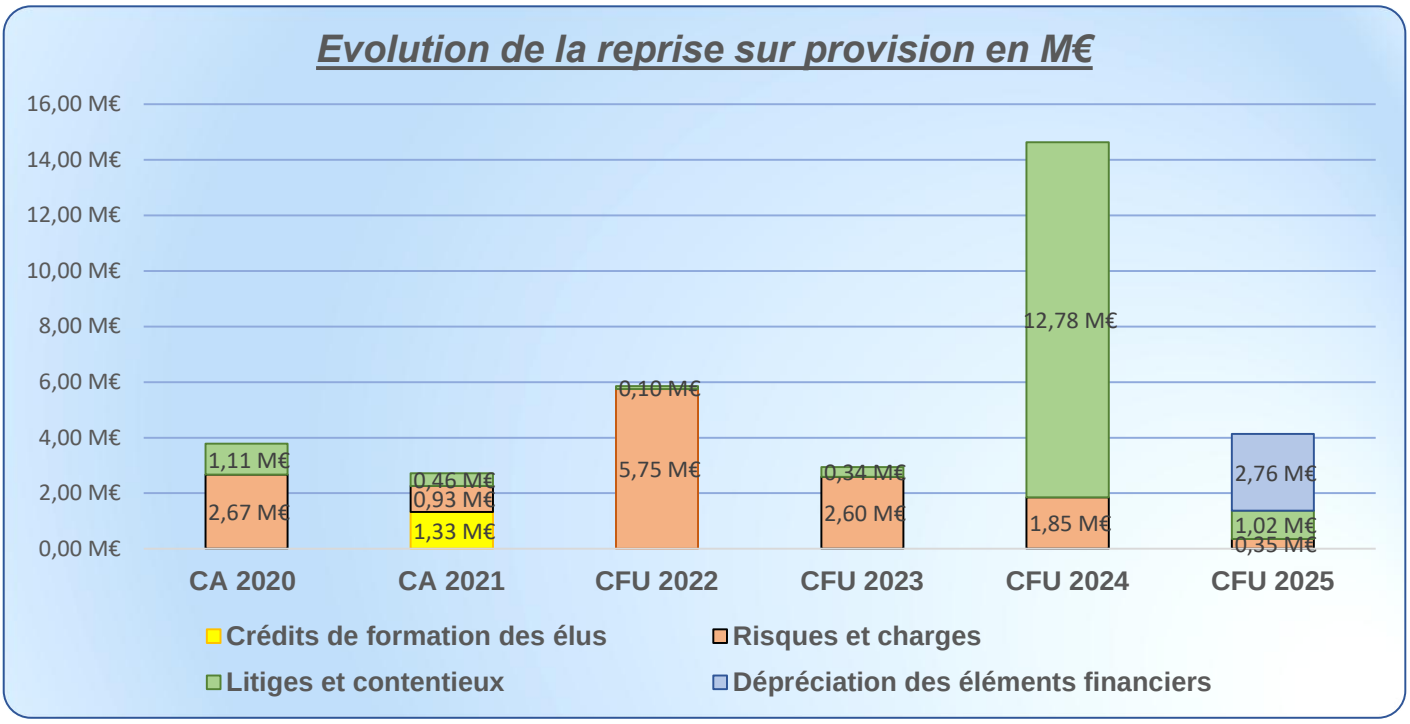

En 2025, cette reprise est composée pour :

- 1,02 M€ de reprise liée à la disparition des contentieux ;
- 0,35 M€ de reprise liée à l'extinction ou au remboursement de créances à risque d'irrécouvrabilité ;
- 2,76 M€ de reprise liée à la dépréciation des éléments financiers (avances remboursables).

La diminution de cette reprise de provision sur 2025 s'explique principalement par la résolution du contentieux « Venator » en 2024, qui avait majoré exceptionnellement le niveau de reprise sur provision. Par ailleurs, la reprise sur provision est constatée lors des événements suivants :

- La reprise du recouvrement ou le recouvrement partiel sur des avances remboursables consenties aux entreprises ayant fait l'objet de plusieurs impayés ;
- Des prêts consentis aux entreprises intégralement soldés ;
- L'extinction des créances pour lesquelles le débiteur a fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire au terme de laquelle le mandataire a délivré un certificat d'irrécouvrabilité.

Composition des principales recettes ventilées :

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

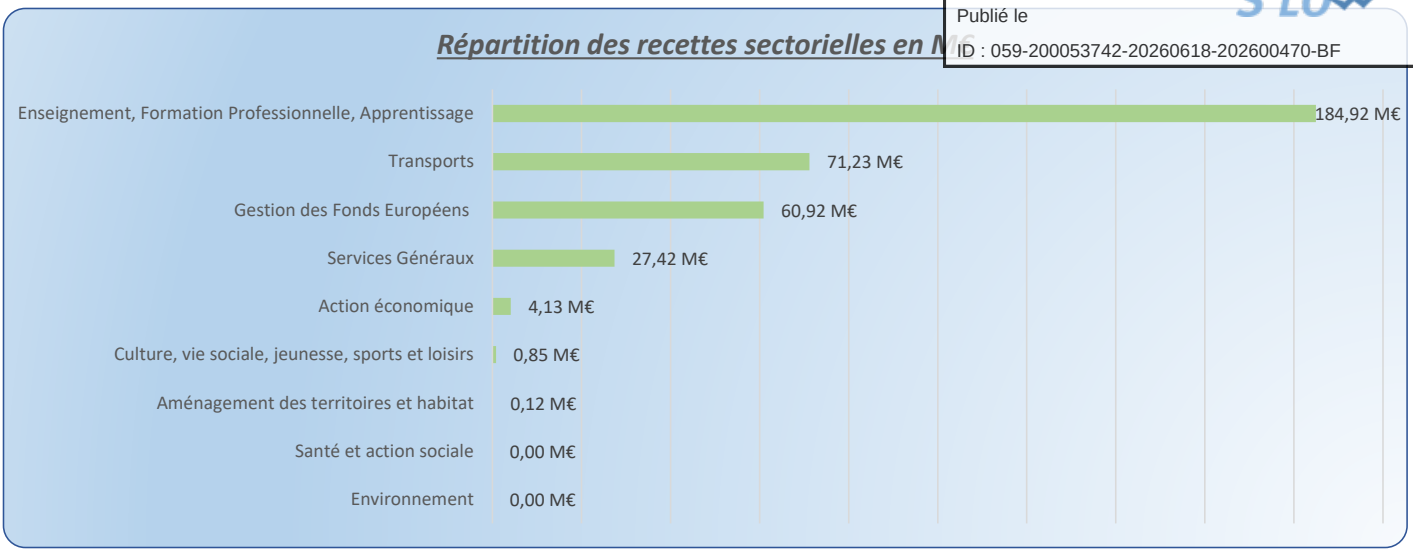

Les recettes sectorielles de fonctionnement (y compris les fonds européens) ont progressé de **+15,23% (+46,20 M€)** passant de 303,38 M€ en 2024 à 349,58 M€ en 2025 (+ 46,20 M€). On constate cependant un fléchissement de **-4,39%** (-16,07 M€) au regard des crédits votés (365,65 M€) essentiellement due aux recettes liées à l'autorité de gestion des fonds européens (60,92 M€ de recettes réalisées pour 99,17 M€ de recettes prévues au budget) compensées notamment par l'évolution des recettes relatives à la fonction Enseignement, Formation professionnelle, Apprentissage (184,92 M€ de recettes réalisées pour 171,94 M€ de recettes prévues au budget) et aux services généraux (27,42 M€ de recettes réalisées pour 18,80 M€ de recettes prévues au budget).

En Euros	Recettes CA 2021	Recettes CFU 2022	Recettes CFU 2023	Recettes CFU 2024	Voté 2025	Recettes CFU 2025	Evolution en % CFU 2025 / CFU 2024
SECTORIELLES	363 259 463	263 713 133	296 146 426	242 241 217	266 480 008	288 664 965	19,16%
FONDS EUROPEENS –Fonction 05	43 765 214	54 190 955	82 071 225	61 137 667	99 170 074	60 915 999	-0,36%
TOTAL	**407 024 677**	**317 904 088**	**378 217 651**	**303 378 884**	**365 650 082**	**349 580 964**	**15,23%**

La progression des recettes sectorielles entre 2024 et 2025 s'explique principalement par les recettes liées à la **fonction 2** - ***Enseignement, Formation Professionnelle et Apprentissage*** en progression de + 70,28 M€.

Ainsi, déduction faite des fonds européens, les recettes sectorielles de fonctionnement progressent de **+ 46,42 M€ (+19,16%)**.

Les recettes sectorielles et au titre des fonds européens réalisées entre 2021 et 2025 se déclinent comme suit :

En Euros	Recettes CA 2021	Recettes CFU 2022	Recettes CFU 2023	Recettes CFU 2024	Voté 2025	Recettes CFU 2025	Evolution en % CFU 2025 / CFU 2024
Fonction 0 - Services Généraux	22 806 840	21 354 484	18 957 373	17 868 857	18 796 555	27 417 412	53,44%
Fonction 05- Gestion des Fonds Européens	43 765 214	54 190 955	82 071 225	61 137 667	99 170 074	60 915 999	-0,36%
fonction 2 - Enseignement, Formation Professionnelle et Apprentissage	266 839 192	174 979 874	202 658 316	114 635 690	171 937 771	184 920 637	61,31%
Fonction 3 - Culture, sports et loisirs	856 691	948 216	810 634	781 617	447 558	847 824	8,47%
Fonction 4 - Santé et action sociale	166 408	19 895	0	0	0	2 324	
Fonction 5 - Aménagement des territoires	4 449 709	301 313	4 096 749	2 712 153	413 201	117 347	-95,67%
Fonction 6 - Action Economique	4 562 547	8 383 637	4 033 596	3 563 807	4 080 967	4 134 110	16,00%
Fonction 7 - Environnement	512 906	10 613	46 422	45 034	29 424	0	-100,00%
Fonction 8 - Transports	63 065 169	57 715 101	65 543 335	102 634 059	70 774 532	71 225 311	-30,60%
TOTAL	**407 024 677**	**317 904 088**	**378 217 651**	**303 378 884**	**365 650 082**	**349 580 964**	**15,23%**

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

Remarque : *La fonction 0 intègre les actions européennes, l'ex-subvention globale et les dispositifs d'aide au développement européen et international (042/043/044) et les fonctions 2, 6 et 8 les recettes européennes générées par les dépenses réalisées en maîtrise d'ouvrage (Région bénéficiaire directe).*

L'évolution des recettes sectorielles entre 2024 et 2025 par fonction est la suivante :

Fonction 0- Services Généraux

Les recettes perçues en 2025 au titre des **Services Généraux** s'élèvent à **27,42 M€** soit une **progression de + 53,44% (+ 9,55 M€) par rapport au CFU 2024** essentiellement au titre des recettes relatives à l'Administration générale :

- + 10,65 M€ en Administration générale,
- - 0,26 K€ en Conseils,
- - 1,10 M€ en matière d'Actions *interrégionales, européennes et internationales (recettes d'assistance technique Interreg et FESI).*

Les recettes perçues en 2025 au titre de **Fonction 02-Administration générale** s'élèvent à **23,31 M€** soit **une progression de + 84,15 %** (+10,65 M€) par rapport au CFU 2024 et sont supérieures de +65,08% (+9,19 M€) aux crédits votés 2025.

Ce montant s'explique notamment par :

- Des frais de contentieux pour 1,9 M€ ;
- La perception de recettes européennes au titre de l'assistance technique dans le cadre de la programmation 2021-2027 pour 6,86 M€ ;
- Des produits de cessions d'actifs et des loyers et charges perçus au titre de l'exploitation des bâtiments administratifs pour 9,41 M€ (dont 5,02 M€ pour la vente de l'ensemble immobilier « Lycée Gaston Berger », sis 111 avenue de Dunkerque à Lille) ;

Les recettes perçues en 2025 au titre de la **Fonction 04- Coopération décentralisée et actions interrégionales, européennes et internationales** s'élèvent à **4,10 M€** soit **une baisse de – 21,20 %** (- 1,10 M€) par rapport au CFU 2024 et sont inférieures de – 12,22 % (- 0,57 M€) aux crédits votés 2025.

Cette diminution porte principalement sur les actions de sensibilisation et de communication sur les programmes et dispositifs européens avec une baisse de - 2,52 M€, compensée notamment par les recettes liées à l'accompagnement des programmes Interreg qui progressent de + 1,25 M€.

Fonction 05- Gestion des fonds européens

Il est rappelé que cette fonction enregistre uniquement les recettes propres à l'autorité de gestion correspondant aux appels de fonds FEDER, FSE, IEJ au titre des dépenses certifiées réalisées par les tiers bénéficiaires.

Les recettes perçues en 2025 au titre de la **Gestion des Fonds européens** (Région - Autorité de Gestion) s'élèvent à **60,92 M€** soit une baisse **de - 0,36 %** (- 0,22 M€) par rapport au CFU 2024 dont:

- *+ 7,49 M€ de FSE (15,5 M€) ;*
- *- 6,27 M€ de FEDER (42,6 M€);*

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

- *- 0,68 M€ de FEADER (2,9 M€) ;*
- *- 0,76 M€ de FEAMP (0€).*

Les recettes perçues en 2025 au titre de Fonction 051 FSE s'élèvent à **15,46 M€,** soit une **progression de + 93,94 %** (+7,49 M€) par rapport au CFU 2024 et sont supérieures de + 3,07% (+ 0,46 M€) aux crédits votés 2025.

Pour rappel, les crédits européens sont prévus conformément à la programmation européenne.

L'écart de réalisation s'explique par le décalage entre les remontées de dépenses de la part des bénéficiaires, leur certification et leur paiement.

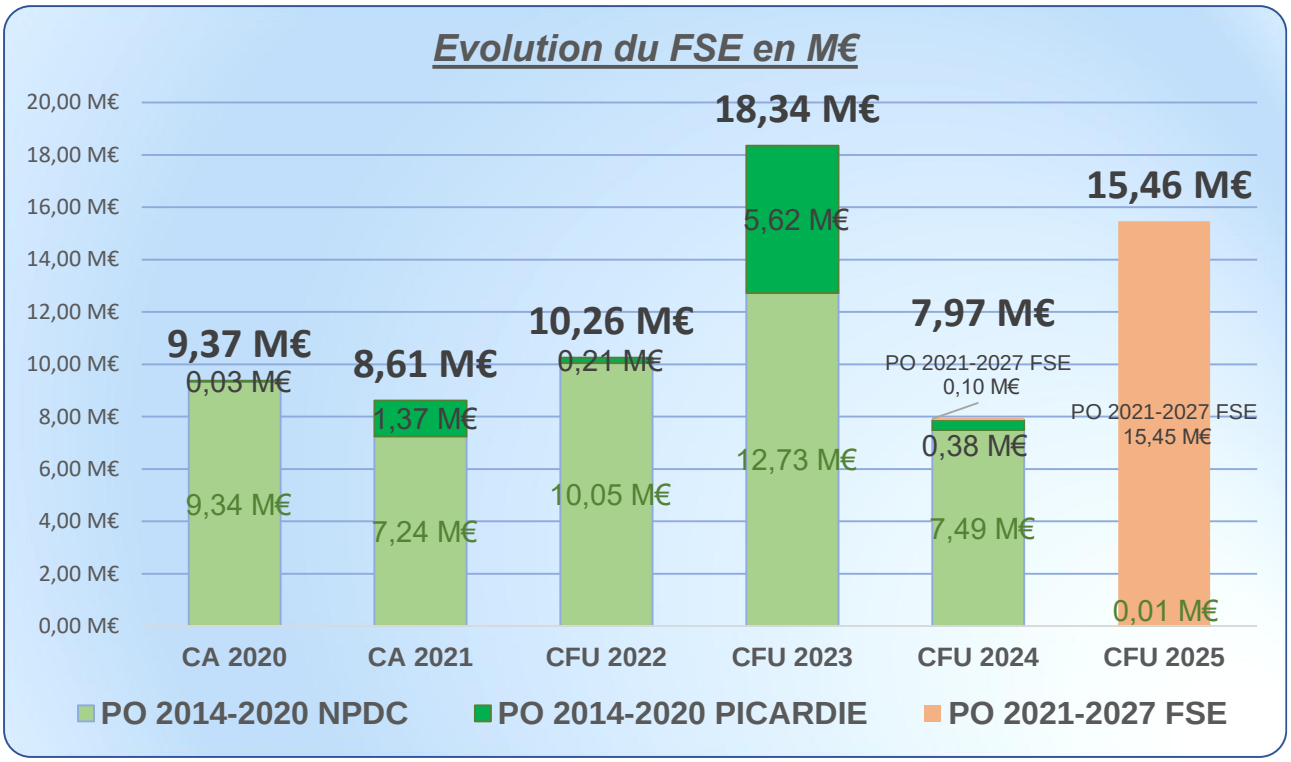

Les recettes perçues en 2025 au titre de Fonction 052 FEDER s'élèvent à **42,56 M€** soit une **baisse de – 12,84 %** (-6,27 M€) par rapport au CFU 2024 et sont inférieures de – 36,64 % (- 24,61 M€) aux crédits votés 2025.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

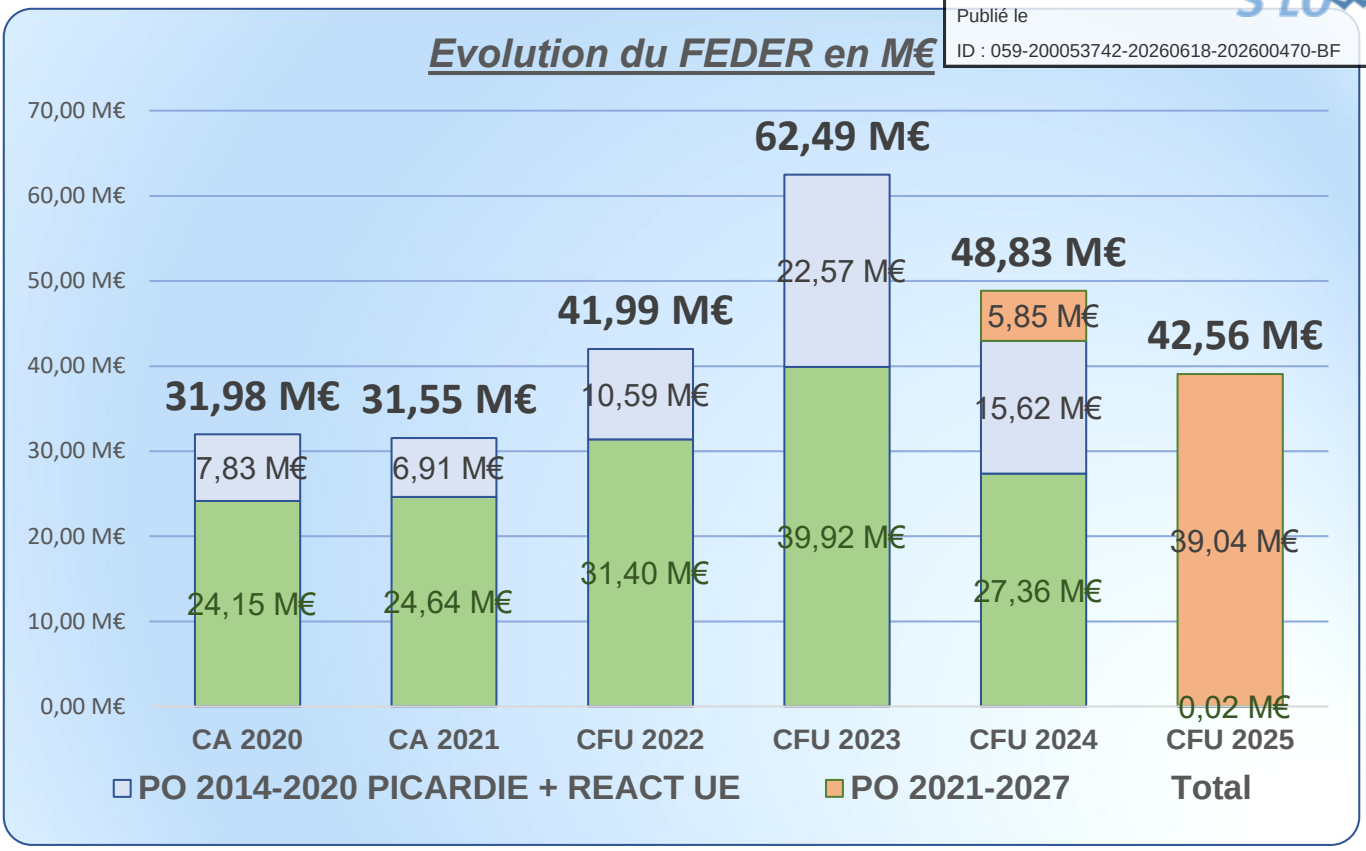

Les recettes perçues en 2025 au titre de Fonction 0580 FEADER s'élèvent à **2,89 M€** soit une **baisse de – 19,08 %** (- 0,68 M€) par rapport au CFU 2024 et sont inférieures de – 82,98 % (- 14,11 M€) aux crédits votés 2025.

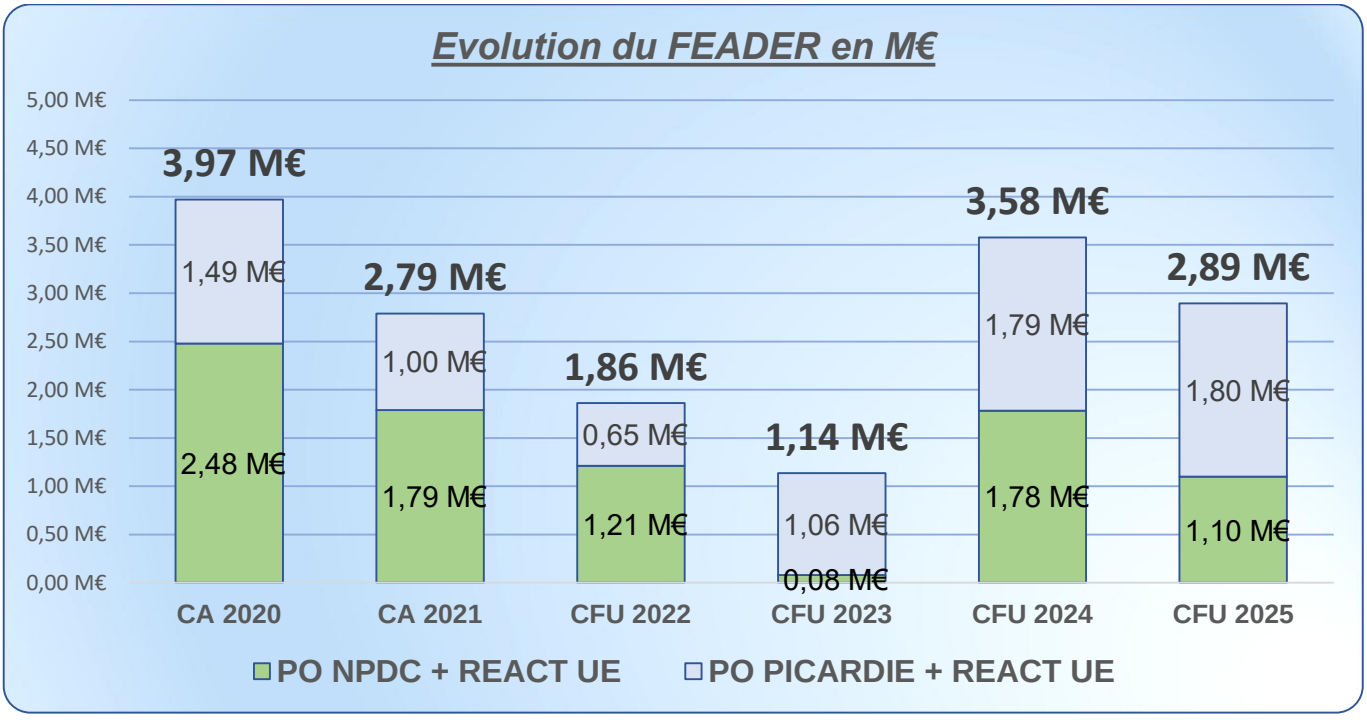

Les recettes perçues en 2025 au titre de Fonction 0581 FEAMP sont nulles, soit une **diminution de – 0,76 M€** par rapport au CFU 2024 (pas de crédits votés en 2025).

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

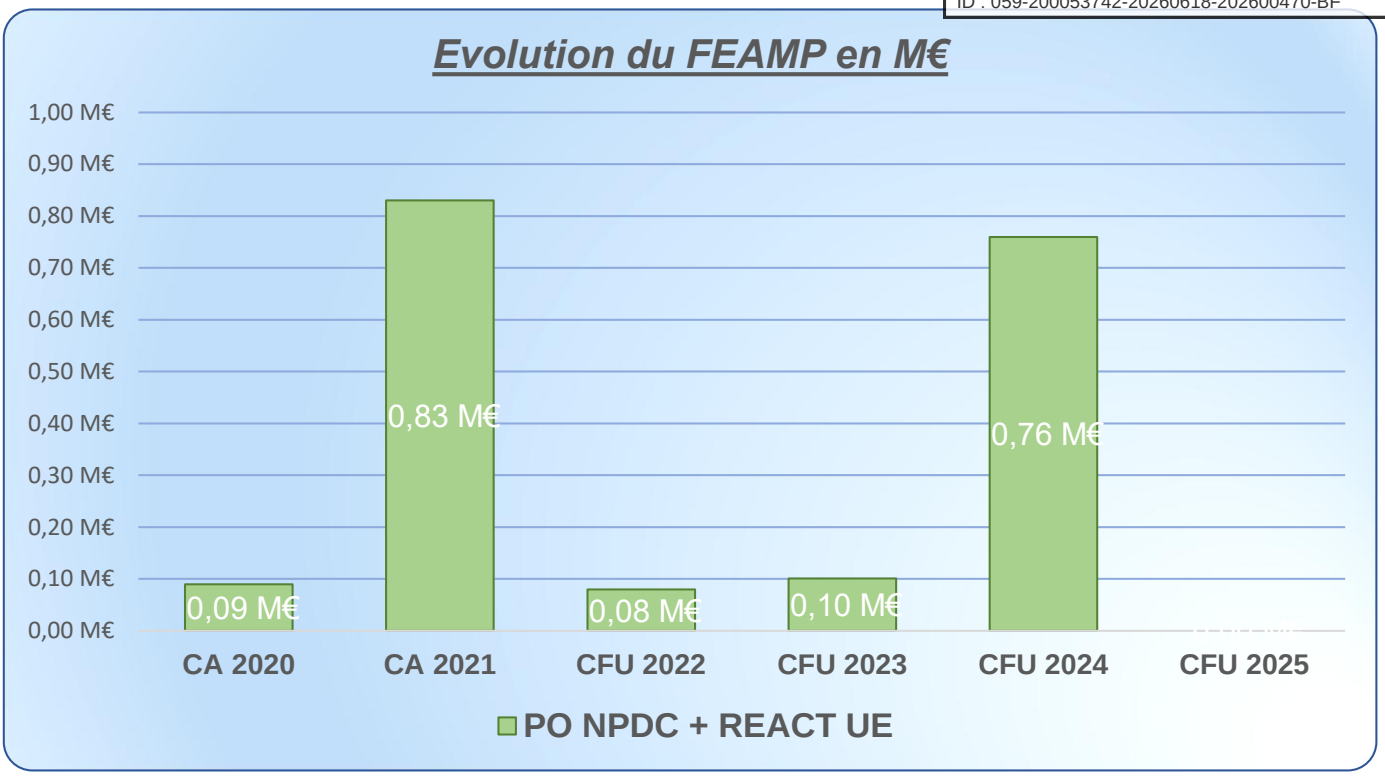

Fonction 1- Sécurité (Pas d'inscription – pas d'exécution)

(Pas d'inscription-pas d'exécution en 2025)

Fonction 2- Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage

Les recettes perçues en 2025 au titre de **l'Enseignement, la Formation Professionnelle et l'Apprentissage** s'élèvent **à 184,92 M€** soit une progression **de + 61,31 %** (+ 70,28 M€) par rapport au CFU 2024 dont :

- - 5,80 M€ au titre de l'enseignement du second degré (12,7 M€) ;
- - 0,02 M€ au titre de l'enseignement supérieur (9,6 K€) ;
- + 76,59 M€ au titre de la formation professionnelle (163,2 M€) ;
- - 0,01 M€ au titre de l'apprentissage (7,8 M€) ;
- - 0,57 M€ au titre de la formation sanitaire et sociale (1 M€);
- + 0,08 M€ au titre des autres services périscolaires et annexes (0,1 M€).

Les recettes perçues en 2025 au titre de Fonction 22 -Enseignement du second degré s'élèvent à **12,69 M€ soit une diminution de – 31,37 %** (- 5,80 M€) par rapport au CFU 2024 et sont inférieures de – 19,73 % (- 3,12 M€) aux crédits votés 2025.

La baisse porte principalement sur la participation des familles aux frais d'hébergement et de restauration dans les lycées (- 4,02 M€) en raison notamment du fléchissement du nombre d'élèves internes et d'une diminution des indemnisations d'assurance (- 1,77 M€), l'année 2024 ayant été marquée par l'encaissement d'indemnisations consécutives aux émeutes et violences urbaines de juin 2023.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

Les recettes perçues en 2025 au titre de **Fonction 23- Enseignement supérieur** s'élèvent à **9,64 K€, soit une diminution de – 62,83 %** (-16,30 K€) par rapport au CFU 2024 liée à des trop perçus de subventions versées au titre des bourses MERMOZ.

Les recettes perçues en 2025 au titre de **Fonction 24 -Cités scolaires** s'élèvent à **4,88 K€** (pas de réalisation en 2024, ni de crédits prévus en 2025).

Les recettes perçues en 2025 au titre de **Fonction 25 -Formation professionnelle** s'élèvent à **163,17 M€ soit une augmentation de + 88,47 %** (+ 76,59 M€) par rapport au CFU 2024 et sont supérieures de + 11,13 % (+16,35 M€) au regard des crédits votés 2025.

Cette progression porte essentiellement sur les recettes liées au Programme régional d'investissement dans les compétences (PACTE) qui s'élèvent à **140,50 M€**, soit **+ 80,76 M€** entre 2024 et 2025.

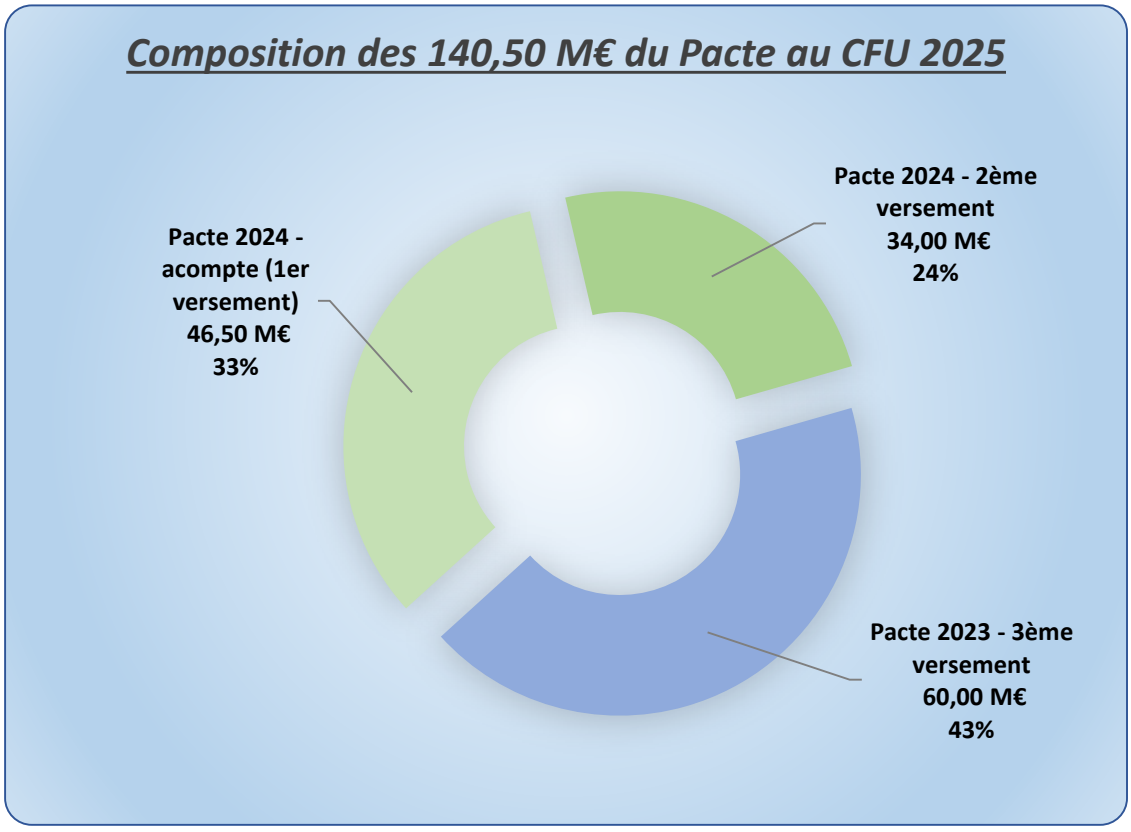

Elle s'explique principalement par :

- Les modalités financières proposées par l'Etat au titre des conventions 2023 et 2024.
- Les modalités de régularisation arrêtées entre l'Etat et la Région par rapport au rythme d'exécution des conventions.

Pour le versement du solde de chacune de ces conventions, la contribution de l'Etat correspond à la différence entre le montant total de la dépense additionnelle retenue et les versements déjà effectués.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

Toutefois, il est à noter **une baisse de recettes de – 3,61 M€** relative aux actions régionales de la formation professionnelle éligibles au Fonds Social Européen.

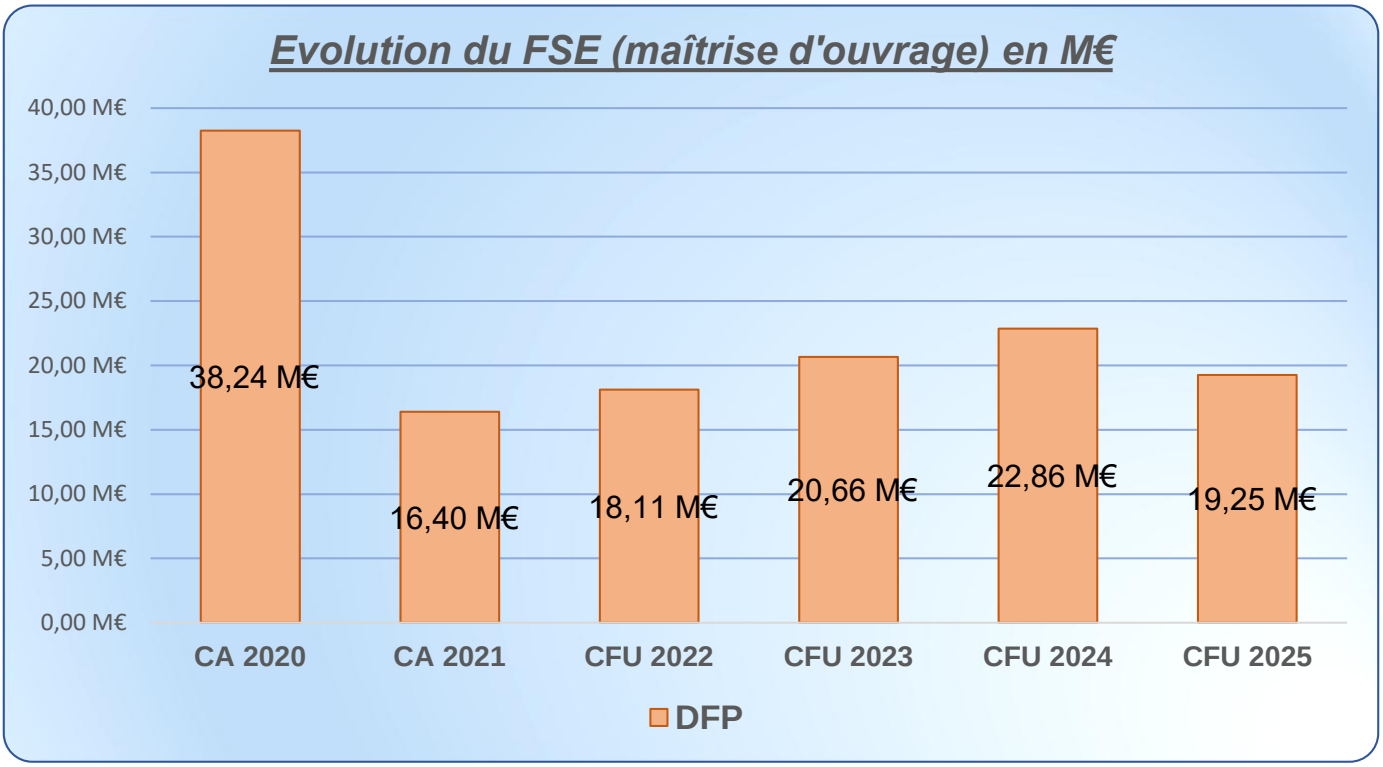

Les recettes perçues en 2025 au titre de Fonction 26- Apprentissage s'élèvent à **7,85 M€ soit une baisse de -0,18 %** (- 0,01 M€) par rapport au CFU 2024 et sont conformes aux crédits votés 2025.

Il convient de rappeler que la principale recette enregistrée sur la fonction apprentissage correspond à la dotation au fonds à l'apprentissage versée par France Compétences (7,85 M€) pour le financement des dépenses des CFA conformément à la réforme de l'apprentissage (arrêtés du ministre du travail du 02 décembre 2020).

Les recettes perçues en 2025 au titre de Fonction 27 Formation sanitaire et sociale s'élèvent à **1,08 M€** soit une **baisse de – 34,53 %** (- 0,57 M€) par rapport au CFU 2024 et sont en progression de + 17,40 % (+ 0,16 M€) par rapport aux crédits votés 2025.

Cette baisse porte principalement sur le financement des établissements sanitaires publics (- 0,59 M€) en raison de de la récupération de trop versés au regard des acomptes prévus par les conventions.

On note également une progression de + 0,14 M€ au titre du financement des établissements de la filière sociale, ainsi qu'une diminution de 0,12 M€ au titre des reversements de trop-perçus de bourses des étudiants des filières sanitaires et sociales.

Les recettes perçues en 2025 au titre de la Fonction 28 Autres services périscolaires et annexes s'élèvent à **0,12 M€** soit **une progression de + 244,36 %** (+ 0,08 M€) du fait de la perception d'une recette de l'Etat au titre de l'expérimentation d'une tenue vestimentaire unique dans certains lycées.

Fonction 3- Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Les recettes perçues en 2025 au titre de **la Culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et loisirs** s'élèvent **à 0,85 M€** soit **une progression de + 8,47 %** (+ 66,21 K€) par rapport au CFU 2024 dont :

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

- - 0,16 M€ au titre de la Culture ;
- + 0,27 M€ au titre des Sports ;
- - 0,02 K€ au titre de la jeunesse et des loisirs ;
- - 27,19 K€ au titre de la vie sociale et citoyenne.

Les recettes perçues en 2025 au titre de Fonction 31 Culture s'élèvent à **0,33 M€** soit **une baisse de – 32,72 %** (- 0,16 M€) par rapport au CFU 2024 mais sont supérieures de + 16,89 % (+ 0,05 M€) aux crédits votés 2025. Cette évolution négative s'explique par l'absence de recettes perçues au titre Opérateurs labellisés – Novaction.

Les recettes perçues en 2025 au titre de Fonction 32 Sports s'élèvent **à 0,47 M€** soit une **progression de + 134,75%** (+ 0,27 M€) par rapport au CFU 2024 et sont supérieures de + 342,60 % (+ 0,36 M€) aux crédits votés 2025 compte tenu des participations de la Métropole Européenne de Lille et du département du Nord pour le financement du grand départ du Tour de France 2025 à Lille (0,34 M€).

Les recettes perçues en 2025 au titre de Fonction 33 Jeunesse et loisirs s'élèvent **à 0,66 K€** soit une **baisse de – 17,42 K€** par rapport au CFU 2024 (pas de crédits votés 2025). Cette progression s'explique par l'absence de reversements dans le cadre de l'appel à projets « CLAP » (soutien aux projets des jeunes). Les sommes encaissées concernent uniquement des reversements dans le cadre de l'aide individuelle au permis de conduire.

Les recettes perçues en 2025 au titre de Fonction 34 Vie sociale et citoyenne s'élèvent à **47,25 K€** soit une **baisse de - 36,52 %** (- 27,19 K€) par rapport au CFU 2024 et sont inférieures de - 21,24 % (- 12,75 K€) aux crédits votés 2025. Ces recettes sont liées à la régie PMSE (location du parc de matériels scéniques et d'exposition).

Fonction 4- Santé et action sociale

Les recettes perçues en 2025 au titre de la **Santé et de l'action sociale** s'élèvent à **2,32 K€** (pas de réalisation en 2024 ni de crédits votés en 2025). La recette correspond à une régularisation d'un mandat émis sur un exercice antérieur.

Fonction 5- Aménagement des territoires et habitat

Les recettes perçues en 2025 au titre de **l'Aménagement du territoire et de l'habitat** s'élèvent à **0,12 M€** soit **une diminution de – 95,67 %** (- 2,59 M€) par rapport au CFU 2024 et sont inférieures de – 71,60 % (- 0,30 M€) par rapport aux crédits votés 2025 dont :

- - 0,08 M€ au titre de la politique de la Ville ;
- - 2,25 M€ au titre de la politique de l'habitat et du logement (programme SARE) ;
- - 0,42 M€ au titre des technologies de l'information et de la communication ;
- - 0,19 K€ au titre des actions d'aménagement.

Les recettes perçues en 2025 au titre de la Fonction 52- Politique de la ville s'élèvent à **0,08 M€** soit **une progression de + 0,08 M€** par rapport au CFU 2025 et sont supérieures de +32,39 % (+ 20,47 K€) par rapport aux crédits votés 2024.

Les recettes perçues en 2025 au titre de la Fonction 55 - Habitat (logement) s'élèvent à **6,66 K€** soit **une baisse de – 2,25 M€** par rapport au CFU 2024 (pas de crédits votés en 2025).

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

Les recettes perçues en 2025 au titre de la **Fonction 57 – Technologies de l'information et de la communication** s'élèvent à **0,03 M€** soit une **diminution de – 93,97 %** (- 0,42 M€) par rapport au CFU 2024 et sont supérieures de + 35,06 % (+ 7,01 K€) aux crédits votés 2024.

Fonction 6- Action économique

Les recettes perçues en 2025 au titre de **l'Action économique** s'élèvent à **4,13 M€** soit une **augmentation de + 16 %** (+ 0,57 M€) par rapport au CFU 2024 et sont supérieures de + 1,30 % (+ 0,05 M€) par rapport aux crédits votés 2025 dont:

- - 22,20 K€ au titre des Interventions économiques transversales ;
- + 610,50 K€ au titre des Actions sectorielles ;
- - 8,10 K€ au titre du rayonnement et de l'attractivité du territoire ;
- - 9,68 K€ au titre de l'insertion économique et de l'économie sociale et solidaire ;
- - 0,22 K€ au titre de la recherche et innovation.

Les recettes perçues en 2025 au titre de la **Fonction 61 - Interventions économiques transversales** s'élèvent à **0,73 M€** soit une **baisse de – 2,95%** (- 0,02 M€) par rapport au CFU 2024 mais sont supérieures de + 21,53% (+ 0,13 M€) aux crédits votés 2025.

Cette diminution s'explique principalement par le montant des dividendes de Picardie Investissement qui baisse de 0,34 M€ entre 2024 et 2025, compensé par une recette de 0,39 M€ au titre du Fonds Interregional d'Amorçage (FIRA).

Les recettes perçues en 2025 au titre de la **Fonction 63 - Actions sectorielles** s'élèvent à **3,39 M€** soit une **progression de + 21,94%** (+ 0,61 M€) par rapport au CFU 2024 mais sont inférieures de – 2,46 % (- 0,09 M€) aux crédits votés 2025.

Cette fonction enregistrait notamment la délégation des crédits de la part de l'Etat, destinés aux pôles de compétitivité de la région Hauts-de-France (0,91 M€ en 2024, mais nulle en 2025).

Cette fonction constate notamment les recettes relatives aux aides aux entreprises en consolidation financière (0,97 M€, + 0,48 M€ par rapport à 2024) et les participations des entreprises aux pavillons collectifs organisés par la Région sur les salons (0,63 M€, + 0,37 M€ par rapport à 2024).

Les recettes perçues en 2025 au titre de la **Fonction 64 -Rayonnement et attractivité du territoire** s'élèvent à **104,34 €** soit une **diminution de – 98,73 %** (- 8,10 K€) par rapport au CFU 2024 (pas de crédits votés 2025).

Les recettes perçues en 2025 au titre de la **Fonction 65 –Insertion économique et économie sociale et solidaire** s'élèvent à **3,56 K€** soit une **baisse de – 73,09 %** (- 9,68 K€) par rapport au CFU 2024 (pas de crédits votés 2025).

Les recettes perçues en 2025 au titre de la **Fonction 67- Recherche et innovation** s'élèvent à **5,39 K€** soit une **diminution de – 3,98 %** (- 223 €) par rapport au CFU 2024 au titre des colloques, des manifestations puis des projets thématiques et structurants (pas de crédits votés 2025).

.

Fonction 7- Environnement

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

(Pas d'exécution en 2025)

Fonction 8- Transports

Les recettes perçues en 2025 au titre des Transports s'élèvent à **71,23 M€** soit une **baisse de – 30,60 %** **(- 31,41 M€)** par rapport au CFU 2024 dont:

- + 0,48 M€ au titre des transports scolaires (1,2 M€) ;
- - 33,25 M€ au titre des transports publics de voyageurs (68,2 M€) ;
- + 1,37 M€ au titres des infrastructures (1,8 M€).

Les recettes perçues en 2025 au titre de la **Fonction 81 -Transports scolaires** s'élèvent à **1,21 M€** soit une **progression de + 64,76%** (+ 0,48 M€) par rapport au CFU 2024 et sont supérieures de + 20,85 % (+ 0,21 M€) aux crédits votés 2025.

Les recettes perçues en 2025 au titre de la **Fonction 82- Transports publics de voyageurs** s'élèvent à **68,20 M€** soit **une diminution de – 32,78 %** (- 33,25 M€) par rapport au CFU 2024 mais sont supérieures de + 0,37 % (+ 0,25 M€) aux crédits votés 2025.

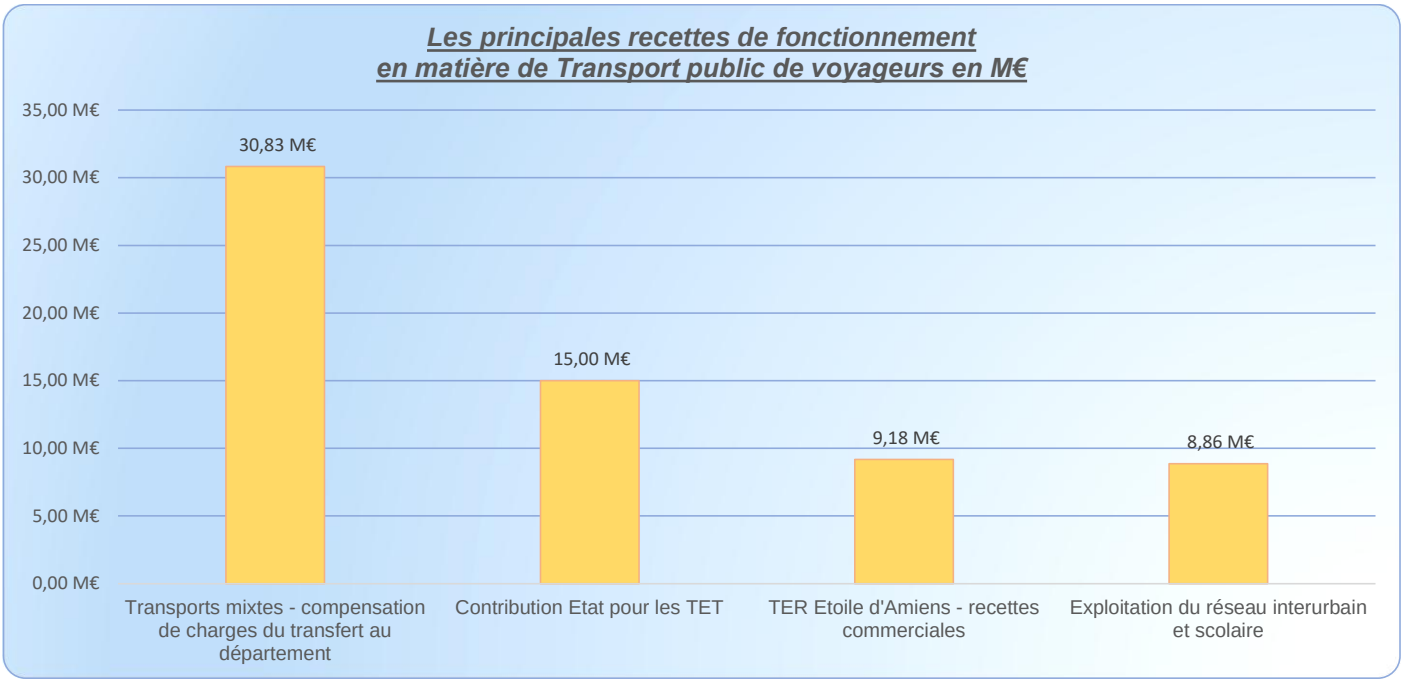

Les principales recettes en matière de transport public de voyageurs portent sur :

- Les **30,83 M€** d'attribution de compensation financière. Cette somme est égale à la différence entre le montant de CVAE et le montant des charges transférées par les Départements de l'Aisne, l'Oise et la Somme ;

- La contribution financière de l'Etat (**15 M€)** au titre des TET (Trains équilibre des Territoires) liée à l'exploitation du service ferroviaire de transport conventionné de voyageurs Paris/Amiens/Boulogne, Paris/Saint-Quentin et Maubeuge/Cambrai ;

- Les **9,18 M€** au titre des recettes commerciales HT de la concession TER de l'Etoile d'Amiens ;

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

- Les recettes d'exploitation du réseau interurbain et scolaire sur route (**8,86 M€**).

Les principales évolutions de recettes constatées en 2025 portent sur :

- Le transport ferroviaire sans les reversements exceptionnels constatés au CFU 2024 dans le cadre de la convention TER (- 44,78 M€) ;
- Les recettes commerciales TER Etoile d'Amiens (+ 9,18 M€) ;
- Les redevances de matériels roulants versées par le concessionnaire de l'Etoile d'Amiens (+ 3 M€).

Les recettes perçues en 2025 au titre de la **Fonction 85 -Infrastructures** s'élèvent à **1,81 M€** soit **une augmentation de + 310,31 %** (+ 1,37 M€) par rapport au CFU 2024 et sont inférieures de – 0,68 % (- 0,01 M€) aux crédits votés 2025.

Ces recettes portent principalement sur l'exploitation, la maintenance, le développement et l'aménagement portuaire.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

B- Les dépenses de fonctionnement 2025

Présentation consolidée par chapitre

L'année 2025 est marquée par une légère progression des dépenses de fonctionnement dans un contexte budgétaire contraint, traduisant à la fois le maintien des priorités régionales et la maîtrise des équilibres financiers.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 587,64 M€ en 2025 contre 2 568,15 M€ en 2024, soit une hausse modérée de +19,49 M€ (+0,76 %).

Cette évolution s'explique principalement par des hausses ciblées sur les politiques prioritaires, notamment la formation professionnelle (+35,36 M€), en lien avec le renforcement des dispositifs d'accès à l'emploi, ainsi que les transports et mobilités (+14,36 M€) et les transports scolaires (+10,66 M€), dans un contexte de hausse des coûts et d'indexation des contrats.

Des augmentations sont également observées en matière de ressources humaines (+9,59 M€), notamment pour les personnels des lycées et en raison des mesures qui s'imposent (GVT, CNRACL), ainsi que sur la recherche (+10,52 M€), traduisant l'engagement régional en faveur de l'innovation.

À l'inverse, des baisses sont constatées sur les fonds européens (-27,21 M€), du fait de l'extinction progressive du dispositif REACT-EU, ainsi que sur la politique des lycées (-11,77 M€), en lien avec la baisse des coûts de l'énergie.

Enfin, les opérations financières reculent de -12,05 M€, traduisant une diminution des frais financiers.

Vous trouverez ci-dessous une présentation par chapitre :

Dépenses de fonctionnement en M€– synthèse par chapitre

CHAPITRES	CFU 2024	CFU 2025	Evolution entre CFU 2025 et CFU 2024	
			...en valeur	...en %
930 - Services généraux	248,64	246,76	-1,88	-0,75%
9305 - Gestion des fonds européens	74,00	46,74	-27,26	-36,83%
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	920,58	947,10	26,52	2,88%
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	111,52	111,42	-0,10	-0,09%
934 - Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	3,11	2,51	-0,60	-19,21%
935 - Aménagement des territoires et habitat	12,88	9,41	-3,47	-26,97%
936 - Action économique	89,76	92,77	3,02	3,36%
937 - Environnement	16,53	15,48	-1,04	-6,32%
938 - Transports	937,04	960,81	23,77	2,54%
941 - Autres impôts et taxes	10,71	28,09	17,39	162,38%
943 - Opérations financières	132,06	120,01	-12,05	-9,12%
944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	1,45	1,45	0,00	-0,12%
945 - Provisions et autres opérations mixtes	9,88	5,07	-4,80	-48,65%
Total général	**2 568,15**	**2 587,64**	**19,49**	**0,76%**

Les dépenses les plus importantes concernent les fonctions liées aux Transports (37,13%) à l'Enseignement, la Formation professionnelle et l'Apprentissage (36,60%). Les services généraux arrivant en troisième position (9,54%).

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

Dépenses de fonctionnement par chapitre en M€

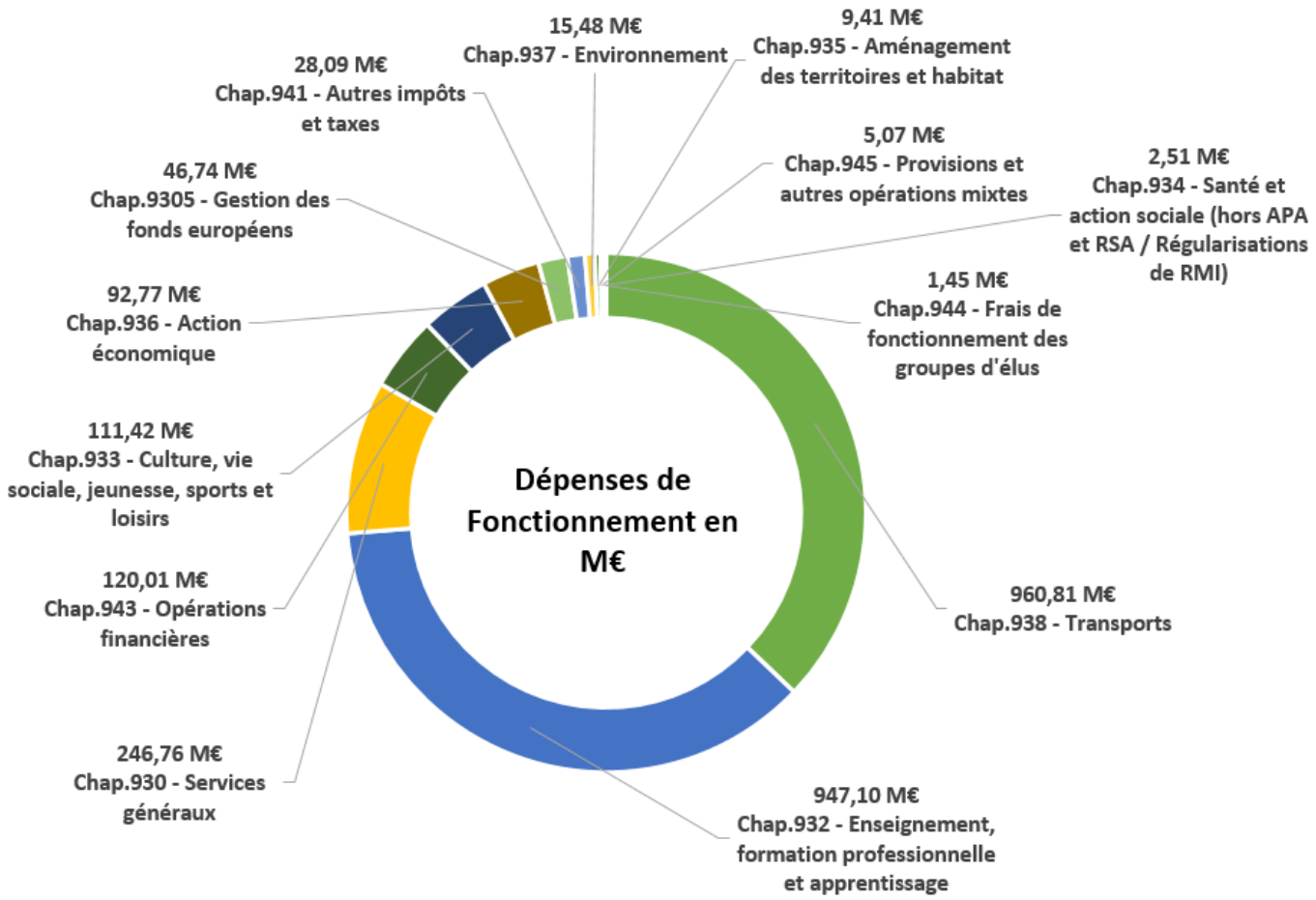

Entre les exercices 2024 et 2025, le taux de consommation des dépenses de fonctionnement est en hausse, passant de 92,00% à 97,55%, liés principalement à une hausse du taux de consommation sur la formation professionnelle.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

SERVICES GÉNÉRAUX

Chapitre 930

PRÉSENTATION DU CHAPITRE

Le total des dépenses réelles de fonctionnement pour les « Services Généraux » s'élève à **246,76 M€ en 2025** contre 248,64 M€ en 2024, soit une légère baisse de -0,75 %.

**[Bp + Bs + Dm + Rar n-1 + Transfert] en M€*

Exercices :	Voté*		CFU		
			Valeurs		%
2024	256,99		248,64		**96,75%**
2025	252,52		246,76		**97,72%**
Evolution 2025/2024	*-4,47*	-1,74%	*-1,88*	-0,75%	+1,0 pt

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

RÉALISATION PAR POLITIQUE SECTORIELLE EN M€

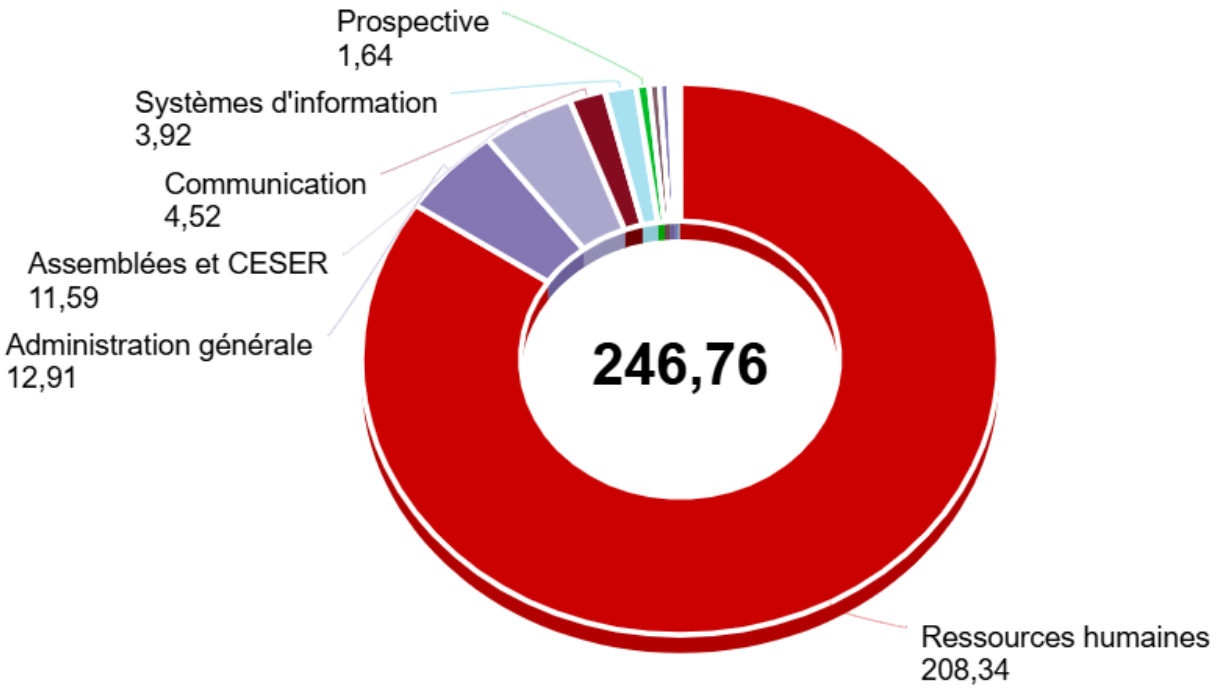

PRINCIPALES POLITIQUES SECTORIELLES MANDATÉES EN M€

Politique sectorielle « Ressources humaines » / 208,34 M€ / +0,36 % en 2025 / Taux de réalisation 98,74%

La « **Rémunération du personnel des services** » s'est établie à **195,08 M€** soit 98,96% des crédits votés pour 3 249 agents au 31/12/2025 (hors agents des lycées). L'année 2025 a été marquée par des mesures gouvernementales et mesures volontaristes de la collectivité :

- la hausse de 3 points de la cotisation patronale CRNACL soit 5,69 M€,
- la continuité de la reconnaissance des compétences par la revalorisation du régime indemnitaire (métiers en tension, intérim, fonctions accessoires, …),

Concernant les « **Prestations d'action sociale et autres - Services** » les dépenses se sont établies à **10,14 M€,** soit 99% des crédits votés en lien avec les éléments suivants :

- la protection sociale complémentaire (PSC),impactée par la hausse de la participation prévoyance de 30% pour un montant total de 3,08 M€ (un coût moyen mensuel de 252,4 K€),
- la subvention à l'association Cléa portée pour 1/3 par le chapitre 930 pour un montant de 333,3 K€,
- l'enveloppe dédiée au télétravail reste stable à hauteur de 238,4 K€,
- les remboursements des frais de domicile-travail à hauteur de 503,3 K€,
- le forfait mobilité durable (FMD), qui a impacté le budget 2025 sur une année entière pour un montant exécuté de 139,8 K€,
- les dépenses afférentes aux titres restaurant pour 4,8 M€.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

Politique sectorielle « Administration générale » / 12,91 M€ / -13,76 % en 2025 / Taux de réalisation 95,89%

Parmi les **12,91 M€** dédiés à l'administration générale, **7,01 M€** des dépenses sont sur les bâtiments administratifs, dont 4,22 M€ sur les charges d'exploitation des bâtiments administratifs (loyers, impôts, charges de copropriété, charges locatives et fluides), 1,17 M€ sur la maintenance programmée des bâtiments administratifs, et **1,12 M€** sur la sureté des bâtiments administratifs (maintenance des extincteurs, les vérifications et contrôles). **2,51 M€** sont destinés aux déplacements des agents des services centraux tandis que **1,95 M€** sont destinés à la logistique, dont 1,45 M€ dédiés à la propreté.

Politique sectorielle « Assemblées et CESER » / 11,59 M€ / +0,48 % en 2025 / Taux de réalisation 96,11%

Sur cette politique, les principales dépenses concernent les indemnités des élus régionaux et des élus du CESER pour un montant de 10,07 M€. Les autres dépenses concernent essentiellement les dépenses de formation et de transports des élus.

Politique sectorielle « Communication » / 4,52 M€ / +4,47 % en 2025 / Taux de réalisation 82,00 %

La **communication institutionnelle** met en lumière notre territoire en expliquant et en valorisant avec **4,52 M€** :

- Sa dynamique de transformation, pour montrer son évolution et ses projets d'avenir ;
- La mobilisation des acteurs locaux et l'attractivité de la Région, soutien de l'innovation et des investissements industriels ;
- L'excellence de son agriculture et le respect de notre environnement ;
- Une Région proche des habitants, à l'écoute et accessible ;
- Des infrastructures au service du quotidien : transports, équipements publics (canal seine-Nord, amélioration du faisceau ferroviaire) et leur rôle clé dans la qualité de vie ;
- Un patrimoine culturel riche (sites emblématiques, traditions, événements majeurs), véritable levier d'attractivité et de fierté collective.

Pour toucher tous les publics, la communication institutionnelle s'appuie sur des canaux variés : presse locale, réseaux sociaux, site web, mais aussi une présence active lors d'événements tels que :

- Les salons professionnels : le Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace à Paris Le Bourget, le Salon international de l'industrie ferroviaire, le Salon de l'immobilier d'entreprise SIMI ;
- Les salons destinés au grand public : le Salon international de l'agriculture, les salons étudiants, jeunes d'avenir ;
- Les différentes foires d'importances : Douai, Chalons, Hazebrouck ;
- Les rendez-vous culturels incontournables : le Main square, Lillarious, Touquet music beach festival, les rencontres internationales des cerfs-volants, Series Mania ;
- Les moments de rencontre qui réunissent habitants, associations et acteurs locaux autour de projets communs (Hauts-de-France propre, la tournée d'été, parlement de la mer, journée des plantes à Chantilly, Nos quartiers d'été…).

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

Politique sectorielle « Systèmes d'information » 3,92 M€ / -9,31 % en 2025 / Taux de réalisation 93,73%

La collectivité consacre des dépenses à hauteur de **1,22 M€** pour les projets, les applications et l'urbanisation des systèmes d'informations comprenant notamment la maintenance et l'hébergement des applications en mode SAAS (Software as a service) ainsi qu'une veille accrue dans un contexte de cyber menaces.

1,84 M€ dédiés à la mise en place d'actions permettant à la fois de renforcer la sécurité et de maintenir les actions récurrentes de maintenance des infrastructures et d'infogérance. Par ailleurs **850 K€** sont destinés aux environnements de travail des agents permettant notamment l'achat de petits matériels pour les aménagements de postes de travail des agents en situation de handicap.

Politique sectorielle « Prospective » / 1,64 M€ / -17,93%en 2025 / Taux de réalisation 82,28%

Sur cette politique 1,64 M€ ont été mandatés en 2025 avec notamment **0,94 M€** dédiés aux opérations liées à la **planification et l'appui territorial** qui se traduit par :

- le financement du suivi du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) et notamment les dépenses relatives à la procédure de modification n° 2 intervenue en 2025 pour la mise en œuvre de l'AAP PER (appel à projet relatif à la demande de classement au titre des projets d'envergure régionale),
- les dépenses de soutien aux agences d'urbanisme à hauteur de 400 K€ par an, somme stable de 50 K€ par agence d'urbanisme
- le soutien à l'association Mission Bassin Minier maintenu en 2025,
- ainsi que de dépenses pour l'animation de la mise en œuvre du SRADDET : Araa (Ateliers Régionaux des Acteurs de l'Aménagement), suivi des Scot (Schéma de Cohérence Territoriale).

Politique sectorielle « Relations internationales » / 1,29 M€ / -7,24 % en 2025 / Taux de réalisation 97,36%

La consommation des crédits de paiement sur cette politique a porté essentiellement sur « **la Mobilité européenne et internationale** » avec **1,06 M€** permettant :

- Le financement de mobilités individuelles et collectives de lycéens, apprentis, étudiants et jeunes demandeurs d'emploi dans le cadre d'Erasmus+, favorisant leur insertion professionnelle.
- Le soutien à des mobilités transfrontalières vers l'Allemagne, la Belgique ou les Pays-Bas, renforçant l'apprentissage linguistique et l'employabilité dans le bassin économique régional.
- L'accompagnement de jeunes entrepreneurs en mobilité au Québec, dans une logique d'internationalisation des parcours économiques.
- La mobilisation d'environ 3 000 jeunes lors du forum « Cap sur le Monde », facilitant l'accès à l'information et l'égalité des chances.
- Le soutien à des projets concrets comme la coopération avec Marrakech-Safi (mobilités pédagogiques et jeunes partant en stage dans les hôtels marocains)

Ainsi, la consommation 2025 traduit une politique régionale efficace, fortement cofinancée, au service de l'emploi des jeunes, de l'ouverture européenne et du rayonnement des Hauts-de-France.

Le dispositif « **Énergie pour l'Afrique** » (**0,11 M€**) se poursuit :

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

- La promotion de la transition énergétique en Afrique : le programme soutient des projets qui intègrent la décarbonation, les réseaux intelligents et les mobilités durables, impliquant au moins une entreprise des Hauts de France ;

- La visibilité et attractivité internationales : les projets mettent en avant des acteurs régionaux (entreprises, instituts de recherche) et renforcent la notoriété de la Région au niveau mondial ;

- L'impact économique local : en mobilisant des partenaires régionaux, le programme génère des retombées économiques (Co développement, échanges technologiques) tout en participant à la dynamique des transitions énergétiques.

- Sur la période, 31 projets financés dans 16 pays africains

- Un dispositif qui fait rayonner REV3 à l'international : financement de projets de mobilité durable, d'accès aux Energies, de bâtiment durable.

- Un dispositif impulsant des projets en consortium : entreprise, association, établissement universitaire,

- Des projets aux retombées concrètes : électrification de campus de formation, réalisation de mini-centrales solaires, tests de bornes de recharge, utilisation de matériaux durables pour la réhabilitation de bâtiments.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ENTRE LE CFU 2024 ET LE CFU 2025

L'évolution constatée sur ce chapitre entre 2024 et 2025 **(-1,88 M€)** est liée en majorité à la baisse des dépenses de l'administration générale **(-2,06 M€)** avec notamment une baisse des charges d'exploitation dans les bâtiments administratifs **(- 1,78 M€)** qui s'explique notamment par une baisse des loyers et des charges suite au regroupement des services administratifs et les déménagements effectués dans le cadre des Nouveaux Modes de Travail.

GESTION DES FONDS EUROPÉENS

Chapitre 930,5

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

PRÉSENTATION DU CHAPITRE

Le total des dépenses réelles de fonctionnement pour la « Gestion des fonds européens », s'élève à **46,74 M€ en 2025** contre 74,00 M€ en 2024, soit une baisse de -36,83 %.

**[Bp + Bs + Dm + Rar n-1 + Transfert] en M€*

Exercices :	Voté*		CFU		
			Valeurs		%
2024	183,50		74,00		**40,33%**
2025	76,82		46,74		**60,85%**
Evolution 2025/2024	*-106,68*	-58,14%	*-27,26*	-36,83%	+20,5 pts

Pour rappel, les crédits européens sont prévus conformément à la programmation européenne.

Une analyse plus détaillée est présentée dans la partie III de ce rapport.

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

Chapitre 932

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

PRÉSENTATION DU CHAPITRE

Le total des dépenses réelles de fonctionnement pour « l'Enseignement, la Formation Professionnelle et l'Apprentissage », s'élève à **947,10 M€ en 2025** contre 920,58 M€ en 2024 soit une hausse de 2,88 %.

Exercices :	Voté*		CFU		
			Valeurs		%
2024	1 009,46		920,58		**91,20%**
2025	949,93		947,10		**99,70%**
Evolution 2025/2024	*-59,52*	-5,90%	*+26,52*	+2,88%	+8,5 pts

RÉALISATION PAR POLITIQUE SECTORIELLE EN M€

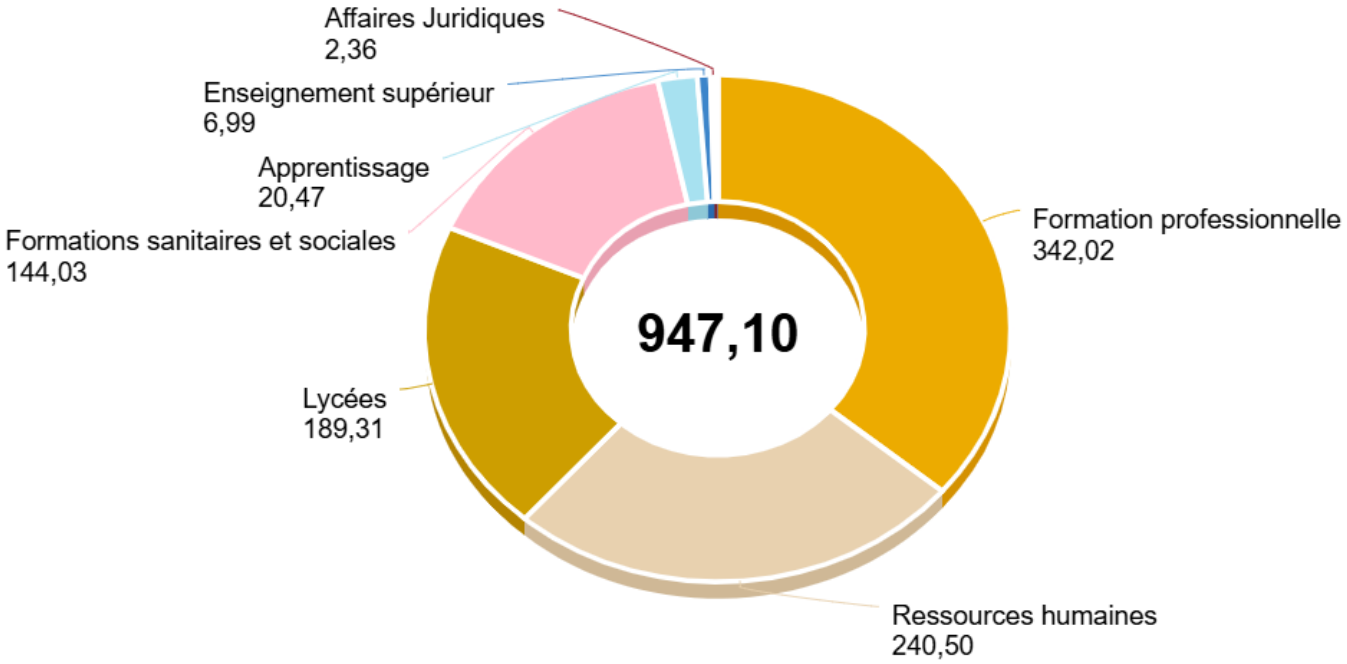

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

Politique sectorielle « Formation Professionnelle » / 342,02 M€ / +11,53% en 2025 / Taux de réalisation 99,98%

La Région Hauts-de-France possède une compétence générale en matière de formation professionnelle continue, notamment auprès des publics à la recherche d'un emploi, des Personnes Placées Sous-Main de Justice (PPSMJ), des personnes en situation de handicap et des jeunes ayant quitté le système scolaire.

Cette compétence, confortée par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale est mise en œuvre par un programme régional de formation (PRF) composé de plusieurs dispositifs. Cet ensemble permet aux demandeurs d'emploi de bénéficier de formations professionnelles en vue d'accéder à l'emploi.

Dans le cadre du **Pacte régional d'investissement dans les compétences** (PRIC) 2024-2027, l'État a proposé un nouvel abondement de la politique régionale de formation en 2025. Il a permis de renforcer l'offre de formation au bénéfice des personnes les plus éloignées de l'emploi pour répondre aux besoins du marché du travail à court terme (métiers en tension de recrutement), comme à moyen ou long terme (métiers d'avenir). L'engagement régional pour la convention 2025 a été de 151,04 M€, quant à la part État relative aux dépenses additionnelles 124 M€, soit un total de **275,04 M€.**

Au titre du PRIC 2025, la Région a confié une partie de l'enveloppe financière à France Travail. Dans le cadre de ce partenariat, cette enveloppe a permis notamment le financement d'opérations spécifiques mises en œuvre par France Travail pour faciliter l'accès rapide des publics à l'emploi pérenne, puis au moyen d'un mandat donné par la collectivité, le financement de parcours de formation identifiés et les coûts liés à la rémunération des stagiaires concernés.

- Cette année, la Région a apporté son soutien aux stagiaires inscrits dans les formations régionales. Les indemnisations couvrent la **rémunération des stagiaires, leur protection sociale** ainsi que le remboursement des frais de transport. **(138,20 M€)**

- **31 690 stagiaires** ont poursuivi une formation dans le cadre du dispositif « Se former pour un métier » **(113,63 M€)**

- 114 actions ont été mises en place sur le dispositif « **S'engager vers l'emploi** » soit **42,31 M€**. Plus globalement, **11 864 stagiaires** les plus éloignés de l'emploi, bénéficiaires du RSA, personnes en situation de handicap, ou d'illettrisme, ont pu entrer ou poursuivre un parcours de formation pour acquérir les savoirs et compétences de base.

- **11 608 stagiaires** ont bénéficié d'une formation dans le cadre du dispositif « **Se spécialiser pour un métier** » jusque l'été 2025 puis les actions de perfectionnement du nouveau marché « Se Former pour un Emploi en Région (SFER) » à compter de l'été 2025 **(17,76 M€).**

- Les engagements des **42 missions locales** s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP). Elles s'engagent à porter des actions à destination des jeunes de 16 à 25 ans afin de :
  - Élever le niveau de qualification et contribuer à une meilleure insertion professionnelle des jeunes en leur garantissant un accès à l'information, à l'orientation et à la formation,
  - Former les publics prioritaires, en adéquation avec les besoins en recrutement des entreprises,
  - Valoriser les entreprises locales grâce à l'information des jeunes et des professionnels, notamment dans les secteurs où les métiers sont en tension,
  - Inscrire dans la durée le pilotage par la performance des missions locales en corrélant la subvention régionale à l'atteinte de résultats. **(8,69 M€)**

- **5, 13 M€** ont été consacrés au **remboursement du trop-perçu constaté au titre de la convention financière PACTE 2019.**

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

➢ Cette année le dispositif « **Accéder à l'enseignement supérieur** » a permis de former au total **1 199 personnes** sur les formations d'accès aux études universitaires (Capacités en droit et DUT) et 214 sur d'autres formations de niveau supérieur **(4,81 M€).**

➢ Réunies en un réseau national, les **Ecoles de la deuxième chance** (E2C) proposent aux jeunes de 16 à 25 ans (parfois jusque 30 ans) dépourvus de qualification professionnelle ou de diplôme et sortis du système scolaire, un parcours de formation personnalisé incluant une période d'alternance en entreprise (40% du temps en formation). L'objectif de ce dispositif est de lutter contre le décrochage scolaire et de permettre aux plus fragiles d'acquérir les compétences nécessaires à leur insertion professionnelle et de se rapprocher ainsi du monde de l'entreprise.
La Région Hauts-de-France compte **6 E2C regroupant 16 sites** :7 dans le Nord, 4 dans le Pas-de Calais, 3 dans la Somme, 1 dans l'Oise (Creil) et 1 dans l'Aisne (Vervins).

En 2025, ces crédits **(3,06 M€)** ont permis à **1 759 jeunes décrocheurs** de poursuivre leurs formations dans une école de la deuxième chance.

➢ Le dispositif « **Se former en milieu pénitentiaire** » permet d'élaborer un parcours de formation personnalisé en milieu pénitentiaire pour préparer la sortie de prison et retrouver un emploi via des ateliers de découverte des métiers et des formations courtes sur des compétences professionnelles. **(1,59 M€).**

➢ « **Se former pour créer, reprendre et gérer une entreprise** », en 2025, **522 stagiaires** ont été accueillis dans une des deux formations de ce dispositif **(0,72 M€).**

Politique sectorielle « Ressources Humaines » / 240,50 M€ / +4,15% en 2025 / Taux de réalisation 98,87%

240,50 M€ sont consacrés aux ressources humaines sur ce chapitre.

➢ **La rémunération du personnel des lycées** s'élève à **230,52 M€,** pour 5 982 agents au 31/12/2025.

L'année a été marquée par des mesures gouvernementales et des mesures volontaristes de la collectivité :

- la hausse de 3 points de la cotisation patronale CRNACL,
- la continuité de la reconnaissance des compétences par la revalorisation du régime indemnitaire (métiers en tension, intérim, fonctions accessoires, …),
- l'évolution annuelle de la part mensuelle d'IFSE dans le cadre de l'équité de traitement entre les cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux et des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement,
- Le plan de déprécarisation des agents temporaires s'est poursuivi, avec 289 déprécarisations effectives sur 2025, permettant de renforcer les effectifs permanents des lycées.

➢ Le programme « **Prestations d'action sociale et autres - lycées** » a été mobilisé à hauteur de **7,33 M€**, soit 97,80% des crédits votés en lien avec les éléments suivants :

- la protection sociale complémentaire (PSC) a été impactée par la hausse de la participation prévoyance pour un montant de 3,9 M€ (un coût moyen mensuel de 0,33 M€),
- la subvention à l'association Cléa portée pour 2/3 par ce chapitre, pour un montant de 0,67 M€,
- des demandes de remboursement des frais de domicile-travail à hauteur de 76,5 K€,
- le forfait mobilité durable (FMD) a impacté le budget 2025 sur une année entière pour un montant exécuté de 131,3 K€,
- les dépenses afférentes aux titres restaurant s'élèvent à 1,03 M€.

Politique sectorielle « Lycées » / 189,31 M€ / - 5,85% en 2025 / Taux de réalisation 100,00 %

L'enveloppe globale dédiée aux lycées s'établit à **189,31 M€,** en baisse de -5,85 % par rapport à 2024 (-11,77 M€). Elle se décline par axes d'intervention de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

- **105,50 M€ pour assurer le fonctionnement des EPLE** soit :
  - 95,35 M€ pour la dotation globale de fonctionnement. La Région assure le fonctionnement des lycées d'enseignement publics, des établissements d'éducation spéciale (Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté : EREA et Ecoles Régionales du Premier Degré : ERPD), des établissements maritimes et agricoles situés sur son territoire. Elle assure ainsi le fonctionnement de ses établissements. La Région maintient donc son engagement en poursuivant une démarche engagée dans l'objectif d'une maîtrise énergétique renforcée.
  - 6,64 M€ pour les contrats et marchés pour le fonctionnement des EPLE. Un marché d'une durée de 6 ans, est proposé à l'ensemble des EPLE pour permettre d'harmoniser les pratiques de maintenance, de renforcer la connaissance du patrimoine, de contribuer à son amélioration et de renforcer l'efficacité énergétique des lycées. Ces crédits intègrent également les marchés d'exploitation de chauffage dans les lycées de la Région, la gestion des déchets et l'acquisition des équipements de protection individuelle pour les agents des lycées.
  - 1,61 M€ pour le Service de Restauration et d'Hébergement (SRH). La Région est particulièrement attentive à la qualité nutritionnelle des repas proposés en service de restauration scolaire des lycées
  - 1,19 M€ pour la démutualisation des personnels transférés pour les cuisines centrales/EMOP
  - 0,71 M€ pour le transport des internes et des demi-pensionnaires pour les EPLE qui ne disposeraient pas d'internat ou de restauration sur place.

- **50,32 M€ pour le financement des lycées privés sous contrat,** par le biais des Forfaits Régionaux d'Externat. L'intervention de la Région vise les mêmes objectifs que le financement des lycées publics. Les dépenses prises en compte sont celles liées au fonctionnement matériel et les dépenses de rémunération des personnels techniques qui interviennent dans les lycées pour en assurer le fonctionnement.

- **21,16 M€ pour l'accompagnement financier des jeunes et des familles.** La Région veille à l'amélioration régulière des conditions de réussite éducative des lycéens. Ainsi :
  - 14,45 M€ pour aider financièrement les familles pour faire face aux frais liés à la scolarité et soutenir les dispositifs d'intégration scolaire et de réussite éducative, comme la carte génération HDF qui permet d'apporter une aide universelle au moment de la rentrée scolaire : 100 euros pour ceux qui entrent dans un cycle d'études et 55 euros pour ceux qui poursuivent.
  - 3,49 M€ pour développer les usages numériques par notamment l'espace numérique de travail (ENT) HDF, le maintien en conditions opérationnelles des infrastructures numériques et téléphoniques (serveurs, onduleurs, équipements réseaux, autocommutateurs téléphoniques…) afin d'assurer le bon fonctionnement des infrastructures et équipements numériques au sein des lycées.
  - 2,98 M€ pour favoriser l'ouverture culturelle, sportive, citoyenne telles que la lutte contre le harcèlement scolaire, l'égalité femmes-hommes, le devoir de mémoire…
  - 0,24 M€ pour accompagner les projets innovants et expérimentaux comme les Espaces d'Innovation Partagés (EIP) afin de sensibiliser à l'entreprenariat au sein des lycées.

8,83 M€ pour le maintien en condition opérationnelle du patrimoine régional, dont 4,52 M€ pour l'achat de matière d'œuvre pour les agents techniques territoriaux et la mise à jour des plans des établissements, 2,44 M€ pour les travaux urgents non programmables d'entretien courant gérés par les subdivisions, 0,83 M€ pour les charges d'exploitation telles que la vérification périodique des ascenseurs, le respect des normes liées à la qualité de l'air ou encore la mise à jour des diagnostics techniques amiante.

- **1,63 M€ pour participer au financement et à l'accompagnement des Parcours Emplois Compétences dans les lycées.** Ces crédits contribuent au financement des Parcours Emplois Compétences (PEC) recrutés par les lycées sur les missions d'entretien, de restauration ou de maintenance informatique et au retour à l'emploi pérenne de ces personnes.

- **0,88 M€ pour aider au choix d'orientation des jeunes des Hauts-de-France,** par des missions d'information sur les formations et les métiers qui sont exercées au travers du dispositif Proch'Orientation.

Politique sectorielle « Formations sanitaires et sociales » / 144,03 M€ / -1,94 % en 2025 / Taux de réalisation 100,00 %

Les dépenses 2025 sur cette politique sont de **144,03 M€** et s'articulent autour de deux axes principaux :

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

110,80 M€ pour le financement des établissements : 82 établissements gestionnaires agissent en Région répartis ainsi :

- **91,82 M€ pour le financement des établissements sanitaires** (50 établissements gestionnaires agissent en Région)

  - 74,90 M€ pour les établissements publics avec 31 établissements publics sanitaires
  - 16,92 M€ pour les établissements privés avec 19 établissements privés sanitaires

Au total, **17 300 étudiants sont formés dans la filière sanitaire**, dont 11 000 en instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) et 2 500 en formations d'aides-soignants (AS).

Ces crédits permettent de couvrir les dépenses de fonctionnement des structures (charges de personnel, frais généraux, indemnités de stage, frais de déplacement, etc.) et d'assurer la mise en œuvre des formations.

La Région est tenue d'assurer la gratuité des formations de niveau infra-bac, quel que soit le statut des établissements. Pour les formations post-bac, elle soutient également, de manière volontariste, le financement des instituts et écoles à statut privé dont le principal réseau est celui de la Croix Rouge qui offre une formation de proximité. Le financement repose sur des coûts forfaitaires maximums par parcours.

- **18,98 M€ pour le financement des établissements de la filière sociale (**32 établissements de formations sociales (1 public et 31 privés).

La Région définit et met en œuvre la politique de formation des travailleurs sociaux.

Depuis 2017, la Région est compétente pour délivrer les agréments aux établissements de formation en travail social. Elle finance les formations initiales et continues destinées notamment aux demandeurs d'emploi, dans la limite du nombre de places financées, précisé dans les arrêtés d'agrément.

Les établissements disposant des formations initiales sont ainsi financés par la Région. L'aide financière à ces établissements est constituée d'une subvention annuelle couvrant les dépenses administratives et celles liées à leur activité pédagogique.

Dans ce cadre, la Région notamment :

- Contribue au financement du fonctionnement des établissements de formation en travail social
- Prend en compte les évolutions réglementaires des diplômes du travail social.

Au total, **6 000 étudiants sont inscrits dans ces formations**, parmi lesquels 1 700 suivent un cursus d'éducateur spécialisé (ES) et 1 000 une formation d'accompagnant éducatif et social (AES).

32,86 M€ pour les bourses étudiants sanitaire et social (BESS)

Le versement de bourses d'études sanitaires et sociales (BESS) relève d'une obligation légale.

La Région accompagne les élèves et étudiants dans leur parcours de formation en leur attribuant des bourses d'études sur critères sociaux.

Environ 10 000 apprenants y sont éligibles chaque année scolaire et universitaire.

12 956 dossiers ont été déposés en 2025 et 9 941 bourses ont été accordées.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

Politique sectorielle « Apprentissage » / 20,47 M€ / -8,41 % en 2025 / Taux de réalisation 100,00 %

20,47 M€ dédiés à cette politique conformément aux priorités suivantes :

- **16,89 M€ pour maintenir le pouvoir d'achat des apprentis,** qui se traduit par des aides à l'achat de matériel scolaire et professionnel, aides au transport, à l'hébergement et à la restauration aides dites « THR » (15,99 M€) via la carte génération ; Dispositif « Reprise des apprentis » (0,58 M€) et 0,32 M€ pour le Fonds de Solidarité des Apprentis (FSA).

- **3,35 M€ pour agir pour un environnement favorable au développement de l'apprentissage sur les territoires,** ce qui correspond au fonds de soutien versé par France Compétences. Il permet de financer l'appui au développement de filières d'avenir, le rapprochement entre l'offre et la demande de contrats d'apprentissage, l'amélioration de la qualité de l'accompagnement des apprentis, la sensibilisation à la création/reprise d'entreprise.

- **0,14 M€ pour valoriser l'alternance et les formations innovantes comme voie d'excellence** par le soutien aux initiatives territoriales visant à valoriser l'apprentissage et le soutien de partenaires dans leurs actions.

- **0,02 M€ pour entretenir le patrimoine régional au service des apprentis.** Il s'agit de dépenses de réparations courantes (petites interventions nécessaires à l'entretien courant des bâtiments) sur des biens immobiliers hébergeant des activités de formation par apprentissage et dont la Région est propriétaire

Politique sectorielle « Enseignement supérieur » / 6,99 M€ / -20,59 % en 2025 / Taux de réalisation 100 %

Les dépenses 2025 sur cette politique sont de **6,99 M€** et sont réparties notamment :

3,41 M€ pour la bourse MERMOZ.

Cette bourse constitue un axe central de la politique régionale en matière d'enseignement supérieur. Elle s'adresse aux étudiants de l'enseignement supérieur, des étudiants en formation sanitaire et sociale, des apprentis du supérieur et des étudiants en section BTS, inscrits dans un établissement partenaire situé sur le territoire des Hauts-de-France, et dont les départs en mobilité internationale s'effectuent pendant l'année universitaire.

La bourse à la mobilité internationale des jeunes « MERMOZ » est au coeur de la politique régionale d'Enseignement Supérieur. Elle se veut un levier de développement du territoire régional et de l'employabilité des jeunes.

En 2025, 2 999 étudiants ont bénéficié de la bourse MERMOZ.

1,93 M€ pour les contrats étudiants.

Ce programme comprend 2 dispositifs : contrats étudiants et étudiants relais santé.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

Le dispositif Contrats Etudiants permet aux étudiants de se procurer un complément de revenus dans une activité non pénalisante à la poursuite et à la réussite de leurs études universitaires (exemples de missions : accueil des étudiants, aide à l'insertion professionnelle, accompagnement des étudiants handicapés, tutorats pédagogiques…)

Le dispositif Etudiants Relais Santé est proposé en Région pour informer les jeunes en matière de droits et de soins, les sensibiliser quant aux comportements à adopter et prévenir des situations à risque (accès aux droits et soins, prévention des addictions, promotion du bien-être et la qualité de vie étudiante…).

Pour exemple, à l'université de Lille, les Étudiants relais santé se sont mobilisés dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes en diffusant largement le violentomètre et en l'adaptant sous forme de cartes à jouer, afin de faciliter les échanges entre pairs autour des situations de consentement et de violences dans les relations.
Ces 2 dispositifs sont fortement mobilisés par les Etablissements, et correspondent à une aide directe à l'emploi des étudiants. Les missions effectuées dans le cadre de ces contrats par les étudiants s'exercent sur sites universitaires ou écoles et en lien avec le projet porté par chaque établissement.

0,92 M€ pour l'aide aux étudiants FRSU (Fond Régional Social d'Urgence)

Le FRSU vise à apporter une aide financière ponctuelle et personnalisée aux étudiants confrontés à des difficultés sociales ou économiques.
Ce dispositif permet de répondre rapidement aux situations de précarité, en complément des aides existantes, et contribue ainsi à sécuriser les parcours de formation des étudiants les plus fragiles.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ENTRE LE CFU 2024 ET LE CFU 2025

L'évolution constatée sur le chapitre entre 2024 et 2025 est en hausse globale de +26,52 M€.

Les principales évolutions du chapitre sont les suivantes :

- La hausse la plus importante est constatée sur la politique « Formation professionnelle » avec +35,36 M€. Elle concerne principalement la rémunération couverture sociale des stagiaires qui a connu une hausse de consommation de +17,72 M€ et le financement des parcours de formation (dispositif « Se former pour un métier ») pour + 10,42 M€.
- Une hausse est également observée sur la politique « Ressources humaines » de +9,59 M€.

A l'inverse des baisses sont principalement constatées sur les dépenses suivantes :

- - 11,77 M€ sur la politique « Lycées » qui s'explique par une baisse de 13,38 M€ sur la dotation globale de fonctionnement liée à la normalisation des coûts énergétiques (gaz et électricité aux tarifs du groupement de commandes) et une hausse de 1,24 M€ pour les contrats et marchés région pour le fonctionnement des EPLE et 1 M€ pour les forfaits régionaux d'Externat.
- - 3,06 M€ sur la politique « Formations sanitaires et sociales » qui résulte notamment d'une baisse sur le financement des établissements de la filière sociale et sanitaire privé ainsi que sur les bourses (BESS) et une hausse sur le financement des établissements sanitaires publics.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

CULTURE,

VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

Chapitre 933

PRÉSENTATION DU CHAPITRE

Le total des dépenses réelles de fonctionnement pour la « Culture, la Vie Sociale, la Jeunesse, les Sports et Loisirs » s'élève à **111,42 M€ en 2025** contre 111,52 M€ en 2024 soit une stabilité globale.

**[Bp + Bs + Dm + Rar n-1 + Transfert] en M€*

Exercices :	Voté*		CFU		
			Valeurs		%
2024	112,89		111,52		**98,79%**
2025	115,89		111,42		**96,14%**
Evolution 2025/2024	*3,00*	2,66%	*-0,10*	-0,09%	-2,6 pts

RÉALISATION PAR POLITIQUE SECTORIELLE EN M€

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

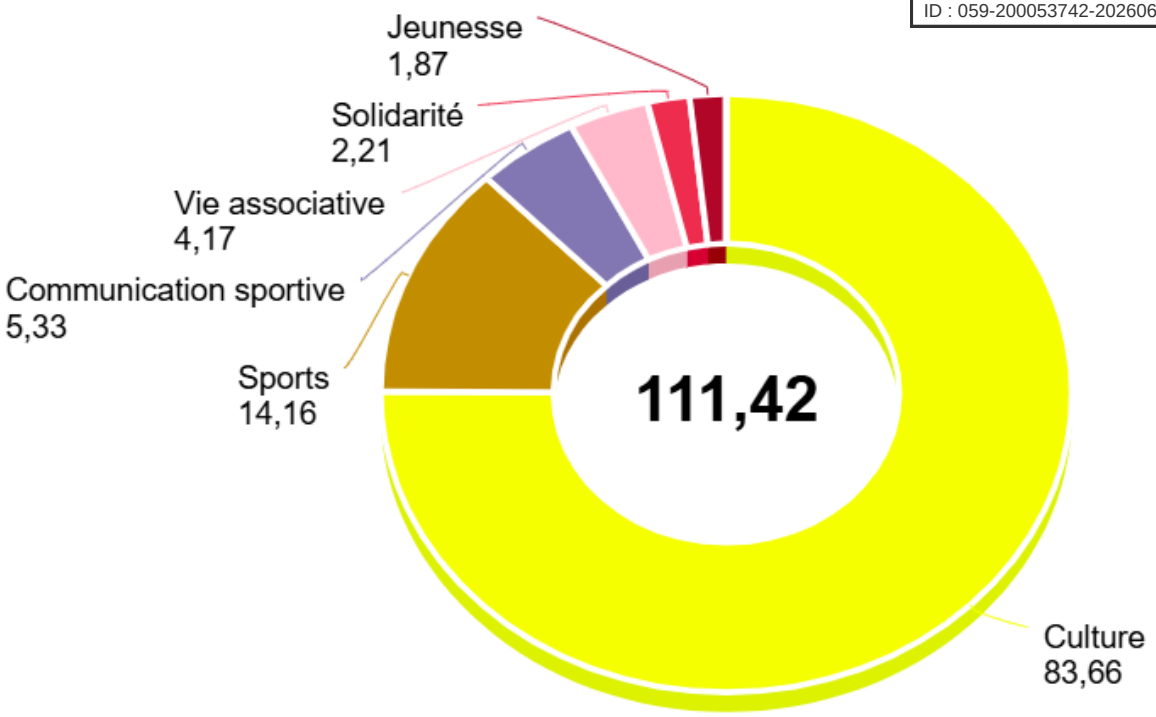

PRINCIPALES POLITIQUES SECTORIELLES MANDATÉES EN M€

Politique sectorielle « Culture » / 83,66 M€ / + 0,72% en 2025 / Taux de réalisation 99,26%

Afin de confirmer sa relation aux acteurs des Arts, de la Culture et du Patrimoine, et son ambition à l'égard de ce secteur, la Région réaffirme son accompagnement au fonctionnement global de l'activité auprès d'opérateurs dont les missions répondent aux enjeux de la politique culturelle régionale.

En 2025, **83,66 M€** de dépenses sont consacrées à la Culture, réparties principalement comme suit :

35,16 M€ sont consacrés aux activités des **opérateurs structurants de l'axe 1 de la nouvelle politique « Secteur artistique et patrimonial professionnel »**, à savoir les agences, pôles et réseaux, les établissements labélisés de création, les structures d'enseignement artistique, les structures organisatrices de festival structurant, les équipes artistiques et les structures à vocation régionale.

Pour information, 145 opérateurs ont été soutenus pour la mise en œuvre de leur programme d'action. Une trentaine d'entre eux a souhaité construire un partenariat culturel triennal autour d'enjeux partagés.
Il s'agit notamment du Théâtre du Nord à Lille, de la Comédie de Béthune, de l'Échangeur à Château-Thierry, de l'association Diaphane à Clermont-de-l'Oise ou de l'atelier Lyrique à Tourcoing qui programme de nombreux spectacles lyriques à l'année et joue un rôle ressource pour de nombreux ensembles vocaux et musicaux en région.

33,28 M€ sont consacrés aux activités des **opérateurs structurants de l'axe 2 de la nouvelle politique « Habitants et leur espace de vie »**, à savoir les établissements labélisés de diffusion, les lieux territorialisés de diffusion ou les structures à vocation régionale.

Pour information, sur cet axe 135 opérateurs ont été soutenus dans la mise en œuvre de leur programme d'action. Parmi ceux-ci, 26 ont souhaité construire un partenariat culturel triennal autour d'enjeux partagés concernant les questions d'équité (vis-à-vis des filières, des territoires et des habitants) et de transition écologique. Y figurent aussi les participations statutaires des 11 structures culturelles auxquelles la Région adhère.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

De plus, dans le champ de la Culture Scientifique Technique et Industrielle, compétence obligatoire, sont soutenus sur cet axe des opérateurs comme Cité Nature à Arras, Nausicaa à Boulogne-sur-Mer ou l'association Le Pavillon Jacques de Manse à Chantilly.
Au titre du cinéma et de l'audiovisuel, ont été accompagnées notamment l'association Cinéligue qui est un exploitant de cinéma itinérant, l'association Hors Cadre qui opère le dispositif Passeurs d'Images ou l'association Unis Cité qui porte l'opération Volontaires Cinéma et Citoyenneté.

31 structures dans le secteur des musiques actuelles ou de répertoire, parmi lesquelles les scènes de musiques actuelles La Passerelle - le Grand mix à Tourcoing, et la Lune des Pirates à Amiens ou encore l'association La Clef des Chants à Lille qui œuvre pour la promotion et la diffusion de l'art lyrique en région.

57 structures ont été accompagnées dans le domaine du spectacle vivant telles que les scènes nationales comme le Phénix à Valenciennes, le Channel à Calais, le Théâtre du Beauvaisis, le Bateau Feu à Dunkerque, le Tandem à Arras et Douai, le Manège à Maubeuge ou encore la Maison de la culture à Amiens.

2,83 M€ ont permis de soutenir les aides spécifiques à travers le dispositif **« Initier pour les habitants dans leurs espaces de vie »** sur lequel sont valorisées les aides ciblées de l'axe 2 de la politique culturelle, on retrouve entre autres :

- les aides aux libraires, qui s'inscrivent dans le cadre du Contrat de filière livre et lecture passé avec la DRAC et le Centre National du Livre, et dont l'objectif est de maintenir le maillage de librairies indépendantes de qualité sur l'ensemble du territoire (16 aides aux libraires en 2025 en fonctionnement),
- le soutien aux expositions temporaires des Musées de France, qui vise à favoriser l'appropriation du patrimoine culturel par les habitants et les visiteurs, dans un double objectif d'équité territoriale et d'accès à la culture (11 expositions financées en 2025),
- le dispositif d'aide à l'emploi de médiateurs culturels pour les salles de proximité en partenariat avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée, qui permet de soutenir la vitalité des territoires, d'accompagner la reprise et le développement de la fréquentation des salles de cinéma (22 postes de médiateur soutenus),
- le soutien à l'émergence d'une stratégie culturelle via le diagnostic culturel de territoire afin de permettre aux territoires de s'engager dans la réalisation d'un état des lieux des points faibles et des points forts, des potentialités et atouts, des freins et menace du territoire ainsi que des attentes et besoins des habitants dans le champ culturel,
- le soutien au fonctionnement des radios associatives et des chaines de TV locales

2,04 M€ ont permis de soutenir la vitalité artistique et culturelle du territoire à travers le dispositif **« Habitants-vitalité artistique-développement culturel »**.
Sont soutenus au titre de cette ligne, les projets de développement culturel des territoires avec les habitants :

- les manifestions de proximité (offre évènementielle culturelle professionnelle de proximité, répartie de façon équilibrée sur l'ensemble du territoire favorisant la participation des habitants et mettant en œuvre des pratiques durables (festivals, expositions, manifestations artistiques..),
- les programmations culturelles itinérantes de proximité (programmation itinérante de multiples œuvres dans une ou plusieurs disciplines artistiques et dans des conditions professionnelles d'exercice, permettant de contribuer à la rencontre des habitants avec les œuvres et les artistes),
- les projets culturels territoriaux (activité d'un lieu culturel de proximité, projets portés par des équipes artistiques ou des résidences longues de territoire).

Plus de 200 projets ont été soutenus en 2025.

1,78 M€ ont permis de soutenir les aides spécifiques à travers le dispositif **« Impulser - pour les habitants dans leurs espaces de vie »**, dédié aux appels à projets suivants :

- Le dispositif PEPS – Parcours d'Éducation, de Pratique et de Sensibilisation à la culture en direction des acteurs artistiques et culturels contribuant à l'éducation artistique et culturelle. Cet appel à projets permet aux jeunes d'explorer les grands domaines des arts et de la culture et de bénéficier de pratiques encadrées par des professionnels en collaboration avec les équipes pédagogiques. Il permet de concevoir une offre diversifiée de parcours favorisant l'immersion, la sensibilisation et la pratique dans l'enceinte des établissements scolaires volontaires. Il offre aussi la possibilité de programmer en fin de parcours une sortie

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

culturelle en dehors de l'établissement et/ou une programmation d'œuvres artistiques au sein de l'établissement en lien avec le projet proposé par l'acteur culturel (121 acteurs artistiques et culturels pour 7 893 jeunes bénéficiaires en 2025).

- Le dispositif Jardin en scène est destiné à promouvoir une offre culturelle au plus près des habitants au cœur d'un riche patrimoine paysager et de jardins. L'objectif est de valoriser le patrimoine culturel et naturel des jardins et écrins paysagers, de favoriser le développement culturel et de proposer une programmation artistique gratuite laissant une large place à la rêverie poétique du paysage (23 projets soutenus en 2025).

- Le dispositif Haute fréquence, qui invite à la programmation de concerts de musiques actuelles sur l'ensemble du territoire et particulièrement les zones ne disposant pas d'une offre de concerts à l'année en mettant en lumière la scène régionale émergente. Le dispositif prévoit également l'organisation d'actions culturelles en marge des concerts. Le temps fort se déroule chaque année en novembre (29 projets soutenus en 2025).

Politique sectorielle « Sports » et « communication sportive » / 19,49 M€ / + 5,05% en 2025 / Taux de réalisation 95,43%

Les dépenses sur cette politique sont réparties principalement ainsi :

8,04 M€ au titre du dispositif **« Clubs de Haut Niveau »**

Ce sont environ 600 clubs (associations sportives, sociétés sportives et centres de formation agréés des clubs professionnels) qui sont accompagnés dans le cadre de leur performance, leur structuration, leur professionnalisation et la formation des jeunes sportifs. La subvention est attribuée en fonction d'une grille qui prend en compte le sport et le niveau du club.

1,49 M€ au titre du dispositif « **Partenariats ligues et comités régionaux** »

Ce dispositif permet de soutenir le mouvement sportif régional dans le développement de ses actions selon différents axes comme la formation des jeunes vers le haut niveau, l'évolution des pratiques, le sport-santé, l'innovation, le développement des parasports et la structuration du mouvement associatif.

Pour 2025, ce sont 66 ligues et comités régionaux, dont 38 en Conventions Pluriannuelles d'Objectifs, qui ont été financés pour un montant total de 1,386M€.

1,39 M€ au titre de la « **participation statutaire »** pour le Syndicat Mixte pour l'Exploitation du Stade Couvert Régional à Liévin, au sein duquel ont eu lieu notamment :

- Le Meeting d'Athlétisme Hauts-de-France Pas-de-Calais Trophée EDF, le 13 février 2025, un événement classé n°1 mondial sur les 5 dernières années.
- La Coupe du Monde de Triathlon Indoor, le 22 mars 2025, un événement unique qui a vu des athlètes s'affronter dans une série de défis mêlant natation, vélo et course à pied. Ce triathlon indoor a également offert des compétitions ouvertes et pour les scolaires, consolidant ainsi Liévin comme capitale de ce format innovant.

1,23 M€ au titre du dispositif **« Manifestations sportives »** contribuant au rayonnement de la Région et au développement économique des territoires.

Il s'agit d'un soutien financier au titre des manifestations sportives inscrites au calendrier fédéral, contribuant au rayonnement de la Région et au développement économique des territoires. Les modalités d'attribution sont déclinées dans 3 dispositifs. L'un concernant toutes les disciplines (MASP) et deux dispositifs critérisés qui concernent l'aide aux épreuves d'athlétisme dites de « running » et l'aide aux tournois internationaux de football jeunes. L'intervention porte en 1er lieu sur les évènements nationaux ou internationaux et principalement dans les disciplines olympiques, paralympiques ou classées haut niveau par le Ministère des sports. 221 manifestations sportives ont bénéficié du soutien financier de la Région en 2025 pour un montant total de 1,059M€.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

0,64 M€ au titre du dispositif **« Projets de performance fédéraux »** qui permet de financer auprès des jeunes talents une formation vers le haut niveau international, depuis la détection des jeunes jusqu'aux podiums internationaux, olympiques notamment.

0,58 M€ au titre du dispositif « Participation au fonctionnement des équipements sportifs régionaux » qui comprend la compensation contractuelle d'obligation de services publics pour l'année 2025 pour la SPL de gestion du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix et également le versement de la subvention de fonctionnement pour la Maison Régionale des Sports (MRS).

5,33 M€ de dépenses ressortent liées à la communication sportive.

En 2025, la Région Hauts-de-France, le Département du Nord et la Métropole Européenne de Lille ont uni leurs forces pour organiser le Grand départ du Tour de France qui s'est déroulé début juillet.

A cet effet, un groupement de commande a été créé pour porter le partenariat avec Amaury Sport Organisation (ASO), société organisatrice du Tour de France.

Par ailleurs, la Région Hauts-de-France a poursuivi sa politique de valorisation de l'image du territoire régional auprès du grand public par l'intermédiaire de clubs sportifs régionaux de haut niveau inscrits dans des compétitions nationales offrant un important retour médiatique.

Au titre de la saison 2025/2026, il a été décidé de mettre en place des marchés négociés de prestations de communication appelés plus communément « contrats d'image » à travers les clubs professionnels régionaux de sport collectif tant masculins que féminins et dispensant des disciplines de haut niveau.

Comme les années précédentes, les contrats d'image portent également sur des manifestations sportives de grande envergure comme Paris-Roubaix, les 4 Jours de Dunkerque – Grand Prix des Hauts-de-France, la Route du Louvre ou l'Enduropale du Touquet…

Politique sectorielle « Vie associative » / 4,17 M€ / + 0,94% en 2025 / Taux de réalisation 99,29 %

Les dépenses sur cette politique sont réparties principalement ainsi :

1,26 M€ au titre du dispositif « **Hauts de France en fête ».**

Le dispositif « Hauts-de-France en Fête » permet, autour de valeurs de solidarité et de partage, d'accompagner l'animation des territoires par un soutien financier à des événements ponctuels et festifs qui se déroulent prioritairement en milieu rural.

0,91 M€ au titre du dispositif « **Têtes de réseaux associatives ».**

La Région Hauts-de-France maintient son soutien aux Têtes de Réseau associatives regroupant des associations locales qui adhèrent à un même projet et aux mêmes valeurs. Ces associations viennent ainsi trouver des espaces d'échanges, des services, des outils et parfois une forme de labellisation de leurs projets.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

La Région accompagne les Têtes de Réseau agissant dans les champs de la jeunesse et de l'éducation populaire au travers de conventions pluriannuelles d'objectifs dont les axes partenariaux sont au nombre de six : la gouvernance et représentation du réseau, la vie du réseau, les modèles socio-économiques, l'accompagnement des CREAP, les projets spécifiques et la formation des bénévoles.

0,72 M€ au titre du dispositif « **Emplois associatifs** ».

Ce programme correspond au dispositif de soutien à la vie associative par la Création d'Emplois Associatifs Pérennes - CREAP.

Dans ce cadre, 4 axes structurent la démarche : agir pour l'emploi, accompagner la structuration du monde associatif, animer le territoire et associer les partenaires.

Chaque année, un appel à projet est lancé.

En 2025, 35 postes ont été accompagnés. A titre d'exemples ont été accompagnées la création d'un poste à 100% de coordinateur au sein de l'association SOS Bébés et Mamans à Lomme qui vient en aide aux bébés nés dans la plus grande précarité en sensibilisant tous les publics (associations, crèches, écoles, maternités, consommateurs, partenaires sociaux) sur la pratique du zéro déchet via la récupération de tout le matériel de puériculture et vêtements de premier âge en parfait état.

Une aide à la création d'un poste d'intervenant social à 100% pour l'association Place des femmes à Roubaix, qui aide les femmes et enfants, victimes de violences conjugales a pu être mise en place ainsi qu'une aide à la création d'un poste de technicien - mécanicien 100% au sein de l'association Beauvélo à Beauvais.

Politique sectorielle « Solidarité » / 2,21 M€ / - 47,93 % en 2025 / Taux de réalisation 43,40 %

Les dépenses sur cette politique sont réparties principalement ainsi :

1,32 M€ relatifs à l' **« Aide individuelle au permis de conduire »**.

Cette aide permet de favoriser la mobilité des jeunes (de 16 à 30 ans inclus) en recherche d'emploi, ou d'améliorer leur employabilité. L'aide vient compléter le plan de financement relatif au parcours de formation. Elle prend la forme d'une aide individuelle plafonnée à 90% du coût présenté dans le contrat d'enseignement

Le dispositif 2025 a fait l'objet d'évolutions afin de rendre le demandeur acteur de son parcours de formation à la conduite :

• obtention du code de la route préalablement à la demande d'aide

• mise en place d'un accompagnement individualisé systématique pour construire, avec le demandeur, le plan de financement de sa formation à la conduite (avec déduction des autres aides publiques auxquelles il semble éligible)

• nécessité de justifier d'au moins 6 mois d'inscription à France Travail pour bénéficier de l'aide.

1 002 aides ont été accordées en 2025.

0,43 M€ consacrées aux « **Actions de lutte contre l'illettrisme et en faveur du handicap** »

0,40 M€ consacrées aux actions de « **Lutte contre les violences faites aux femmes** »

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ENTRE LE CFU 2024 ET LE CFU 2025

La consommation entre 2024 et 2025 est constante avec une très légère baisse de -0,10 M€.

On observe notamment une baisse sur la Solidarité de -2,03 M€ qui s'explique par la réouverture du dispositif « Aide individuelle au permis de conduire » qui n'a été possible qu'en avril 2025 après adoption du budget régional.

Toutefois les grands évènements sportifs et particulièrement le grand départ du tour de France a occasionné une hausse de la consommation de +2,56 M€ sur « la Communication Sportive ».

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

SANTÉ ET ACTION SOCIALE

Chapitre 934

PRÉSENTATION DU CHAPITRE

Le total des dépenses réelles en fonctionnement pour la « santé et l'action sociale » s'élève à **2,51 M€ en 2025** contre 3,11 M€ en 2024,soit une baisse de -19,21 %.

Exercices :	Voté*		CFU		
			Valeurs		%
2024	3,75		3,11		**82,88%**
2025	3,26		2,51		**77,02%**
Evolution 2025/2024	*-0,49*	-13,07%	*-0,60*	-19,21%	-5,9 pts

RÉALISATION PAR POLITIQUE SECTORIELLE EN M€

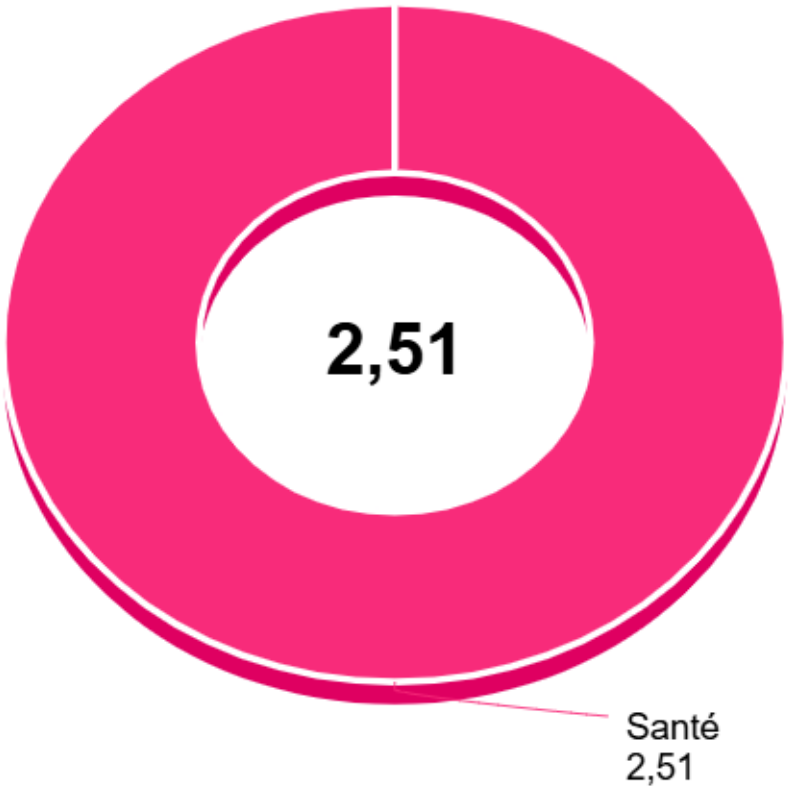

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

PRINCIPALES POLITIQUES SECTORIELLES MANDATÉES EN M€

Politique sectorielle « Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) » / 2,51 M€ / -19,21 % en 2025 / Taux de réalisation 77,02 %

Les dépenses 2025 sur cette politique sont de **2,51 M€** et sont réparties sur les trois axes suivants :

1,52 M€ pour prévenir et encourager les comportements favorables à la santé

- **Le soutien de 31 projets dans le cadre de l'appel à projets prévention santé innovation édition 2025** dont :
  - **Lutte contre le surpoids et l'obésité**

19 actions qui ont permis de prévenir, sensibiliser accompagner les jeunes et les populations les plus précaires les plus vulnérables face aux maladies cardiovasculaires (lutte contre le surpoids, l'obésité…) : 1ère cause de mortalité prématurée avec les cancers et générateurs de maladies chroniques.

Quelques exemples emblématiques :

Nutrition et lutte contre la sédentarité (10 000 €) : Porté par l'association « les centres socioculturels du sud Avesnois (59) », le projet vise à former les professionnels qui interviennent auprès des jeunes en « Accueil Collectif à caractère éducatif d'accueil et de garde des Mineurs » (ACM) pour sensibiliser les jeunes et leurs familles à de meilleures habitudes alimentaires et à l'activité physique. Il cible en priorité le territoire de Fourmies, particulièrement touché par la surmortalité et les vulnérabilités sociales.

Santé vous bien (25 000 €) : Porté par « l'école de la 2ème chance de l'Artois (62) », le projet cible 250 stagiaires principalement du bassin minier, dans le cadre d'un programme proposant divers ateliers (alimentation équilibrée, recettes solidaires, mobilité douce et durable, activités sportives, développement des compétences psychosociales, bilans de santé).

Prévention Santé, Sport et Insertion (15 000 €) : Porté par l'association « Profession Sport et Loisirs 80 », le projet propose d'agir dans les zones de revitalisation rurale du département de la Somme en proposant de sensibiliser les personnes en situation de handicap à la pratique d'une activité physique et à l'adoption d'une alimentation plus équilibrée. Pour cela, il est prévu de mettre en place des séances hebdomadaires d'une heure d'activité physique encadrées par un éducateur sportif diplômé en santé.

Défi Forme, Nature et Santé (15 000 €) : Porté par l'association « Aid'Aisne » (02), le dispositif déploie 5 parcours « Défi, Forme, Nature et Santé » dans l'Aisne, combinant : des modules ludiques sur l'équilibre alimentaire (25 ateliers), des séances mensuelles de découverte d'activités physiques (60 séances), et des ateliers culinaires mensuels pour apprendre des recettes équilibrées (60 ateliers). L'objectif est d'associer nutrition, activité physique et cuisine pratique pour promouvoir la santé de façon ludique et accessible.

  - **Santé environnement**

12 actions qui ont permis d'accompagner les actions d'information, de sensibilisation et de formation en santé environnementale en lien avec le nouveau Plan régional de Santé 4 dont le lancement a eu lieu en 2024 et dont la Région est co-pilote aux côtés de l'ARS Hauts-de-France et de la DREAL.

Quelques exemples emblématiques :

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

Expérimentation - Ordonnances vertes : outillage et accompagnement d'expérimentations de territoires en Hauts-de-France (10 000 €) : Porté par l'association « APROBIO », le projet vise à déployer l'expérimentation de projets d'ordonnances vertes lancés sur le secteur de Villeneuve d'Ascq et les initiatives émergentes lancées sur le Douaisis, le Valenciennois, le Dunkerquois et le sud de Creil, à accompagner d'autres territoires des Hauts-de-France désireux de se lancer dans cette démarche, et enfin, à capitaliser des retours d'expérience au travers d'une boîte à outils (guide méthodologique, charte des bonnes pratiques, …) qui sera diffusée auprès d'autres territoires.

Qualité de l'air intérieur dans le secteur médico-social - Co-construction d'un kit de ressources avec les acteurs du secteur (23 232 €) : Porté par « l'Association pour le développement et la promotion de l'environnement dans le Val d'Authie (ADPEVA) », le projet vise à identifier les pratiques des ESMS (Etablissements et Services Médico-Sociaux) en matière de qualité de l'air et à élaborer un les outils nécessaires au travers d'un kit de ressources en partenariat avec ces derniers.

Qualité de l'air et agriculture : une dynamique en marche pour des solutions partagées – capitalisation des connaissances (projets PADDEC, CAPARA, EPAND'AIR) (30 000 €) : Porté par l'association « ATMO Hauts-de-France », le projet vise à mieux comprendre et réduire l'impact des pratiques agricoles sur la qualité de l'air et la santé publique, au travers du partage des travaux de recherche, de l'accompagnement des acteurs de la profession agricole et de la recherche de solutions communes et partagées emblématiques.

- **La poursuite de l'accompagnement des 9 conventions d'objectifs en faveur de la prévention santé** : santé travail avec l'ISTNF et l'ARACT, santé environnement avec l'APPA, prévention des addictions avec Hauts de France addiction, la prévention des maladies cardiovasculaires avec l'association française de cardiologie, la santé des jeunes avec les clowns de l'espoir, les dépistages et l'insertion dans les parcours de soins avec les associations départementales des restos du cœur.

- **Le soutien à l'appel à projet « aller vers » pour encourager les acteurs locaux à développer des démarches innovantes de prévention à la rencontre des publics éloignés de la santé dont la thématique portait sur le Plan de lutte contre le surpoids et l'obésité**
  A ce titre, deux actions ont été retenues :
  - *PréSafe Prévention et Santé des Femmes, Parcours santé de proximité pour les femmes en situation de précarité*, mené par la structure Santélys grâce à l'utilisation d'un dispositif mobile connecté intervenant à différentes étapes du parcours (repérage, identification des besoins/attentes, suivi/accompagnement, évaluation, prévention, éducation, orientation), au plus près des lieux de vie, de passage ou d'accueil du public cible. Les actions se déploieront sur les territoires prioritaires du bassin minier et de la Sambre Avesnois Thiérache.
  - *La Maison accueillante*, programme conduit par l'association Ikambere. Une variété d'ateliers adaptés aux besoins et contraintes des femmes vulnérables sera proposée afin de lutter contre le surpoids et l'obésité (exemples : ateliers nutrition cuisine pratique et éducation alimentaire ludique, sensibilisation, activité physique adaptée, partages d'expériences). Ces actions se réaliseront dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville de la Métropole Européenne de Lille et du Valenciennois.

- **La poursuite de la mise en œuvre du Plan sida** : avec la dotation de préservatifs gratuits au bénéfice des lycéens et apprentis, la distribution d'autotests à destination des services de santé étudiants et l'organisation d'actions de prévention. Au total, ce sont :
  - 55 580 préservatifs distribués
  - 1 300 autotests VIH au bénéfice du dépistage étudiant
  - L'organisation du show des après-midi du zapping et des forums santé au sein des lycées (15 évènements au total dans les 5 départements)
  - L'organisation du « challenge Sexplication : la santé sans tabou »

Ce challenge a été déployé à destination des lycéens via l'ENT et en lien avec l'éducation nationale et la Coordination régionale de la santé sexuelle (CoReSS). Celuic-ci a permis d'échanger autour de thèmes tels que la prévention des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) ou encore l'éducation au consentement, mais également d'organiser une masterclasse pour les enseignants et personnels éducatifs et un concours d'éloquence.

- **L'organisation des Assises de la santé mentale des jeunes**

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

- **La poursuite du soutien aux espaces ressources cancer :** soutien de 10 structures.

0,64 M€ pour accompagner le soutien à la démographie médicale recherche

Sur cette ligne, la Région a accompagné :

- La fidélisation des post doctorants au sein des hôpitaux universitaires et périphériques :
- La fidélisation des compétences hospitalo universitaires au sein des centres hospitaliers périphériques

  - Poursuite du soutien aux assistants partagés, post doctorant en poste au sein des hôpitaux périphériques éloignés des centres hospitaliers universitaires : 48 postes soutenus sur l'ensemble de la Région ce qui a permis de les fidéliser pour 1 ou 2 ans minimum. Cet accompagnement a permis :
    - De maintenir et renforcer le service de réanimation anesthésie et de radiologie du CH de Lens, le service de pédiatrie et ORL CH de Valenciennes et celui de la pneumologie du CH de Douai, sur le territoire du Bassin Minier.
    - De maintenir et renforcer la spécialité de dermatologie du Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise (GHPSO)
    - De renforcer la spécialité d'anatomie et cytologie pathologiques au CH de Beauvais ;
    - De la gériatrie à La Bassée.

  - Poursuite du soutien aux chefs de clinique en Région : 2 postes soutenus au bénéfice des deux CHU de la Région. Cet accompagnement a permis d'amener de nouvelles compétences en recherche notamment :
    - En dermatologie au CH de Tourcoing
    - En néphrologie au Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise (GHPSO).

0,36 M€ pour accompagner les outils d'observation avec le soutien de l'observatoire régional de la santé et du social

Cet accompagnement fait l'objet d'une convention partenariale et triennale d'objectifs signée en 2023.

Ce partenariat a permis de réaliser des études permettant d'accompagner la Région et les collectivités dans la mise en œuvre l'adaptation des politiques publiques.

A titre d'exemples :

- La poursuite de l'enquête « je sais », recueil de données auprès des élèves de collèges et de lycées portant sur la corpulence, les habitudes alimentaires, les conduites addictives le bien être scolaire et la santé sexuelle ;
- La finalisation du diagnostic socio sanitaire des Hauts-de-France qui sera publié en 2026, ce document permet d'objectiver les problématiques de santé de la population et d'organisation de l'offre de soins ;
- La finalisation de l'étude qualitative sur les maisons pluri professionnelles de santé et autres formes d'exercice coordonné ;
- La production d'une plaquette de données conceptuelles sur la santé mentale des jeunes en appui aux assises régionales de la santé ;
- La programmation de la journée de la plateforme sanitaire et sociale portant sur les violences conjugales.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ENTRE LE CFU 2024 ET LE CFU 2025

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

L'évolution de la consommation sur ce chapitre entre 2024 et 2025 est en baisse de -0,60 M€ s'expliquant notamment par une baisse de -0,50 M€ sur le dispositif de soutien à la démographie, liée à un manque important de candidats aux postes de chef de clinique en Région (2 postes en 2025 contre 6 en 2024).

Les autres programmes restent stables.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT

Chapitre 035

PRÉSENTATION DU CHAPITRE

Le total des dépenses réelles de fonctionnement pour l'Aménagement des Territoires et Habitat s'élève à **9,41 M€ en 2025** contre 12,88 M€ en 2024 soit une baisse de - 26,97 %

**[Bp + Bs + Dm + Rar n-1 + Transfert] en M€*

Exercices :	Voté*		CFU		
			Valeurs		%
2024	14,15		12,88		**91,05%**
2025	11,93		9,41		**78,83%**
Evolution 2025/2024	*-2,21*	-15,65%	*-3,47*	-26,97%	-12,2 pts

RÉALISATION PAR POLITIQUE SECTORIELLE EN M€

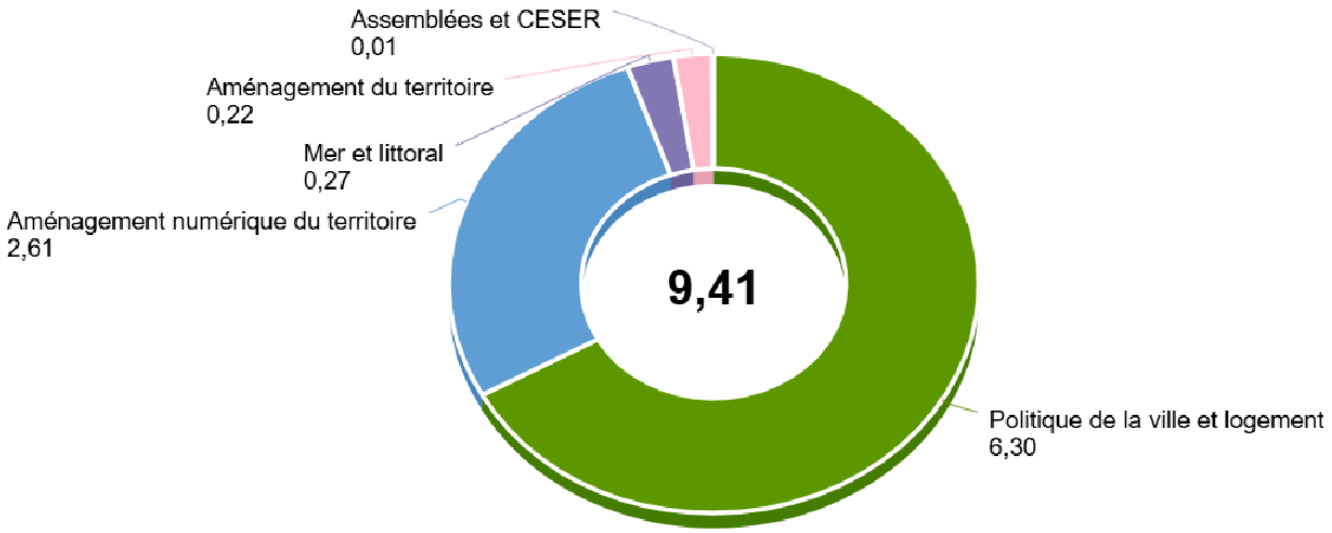

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

Politique sectorielle « Politique de la ville et logement » / 6,30 M€ / -8,87%en 2025 / Taux de réalisation 91,18 %

En 2025, **2,17 M€** ont permis de financer des opérations relevant de la politique de la ville. La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a revu en profondeur les instruments de la politique de la ville en instaurant un contrat de ville unique porté par l'Agglomération qui traite dans un même cadre, les enjeux de cohésion sociale, de renouvellement urbain, de développement économique, de laïcité et de valeurs de la République, en croisant trois axes principaux : la lutte contre les discriminations, l'égalité des chances hommes-femmes et la jeunesse.

Ils ont permis de financer des projets prévus dans les nouveaux contrats de ville 2024-2030, un soutien régional à la citoyenneté et à l'animation de la politique de ville via les PIC (Projets d'Initiative Citoyenne), le dispositif Nos Quartiers d'été (NQE), la participation statutaire pour le centre de ressource politique de la ville (IREV), et le CRPRS (Centre Régional de Prévention des Radicalités Sociales).

Citons par exemple 122 K€ versés pour des ateliers de quartiers consacrés à l'autoréhabilitation accompagnée sur plusieurs territoires des Hauts-de-France, ainsi que 46 K€ attribués à l'association « La Cravate solidaire » pour le déploiement de son dispositif mobile dans plusieurs intercommunalités régionales. Enfin, 14 K€ ont été versés à l'Association des Centres Sociaux et Socio-Culturels de Valenciennes pour l'expérimentation d'un Repair Café mutualisé autour de quatre centres sociaux du Valenciennois.

Enfin, **135 projets « Nos quartiers d'été »** ont pu être financés pour un montant de 0,9 M€. Ce dispositif vise le soutien de projets d'animation sociale et culturelle durant la période estivale dans les territoires en Politique de la Ville et les Quartiers de Veille afin de contribuer au maintien du lien social, de développer des dynamiques sociales et culturelles pendant tout l'été. Par exemple, une subvention de 11 K€ a été attribuée et payée à la commune d'Armentières (59) pour le NQE 2025 - ARMENTIERES - Nos quartiers riches d'histoire. 11 K€ ont été attribués et payés à la commune d'Auchy-les-Mines (62) pour le NQE « AUCHY LES MINES - ALCIA, ALCI, AUXI, AUCHY C'EST NOTRE PATRIMOINE ». Ou encore 10 K€ pour le projet Nos Quartiers d'Été 7ème édition à Tergnier (02).

Dans le cadre du Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique (PREE), la Région a participé à hauteur de **312 K€** aux actions des conseillers FAIRE Info Énergie désormais appelés Conseillers France Rénov' depuis le 1er janvier 2022. Le réseau de près de 90 conseillers qui couvre le territoire régional apporte une information gratuite et objective à tous les particuliers qui s'interrogent sur la rénovation énergétique de leur logement, les économies d'énergie au quotidien et/ou le recours aux énergies renouvelables. Ce programme est maintenant terminé.

3,27 M€ ont été dédiés au Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE) qui vise la mise en œuvre d'actions d'information et d'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements et des petits locaux tertiaires privés, en aidant les particuliers à se repérer et à se faire conseiller sur les travaux à effectuer pour améliorer leur confort tout en réduisant leurs factures de chauffage. Ce programme est maintenant terminé.

Enfin, **100 K€** ont été versés à la Régie du SPEE dans le cadre du nouveau contrat de service public 2025/2029 avec gouvernance renforcée et des objectifs assortis d'obligations de service public mesurées chaque année par des indicateurs. Ces nouvelles exigences nécessitent une participation régionale complémentaire sous forme de dotation annuelle de fonctionnement de 100 K€.

Politique sectorielle « Aménagement numérique du territoire » / 2,61 M€ / -37,11%en 2025 / Taux de réalisation 67,24%

1,83 M€ ont été versés aux prestataires permettant ainsi la continuité du bon fonctionnement du Réseau Régional de Télécommunications.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

0,61 M€ ont été versés au Syndicat Mixte Ouvert **« La fibre Numérique 59/62 »** pour la participation statutaire 2023 ainsi que pour le remboursement des intérêts d'emprunt.

0,09 M€ ont permis de soutenir l'émergence des tiers lieux numériques dans des zones dépourvues suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé en 2024.

Enfin **0,09 M€** ont été dédiés à l'expérimentation (adhésion à des associations nationales, et soutien au CITC (Centre d'Innovation des Technologies sans Contact) pour son action EDIH - Digital Innovation Hub).

Politique sectorielle « Mer et littoral » / 0,27M€ / -18,28%en 2025 / Taux de réalisation 58,32 %

0,21 M€ ont été versés au Groupement d'Intérêt Public « Réseau d'Observation du Littoral de Normandie et des Hauts de France » (GIPROL) au titre de la participation statutaire 2025. La Région contribue annuellement au fonctionnement du GIPROL qui accompagne les territoires dans l'appropriation des connaissances scientifiques et techniques en lien avec la gestion du trait de côte.

0,025 M€ pour le financement de l'étude de diagnostic structurel et de définition de scénarios de confortement du perré de Neufchatel-Hardelot menée par le service de défense contre la mer du Pôle Métropolitain de la Côte.

La Région est membre de l'Association Nationale des Elus des Littoraux (ANEL) qui a vocation d'être un lieu d'échanges et d'expériences entre élus avec les partenaires publics et privés. Elle a pour objectif de représenter les élus et d'être l'interlocuteur qualifié pour les questions relatives aux problématiques spécifiques de la mer et du littoral en veillant à l'équilibre entre développement économique et protection de l'environnement. Les **0,016 M€** versés à ANEL correspondent à la cotisation 2025.

Enfin, **0,012 M€** ont été consacrés à l'élaboration d'un projet de territoire pour la baie de Wissant face aux enjeux de changement climatique porté par la Communauté de Communes de la Terre des 2 caps.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ENTRE LE CFU 2024 ET LE CFU 2025

L'évolution de la consommation entre 2024 et 2025 est de **-3,47 M€** sur le chapitre, soit une baisse de 26,97 %.

La baisse de la consommation en 2025 est essentiellement due à deux politiques :

Sur l'Aménagement du territoire, les aides exceptionnelles aux particuliers dans le cadre des inondations ont diminué de 1,17 M€. En effet le remboursement des franchises des particuliers touchés par les inondations de novembre 2023 ont été soldés en 2025 et il n'y a pas eu de nouvel évènement climatique en 2025.

Sur l'Aménagement numérique du territoire, on constate une baisse de 1,54 M€ dont 1,25 M€ sur le Réseau Régional des Télécommunications pour lequel cette diminution est la conséquence directe des coûts avantageux des nouveaux marchés, de la stabilisation des changements de débits et l'arrivée tardive de factures provoquant ainsi une moindre consommation des crédits en 2025 (61,27% de consommation en 2025).

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

ACTION ÉCONOMIQUE Chapitre 930

PRÉSENTATION DU CHAPITRE

Le total des dépenses réelles de fonctionnement pour « l'Action Économique » s'élève **92,77 M€ en 2025** contre 89,76 M€ en 2024, soit une hausse de 3,36%.

**[Bp + Bs + Dm + Rar n-1 + Transfert] en M€*

Exercices :	Voté*		CFU		
			Valeurs		%
2024	91,12		89,76		**98,50%**
2025	93,60		92,77		**99,12%**
Evolution 2025/2024	*+2,48*	+2,72%	*+3,02*	+3,36%	+0,6 pts

RÉALISATION PAR POLITIQUE SECTORIELLE EN M€

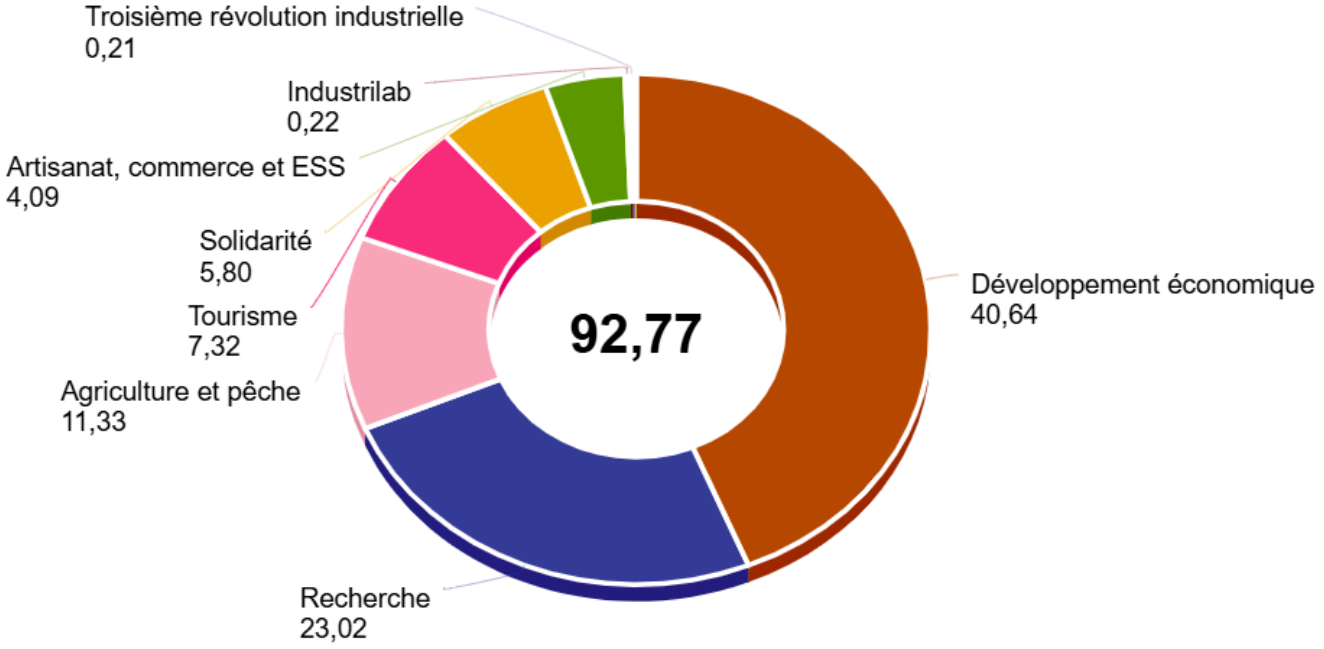

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

PRINCIPALES POLITIQUES SECTORIELLES MANDATÉES EN M€

Politique sectorielle « Développement économique » / 40,64 M€ / +3,88 % en 2025 / Taux de réalisation 99,20%

Les différents dispositifs mis en place par la Région sur cette politique ont été mandatés à hauteur de **40,64 M€** dont notamment :

10,94 M€ dans le cadre des **Pôles de compétitivité et filières.** Le travail des partenaires de l'écosystème et leur mobilisation sur des sujets tels que l'économie circulaire: structuration des filières recyclage textile et plastiques avec respectivement Plastium et Euramaterials, ou encore le travail de TEAM2 sur le recyclage avec l'aide au montage de projets structurants cofinancés par le FEDER ou FTJ.

L'ensemble des partenaires de l'écosystème filières cofinancés accompagnent plus de 1 000 entreprises chaque année.

6,68 M€ pour la politique d'accompagnement à la création d'entreprises : **la Maison des Entrepreneurs.** Mise en œuvre à partir de janvier 2023, la Maison des Entrepreneurs permet à chaque personne en Hauts-de-France qui souhaite créer son entreprise, d'être accompagnée par des partenaires spécialistes (154 points d'accueil en région. En 2025 ce sont près de 23 000 personnes accompagnées pour 27 000 accompagnements validés (50/50 femmes et hommes).

En 2025 la Région a complété ses interventions en soutenant, en complément des moyens engagés dans la Maison des Entrepreneurs, plusieurs partenaires pour des interventions dans des territoires fragiles (association Y Croire et Agir pour un accompagnement renforcé de demandeurs d'emploi longue durée dans un projet de création d'entreprises, association Little Big Women pour une augmentation des accompagnements de femmes créatrices d'entreprises).

3,96 M€ suite à l'abandon sec de la créance imposé par le plan de sauvegarde accéléré arrêté par le Tribunal de commerce de Lille en mars 2025 sur le prêt régional Arc France de 12 M€ (2020).

2,91 M€ concernent le dispositif **« Promotion et accueil d'investisseurs »** qui repose sur le financement de Nord France Invest avec la mise en œuvre des missions de NFI : prospection en France, renforcement de l'articulation entre la politique d'accueil d'investisseurs étrangers et l'export, et la participation à l'animation de Hauts-de-France International.

2,14 M€ concernant le financement **l'Agence Régionale de Développement et d'Innovation (HDFID)** qui contribue au travers de ses actions à consolider les dynamiques régionales de développement économique, d'entrepreneuriat, de recherche et d'innovation en région Hauts-de-France.

2,13 M€ dans le cadre des **« Plateformes Proch'emploi »**. Les plateformes proch'emploi en lien avec les entreprises sont les interlocutrices privilégiées des TPE/PME qui n'ont pas de service RH. Elles étudient et analysent leurs besoins RH, notamment leurs besoins de recrutement, avec un regard particulier sur les métiers non couverts ou insuffisamment couverts par le marché local de l'emploi. Elles présélectionnent des candidats qui répondent à ces besoins. A ce jour 23 plateformes sont déployées sur l'ensemble de la région Hauts-de-France. Cette organisation permet une intervention en proximité avec les entreprises à l'échelle du bassin d'emploi. En 2025, 5 238 entreprises contactées, 5 231 postes identifiés et 3 324 postes pourvus, démontrant ainsi qu'il répond aux besoins concrets des entreprises tout en contribuant activement à la réduction du chômage. Egalement 53 interventions ont ainsi été organisées et 272 chefs d'entreprise et DRH y ont participé.

2,02 M€ pour le financement **des Plateformes de Transferts technologiques.** Ces plateformes de transfert de technologie présentes sur le territoire des Hauts-de-France assurent un rôle indispensable comme lien/vecteur entre les académiques et le tissu économique de la Région. La Région accompagne financièrement ces structures

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

annuellement ou ponctuellement sur des projets structurants et collaboratifs de R&D afin de diffuser au sein du tissu économique régional les technologies d'avenir.

1,52 M€ de dépenses dans le cadre du dispositif **Proch'info-formation**. Forte de sa compétence formation, la Région a déployé 24 Proch'info-formation, des points d'accueil de proximité destinés à soutenir les actifs salariés ou demandeurs d'emploi dans leurs projets professionnels. Ces espaces facilitent l'accès à l'information sur la formation, l'orientation et la reconversion, en proposant un accompagnement sur-mesure répondant aux besoins de chaque personne. En 2025, les Proch'info-formation ont accueilli 8 368 visiteurs, mené plus de 9 500 entretiens et participé à plus de 5 600 événements. Ils ont également organisé deux semaines portes ouvertes, qui ont réuni 9 323 personnes.

1,44 M€ sur les **Parcs d'innovation** qui sont des lieux d'accueil thématiques privilégiés pour la création, le développement et l'implantation d'activités de hautes technologies, de services innovants et d'industrie d'avenir. Ils visent à créer un écosystème favorable pour les entrepreneurs des Hauts-de-France en leur permettant de fonder leur start-up et de se développer de manière pérenne sur l'ensemble du territoire régional.

1,32 M€ dans le cadre du Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle (FRATRI) qui a été mobilisé dès 2025 autour du plan d'action industrie circulaire, 34 projets accompagnés, par exemple :

- Etude pour le recyclage du manganèse contenu dans des résidus de production métallurgique
- Valorisation des terres excavées et granulats
- Mise en place d'une démarche d'économie circulaire dans le secteur culturel et les industries culturelles et créatives de la Communauté d'Agglomération Lens Liévin
- Solution de recyclage des moquettes, en cascade du mécanique vers le chimique
- Valorisation des coproduits du lin et chanvre pour écomatériaux BTP.

1,10 M€ des dépenses 2025 sur les **Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)** qui constituent un levier essentiel pour l'accompagnement des personnes éloignées du marché du travail. En proposant un accueil de proximité et un suivi individualisé, ils s'attachent à lever les freins à l'emploi, qu'ils soient d'ordre social, économique ou de formation. Leur ambition : ouvrir aux publics les plus fragiles un accès à un emploi pérenne, grâce à un parcours adapté qui leur permette de dépasser les obstacles rencontrés. Grâce à la contribution financière de la Région, les PLIE ont pu soutenir plus de 13 000 bénéficiaires en 2025.

0,90 M€ dans le cadre de l'accompagnement des entreprises en missions et salons (Business France).

Politique sectorielle « Recherche » / 23,02 M€ / +84,20 % en 2025 / Taux de réalisation 98,73 %

Les dépenses 2025 de **23,02 M€** sur cette politique se répartissent autour de plusieurs axes principaux :

8,61 M€ pour les allocations de recherche

La Région Hauts-de-France soutient chaque année l'émergence de nouveaux talents de chercheurs en cofinançant des allocations de recherche doctorales. Ce dispositif tient compte de la revalorisation de la rémunération des doctorants 2022, fixée par décret.

L'appel à projet phare des allocations doctorales permet de soutenir 116 doctorants en 2025 pour une durée de trois ans correspondant aux travaux de leurs thèses. Quelques exrmples de thèses :

- Développement, par impression 3D, d'un implant bi-matière vecteur de médicaments pour la médecine personnalisée
- Génération Automatique de Chaînes d'Attaque pour la Détection et la Prévention des Vulnérabilités Logicielles

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

5,50 M€ pour les grands projets structurants

La Région accompagne des projets partenariaux associant acteurs académiques, acteurs socio-économiques, soutient les projets de recherche et complètent les équipements scientifiques en Région. Ces actions s'inscrivent dans le CPER 2021-2027(Contrat de Plan Etat-Région).

Plusieurs projets majeurs ont été programmés sur ces opérations du CPER, notamment :

- IMITECH (technologies miniaturisées et innovantes pour une société connectée et durable)
- MOSOPS (Modélisation Informations et Systèmes),
- BIHAUTS ECO DE France (Innovations technologiques et valorisation des bioressources végétales et microbiennes pour la bioéconomie)
- ENHANCE (Embedding a Human Dimension in Cultural Heritage)
- ANAMORPHOSE (centré sur la thématique du tourisme) entièrement programmé par le CPER.

3,72 M€ pour le soutien aux projets thématiques ou structurants

Cette enveloppe complète les programmes contractualisés et permet de soutenir différents types de projets de recherche, notamment en lien avec les acteurs économiques et des priorités régionales au travers du programme Inspir qui a concentré le soutien régional dans le champ des transitions sur les thématiques santé mentale, IA, économie circulaire, ressources en eau. Nous pouvons citer les projets :

- TIMéEAU : étude des pesticides et de leurs Métabolites dans les Eaux de surface et souterraines
- Approche interdisciplinaire pour Une transition Durable des plastiques

2,19 M€ pour l'accueil des chercheurs STARS au titre du mandatement de dossiers historiques

1,50 M€ pour la contractualisation des universités et Organismes de Recherche

La programmation des protocoles liant la Région à la Fédération Universitaire et Pluridisciplinaire de Lille (FUPL) et à la Maison Européenne des Sciences Humaines et Sociales (MESHS) a été effective en 2025 permettant l'avancement des axes partagés en recherche sur les priorités régionales de la S3 (Stratégie recherche innovation – smart specialisation strategy) et notamment de la Piste Transitions et maitrise des risques.

1,35 M€ pour le soutien au projet de recherche

Cette ligne complète les programmes contractualisés et permet de soutenir différents types de projets de recherche, notamment en lien avec les acteurs économiques et des priorités régionales pour favoriser la recherche applicative, la prématuration, les projets collaboratifs entre entreprises et laboratoires de recherche publique dans le domaine de l'industrie du futur notamment.

Politique sectorielle « Agriculture et Pêche » / 11,33 M€ / +9,23 % en 2025 / Taux de réalisation 99,51 %

Les dépenses 2025 sur cette politique sont de **11,33 M€** et sont réparties principalement sur les dispositifs suivants :

2,65 M€ pour l'animation et l'accompagnement des différentes filières

- **Filière forestière (0,81 M€) :** ce programme a notamment permis l'animation et l'accompagnement de la filière forestière, via le Centre Régional de la Propriété forestière, pour renforcer la gestion des forêts privées des Hauts-de-France. Ces forêts contribuent à l'économie (biomatériaux, énergie), au climat, à la biodiversité et offrent des espaces de loisirs. Le soutien est particulièrement utile pour les petits propriétaires privés afin de favoriser une gestion durable.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

- **<u>Filière d'élevages (0,68 M€)</u> :** la Région soutient activement le développement et l'amélioration des filières d'élevage en accompagnant plusieurs structures régionales, dont le GIE [illegible], ELVEA, SEENOREST, l'URGPP ou la CRA. Elle appuie également la filière ovine à travers le contrat de filière ovine, qui permet aux éleveurs de mieux organiser leur production et de mieux valoriser leurs produits sur le marché.

- **<u>Filière équine (0,62 M€)</u> :** Ce programme s'inscrit dans le cadre du Plan cheval et confirme l'engagement de la Région pour le développement, la valorisation et la préservation du patrimoine équin régional. Il soutient les races locales emblématiques des Hauts-de-France, telles que le Boulonnais, le Trait du Nord ou le Henson et contribue également à l'amélioration génétique des chevaux de course et de sport, renforçant ainsi la compétitivité et l'attractivité de la filière équine.

- **<u>Filière halieutiques (0,31 M€)</u> :** Ces dépenses concernent l'animation des filières halieutiques.

- **<u>Filière pêche et aquaculture (0,23M€)</u> :** Dans le cadre de la contrepartie Région au financement des aides aux entreprises du secteur de la pêche et de l'aquaculture.

1,53 M€ pour le soutien et la valorisation de la production agricole et l'approvisionnement local (VPAAL)

Ce programme soutient les initiatives qui permettent aux producteurs agricoles de mieux valoriser leurs productions et de favoriser l'approvisionnement local. Divers dispositifs, comme le CAP FIL AGRI ou le VPAAL, accompagnent les producteurs dans la transformation, la commercialisation et la promotion de leurs produits. Grâce à ce programme, la Région contribue au développement économique des territoires, à la création de valeur ajoutée pour les exploitations et à la promotion d'une agriculture locale de qualité.

1,32 M€ pour la promotion des produits de qualité

La Région soutient les filières alimentaires labellisées, comme l'Agriculture Biologique, l'Appellation d'Origine Protégée, l'Indication Géographique Protégée, la Spécialité Traditionnelle Garantie, le Label Rouge ou la Certification de Conformité Produit, afin de renforcer leur organisation et leur visibilité. Ce soutien passe notamment par l'accompagnement des structures régionales comme le Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire, qui sert également de pôle d'expertise pour les professionnels de l'agriculture, et la Chambre Régionale d'Agriculture, contribuant ainsi à promouvoir les produits régionaux auprès des consommateurs.

1,12 M€ pour le pôle d'accompagnement bio.

Ce programme permet de soutenir financièrement le pôle régional d'accompagnement bio (Bio en Hauts-de-France, APROBIO et la chambre régionale d'agriculture) qui, dans le cadre du Plan Bio co piloté par la Région et l'Etat, assure l'animation, l'appui aux producteurs et le développement des marchés en agriculture biologique participant ainsi à la transition vers des pratiques plus durables.

1,09 M€ pour la contrepartie FEADER.

La Région est autorité de gestion d'une partie des crédits FEADER. Ces crédits permettent de cofinancer des mesures du second pilier de la politique agricole commune (PAC), notamment en faveur du développement rural et de la modernisation des exploitations.

1,08 M€ pour le plan agro-écologie.

Ce programme accompagne les agriculteurs des Hauts-de-France dans la transition vers une agriculture à la fois performante économiquement et plus respectueuse de l'environnement. Il soutient des actions concrètes visant à réduire l'usage des engrais et des produits phytosanitaires, à mieux gérer l'eau et l'énergie et développer des

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

pratiques agricoles plus durables. Il finance également des diagnostics agro-écologiques et appuie le développement de filières comme les protéines végétales.

0,94 M€ pour l'accueil, l'accompagnement et le suivi des jeunes agriculteurs.

Ce programme vise à favoriser le renouvellement des générations. Il se décline en deux volets : d'une part, des aides individuelles destinées aux jeunes agriculteurs récemment installés et non éligibles, en matière d'investissement, à la Dotation Jeunes Agriculteurs ; d'autre part, un soutien au fonctionnement des structures d'accompagnement. L'accompagnement des jeunes agriculteurs dans les Hauts-de-France se poursuit, porté par le Point Accueil Installation Transmission et le programme Activ' ton installation.

D'autres dispositifs complètent cette politique sectorielle pour un montant de **1,61 M€** on peut citer :

- Les initiatives bas carbone et notamment le projet de ferme laitière bas carbone.
- L'accompagnement des agriculteurs en difficulté
- L'accompagnement de la diversification (plan ACtiv'ta diversification)
- Les manifestations et salons agricoles …

Politique sectorielle « Tourisme » / 7,32 M€ / -26,94 % en 2025 / Taux de réalisation 99,98 %

Les dépenses 2024 consacrées à cette politique représentent **7,32 M€** dont **5,85 M€** pour le financement des organismes régionaux de markéting territorial : Hauts-de-France Tourisme, la plateforme des organismes de tourisme (POT) ainsi que les partenariats avec les associations régionales de tourisme pour tous.

0,97 M€ ont également été consacrés aux projets relatifs au tourisme gourmand et à la gastronomie, l'itinérance douce, l'innovation touristique ou encore le tourisme industriel et de savoir. En 2025, ont été poursuivis les programmes afférant au label « Hauts-de-France, région européenne de la gastronomie 2023 » et « Hauts-de-France Innovation Tourisme » respectivement dans le cadre des feuilles de route « tourisme gourmand » et « innovation touristique sous toutes ses formes ».

Politique sectorielle « Solidarité » / 5,80 M€ / -53,75 % en 2025 / Taux de réalisation 99,92 %

Les dépenses sur cette politique représentent **5,80 M€** en 2025**.**

5,15M€ des dépenses 2025 concernent le dispositif **d'Aide au Transport aux Particuliers**.

Depuis le 1er mars 2016, la Région a mis en place un dispositif d'Aide au Transport aux Particuliers. Cette aide régionale de 20 € par mois soutient les salariés contraints de prendre leur véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail, ainsi que les étudiants et familles contraints de prendre leur véhicule pour se rendre sur leur lieu d'études ou internat. Il s'agit d'une aide en faveur du pouvoir d'achat des habitants de la région et un soutien pour ceux qui travaillent.

En 2025, le dispositif a fait l'objet d'évolutions destinées à mieux cibler les bénéficiaires, notamment par la prise en compte des revenus du foyer au lieu des revenus du seul demandeur jusqu'en 2024.

18 866 aides ont été accordées en 2025 en faveur des salariés, **1 068 aides** en faveur des étudiants et familles.

L'**aide à la garde d'enfants** (**0,65M€**) permet aux familles, devant faire garder leurs enfants de moins de trois ans pour aller travailler, de bénéficier d'une aide financière.

Ainsi, **3 430 familles** ont été aidées en 2025 pour la garde de 3 588 enfants. C'est majoritairement le mode de garde individuel qui est mobilisé à hauteur de 64,8%. Enfin, la proportion des parents seuls aidés est de 13,8%.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

Politique sectorielle « Artisanat, commerce et ESS » / 4,09 M€ / -7,84 % en 2025 / Taux de réalisation 100 %

Les différents dispositifs mis en place par la Région sur cette politique ont été mandatés à hauteur de **4,09 M€** dont notamment :

1,95 M€ des dépenses concernent le dispositif d'accompagnement « **ACC'ESS** » à destination des créateurs d'entreprises de l'ESS en partenariat avec 9 opérateurs retenus pour couvrir le territoire régional pour la période 2024-2026. 535 accompagnements ont été réalisés en 2025 sur ce dispositif dont 380 nouveaux. D'autre part la Région accompagne directement les entreprises de l'ESS via l'aide **BUSINESS** (aide à l'émergence) ainsi que le financement de réseaux comme France Active.

0,81 M€ des dépenses dans le cadre du **« Booster Artisans Commerçants Accompagnement conseil développement »**, qui regroupe plusieurs dispositifs : Booster TPE (financement de la CMA et CCI), mais aussi les actions spécifiques proposées par la CMAR (Artimarchés, métiers d'art…) ainsi que d'autres interventions (association ARCADE).

0,37 M€ sur les réseaux d'animation des dynamiques - Innovation sociale (APES (Acteurs Pour une Economie Solidaire), CRESS (Chambre régionale de l'Economie Sociale et Solidaire), l'Union régionale des SCOP et des SCIC Hauts-de-France (URSCOP), IRIAE (Inter Réseaux de l'Insertion par l'Activité Economique)) participent activement à la promotion de l'ESS. Ils accompagnent également leurs membres dans leurs projets et leurs développements.

Politique sectorielle « Industrilab » / 220 K€ / -32,14% en 2025 / Taux de réalisation 60,32%

220 K€ ont été apportés par le budget principal au financement de e la subvention d'équilibre afin de permettre de compenser le déficit de la section de fonctionnement de l'activité de la plateforme Industrilab.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ENTRE LE CFU 2024 ET LE CFU 2025

L'évolution de la consommation sur ce chapitre entre 2024 et 2025 est en hausse de **3,02 M€ :**

Cette hausse s'explique principalement par :

- Une hausse de **10,52 M€** sur la politique « Recherche » qui est principalement liée à un rattrapage de paiements d'allocations de recherche (+7 M€). Elle s'explique également par le solde de dispositifs arrivant à échéance pour le soutien aux projets structurants (STIMULE 1,97 M€) et pour l'accueil des chercheurs (STaRS 1,57 M€). Cette progression est partiellement atténuée par une baisse sur les grands projets structurants (-1,72 M€), liée à l'achèvement de programmations antérieures.
- Une baisse de **6,74 M€** sur la politique « Solidarité » principalement liée à l'Aide au Transport au particulier (ATP) conséquence d'une ouverture tardive du dispositif en 2025 ayant limité le nombre de bénéficiaires.
- Les autres politiques présentent des variations plus contenues, le « développement économique » connait une hausse de +1,52 M€, portée notamment par le soutien aux entreprises en consolidation financière (COFI), malgré des diminutions sur certains dispositifs d'accompagnement comme l'aide aux entreprises à l'export. La politique « agriculture et pêche » enregistre également une hausse limitée de +0,96 M€, liée à l'apurement d'engagements antérieurs ou l'absence d'appels de fond pour la contrepartie FEADER. À l'inverse, la politique « tourisme » diminue de 2,70 M€, en raison d'une baisse des versements effectués à Hauts-de-France Tourisme pour la mise en œuvre de sa stratégie marketing. Par ailleurs, la subvention

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

d'équilibre IndustriLab diminue de 100 K€ par rapport à 2024, soit -32,14 %.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

PRÉSENTATION DU CHAPITRE

Le total des dépenses réelles de fonctionnement pour l'Environnement s'élève à **15,48 M€ en 2025** contre 16,53 M€ en 2024 soit une baisse de - 6,32 %.

Exercices :	Voté*		CFU		
			Valeurs		%
2024	16,67		16,53		**99,18%**
2025	15,92		15,48		**97,27%**
Evolution 2025/2024	*-0,75*	-4,48%	*-1,04*	-6,32%	-1,9 pts

RÉALISATION PAR POLITIQUE SECTORIELLE EN M€

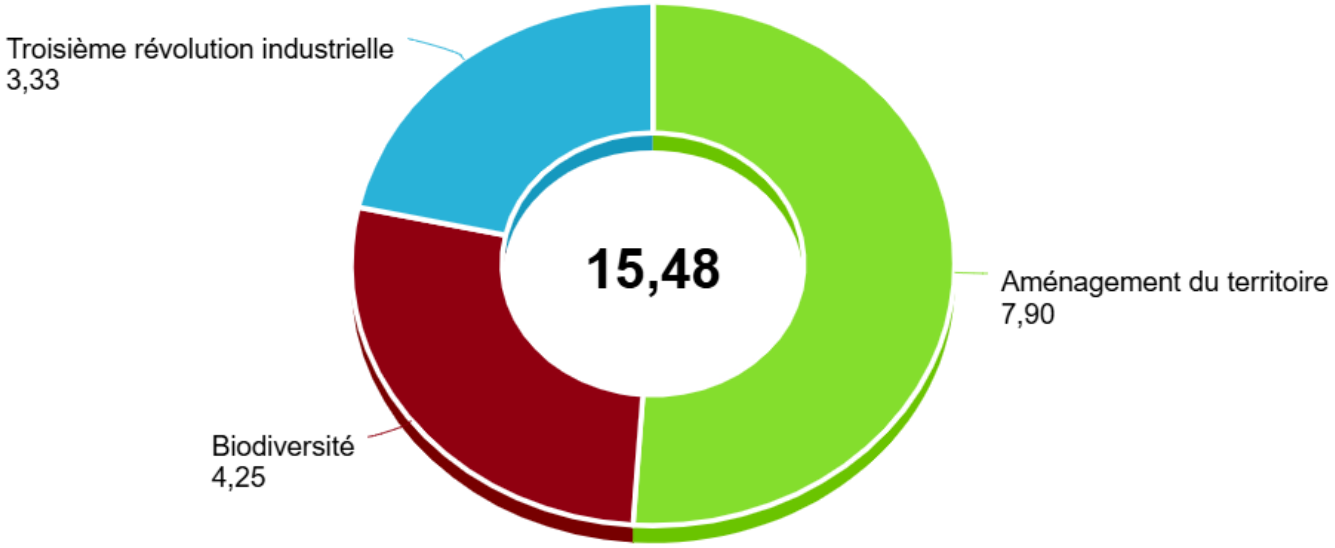

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

PRINCIPALES POLITIQUES SECTORIELLES MANDATÉES EN M€

Politique sectorielle « Aménagement du territoire » / 7,90 M€ / -9,27 % en 2025 / Taux de réalisation 100 %

La Région verse annuellement une dotation statutaire aux Parcs Naturels Régionaux du territoire et au syndicat mixte Espaces Naturels Régionaux (ENRx), qui s'est élevée en 2025 à **6,81 M€.**

Parallèlement, elle participe au programme d'actions en fonctionnement des syndicats mixtes de gestion des parcs naturels régionaux. **1,1 M€** ont été versés en 2025 pour ces programmes d'actions.

Les programmes d'actions portés par les syndicats mixtes mettent en œuvre les actions relevant des priorités régionales définies dans les conventions pluriannuelles d'objectifs tout en contribuant à atteindre les objectifs des chartes des parcs.

Ainsi, 419 K€ ont été consommés pour participer au programme d'activités du syndicat mixte de gestion et d'aménagement du parc naturel régional Oise-Pays de France.

Par ailleurs, un montant de 50 K€ a été payé par la Région dans le cadre de révision de la Charte du parc naturel régional de l'Avesnois (paiement des commissaires enquêteurs, communication, registre et avis d'enquête publique).

Politique sectorielle « Biodiversité » / 4,25 M€ / - 2,70% en 2025 / Taux de réalisation 93,75 %

Les dépenses 2025 sur cette politique sont de **4,25 M€** et sont réparties principalement sur les programmes suivants :

2,05 M€ pour financer des actions permettant de développer et restaurer les continuités écologiques en s'appuyant en particulier sur les chemins ruraux, de préserver et restaurer les milieux naturels (terrestres, aquatiques, humides) ordinaires comme remarquables, de sauvegarder les espèces et de lutter contre les espèces envahissantes.

0,85 M€ pour soutenir des actions en faveur d'une écocitoyenneté active pour la nature, de structurer le réseau des acteurs, d'accompagner les associations, d'enrichir les actions d'envergure régionale, en particulier Hauts-de-France Propres et le festival Hauts-de-France Nature qui mobilisent des dizaines de milliers d'habitants. Elles permettent également d'apporter conseils et expertises aux collectivités et en particulier aux communes rurales.

0,73 M€ pour les actions qui permettent de renforcer la stratégie d'acquisition de la connaissance sur la biodiversité et l'accès à cette connaissance.

0,51 M€ pour le réseau NATURA 2000. Il permet de cofinancer l'animation des sites et les contrats dont bénéficient les propriétaires de parcelles en sites Natura 2000.

Politique sectorielle « 3ième Révolution Industrielle » / 3,33 M€ / -3,45% en 2025 / Taux de réalisation 95,64 %

Les dépenses sur cette politique représentent 3,33 M€ en 2025 avec notamment :

1,62 M€ dédiés au dispositif « **Efficacité énergétique, ENRR Energie renouvelable et Récupération** » qui a permis l'accompagnement de structures sur leur action annuelle, financer des cadastres solaires, des animations et un plan de réhabilitation énergétique.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

1,00 M€ pour « **les stratégies régionales et territoriales** » relatifs à la démarche rev3 en finançant notamment plusieurs projets dont un foodlab solidaire et une ressourcerie prônant ainsi la transition comme levier de participation des habitants.

0,63 M€ pour les « **Nouveaux modèles économiques et de consommation** » ont permis de financer des études portant sur les modèles de transitions vers l'économie circulaire, sur le fait de penser la diffusion de la mode circulaire et un appel à manifestation d'intérêt sur le recyclage et le réemploi des batteries.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ENTRE LE CFU 2024 ET LE CFU 2025

L'évolution de la consommation sur ce chapitre entre 2024 et 2025 est en baisse de **-1,04 M€ :**

Cette baisse est portée principalement par la politique « aménagement du territoire » avec une baisse de -0,81 M€ sur les programmes d'activités des parcs naturels régionaux et la participation statutaire à ENRX.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

PRÉSENTATION DU CHAPITRE

Le total des dépenses réelles de fonctionnement pour le « Transport » s'élève à **960,81 M€ en 2025** contre 937,04 M€ en 2024, soit une hausse de 2,54 %.

**[Bp + Bs + Dm + Rar n-1 + Transfert] en M€*

Exercices :	Voté*		CFU		
			Valeurs		%
2024	946,06		937,04		**99,05%**
2025	969,63		960,81		**99,09%**
Evolution 2025/2024	*23,58*	+2,49%	*23,77*	+2,54%	+0,4 pts

RÉALISATION PAR POLITIQUE SECTORIELLE EN M€

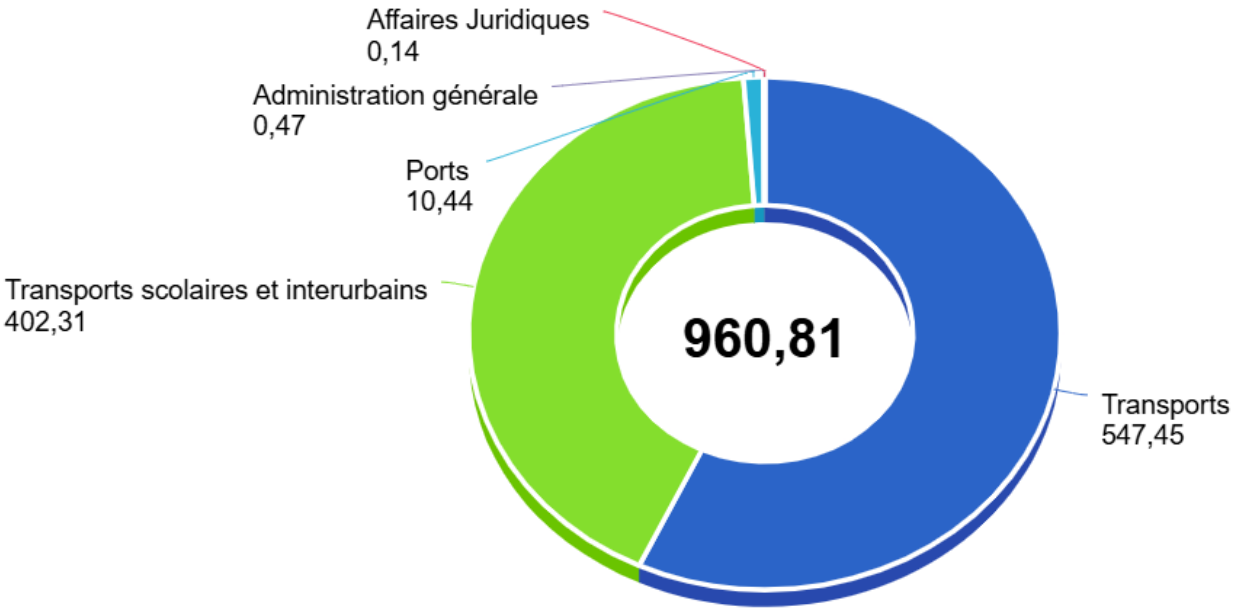

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

PRINCIPALES POLITIQUES SECTORIELLES MANDATÉES EN M€

Politique sectorielle « Transport » / 547,45 M€ / +2,69 % en 2025 / Taux de réalisation 99,70 %

La Région Hauts-de-France finance l'exploitation du TER par le versement d'une contribution financière annuelle dans le cadre de l'exécution d'une convention d'exploitation du service public de transport de voyageurs établie entre elle et SNCF Voyageurs, et délibérée le 15 octobre 2019. La contribution est établie sur la base de l'offre et des services commandés par la Région à SNCF Voyageurs, ainsi que les dispositions financières prévues par la convention. Le montant de la contribution 2025 (hors solde à venir) a atteint **419,35 M€.**

A cela s'ajoute le solde au titre de l'exploitation du TER 2024 de **1,26 M€** et la contribution de **6,3 M€** à la Région Grand Est au titre du financement des coûts d'exploitation du TER de la ligne Vallée de la Marne.

La loi 2018-515 du 27 Juin 2018 a instauré une obligation de mise en concurrence pour l'attribution des contrats de service public de transport de voyageurs à compter du 25 décembre 2023. La Région, Autorité Organisatrice des transports, a attribué au terme d'une procédure de publicité et de mise en concurrence, à SNCF Voyageurs, le périmètre géographique Etoile d'Amiens pour l'exploitation des services de transport ferroviaire régional de voyageurs relevant de sa compétence. Cette entreprise ferroviaire se dénomme SVEA (SNCF Voyageurs Etoile d'Amiens). Le montant de la contribution financière versée en 2025 s'est élevé à **109,2 M€.**

C'est dans le contexte de l'ouverture à la concurrence du service ferroviaire régional de voyageurs que la Région a acquis le matériel roulant appartenant à SNCF Voyageurs. Dans le cadre d'un montage concessif, la gestion de l'ensemble de ces actifs a été dévolue à la SPL (Société Publique Locale GAAM HDF) pour permettre de financer ces acquisitions en contrepartie de l'acquittement d'un « droit d'entrée » à chaque transfert de jouissance d'actifs. En compensation des charges de gestion, la SPL concessionnaire se voit octroyer des subventions d'investissement de la part de la Région, autorité concédante, et perçoit les recettes (Redevances) de la mise à disposition des actifs auprès des Exploitants Ferroviaires exploitant le service pour le compte de la Région Hauts-de-France, autorité organisatrice. Le montant reversé en 2025 à la SPL au titre des redevances SNCF Voyageurs et SVEA perçues par la Région s'est élevé à **6,27 M€.**

Politique sectorielle « Transports scolaires et interurbains » / 402,31 M€ / +2,72 % en 2025 / Taux de réalisation 98,53 %

La Région Hauts-de-France, Autorité Organisatrice de Mobilité délègue sa compétence à différents délégataires pour la gestion des services réguliers de transport routier non urbain de voyageurs, y compris le transport scolaire. Pour ce faire, elle finance les frais de fonctionnement au travers d'actes signés entre les différents concessionnaires.

Le montant versé en 2025 s'est élevé à **267,35 M€.**

Conformément aux arrêtés préfectoraux constatant les charges transférées entre les Départements et la Région, la Région s'est acquittée d'un montant de **75,58 M€** aux Départements du Nord et du Pas-de-Calais pour compenser les transferts de compétences et celui de la ressource fiscale.

48,54 M€ ont été versés aux Autorités Organisatrices de Mobilité (AOM) autorisant les lignes régionales, scolaires et régulières financées par la Région pénétrant à l'intérieur du ressort territorial des AOM urbaines d'assurer des dessertes locales internes à celles-ci. Ce dispositif permet également de définir les conditions de prise en charge

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

des usagers commerciaux et des élèves domiciliés sur le périmètre des AOM urbaines sur les lignes scolaires pénétrantes exploitées par la Région.

De même, **4,95 M€** ont été versés aux Autorités Organisatrices de second rang (AO2).

Par ailleurs et afin pérenniser le bon fonctionnement des équipements informatiques et la couverture de la maintenance corrective de PEGASE 3 (outil de gestion des transports scolaires) ainsi que les hébergements et certificats associés,**120 K€** ont été consommés.

Politique sectorielle « Ports » / 10,44 M€ / -9,76 % en 2025 / Taux de réalisation 91,66 %

Les dépenses 2025 liées au fonctionnement courant d'exploitation, aux travaux de dragages ainsi que les taxes foncières du port de Boulogne-sur-Mer et de Calais se sont élevées à **10,44 M€.**

7,21 M€ ont été utilisés pour l'exploitation et la maintenance des ports. La Région effectue 2 campagnes de dragage par an indispensables au maintien des profondeurs pour garantir l'accessibilité des sites portuaires et assurer la continuité de l'activité portuaire. Les volumes dragués par le biais d'une drague aspiratrice en marche furent de 667 565 m3 pour l'ensemble des sites pour un montant de 5,3 M€. Ces opérations de dragage s'accompagnent de travaux préparatoires (suivi bathymétrique, analyses sédimentaires, estimation des cubatures) et de suivi hydrographique pour un montant de 1,85 M€. Par ailleurs 0,05 M€ sont dédiés à l'adhésion au Groupement d'Intérêt Économique (GIE) VIGIE PORTS.

La Région s'est acquittée de la taxe foncière pour l'ensemble du domaine portuaire, concédé ou non, sur 3 communes : Calais, Boulogne-sur-Mer et Le Portel, soit 2 986 876 €, à l'exception des emprises faisant l'objet d'une AOT constitutive de droits réels.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ENTRE LE CFU 2024 ET LE CFU 2025

La consommation entre 2024 et 2025 a augmenté sur le chapitre 938 de **+23,77 M€,** soit **+ 2,54%.**

Les dépenses relatives aux transports scolaires et interurbains ont augmenté de **+ 10,66 M€** en raison de la hausse depuis plusieurs années du carburant, du gaz, de l'électricité et de la revalorisation salariale pour les chauffeurs routiers. L'augmentation 2025 est due à la revalorisation des indexations.

La hausse de **11,86 M€** relative à l'ouverture à la concurrence d'un certain nombre de lignes ferroviaires, a permis d'attribuer un contrat de service public de transport ferroviaire de voyageurs à SNCF Voyageurs pour le périmètre Etoile d'Amiens.

Le montant reversé en 2025 à la SPL au titre des redevances SNCF Voyageurs et SVEA perçues par la Région s'est élevé à **6,27 M€.**

De même, les dépenses consacrées à la gratuité du transport des lycéens du Nord et du Pas-de-Calais ont baissé de **-3,22 M€** en 2025 dû au fait que le dispositif n'a pas été reconduit en 2025. Le montant versé correspond à la part due aux AOM pour la période du 01/09/2024 au 31/12/2024.

Les dépenses de dragage ont également baissé de **-1,85 M€** par rapport à 2024. Du fait des crues exceptionnelles du début de l'année 2024 sur le site de Boulogne-sur-Mer, les volumes de sédiments dragués furent de 670 493 m3 en 2024 contre 403 439 m3 en 2025. A Calais, les volumes dragués représentaient 362 261 m3 en 2024 contre 264 125 m3 en 2025. En 2025, les dépenses réalisées ont diminué de 20,45 %.

AUTRES IMPOTS ET TAXES

Chapitre 941

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

PRÉSENTATION DU CHAPITRE

Le total des dépenses réelles de fonctionnement pour le chapitre « Autres impôts et taxes », s'élève à **28,09 M€ en 2025** contre 10,71 M€ en 2024, soit une hausse de 162,38 %.

**[Bp + Bs + Dm + Rar n-1 + Transfert] en M€*

Exercices :	Voté*		CFU		
			Valeurs		%
2024	10,95		10,71		**97,78%**
2025	28,85		28,09		**97,39%**
Evolution 2025/2024	*+17,90*	+163,44%	*+17,39*	+162,38%	-0,4 pts

Ce chapitre enregistre les sommes mandatées dans le cadre du Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) mise en place par l'Etat via la loi de finances 2025. Dispositif dont l'objectif est d'atténuer les variations brutales des recettes fiscales affiche un montant de prélèvement 2025 à hauteur de 25,64M€.

Le taux de mandatement est stable, il est de 97,4% du budget voté soit une légère baisse de 0.39% pour une non consommation de 750 K€. Par ailleurs, le CFU 2025 est en hausse par rapport au CFU 2024 (+17,39 M€).

2,45 M€ ont également été prélevés au titre de la participation de la Région au fonds de solidarité régional prélevé sur les régions métropolitaines au profit des outre-mers.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ENTRE LE CFU 2024 ET LE CFU 2025

- ***Evolution entre le CFU 2024 et le CFU 2025 (+17,39 M€) :***

L'évolution constatée sur le chapitre entre 2024 et 2025 est liée à la mise en place du DILICO institué par l'article 186 de la Loi de Finances pour 2025 et dont le prélèvement s'élève à 25,64 M€ en 2025.

Par ailleurs, un mandatement de 8,25 M€ à eu lieu en 2024 suite à un trop perçu de TVA en 2023. Ce reversement n'a pas été reconduit en 2025.

OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Chapitre 943

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

PRÉSENTATION DU CHAPITRE

Le total des dépenses réelles de fonctionnement pour les « Opérations financières », s'élève à **120,01 M€ en 2025** contre 132,06 M€ en 2024, soit une baisse de -9,12 %.

**[Bp + Bs + Dm + Rar n-1 + Transfert] en M€*

Exercices :	Voté*		CFU		
			Valeurs		%
2024	134,17		132,06		**98,43%**
2025	127,36		120,01		**94,23%**
Evolution 2025/2024	*-6,81*	-5,08%	*-12,05*	-9,12%	-4,2 pts

Ce chapitre enregistre essentiellement les charges d'intérêts des emprunts.

Le détail des explications relatives à l'utilisation de ces crédits figure au titre IV du présent rapport.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ÉLUS

Chapitre 944

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

PRÉSENTATION DU CHAPITRE

Le total des dépenses réelles de fonctionnement pour les « Frais de fonctionnement des groupes d'élus », s'élève à **1,45 M€ en 2025** contre 1,45 M€ en 2024, soit une stabilité.

**[Bp + Bs + Dm + Rar n-1 + Transfert] en M€*

Exercices :	Voté*		CFU		
			Valeurs		%
2024	1,78		1,45		**81,56%**
2025	1,78		1,45		**81,33%**
Evolution 2025/2024	*0,00*	0,16%	*0,00*	-0,12%	-0,2 pts

Ce chapitre enregistre les opérations relatives aux frais de fonctionnement des groupes d'élus.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ENTRE LE CFU 2024 ET LE CFU 2025

Les frais de fonctionnement des groupes d'élus sont identiques entre 2024 et 2025.

PROVISIONS ET AUTRES OPÉRATIONS MIXTES

Chapitre 945

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

PRÉSENTATION DU CHAPITRE

Le total des dépenses réelles de fonctionnement pour les « Provisions et autres opérations mixtes », s'élève à **5,07 M€ en 2025** contre 9,88 M€ en 2024, soit une baisse de -48,65%.

**[Bp + Bs + Dm + Rar n-1 + Transfert] en M€*

Exercices :	Voté*		CFU		
			Valeurs		%
2024	9,88		9,88		**99,99%**
2025	5,07		5,07		**99,93%**
Evolution 2025/2024	*-4,80*	-48,62%	*-4,80*	-48,65%	-0,1 pts

Le détail des explications relatives aux provisions figure au titre VI du présent rapport.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ENTRE LE CFU 2024 ET LE CFU 2025

On constate une baisse des dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement entre le CFU 2024 et 2025 de -4,80 M€.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

Section n°2 - La section d'investissement

A- Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement (hors emprunt et hors transfert entre sections) représentent **650,16 M€ en 2025.**

Elles ont **diminué de - 30,45 %** (- 284,68 M€) par rapport au CFU 2024, principalement en raison de la diminution des droits d'entrée versés par la SPL GAAM à la Région, et sont inférieures de - 5,85 % (- 40,41 M€) aux **crédits votés 2025.**

L'ensemble des recettes institutionnelles et recettes non ventilées (hors emprunt et excédent de fonctionnement) représentent **19,60 %** des recettes réelles d'investissement (contre 13,77 % en 2024) et s'élèvent en 2025 à **127,39 M€** (93,57 M€ au titre de la DRES et 33,82 M€ au titre du FCTVA), soit **une évolution de – 1,01 %** (- 1,30 M€) par rapport aux recettes de 2024 (128,69 M€) principalement en raison du FCTVA.

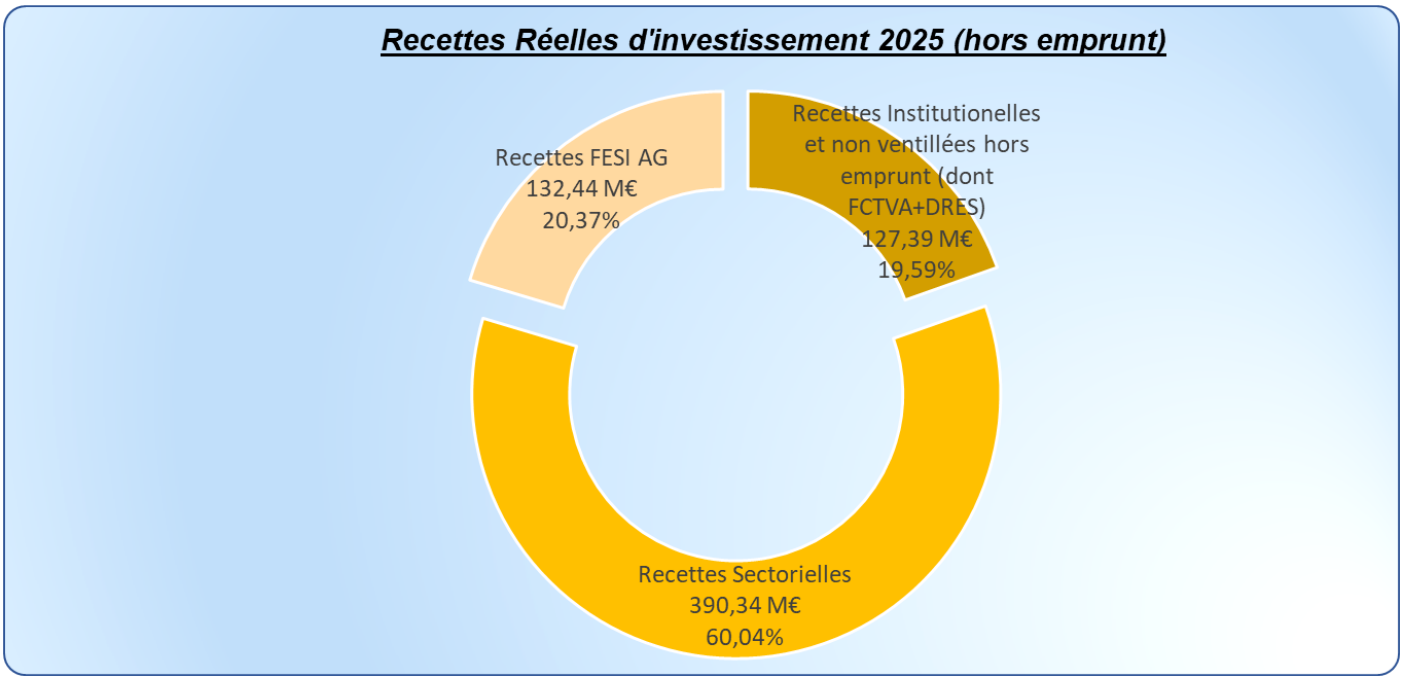

1/ Les recettes non ventilées et les dotations de l'Etat

En Euros	Recettes CA 2021	Recettes CFU 2022	Recettes CFU 2023	Recettes CFU 2024	Voté 2025	Recettes CFU 2025	Evolution en % CFU 2025 / CFU 2024
FCTVA (Chap 922)	30 434 352	31 533 888	36 546 547	35 120 166	29 948 000	33 821 558	-3,70%
DRES (voir Chap 902)	0	0	0	0			
Autres prêts (hors emprunt Chap 923)	20 002	0	0	0	0	0	
Produits de cessions d'immobilisations (Chap 954)	0	0	0	0	7 222 088	0	
TOTAL	**30 454 354**	**31 533 888**	**36 546 547**	**35 120 166**	**37 170 088**	**33 821 558**	**-3,70%**

Conformément aux préconisations de la Chambre régionale des comptes, le produit de la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) est comptabilisé sur le chapitre 902 depuis 2018. Cette recette n'est pas soumise aux variations des agrégats macro-économiques. Le produit est stable et donc conforme à celui perçu l'année précédente soit **93,57 M€.**

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

Fonds de compensation de la TVA

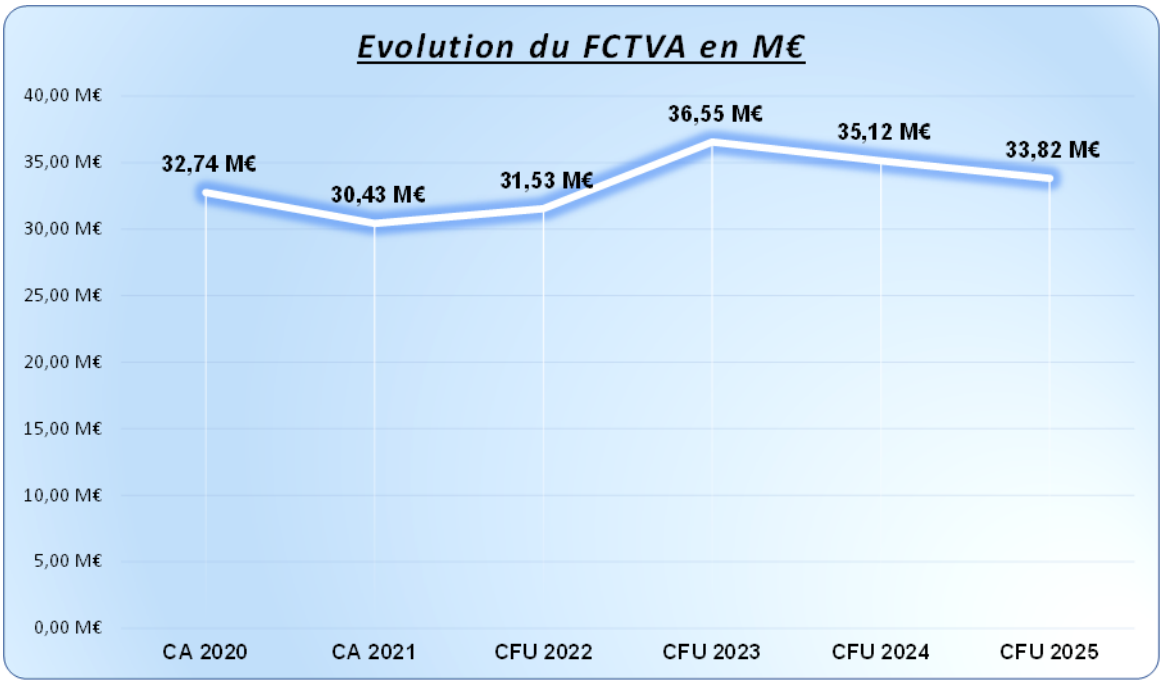

Cette recette représente **33,82 M€** soit un **fléchissement de – 3,70 %** (- 1,30 M€) au regard du CFU 2024.

NOTA *: Le montant de FCTVA à percevoir au titre de l'année N est calculé sur la base des dépenses éligibles du CA de l'année N-1 auquel il est appliqué un coefficient de remboursement de 16,404%.*

Pour rappel, depuis l'année 2022, la réforme dite de l'automatisation du FCTVA est entrée en vigueur. Celle-ci a pour but de fiabiliser et d'harmoniser la liquidation du FCTVA par la mise en place d'une procédure d'instruction, de contrôle et de versement automatisée. Cette automatisation a substitué une logique comptable, basée sur une assiette de comptes éligibles préalablement arrêtés, à une logique d'éligibilité sous condition de respect juridique.

La définition de cette assiette automatisée a conduit à ce que certaines dépenses deviennent inéligibles ou, au contraire, à inclure plusieurs nouvelles dépenses éligibles.

2/ Les autres recettes d'investissement

En Euros	Recettes CA 2021	Recettes CFU 2022	Recettes CFU 2023	Recettes CFU 2024	Voté 2025	Recettes CFU 2025	Evolution en % CFU 2025 / CFU 2024
SECTORIELLES (dont DRES pour 93,57 M€)	287 058 722	294 901 865	256 991 249	643 831 752	481 168 575	483 902 955	-24,84%
FONDS EUROPEENS –Fonction 05	155 996 116	187 687 563	321 698 529	255 889 366	172 229 379	132 438 263	-48,24%
TOTAL	**443 054 838**	**482 589 429**	**578 689 778**	**899 721 118**	**653 397 954**	**616 341 218**	**-31,50%**

Les recettes sectorielles réalisées en 2025 se déclinent comme suit :

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

En Euros	Recettes CA 2021	Recettes CFU 2022	Recettes CFU 2023	Recettes CFU 2024	Voté 2025	Recettes CFU 2025	Evolution en % CFU 2025 / CFU 2024
Fonction 0 - Services Généraux	11 570 821	1 402 734	3 149 281	2 152 804	4 322 082	2 737 155	27,14%
Fonction 05 - Gestion des Fonds Européens	155 996 116	187 687 563	321 698 529	255 889 366	172 229 379	132 438 263	-48,24%
Fonction 2 - Enseignement, Formation Professionnelle et Apprentissage (dont DRES pour 93,57 M€)	133 395 529	137 951 914	144 287 805	131 507 879	121 109 591	122 027 140	-7,21%
Fonction 3 - Culture, sports et loisirs	3 213 593	3 689 207	2 215 690	3 526 419	6 718 547	6 742 408	91,20%
Fonction 4 - Santé et action sociale	0	0	0	0	0	150 166	
Fonction 5 - Aménagement des territoires	67 634	2 128 434	37 553	312 660	3 036 715	3 039 115	872,02%
Fonction 6 - Action Economique	33 448 422	34 070 365	24 987 927	22 253 363	30 992 913	38 707 884	73,94%
Fonction 7 - Environnement	2 046 503	69 389	127 803	305 815	3 061 804	3 067 618	903,09%
Fonction 8 - Transports	103 316 220	115 589 821	82 185 190	483 772 812	311 926 922	307 431 469	-36,45%
TOTAL	**443 054 838**	**482 589 429**	**578 689 778**	**899 721 118**	**653 397 954**	**616 341 218**	**-31,50%**

***Remarque :** La fonction 0 intègre les actions européennes, l'ex-subvention globale et les dispositifs d'aide au développement européen et international (042/043/044). En outre, la fonction 2 enregistre depuis 2018 le produit de la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) conformément à la demande de la CRC.*

Les recettes sectorielles d'investissement (y compris les fonds européens) ont **fléchi de – 31,50 %** **(- 283,38 M€)** passant de 899,72 M€ en 2024 à 616,34 M€ en 2025 et sont inférieures de – 6 % aux des crédits votés (- 37,06 M€).

Evolution constatée par chapitre en M€ :

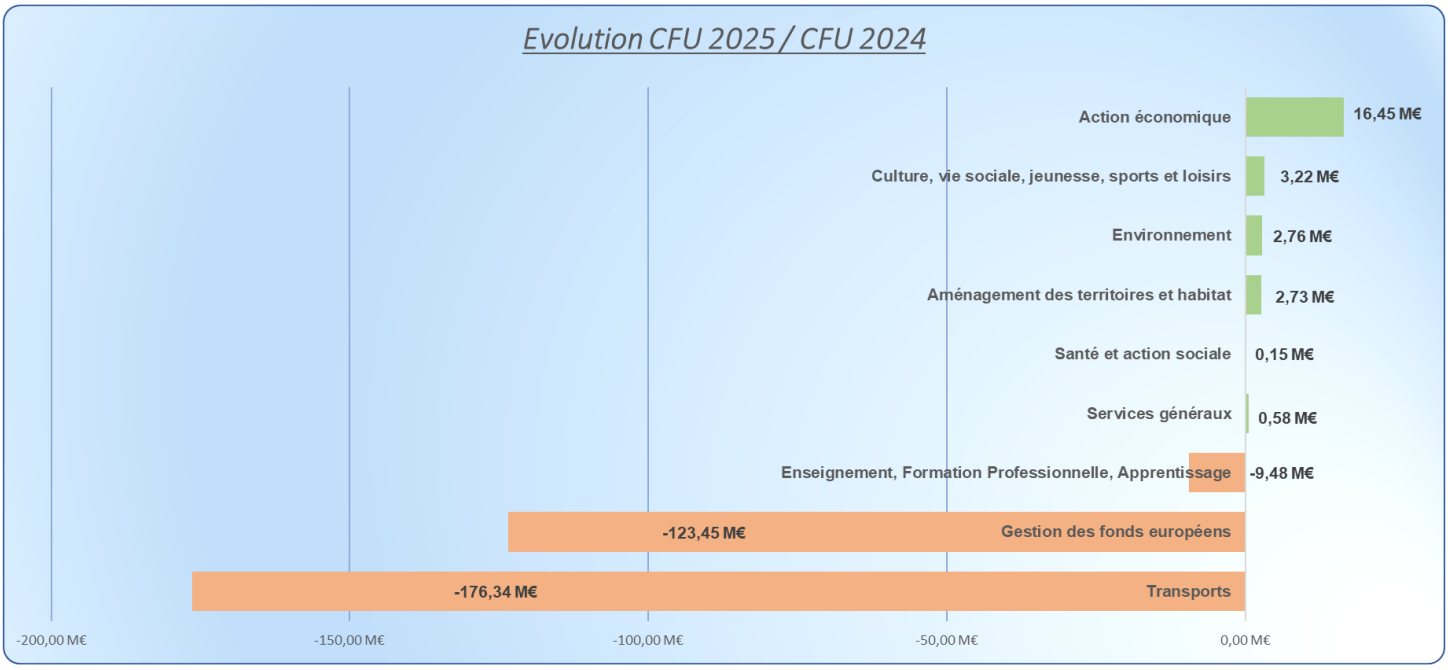

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

Fonction 0- Services Généraux

Les recettes perçues en 2025 au titre des **Services Généraux** s'élèvent à **2,74 M€** soit une **augmentation de + 27,14 %** (+ 0,58M€) par rapport au CFU 2024 :

Les recettes perçues en 2025 au titre de la **Fonction 02-Administration générale** s'élèvent à **0,62 M€** soit une **baisse de – 71,04 %** (- 1M€) par rapport au CFU 2024 et sont inférieures de – 58,01 % (- 0,86 M€) aux crédits votés 2025. Cette baisse s'explique notamment par une recette européenne de 1,64 M€ en 2024.

Les recettes perçues en 2025 au titre de la **Fonction 04- Coopération décentralisée et actions interrégionales, européennes et internationales** s'élèvent à **2,11 M€** et sont ainsi supérieures au CFU 2024 mais inférieures de – 25,49% (- 0,72 M€) aux crédits votés 2025.

Fonction 05- Gestion des fonds européens

Pour rappel, cette fonction enregistre uniquement les recettes propres à l'autorité de gestion correspondant aux appels de fonds FEDER, FSE, IEJ au titre des dépenses certifiées réalisées au profit des tiers bénéficiaires.

La fonction enregistre également les paiements effectués par l'ASP au titre du FEADER et du FEAMP pour les exercices comptables du 16/10/2024 au 15/10/2025 pour le FEADER et du 01/07/2024 au 30/06/2025 pour le FEAMP.

Les recettes perçues en 2025 au titre de la **Gestion des Fonds européens** (Région - Autorité de Gestion) s'élèvent à **132,44 M€** soit une **baisse de – 48,24 %** **(- 123,45 M€)** par rapport au CFU 2024 et sont inférieures - 23 % (- 39,79 M€) aux crédits votés 2025. Elles se décomposent comme suit :

- *1,16 M€ de préfinancements FSE*
- *89,32 M€ de FEDER dont -5,63 M€ de préfinancements ;*
- *41,95 M€ de FEADER ;*

Les recettes perçues en 2025 au titre de la **Fonction 052 FEDER** s'élèvent à **89,32 M€** soit un **fléchissement de – 54%** (- 104,85 M€) par rapport au CFU 2024 et sont inférieures de – 25,71 % (- 30,91 M€) aux crédits votés 2025.

La baisse constatée se répartie de la manière suivante :

- -5,14 M€ pour le FEDER HDF 2021/2027,
- - 36,06 M€ pour le FEDER PICARDIE 2014/2020,
- - 63,65 M€ pour le FEDER NPDC 2014/2020.

Cette forte évolution s'explique par le démarrage de la nouvelle programmation 2021-2027.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

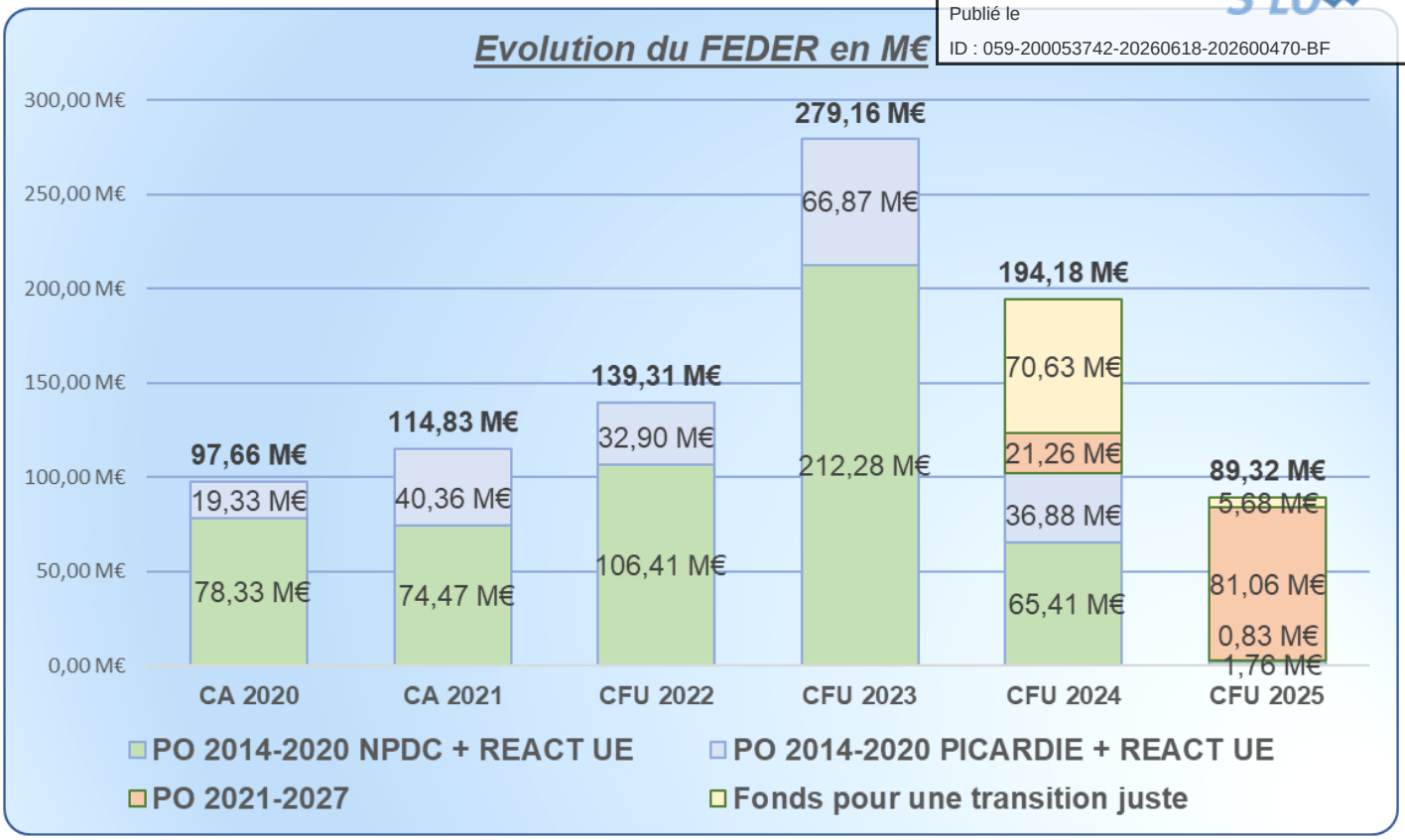

Les recettes perçues en 2025 au titre de la Fonction 0580 FEADER s'élèvent à **41,95 M€** soit une **baisse de – 5,78 %** (- 2,58 M€) par rapport au CFU 2024 mais sont inférieures de – 19,32 % (- 10,05 M€) aux crédits votés 2025.

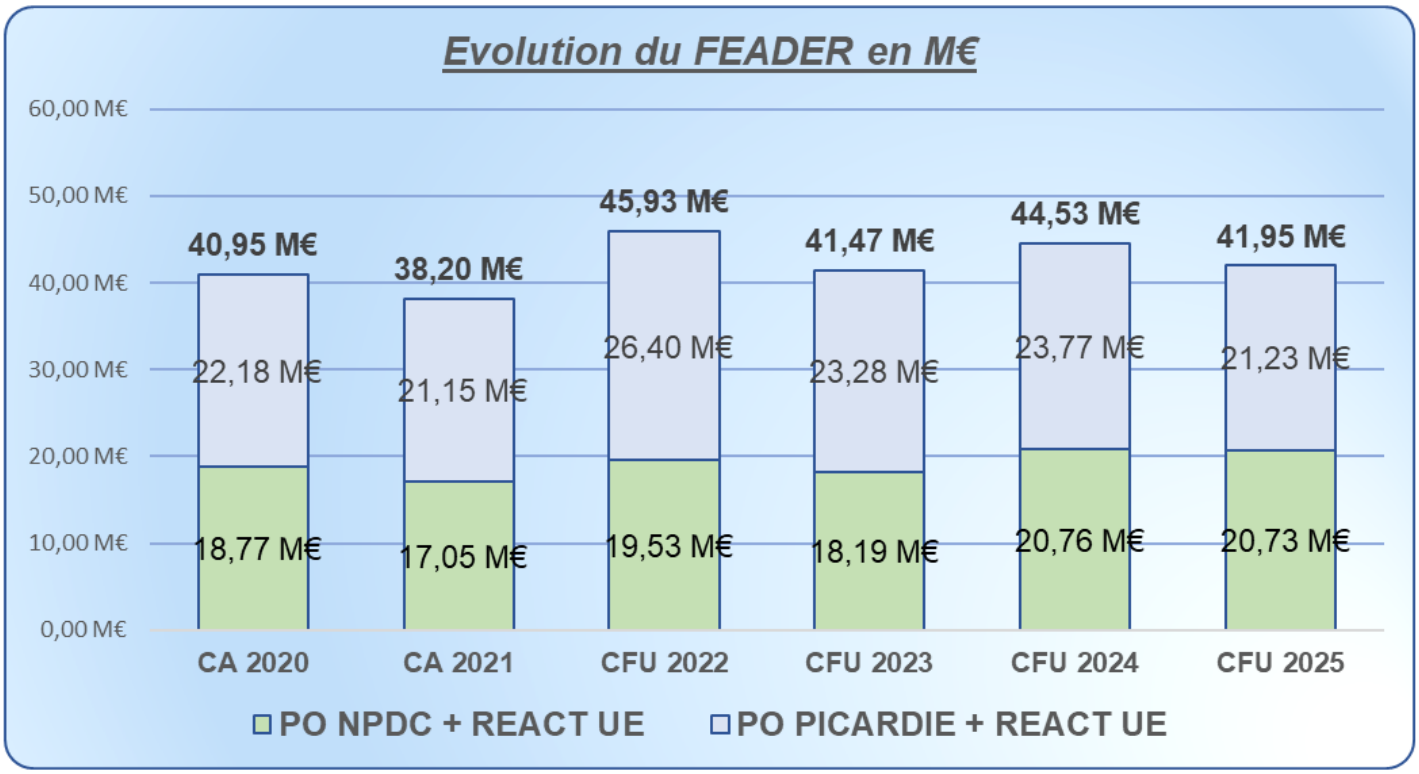

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

Pour rappel, les crédits européens sont prévus conformément à la programmation européenne.

L'écart de réalisation s'explique par le décalage entre les remontées de dépenses de la part des bénéficiaires, leur certification et leur paiement.

Fonction 1- Sécurité

(Pas d'inscription, pas d'exécution en 2025)

Fonction 2- Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage

Les recettes perçues en 2025 au titre de **l'Enseignement, la Formation Professionnelle et l'Apprentissage** s'élèvent à **122,03 M€** soit une **diminution de – 7,21 %** (- 9,48 M€) par rapport au CFU 2024 mais progressent de + 1 % (+ 0,92 M€) par rapport aux crédits votés 2025 et se décomposent comme suit :

- 95,9 M€ au titre de l'enseignement du second degré ;
- 0,97 M€ au titre de l'enseignement supérieur ;
- 1,74 M€ au titre des cités scolaires ;
- 23,42 M€ au titre de l'apprentissage.

Les recettes perçues en 2025 au titre de la Fonction 22 -Enseignement du second degré s'élèvent à **95,9 M€** soit une **diminution de – 1,83 %** (- 1,79 M€) par rapport au CFU 2024 et sont supérieures de + 0,26 % (+ 0,25 M€) aux crédits votés 2025.

Déduction faite de la recette relative à la DRES, cette baisse s'explique notamment par un fléchissement des recettes de l'Etat dans le cadre du plan de relance au titre des internats d'excellence (0,45 M€ en 2025) compensé par 1,02 M€ de subvention de l'Etat au titre du dispositif « Fonds vert » dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments dans les lycées ;

Les recettes perçues en 2025 au titre de la Fonction 23- Enseignement supérieur s'élèvent à **0,97 M€** soit une **baisse de – 87,95 %** (- 7,05 M€) par rapport au CFU 2024 et de – 29,24 % (- 0,4 M€) par rapport aux crédits votés 2025.

Cette diminution s'explique par la perception des appels de fond du rectorat de l'académie d'Amiens et de recettes FEDER au titre des constructions universitaires (plateau technique santé) en 2024.

Les recettes perçues en 2025 au titre de la Fonction 24 -Cités scolaires s'élèvent à **1,74 M€** soit une **diminution de – 51,11 % (- 1,82 M€)** par rapport au CFU 2024 et sont conformes aux crédits votés 2025. Ces recettes correspondent à la part due par les départements pour les travaux réalisés dans les cités mixtes relevant de leur périmètre.

Les recettes perçues en 2025 au titre de la Fonction 26- Apprentissage s'élèvent à **23,42 M€** soit une **hausse de + 5,4 %** (+ 1,2 M€) par rapport au CFU 2024 et sont supérieures de + 5,68 % (+ 1,26 M€) aux crédits votés 2025.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

***NOTA** : la Région perçoit un fonds de soutien versé par France Compétences à hauteur de 22,15 M€ pour le financement des dépenses d'investissement des CFA.*

L'écart par rapport au niveau constaté en 2024 s'explique uniquement par des opérations de régularisations comptables.

Fonction 3- Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Les recettes perçues en 2025 au titre de **la Culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et loisirs** s'élèvent à **6,74 M€** soit **une hausse de + 91,20%** (+ 3,22 M€) par rapport au CFU 2024 et se décomposent comme suit:

- 6,08 M€ au titre de la Culture ;
- 0,66 M€ au titre des Sports.

Les recettes perçues en 2025 au titre de la **Fonction 31 –Culture** s'élèvent à **6,08 M€** soit une progression **de + 111,54 %** (+ 3,22 M€) par rapport au CFU 2024 et sont supérieures de + 1,81 % (+ 23 K€) aux crédits votés 2025.

Ces recettes concernent principalement les versements du centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) dans le cadre des opérations labélisées Novactions.

Les recettes perçues en 2025 au titre de la **Fonction 32 -Sports** s'élèvent à **0,66 M€** soit une stabilité par rapport au CFU 2024 et par rapport aux crédits votés 2025.

Ces recettes correspondent essentiellement au remboursement du prêt par le Racing Club de Lens pour la rénovation et modernisation du Stade Bollaert (0,66 M€).

Fonction 4 Santé et action sociale

Contrairement aux années précédentes, cette fonction enregistre au titre de l'année 2025 une recette de **0,15 M€** correspondant uniquement à une opération de régularisation comptable au titre du soutien aux équipements des centres hospitaliers.

Fonction 5- Aménagement des territoires et habitat

Les recettes perçues en 2025 au titre de **l'Aménagement du territoire et de l'habitat** s'élèvent à **3,04 M€** soit **une augmentation de + 872,02 %** (+ 2,73 M€) par rapport au CFU 2024 mais sont conformes aux crédits votés 2025 et concernent essentiellement les services communs et le logement social.

Les recettes perçues en 2025 au titre de la **Fonction 501- Services communs** s'élèvent à **1,14 M€** et sont conformes aux crédits votés 2025. Les recettes perçues concernent notamment le solde de la participation financière de l'Etat pour la réalisation du projet de référentiel « Occupation du sol 2 dimensions » dans le cadre du partenariat Géo2France

Les recettes enregistrées en 2025 au titre de la **Fonction 555- Logement social** s'élèvent à **1,89 M€** et sont conformes aux crédits votés 2025. Ces recettes correspondent à une opération de régularisation comptable.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

Fonction 6- Action économique

Les recettes perçues en 2025 au titre de **l'Action économique** s'élèvent à **38,71 M€** soit une **progression de + 73,94 % (+ 16,45 M€)** par rapport au CFU 2024 et se décomposent comme suit :

- 70 K€ au titre des interventions économiques transversales ;
- 36,23 K€ au titre des aides aux structures d'animation et de développement économique ;
- 38,51 M€ au titre des actions sectorielles ;
- 59,22 K€ au titre de l'insertion économique et de l'économie sociale et solidaire ;
- 34,68 K€ au titre de la recherche et de l'innovation.

Les recettes perçues en 2025 au titre de la **Fonction 61 - Interventions économiques transversales** s'élèvent à **70 K€** soit une **baisse de – 67,47 %** (- 0,15 M€) par rapport au CFU 2024 et aux crédits votés 2025.

Les recettes perçues en 2025 au titre de la **Fonction 62 – Structures d'animation et de développement économique** s'élèvent à **36,23 K€** soit une **hausse** de même montant par rapport au CFU 2024 et aux crédits votés 2025.

Les recettes perçues en 2025 au titre de la **Fonction 63 - Actions sectorielles** s'élèvent à **38,51 M€** soit une **augmentation de + 78,2 %** (+ 16,9 M€) par rapport au CFU 2024 et de + 24,8 % (+7,65 M€) par rapport aux crédits votés 2025.

Cette hausse s'explique principalement par :

- Une progression de + 13,1 M€ sur les recettes générées par le dispositif d'aide aux entreprises en consolidation financière (15,34 M€ en 2025 contre 2,24 M€ en 2024) ;
- Un recul de la recette au titre du dispositif Booster financement – Garantie pour - 1,95 M€ ;
- Une augmentation de la recette de + 4,24 M€ sur le dispositif Booster financement – Capital ;
- Un fléchissement de – 1,85 M€ sur les recettes relatives au développement économique des PME ;
- Une hausse + 1,05 M€ sur les remboursements des prêts accordés aux entreprises au titre du dispositif « Fond de premier secours » notamment liés aux déclarations de créances intervenant dans le cadre des ouvertures de procédures collectives.

Les recettes perçues en 2025 au titre de la **Fonction 65 – Insertion économique et économie sociale et solidaire** s'élèvent à **59,22 K€** soit une **baisse de – 29,61 %** (- 24,91 K€) par rapport au CFU 2024 et sont inférieures de – 9,55 % (- 6,25 K€) aux crédits votés 2025. Ce fléchissement est dû à l'expiration de certains échéanciers de remboursement de prêts dans le cadre du dispositif « accompagnement territorialisé ».

Les recettes perçues en 2025 au titre de la **Fonction 67- Recherche et innovation** s'élèvent à **34,68 K€** soit une **baisse de – 89,85 %** (- 0,31 M€) par rapport au CFU 2024 et sont supérieures de + 34,68 K€ aux crédits votés 2025. Cette augmentation est liée à la récupération d'avances dans le cadre du marché « Génie climatique-CVC-installation » concernant le Plateau Technique Santé en 2024.

Fonction 7- Environnement

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

Les recettes perçues en 2025 au titre de **l'Environnement** s'élèvent à **3,07 M€** soit une **augmentation de + 903,09 %** **(+ 2,76 M€)** par rapport au CFU 2024 et se décomposent comme suit :

- 3 M€ au titre des actions transversales ;
- 3 K€ au titre de la politique de l'énergie ;
- 50 K€ au titre de la préservation du patrimoine naturel et la gestion des risques technologiques ;
- 14,62 K€ au titre de l'environnement des infrastructures de transports.

Les recettes perçues en 2025 au titre de la **Fonction 71 – Actions transversales** s'élèvent à **3 M€** soit une **progression de + 3 M€** par rapport au CFU 2024 mais sont conformes aux crédits votés en 2025.

Cette recette correspond à une recette FEDER au titres des instruments financiers.

Les recettes perçues en 2025 au titre de la **Fonction 75 - Politique de l'énergie** s'élèvent à **3 K€** soit une **baisse de – 0,23 M€** par rapport au CFU 2024 (pas de crédits votés en 2025).

Cette recette correspond à des remboursements de trop perçus au titre de l'« aide à la rénovation énergétique des logements privés ».

Les recettes perçues en 2025 au titre de la **Fonction 76 – Préservation du patrimoine naturel et gestion des risques technologiques** s'élèvent à **50 K€** soit une stabilité par rapport au CFU 2024.

Cette recette est conforme aux crédits votés 2025 et correspond au deuxième versement de l'opération de mécénat dans le cadre du plan arbres.

Les recettes perçues en 2025 au titre de **Fonction 77 – Environnement des infrastructures de transports** s'élèvent à **14,62 K€** soit un **fléchissement de – 41,83 %** (- 10,51 K€) par rapport au CFU 2024 mais sont supérieures de + 23,84 % (+ 2,81 K€) aux crédits votés 2025. Ces recettes correspondent à des reversements de trop-perçus au titre du dispositif « aide à la conversion au bioéthanol ».

Fonction 8- Transports

Les recettes perçues en 2025 au titre des Transports s'élèvent à **307,43 M€** soit une **diminution de – 36,45 %** (- 176,34 M€) par rapport au CFU 2024 et se décomposent comme suit :

- 305,38 M€ au titre des transports publics de voyageurs ;
- 2,05 M€ au titre des infrastructures de transport.

Les recettes perçues en 2025 au titre de **Fonction 82- Transports publics de voyageurs** s'élèvent à **305,38 M€** soit une **baisse de – 36,46 %** (- 175,22 M€) par rapport au CFU 2024 et sont inférieures de – 1,5 % (- 4,65 M€) aux crédits votés 2025. Ce fléchissement s'explique principalement par le **versement des droits d'entrées inhérent au transfert des actifs ferroviaires à la société publique locale (SPL GAAM HDF) créée pour la gestion des matériels roulants ferroviaires.**

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

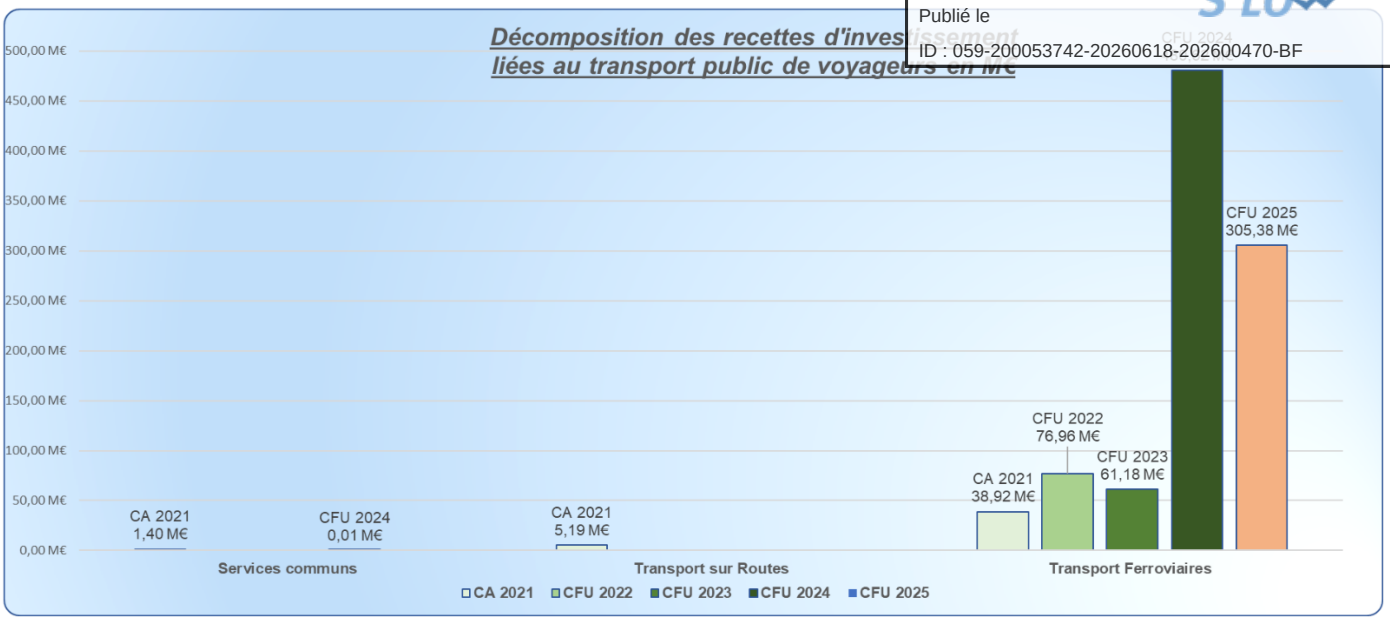

Les **305,38 M€** de recettes correspondent à :

- La perception des droits d'entrées pour un montant de **301,67 M€** inhérent au transfert des actifs ferroviaires à la société publique locale (SPL GAAM HDF) créée pour la gestion des matériels roulants ferroviaires conformément au contrat de concession signé en juillet 2024 pour une durée de 40 ans (474,3 M€ de droits d'entrée avaient été versés en 2024).

- Une recette de **3,71 M€** au titre des acquisitions, rénovations des matériels roulants et des installations de maintenance (Restitution des intérêts versés par le constructeur à SNCF Voyageurs au titre du retard de livraison des 25 rames REGIO2N et reversements de trop perçus de subventions d'équipements suite au non pelliculage de 28 voitures V2N et à l'acquisition de 17 rames REGIOLIS.

Les recettes perçues en 2025 au titre de la Fonction 85 -Infrastructures s'élèvent à **2,05 M€** soit une **baisse de - 28,13 %** (- 0,8 M€) par rapport au CFU 2024 mais sont supérieures de + 8,02% (+ 0,15 M€) aux crédits votés 2025.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution entre les exercices 2024 et 2025 des recettes par sous-fonction.

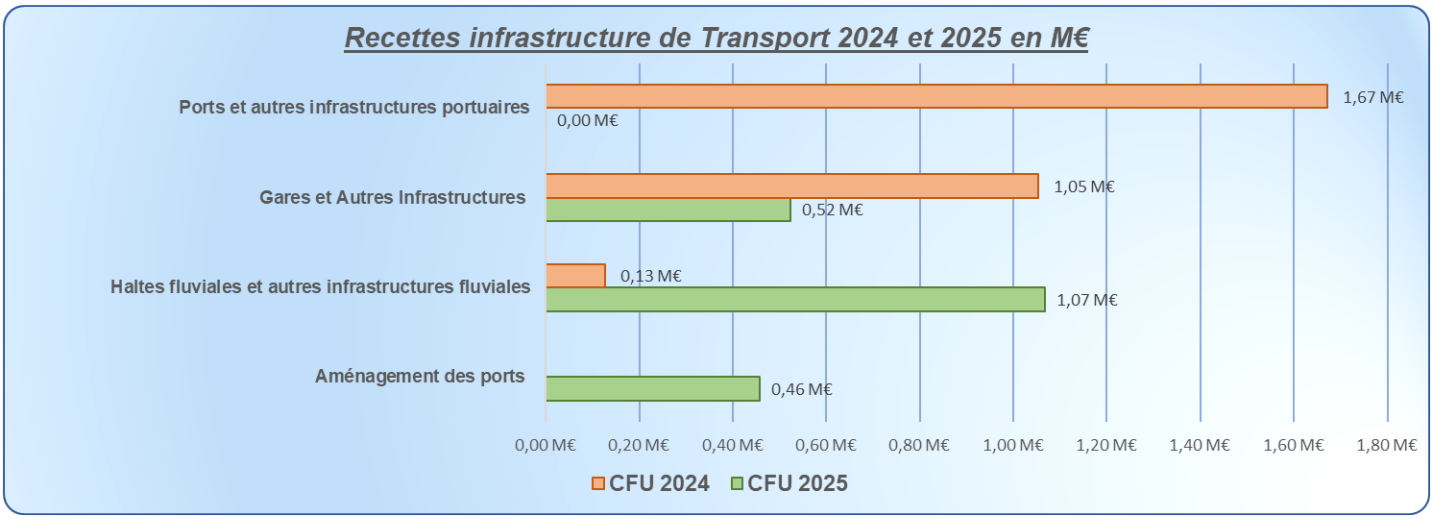

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

Les **1,07 M€** de recettes regroupent :

- Le versement de l'acompte n°04 de la subvention européenne au titre du projet DOCKSIDE Canal Seine Nord Europe pour un montant de 0,79 M€
- Le versement des participations des communautés de communes au titre des ports intérieurs du Canal Seine Nord Europe pour un montant global de 0,28 M€.

Les **0,52 M€** de recettes correspondent à la restitution de trop-perçus de subvention de la part de SNCF Gare et connexions au titre des travaux en gare d'Albert (80), de Creil (60) et d'Hénin-Beaumont (62) puis de la part de SNCF Réseau dans le cadre des travaux réalisés sur la ligne Valenciennes-Mons,

Les **0,46 M€** de recettes perçus au titre de l'aménagement des ports concernent essentiellement la subvention de la direction départementale des territoires et de la mer dans le cadre des travaux de sécurisation du système d'endiguement Calais ouest inscrits dans le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

B- Les dépenses d'investissement (hors dette)

Présentation par chapitre

En 2025, les dépenses réelles d'investissement, hors amortissement de la dette, s'établissent à 1 123,13 M€, en baisse de -305,07 M€ par rapport à 2024 (-21,36 %).

Cette évolution s'explique principalement par un recul marqué des investissements dans les transports (-158,21 M€), lié à la diminution des opérations d'acquisition et de rénovation du matériel roulant, ainsi que par une baisse des fonds européens (-86,80 M€), en particulier liée à l'extinction progressive du dispositif REACT-EU dont la vocation était de répondre aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire.

Elle résulte également d'une contraction des dépenses sur les lycées (-25,21 M€), en lien avec le repli des opérations de construction, de maintenance et d'équipement, ainsi que de diminutions plus modérées sur l'aménagement des territoires, les ports et l'action économique.

Ces évolutions sont partiellement atténuées par une progression des crédits en faveur de la culture (+6,64 M€) et de l'agriculture et de la pêche (+5,16 M€).

Vous trouverez ci-dessous une présentation par chapitre :

Dépenses d'investissement en M € hors dette–synthèse par chapitre

CHAPITRES	CFU 2024	CFU 2025	Evolution entre CFU 2025 et CFU 2024	
			...en valeur	...en %
900 - Services généraux	15,84	14,93	-0,91	-5,77%
9005 - Gestion des fonds européens	220,71	133,65	-87,05	-39,44%
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	212,87	186,99	-25,88	-12,16%
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	41,79	51,98	10,19	24,39%
904 - Santé et action sociale (hors RSA)	2,33	2,41	0,09	3,70%
905 - Aménagement des territoires et habitat	90,22	74,18	-16,04	-17,78%
906 - Action économique	98,98	85,41	-13,57	-13,71%
907 - Environnement	13,38	11,87	-1,51	-11,31%
908 - Transports	732,08	561,70	-170,38	-23,27%
Total général	**1 428,20**	**1 123,13**	**-305,07**	**-21,36%**

Les dépenses les plus importantes du budget d'investissement concernent les fonctions liées aux Transports (50,01%), à l'Enseignement, la Formation professionnelle et l'Apprentissage (16,65%) et à la Gestion des Fonds Européens (11,90%).

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

Dépenses d'investissement par chapitre en M€

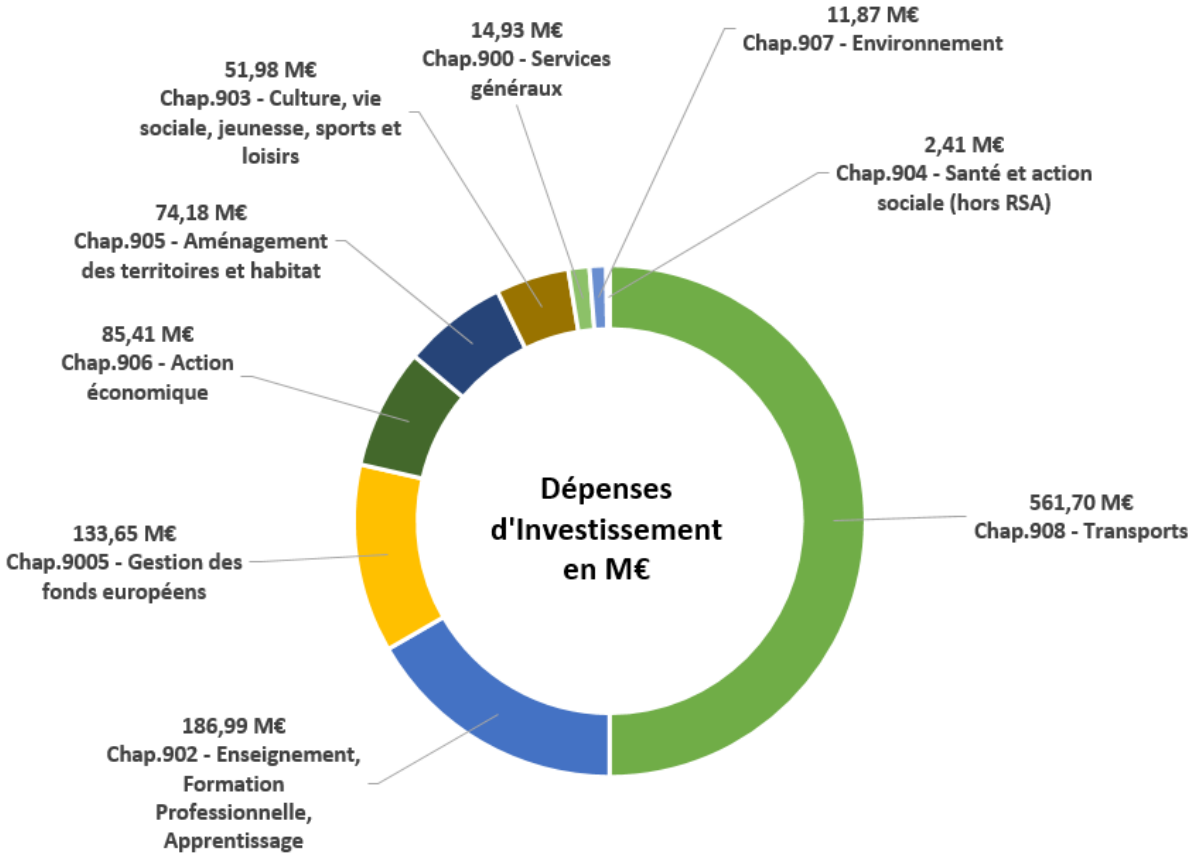

Entre 2024 et 2025, le taux de consommation des dépenses d'investissement hors dette demeure globalement stable, passant de 85,47 % à 92,02 %.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

PRÉSENTATION DU CHAPITRE

Le total des dépenses réelles d'investissement pour les « Services Généraux » s'élève à **14,93 M€ en 2025** contre 15,84 M€ en 2024, soit une baisse de - 5,77 %.

**[Bp + Bs + Dm + Rar n-1 + Transfert] en M€*

Exercices :	Voté*		CFU		
			Valeurs		%
2024	20,73		15,84		**76,42%**
2025	20,06		14,93		**74,44%**
Evolution 2025/2024	*-0,68*	-3,26%	*-0,91*	-5,77%	-2,0 pts

RÉALISATION PAR POLITIQUE SECTORIELLE EN M€

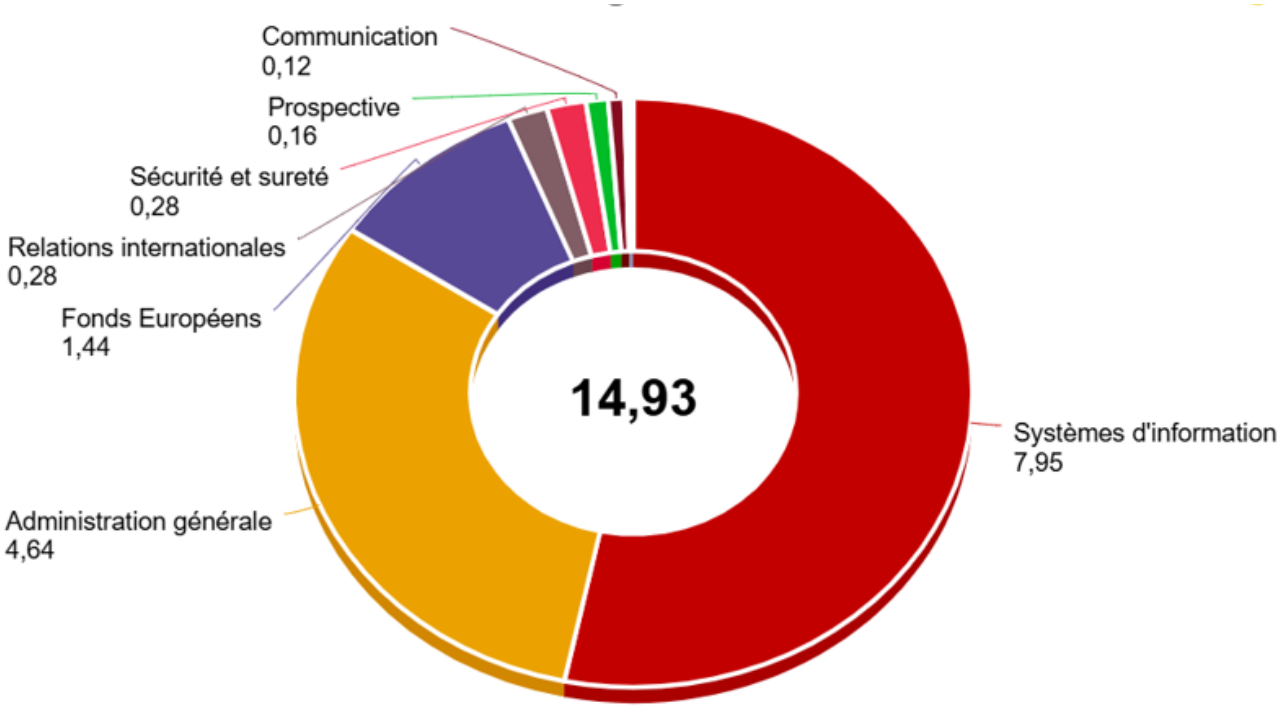

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

PRINCIPALES POLITIQUES SECTORIELLES MANDATÉES EN M€

Politique sectorielle « Systèmes d'information » 7,95 M€ / -9,04 % en 2025 / Taux de réalisation 96,97%

Les dépenses 2025 affichées à hauteur de 7,95 M€ sur cette politique se répartissent principalement sur les postes de dépenses suivants.

Les dépenses 2025 affichées à hauteur de 7,95 M€ sur cette politique se répartissent principalement sur les postes de dépenses suivants.

4,21 M€ sont consacrés à l'acquisition de commutateurs, aurenouvellement des clés de connexion à distance (Token RSA) et à l'acquisition d'un serveur de stockage.

Les projets DSI, les applications et l'urbanisation ont permis, pour **2,31 M€**, de maintenir les conditions opérationnelles du parc applicatif ainsi que le lancement de nouveaux projets comme : les POC (proof of concept) sur l'intelligence artificielle et les RPA (Robot process automatic).

De plus, des projets d'ampleur tels que le chantier interrégional EUROPAC (gestion de FEADER) ont également été poursuivis.

Par ailleurs, **1,43 M€** ont été consacrés à Ces mandatements ont également favorisé la dotation en matériel des nouveaux arrivants, la migration Windows 11, le remplacement du matériel obsolète et les commandes de toutes les licences liées à l'environnement de travail. Les installations des salles Mozaik et leurs équipements de visioconférences ont été finalisés.

Politique sectorielle « Administration générale » / 4,64 M€ / -9,30 % en 2025 / Taux de réalisation 72,01%

Les dépenses 2025 affichées à hauteur de 4,64 M€ sur cette politique se répartissent principalement sur les postes de dépenses suivants :

3,71 M€ sur la direction du patrimoine et de la sécurité dont 3,07 M€ sur les opérations immobilières des bâtiments administratifs (relamping LED des salles de réunion, travaux d'aménagement) et 0,48 M€ sur les travaux urgents non programmables des bâtiments administratifs.

A noter également **50 K€** dans le cadre des annonces et insertions des marchés publics ainsi que **345 K€** pour les déplacements des services centraux. L'achat de matériel de bureau, de mobilier et les dépenses liées aux nouveaux modes de travail (NMT) ont conduit à une dépense en logistique de **340 K€**.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ENTRE LE CFU 2024 ET LE CFU 2025

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

L'évolution de la consommation entre 2024 et 2025 sur ce chapitre enregistre une baisse de **910 K€** (soit -5,77%).

Cette évolution s'explique notamment par une baisse de **790 K€** sur la politique des systèmes d'information ainsi qu'une baisse de **480 K€** sur l'administration générale.

Sur la politique des systèmes d'information, en 2025, seuls les projets autour de l'IA et du RPA ont été maintenus d'où la baisse constatée à hauteur **530 K€** sur la partie projets. Cette baisse s'explique aussi avec les nouveaux modes de licences des éditeurs qui ont fait basculer une partie de ces dépenses en fonctionnement. Sur la partie infrastructures, la diminution de mandatement de **230 K€** est liée à la baisse des investissements matériels en 2025.

Parmi les dépenses de l'administration générale, on constate une baisse de **-480 K€** dont -350 K€ sur les opérations immobilières des bâtiments administratifs et -90 K€ sur les travaux urgents non programmables des bâtiments administratifs.

Les dépenses mandatées au profit de la logistique des services centraux ont diminué de **-190 K€**. Ces dépenses concernent plus précisément les opérations menées sur les nouveaux modes de travail (NMT). A contrario, les dépenses relatives aux déplacements des services centraux ont augmenté de **180 K€**.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

GESTION DES FONDS EUROPÉENS

Chapitre 900.5

PRÉSENTATION DU CHAPITRE

Le total des dépenses réelles d'investissement pour la « Gestion des fonds européens », s'élève à **133,65 M€ en 2025** contre 220,71 M€ en 2024, soit une baisse de -39,44 %.

**[Bp + Bs + Dm + Rar n-1 + Transfert] en M€*

Exercices :	Voté*		CFU		
			Valeurs		%
2024	398,34		220,71		**55,41%**
2025	172,23		133,65		**77,60%**
Evolution 2025/2024	*-226,11*	-56,76%	*-87,05*	-39,44%	22,2 pts

Pour rappel, les crédits européens sont prévus conformément à la programmation européenne.

Une analyse plus détaillée est présentée dans la partie III de ce rapport.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

Chapitre 902

PRÉSENTATION DU CHAPITRE

Le total des dépenses réelles d'investissement pour « l'Enseignement, la Formation Professionnelle et l'Apprentissage », s'élève à **186,99 M€ en 2025** contre 212,87 M€ en 2024 soit une baisse de 12,16 %.

**[Bp + Bs + Dm + Rar n-1 + Transfert] en M€*

Exercices :	Voté*		CFU		
			Valeurs		%
2024	215,82		212,87		**98,63%**
2025	191,61		186,99		**97,59%**
Evolution 2025/2024	*-24,21*	-11,22%	*-25,88*	-12,16%	-1,0 pts

RÉALISATION PAR POLITIQUE SECTORIELLE EN M€

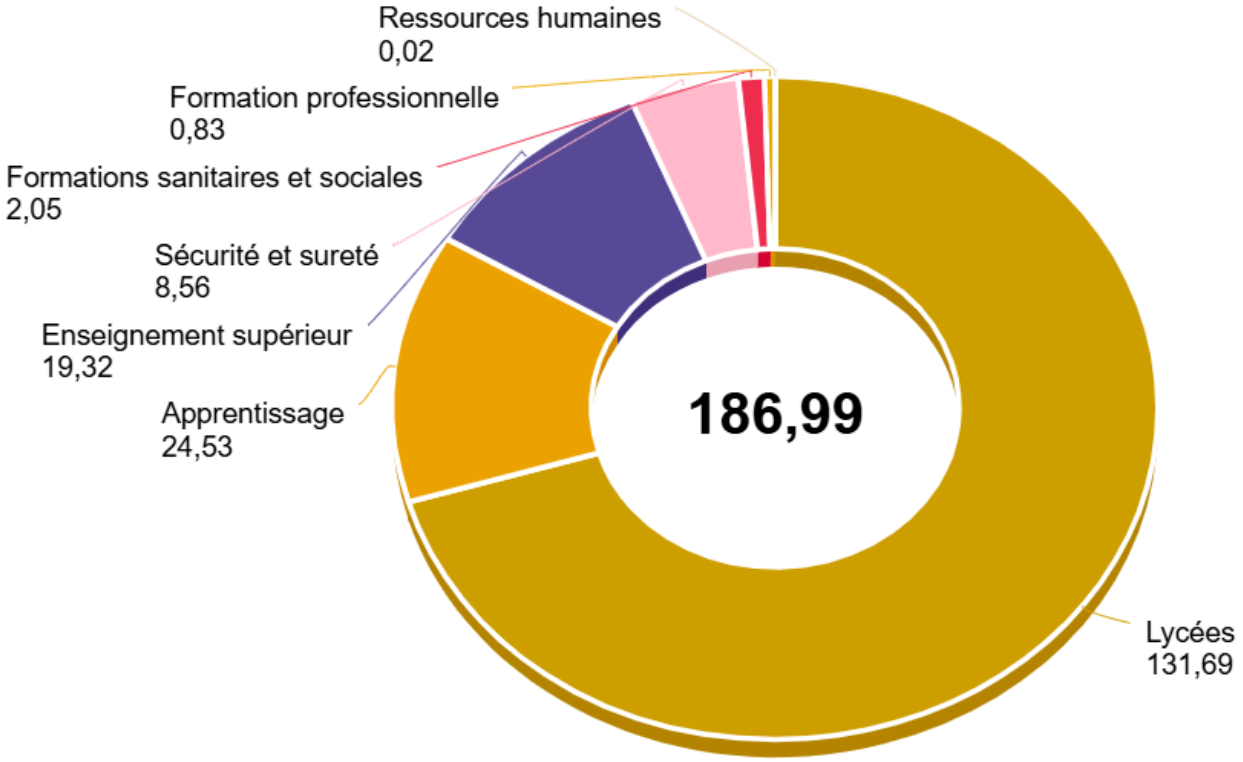

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

PRINCIPALES POLITIQUES SECTORIELLES MANDATÉES EN M€

Politique sectorielle « Lycées » / 131,69 M€ / - 16,07%en 2025 / Taux de réalisation 98,52 %

131,69 M€ ont dédiés à cette politique avec :

- **59,11 M€** des dépenses ont concerné les **opérations de maintenance programmée**, dont 51,79 M€ pour les lycées publics et 7,32 M€ pour les cités mixtes avec :

  - La mise en œuvre d'agendas d'accessibilité (AD'AP).
  - L'accompagnement des filières (ex : le BTS CIRA, plateaux de coiffure, maintenance automobile).
  - La rentrée scolaire.
  - L'amélioration du cadre de vie de la communauté éducative.
  - La sûreté/sécurité.
  - Le PARM (programme annuel de maintenance programmée).

Quelques exemples de travaux réalisés en 2025 et relatifs aux travaux de maintenance :

  - La réfection de la toiture avec pose de protections collectives à la demi-pension du lycée Faidherbe à LILLE.
  - La réfection de l'étanchéité et installation de faux plafond au Lycée Gay-Lussac à Chauny
  - La réfection des locaux au Lycée polyvalent du Vimeu à Friville-Escarbotin

- **23,87 M€** concernent les opérations lourdes de restructuration ou « grosses opérations patrimoniales » (GOP). La réalisation de ces opérations s'effectue de manière pluriannuelle (programmation, études, travaux).

Quelques exemples de Grosses Opérations Patrimoniales réalisées et/ou se poursuivant en 2025 dans le cadre d'opérations structurantes :

- CHATEAU THIERRY - Lycée Jean de La Fontaine : Restructuration de locaux pédagogiques et réhabilitation partielle pour un montant de 1,5 M€.
- SOISSONS - Lycée Gérard de Nerval : Réhabilitation du bâtiment extension et amélioration du bilan énergétique pour un montant 2,3 M€.
- CREIL - Lycée Jules Urhy : Amélioration des performances énergétiques pour un montant de 0,9 M€.
- GRANDE-SYNTHE - Lycée automobile : Réhabilitation patrimoniale des ateliers (toitures) pour un montant de 1,4 M€.
- LILLE - Lycée Pasteur : Création de salles de classe pour un montant d'1 M€.
- TILLOY-LES-MOFFLAINES - Lycée agricole : Réhabilitation patrimoniale pour un montant de 1,5 M€.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

- BOULOGNE – Création du lycée maritime – phase études pour un montant de 4,85 M€.

- **19,19 M€** destinés aux équipements scolaires :

  - Des équipements de restauration à hauteur de 5,81 M€ : remplacement des équipements de restauration, des laveries et gestion des systèmes de contrôle d'accès aux restaurants scolaires (bornes de réservation, distributeurs de plateaux).

  - Des équipements pédagogiques : 6,47 M€, portant sur les plateaux techniques, l'acquisition de matériels spécialisés et les besoins récurrents de remplacement de matériels. A titre d'exemple, concernant le BAC Pro MELEC (Métier de l'Electricité et de ses Environnements Connectés), la Région s'est engagée dans une mise à niveau ambitieuse des plateaux techniques afin que les élèves soient formés aux nouvelles technologies, 61 lycées sont concernés. 1,5 M€ ont été investis pour la filière structures métalliques. Le plan de renouvellement des équipements de cette filière a permis d'améliorer le systhème d'aspiration de fumées de soudage et la mise en conformité des équipements. A cela s'ajoute les besoins récurrents de remplacement de matériels de sport, de sciences pour les 269 lycées publics.

  - Des équipements informatiques : 3,14 M€, visant à entretenir et renouveler le parc informatique, accompagner l'évolution des usages et tenir compte des spécificités de certaines formations. Elle comprend également, l'effort d'investissement sur les EIP (Espaces d'Innovation Partagés) pour l'acquisition d'équipements et de mobiliers spécifiques (imprimantes 3D, scanners 3D, machines de découpe (, équipements d'usinage, matériel holographique). Les dotations d'équipements numériques pour l'année 2025 ont représenté 7257 ordinateurs multimédias standards, 5482 écrans 22 pouces, 1019 ordinateurs graphiques, 773 écrans 24 pouces.

  - Des équipements mobiliers à hauteur de 1,88 M€, destinés à l'acquisition de mobilier neuf, au remplacement du mobilier vétuste, cassé ou endommagé, y compris à la suite d'un sinistre, ainsi qu'à l'équipement des établissements lors de la livraison d'opérations lourdes de restructuration.

  - Des équipements de fonctionnement général pour 1,90 M€ qui concernent essentiellement les achats d'équipements de fonctionnement général pour les besoins matériels des agents régionaux afin d'exercer leurs missions dans les meilleures conditions de travail. Ces achats, réalisés via des marchés existants ou via la centrale d'achat UGAP, ont des délais d'exécution relativement courts. Le matériel acheté va permettre une adaptation des conditions de travail des Agents Techniques Territoriaux dans les lycées.

- **13,06 M€** dédiés aux charges d'exploitation et aux travaux programmés pour le renouvellement des installations thermiques ainsi que pour les urgences à gérer suite à des dysfonctionnements impactant la continuité du service public. En 2025, des travaux importants ont été menés comme les travaux de réfection de réseaux de chauffage et d'eau chaude dans les sanitaires à la Cité sud à AMIENS pour 204 276€. On peut également citer la rénovation et la désinfection des différents réseaux du bâtiment de l'internat du lycée Jean Bart à DUNKERQUE pour 133 542€.

- **5,61 M€** concernent des dispositifs volontaristes permettant aux établissements privés sous contrat de bénéficier de subventions, de prêts à taux zéro ou de garanties d'emprunts pour des travaux immobiliers et des investissements numériques. En 2025, la Région a accompagné 89 dossiers de ces établissements.

- **5,92 M€** dédiés aux travaux urgents et/ou non programmables pour assurer en priorité la continuité du service public. Ces dépenses permettent de pallier des aléas non prévisibles afin de répondre aux demandes des EPLE.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

- **3,35 M€** dédiés à l'accompagnement aux usages des TIC (technologies de l'information et de la communication). La Région Hauts-de-France assure la gestion et le maintien en condition opérationnelle du système d'information (SI) des lycées. Ce dernier se compose de plus de 100 000 ordinateurs, des périphériques associés (imprimantes, vidéoprojecteurs), plus de 250 infrastructures serveurs, environ 10 000 équipements réseaux, des équipements de stockage et de sauvegarde des données, des équipements, des standards téléphoniques, utiles tant à la pédagogie qu'au fonctionnement des lycées (accueil des élèves, vie scolaire, administration, fonctionnement de la restauration scolaire). Il est utilisé au quotidien par environ 292 000 usagers.

- **1,24 M€** consacrés aux travaux dans les zones de production (laveries, cuisson) et dans les salles de restauration scolaire.

Par ailleurs **0,17 M€** ont financé la refonte du site internet Proch'Orientation. Une consolidation d'un outil existant qui répond aux besoins d'informer de manière optimale les jeunes en matière d'orientation, et de faciliter leur accès à la formation et à l'employabilité. En 2025, le lot 1 (refonte de la charte graphique Proch'Orientation) et le lot 2 (développement du site web Proch'Orientation) du marché sont arrivés au terme de leur exécution au troisième trimestre 2025 pour un montant global de 170 525 €.

Politique sectorielle « Apprentissage » / 24,53 M€ / +4,03%en 2025 / Taux de réalisation 99,22 %

24,53 M€ ont été dédiés à l'apprentissage en déploiement des recettes France Compétences en investissement auprès des CFA. Ce soutien financier aux projets d'investissement dans les CFA des Hauts-de-France permet de :

- accélérer la création et/ou l'extension de centres de formation d'apprentis et poursuivre ainsi l'évolution croissante du nombre d'apprentis dans les Hauts-de-France,
- s'engager de manière volontariste et améliorer l'offre de formation en apprentissage sur le territoire régional en particulier dans les zones non couvertes ou peu développées,
- moderniser et développer l'outil de formation et répondre ainsi à l'évolution des métiers et aux nouveaux besoins des entreprises.

A titre d'exemple 3,1 M€ ont été consacrés à la création d'un centre de formation à Maubeuge pour faire face à la demande des entreprises du secteur du BTP dans l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe et répondre à la faible mobilité des apprentis de niveau 3 (CAP) et 4 (Bac Pro et BP). Le site pourra accueillir 300 apprenants et se compose de 6 salles destinées à l'enseignement général, 2 halles dédiées à l'enseignement professionnel (gros œuvre/plâtrerie et couverture) ainsi qu'un restaurant.

Politique sectorielle « Enseignement supérieur » / 19,32 M€ / -3,17 % en 2025 / Taux de réalisation 99,99 %

Les dépenses 2025 sur cette politique sont de **19,32 M€** et ont financé **des opérations de constructions universitaires** (19,16 M€).

En lien avec le volet réglementaire des transitions porté par le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), l'objectif est d'équiper, de mutualiser les investissements en Enseignement Supérieur et d'aider à transformer les constructions universitaires en campus sobres en énergie, en lien avec la démarche transversale régionale de REV 3.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

Exemple : la livraison du bâtiment Dalton dédié au pôle Chimie Verte de l'UTC de Compiègne a pu être réalisée et l'inauguration avoir lieu au cours de cette année 2025.

Politique sectorielle « Sécurité et sureté » / 8,56 M€ / +8,82% en 2025 / Taux de réalisation 99,82%

8,56 M€ dédiés à cette politique dont 8,50 M€ pour les lycées publics et les cités mixtes et 0,06 M€ pour les CFA.

Les travaux permettent de lutter contre l'incendie dans les EPLE et les cités mixtes (systèmes de sécurité incendie, installations techniques de désenfumage; prescriptions des commissions de sécurité, observations des bureaux de contrôles) dans le cadre de la maintenance obligatoire. Par ailleurs, la volonté du Conseil régional est de faire de la sécurisation des établissements publics locaux d'enseignement, une véritable priorité institutionnelle. Cette volonté se traduit par la mise en place d'un plan global d'action « sûreté dans les EPLE et les cités mixtes ».

Suite aux attentats d'Arras survenus en octobre 2023, une action forte au titre de la Politique de Sécurité Périmétrique (sûreté/sécurité) a été impulsée en 2025 par la mise en place de clôtures, portails et autres dispositifs de renforcement de la sécurité. Après l'avoir expérimenté puis évalué, le programme est désormais généralisé depuis 2024 à l'ensemble du patrimoine éducatif et permet ainsi d'apporter une réponse technique et économique adaptée à la situation de chaque établissement.

En 2025, ce sont plus de 170 lycées qui ont bénéficié de l'installation de nouveaux équipements de sécurité périmétrique (SAS, portillons, portails ou clôtures) permettant de relever le niveau de sécurité des établissements.

Quelques exemples :

- Le remplacement des clôtures et du portail d'entrée principale (annexe du site de Feignies) au lycée Placide Courtois à HAUMONT pour un montant de 25 615 €.
- Le remplacement du mur sur façade pour clôture de 2m avec soubassement et remplacement de la motorisation du portail au Lycée Pierre-Mendès France à PERONNE pour un montant de 24 956 €.

Politique sectorielle « Formations sanitaires et sociales » / 2,05 M€ / -23,79 % en 2025/ Taux de réalisation 98,75 %

Les dépenses 2025 sur cette politique sont de **2,05 M€** et sont réparties sur les deux axes suivants :

1,05 M€ pour les équipements de formations, dont 0,19 M€ pour la filière sociale et 0,85 M€ pour la filière sanitaire. Il s'agit du financement du mobilier, de matériels informatiques ou de matériels audiovisuels à usage administratif et pédagogique.

1,01 M€ pour les projets immobiliers des établissements, dont 0,12 M€ pour la filière sanitaire et 0,88 M€ pour la filière sociale avec la restructuration de l'établissement de formation APRADIS à Amiens qui constitue le seul projet immobilier structurant dans ce secteur qui a fait l'objet d'un financement régional de 3,56 M€ répartis de manière pluriannuelle depuis 2021.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ENTRE LE CFU 2024 ET LE CFU 2025

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

L'évolution de la consommation entre 2024 et 2025 sur ce chapitre enregistre une baisse de **25,88 M€** (soit -12,16%).

Cette évolution s'explique essentiellement par une baisse de 25,21 M€ sur la politique lycées soit :

- -10,39 M€ qui traduisent principalement des ajustements de calendrier inhérents à la gestion pluriannuelle des projets. Ceux-ci avancent selon des phases successives (études, procédures, travaux), dont le rythme peut varier d'un exercice à l'autre. Dans ce contexte, les écarts observés correspondent à un pilotage des crédits, aligné sur l'état d'avancement réel des opérations.
- -5,46 M€ sur la maintenance programmée dans les lycées publics. Le budget a été exécuté au plus près des besoins.
- -4,39 M€ sur l'aide à la construction et à la réhabilitation des établissements du secteur privé, les crédits ont été prioritairement mobilisés pour honorer les dispositifs existants afin d'assurer la continuité des actions engagées.
- -4,18 M€ sur les équipements de restauration scolaire. Cette baisse traduit un ajustement des investissements au regard des besoins effectivement exprimés, ainsi qu'une priorisation des opérations.
- -1,26 M€ sur les équipements mobiliers des EPLE
- -1,07 M€ sur les équipements informatiques des EPLE. L'enveloppe dédiée a néanmoins permis le remplacement de 8 276 ordinateurs.
- +2,25 M€ sur l'accompagnement aux usages des TIC pour faire face à la cyberattaque survenue le 10 octobre 2025 ayant impacté les systèmes d'informations des EPLE, des mesures fortes visant d'une part à protéger en temps réel les postes et serveurs de façon optimale et d'autre part à garantir le niveau de sauvegarde ont été engagées en urgence. L'année 2025 a été marquée par l'acquisition d'une solution permettant de renforcer la sécurité des systèmes d'information.

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

Chapitre 903

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

PRÉSENTATION DU CHAPITRE

Le total des dépenses réelles de fonctionnement pour la « Culture, Vie Sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs » s'élève à **51,98 M€ en 2025** contre 41,79 M€ en 2024 soit une hausse de 24,39 %.

**[Bp + Bs + Dm + Rar n-1 + Transfert] en M€*

Exercices :	Voté*		CFU		
			Valeurs		%
2024	49,82		41,79		**83,87%**
2025	60,02		51,98		**86,61%**
Evolution 2025/2024	*10,19*	20,46%	*10,19*	24,39%	2,7 pts

RÉALISATION PAR POLITIQUE SECTORIELLE EN M€

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

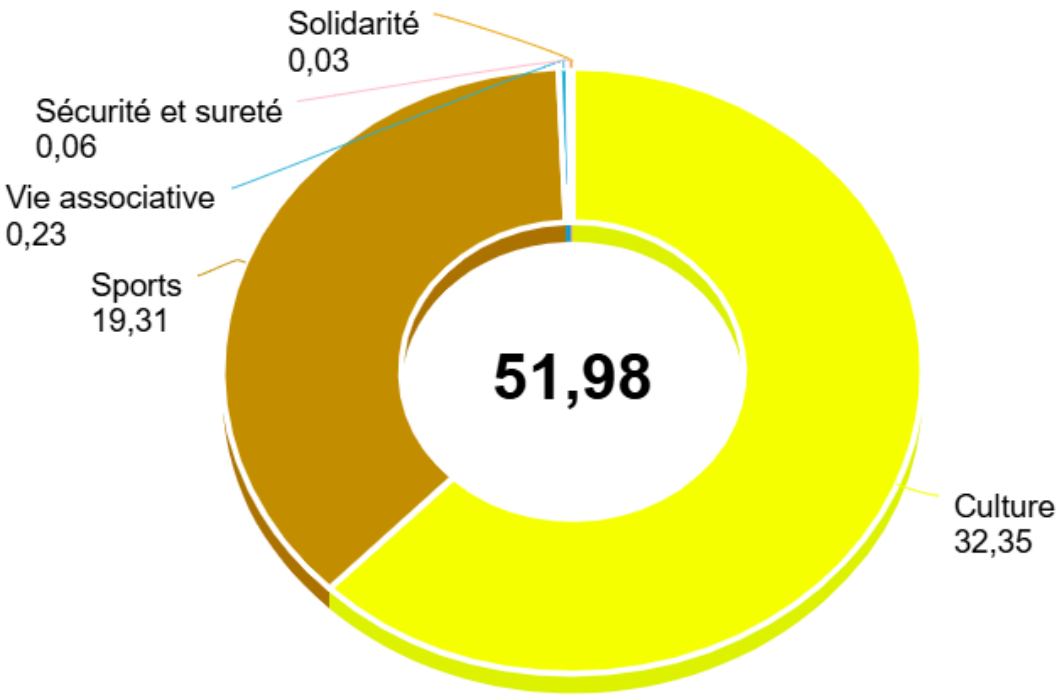

PRINCIPALES POLITIQUES SECTORIELLES MANDATÉES EN M€

Politique sectorielle « Culture » / 32,35 M€ / + 28,30% en 2025 / Taux de réalisation 89,47 %

32,35 M€ de dépenses 2025 ont été dédiées à cette politique dont :

8,99 M€ de dépenses sur les dispositifs **« Aides ciblées du Secteur artistique professionnel » et « Opérateurs labellisés Novaction ».**

Sont accompagnés en investissement, sur ce programme notamment :

- Pictanovo dans le cadre des Fonds d'aide à la production cinéma et audiovisuel ainsi que pour le renouvellement de son parc de matériel accessible aux opérateurs en Région. Ce soutien vise d'une part à soutenir la création artistique cinématographique et audiovisuelle en Région Hauts-de-France et d'autre part à implanter une activité économique significative sur le territoire au bénéfice des entreprises prestataires de services, des techniciens de l'image et du son, des figurants et des comédiens. L'objectif de la Région Hauts-de-France est de maintenir, renforcer et développer le secteur du cinéma et de l'audiovisuel aussi bien dans sa dimension régionale, nationale qu'européenne. L'objectif est également d'accompagner la fabrication de projets ambitieux et de grande qualité, que leurs espaces de diffusion soient régionaux ou internationaux, pour le cinéma, l'audiovisuel ou les nouveaux écrans.

- Les fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) Picardie et Grand Large qui ont pour mission de constituer une collection publique d'art contemporain en région et de la diffuser auprès de tous les publics et d'inventer des formes de sensibilisation à la création actuelle.

5,49 M€ de dépenses sur la **« Restauration du patrimoine protégé et non protégé »** en 2025.

Ce programme est particulièrement important, tant en volume financier, qu'en nombre d'opérations soutenues. Il comprend notamment les dossiers relevant du dispositif « Restauration et valorisation du Patrimoine ».

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

5,02 M€ de dépenses sur le dispositif **« Vitalité artistique Développement culturel ».**

Sont accompagnés en investissement, sur ce programme, les grands projets de rénovation ou de restauration (hors restauration du patrimoine) des musées ou la création de nouveaux équipements culturels de grande ampleur.

En 2025, ont notamment été mandatés sur ce programme :

- La réhabilitation de la Rose des vents à Villeneuve d'Ascq, scène nationale de Lille Métropole de 2020-2023 avec un deuxième acompte de 1,70 M€ sur une subvention accordée en 2019 de 3,90 M€,
- La requalification de l'Abbaye de Saint-Vaast (restauration du clos couvert) à Arras 2022-2026 avec deux acomptes pour un montant total de 1,69 M€ sur une subvention accordée en 2024 de 2,90 M€.
- La construction d'un nouvel équipement dédiée aux musiques Actuelles à Amiens en 2019- 2022 avec un premier acompte de 580 K€ sur une subvention accordée en 2020 de 1 M€,
- La rénovation du Musée Jean de la Fontaine à Château-Thierry, avec trois acomptes pour un total de 533 K€ sur une subvention accordée en 2022 de 0,80 M€,
- La rénovation de la 3ème et 4ème phase du projet UTOPIA au familistère de Guise avec le solde de 235 K€ sur une subvention accordée en 2018 de 1,87 M€,
- La rénovation du MuDo à Beauvais, avec un solde de 176 K€ sur une subvention accordée au Département de l'Oise en 2022 de 596 K€.

4,80 M€ de dépenses sur les **« opérations immobilières ».**

Il s'agit notamment des travaux du Palais du Nouveau Siècle (3,11 M€) et du Centre Historique Minier de Lewarde (1,22 M€).

Politique sectorielle « Sports » / 19,31 M€ / +20,75% en 2025 / Taux de réalisation 84,85%

19,31 M€ de dépenses 2025 ont été dédiées à cette politique dont :

9,43 M€ pour le financement **d'Equipements Sportifs de Proximité** (ESP). Les projets d'équipements sportifs soutenus via ce dispositif contribuent à garantir les conditions d'une pratique physique et sportive régulière, multigénérationnelle et ouverte à tous. Il s'agit d'une aide au financement pour les opérations de requalification en équipements sportifs ou à la construction d'équipements sportifs en accès libre.

On peut citer par exemple, l'aide à la reconstruction et la réhabilitation du complexe sportif Jean Damien à Hautmont (809 K€), l'aide à la construction d'une patinoire communautaire au sein de l'écoquartier du Douaisis (600 K€), l'aide à la rénovation énergétique et modernisation du complexe sportif Georges Carpentier à Courcelles les Lens (273 K€), l'aide à la rénovation-extension de la salle de sports au complexe sportif Charles de Gaulle à Dourges (180 K€), l'aide à la réhabilitation du gymnase Jean Moulin à Beauvais (150 K€), l'aide à la création d'un terrain de footlball synthétique avec éclairage à Béthisy Saint Pierre (150 K€), l'aide à la création d'un plateau sportif à Fort Mahon Plage (150 K€) ou encore l'aide à la création d'un terrain synthétique à Courcelles lès Lens (150 K€).

6,13 M€ de crédits de paiement ont été alloués au dispositif **Piscines.**

Pour 2025, ce sont 5 équipements qui ont été soutenus pour un montant total d'affectations de 5 265 000 €. Il s'agit de la construction des piscines d'Achicourt, de Harnes, de Thourotte, d'Aniche et la piscine transitoire de Lille.

2,53 M€ consacrés aux **Equipements Sportifs d'Excellence** (ESE).

En 2025, a eu lieu le paiement du solde de la réhabilitation du complexe sportif Leo Lagrange de Tourcoing (2,20M€) mais également la réhabilitation et l'extension du Complexe sportif Lelaure/Atrium à Hénin-Beaumont a été lancée (0.33 M€).

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ENTRE LE CFU 2024 ET LE CFU 2025

L'évolution de la consommation entre 2024 et 2025 augmente de +10,19 M€.

En matière culturelle, on observe une hausse globale de 7,14 M€ entre 2024 et 2025.

Cette hausse de consommation s'explique principalement par une augmentation sur les dispositifs « Opérateurs Labellisés » (+1,92 M€), « Restauration du patrimoine protégé et non protégé (+ 1,90 M€) et « Vitalité artistique du développement culturel » (+1,69 M€), avec des taux de consommation de 100%.

Le dispositif des Opérations immobilière de la Culture est également en augmentation (+ 2,58 M€) qui s'explique par les travaux du Palais du Nouveau siècle.

Sur la politique « sport », on observe une hausse du mandatement de +3,32 M€ entre 2024 et 2025.

Cette hausse s'observe principalement sur les dispositifs « Piscines » (+3,69 M€) et « Equipements sportifs de proximité » (+1.31 M €), hausse compensée par une baisse sur le dispositif « Equipements sportifs d'excellence » (-1,47 M€) qui s'explique par le retard pris sur l'avancement des travaux du projet d'Hénin-Beaumont.

SANTÉ ET ACTION SOCIALE

Chapitre 904

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

PRÉSENTATION DU CHAPITRE

Le total des dépenses réelles en investissement pour la « santé et l'action sociale » s'élève à **2,41 M€ en 2025** contre 2,33 M€ en 2024, soit une légère hausse de 3,70 %.

**[Bp + Bs + Dm + Rar n-1 + Transfert] en M€*

Exercices :	Voté*		CFU		
			Valeurs		%
2024	4,00		2,33		**58,20%**
2025	4,50		2,41		**53,65%**
Evolution 2025/2024	*+0,50*	+12,50%	*+0,09*	+3,70%	-4,6 pts

RÉALISATION PAR POLITIQUE SECTORIELLE EN M€

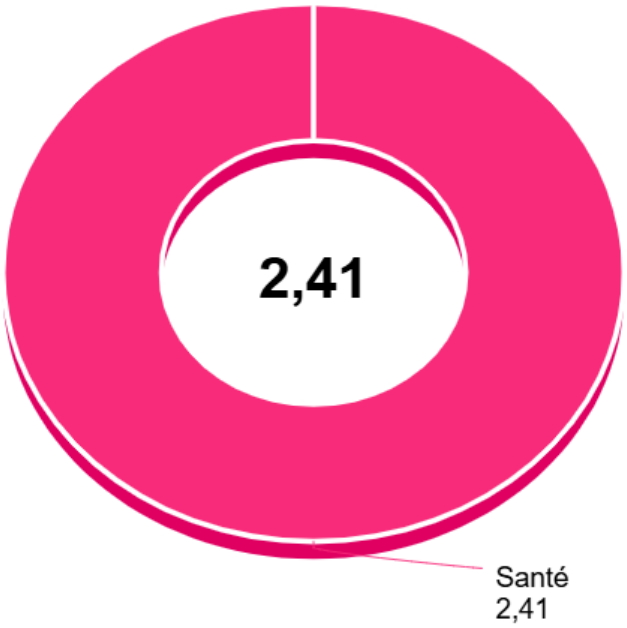

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

PRINCIPALES POLITIQUES SECTORIELLES MANDATÉES EN M€

Politique sectorielle « Santé et action sociale (hors RSA) » / 2,41 M€ / +3,70 % en 2025 / Taux de réalisation 53,65 %

Les dépenses 2025 sur cette politique sont de **2,41 M€** sont réparties sur les deux axes suivants :

1,81 M€ pour le soutien aux maisons de santé pluridisciplinaires (MSP)

Cette enveloppe a permis de financer plusieurs types d'actions:

- Poursuivre l'aide à l'installation des professionnels de santé en zones sous dotées soit
  - 10 projets d'équipements médicaux soutenus au bénéfice de structures d'exercice coordonné (structures regroupant des médecins et des paramédicaux de type centre de santé polyvalent, maison de santé pluridisciplinaire)
  - 8 projets d'aménagement soutenus :
    - Construction du centre de santé polyvalent Filiéris d'Aniche
    - Construction de la MSP Harbonnières
    - Extension de l'Equipe de soins primaires des Trois Châteaux sur la CC des Campagnes de l'Artois
    - Construction du centre de santé polyvalent de Douvrin
    - Extension de la MSP de Beaurevoir
    - Réhabilitation du centre de santé d'Aix-Noulette
    - Construction de la MSP Sous-le-Bois à Maubeuge
    - Construction d'une MSP à Escaupont.

- 4 projets bâtimentaires sur le Bassin Minier (Aniche, Douvrin, Aix-Noulette et Escaupont).
- 1 projet bâtimentaire sur la Sambre Avesnois Thiérache (Maubeuge).
- Accompagnement financier pour l'acquisition d'équipements pour 4 structures (MSP de la Plaine à Liévin, Communauté professionnelle territoriale de santé de Sambre Avesnois, MSP Alprech à Le Portel, centre de santé polyvalent de Saint Omer).

0,60 M€ pour le soutien aux équipements des centres hospitaliers

La principale opération 2025 concerne l'aide à l'acquisition de fauteuils dentaires dans le cadre de l'équipement de l'UFR d'odontologie au CHU d'Amiens.

L'installation de ces 43 fauteuils permettra l'accueil de 50 étudiants par promotion qui se formeront en prodiguant des soins sur rendez-vous ou en urgence aux patients du territoire, sous la responsabilité de praticiens et enseignants. Les étudiants pourront se former dans le sud du territoire, y réaliser leur stage et ainsi s'y installer plus facilement. Ce centre médical bucco-dentaire constitue une opportunité sans précédent tant pour les étudiants que pour les patients, en apportant une réponse adaptée à un territoire déficitaire. En y prenant part financièrement, la Région fait le choix d'agir pour la formation en région et pour un accès équitable aux soins dentaires pour tous, en Hauts-de-France.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ENTRE LE CFU 2024 ET LE CFU 2025

L'évolution de la consommation sur ce chapitre entre 2024 et 2025 est globalement stable (**+0,09 M€):**

Au sein des programmes, la réalisation a augmenté de +0,37 M€ pour le soutien aux maisons de santé pluridisciplinaires. Le nombre de projets d'équipements médicaux est constant (10 en 2024 et en 2025). Les projets d'aménagement soutenus passent de 10 en 2024 à 8 en 2025.

Le soutien aux équipements des centres hospitaliers est globalement stable (-0,29 M€).

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT

Chapitre 905

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

PRÉSENTATION DU CHAPITRE

Le total des dépenses réelles d'investissement pour « l'Aménagement des Territoires et Habitat » s'élève à **74,18 M€ en 2025** contre 90,22 M€ en 2024 soit une baisse de - 17,78 %

Exercices :	Voté*		CFU		
			Valeurs		%
2024	90,24		90,22		**99,98%**
2025	74,25		74,18		**99,91%**
Evolution 2025/2024	*-15,99*	-17,72%	*-16,04*	-17,78%	-0,1 pts

RÉALISATION PAR POLITIQUE SECTORIELLE EN M€

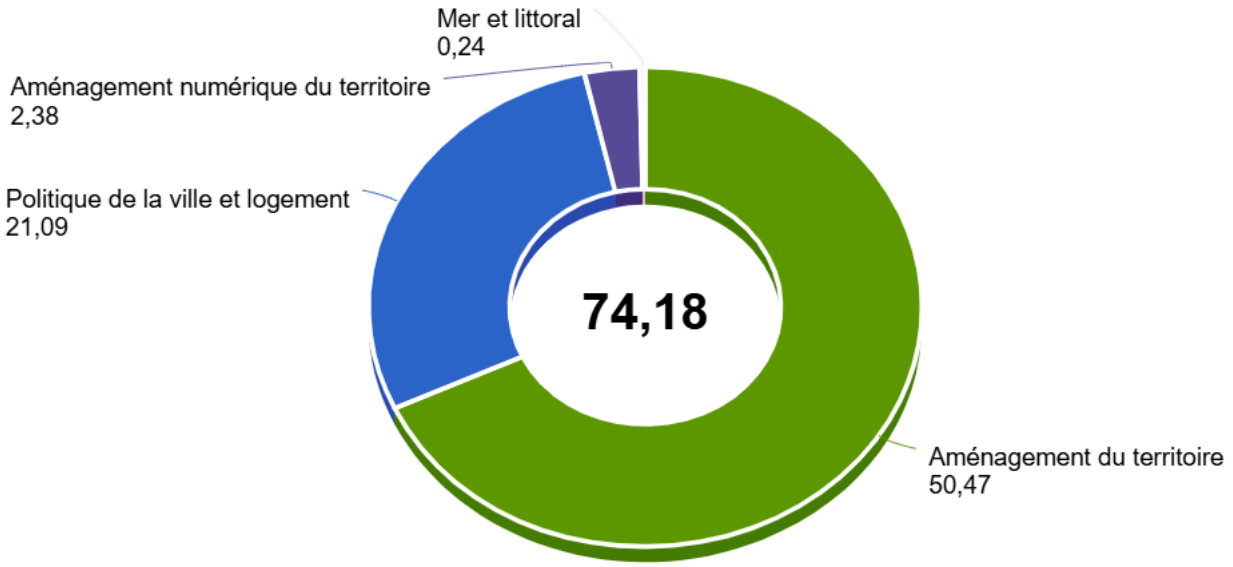

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

PRINCIPALES POLITIQUES SECTORIELLES MANDATÉES EN M€

Politique sectorielle « Aménagement du territoire » / 50,47 M€ / -21,51%en 2025 / Taux de réalisation 100%

Le dispositif **« Centre-ville Centre bourg » créé en 2019 a été exécuté à hauteur de 11,45 M€** en 2025. Parmi les opérations significatives, 486 K€ ont été dédiés aux travaux de requalification globale du cœur de ville à Vailly-sur-Aisne (02), 474 K€ pour les travaux de travaux de requalification de l'ancienne caserne à Sains-du-Nord (59) ou 393 K€ pour les travaux de réaménagement du centre-ville en faveur de la mobilité et du commerce de proximité à Montataire (60).

En complément, **3,76 M€** ont été consommés sur le dispositif **Action Cœur de Ville** (**ACV**). Ont ainsi été financés :

- 450 K€ pour le réaménagement de la place Robert Leroy à Cambrai (59).
- 250 K€ pour la requalification du cœur de ville (rues Carnot, Saint Pierre et Jacobins) à Beauvais (60).
- 286 K€ pour la requalification de l'abbaye Saint-Vaast à Arras (62).

10,49 M€ ont été consacrés en 2025 au **Fond de Soutien aux Projets Structurants** (**FSPS**) lancé en 2023. Ont notamment été financés :

- 532 K€ pour la réhabilitation énergétique globale d'un bâtiment public à Aulnoye-Aymeries (59).
- 470 K€ pour la Création d'un pôle multi-accueil petite-enfance avec Label PassivHaus à Moreuil (80).
- 396 K€ pour la construction d'un équipement public intercommunal à Chaumont-en-Vexin (60).

3,79 M€ ont permis de solder des projets issus du **Fonds d'Appui aux Projets Locaux** (**FAPL**) comme par exemple :

- 100 K€ pour la réhabilitation énergétique globale de deux bâtiments publics à Cagny (80).
- 50 K€ pour la rénovation thermique de l'école de Bourecq (62).
- 21 K€ pour l'aménagement et la désimperméabilisation de l'espace public à Sermoise (02).

2,34 M€ ont été consacrés en 2025 au **Fond de Relance et de Soutien des Territoires** (**FRST**) lancé en 2021 pour aider les communes à faire face à la crise économique. Au total, 747 communes ont été aidées grâce à ce dispositif pour un montant total de 50 M€.

A titre d'exemples :

- 150 K€ pour des travaux sur un bâtiment communal dans la perspective d'accueil d'un restaurant à Haillicourt (62).
- 142 K€ pour la réhabilitation d'une ancienne école en École de Musique à Guise (02).
- 120 K€ pour les travaux de reconversion du site Rosenlew (VRD) à Beauval (80).

4,77 M€ ont été exécutés sur le **Fond d'appui aux dynamiques métropolitaines (FADM)**. Il s'agit de l'un des 5 fonds de la Politique Régionale d'Aménagement et d'Équilibre des Territoires (PRADET), plus de 536 opérations ont été financées grâce à ce dispositif, notamment :

- 2,2 M€ ont été versés à la Communauté Urbaine de Dunkerque (59) pour le réaménagement de la digue de Malo-les-Bains à Leffrinckoucke.
- 376 K€ pour la réhabilitation de la maison Ribot de Saint-Omer (62) en Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine.
- 326 K€ pour la réhabilitation de la piscine intercommunale du Liancourtois à Liancourt (60).

Toujours dans le cadre de la PRADET, **3,44 M€** ont été exécutés en 2025 sur le **Fond d'Appui aux Projets d'Agglomération (FAPA).**

Par exemple :

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

- 700 K€ ont été versés pour la requalification des espaces publics de la Cité Sabatier à Raismes (59).
- 221 K€ ont été versés à la Commune de Beauvais pour l'aménagement des abords de la nouvelle mairie du Beauvaisis (60).
- 193 K€ ont été versés pour la réhabilitation patrimoniale de l'hospice de Saint Venant (62) : la maison des associations phase 1 (clos et couvert) et l'aménagement urbain et paysager de ses abords.

Politique sectorielle « Politique de la ville et logement » / 21,09 M€ / +4,74% en 2025 / Taux de réalisation 99,98%

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) conventionné avec les EPCI et l'ANRU a été exécuté à hauteur de **12,75 M€ en 2025** dont 1,6 M€ pour la construction d'un groupe scolaire sur le site de l'ancien château Paul Vaillant Couturier à Marly (59), 1 M€ pour le changement d'usage de la Tour Houdon à Boulogne sur Mer (62) et 615 K€ pour la construction d'une école relais à Creil (60).

Dans le cadre de la politique de la ville, 59 dossiers ont été payés en 2025 pour un montant total de **1,57 M€**, notamment 100 K€ pour le projet d'aménagement participatif sur le secteur Sylvère Verhulst à Lille (59), 49 K€ à la CA du Beauvaisis pour l'extension de la médiathèque Argentine à Beauvais (60) et 43 K€ pour l'aménagement paysager à la résidence du Grand Air à Equihen-Plage (62).

4,4 M€ (2,51 M€ de crédits opérationnels et 1,89 M€ de régularisations comptables suite à des erreurs d'imputations, écritures neutres équilibrées en recettes) ont été consacrés à la réhabilitation thermique des logements sociaux dans le cadre de **l'Engagement pour le Renouvellement du Bassin Minier** (**ERBM**), dont le versement du solde de 250 K€ pour la réhabilitation thermique de 127 logements Quartier Cuvinot à Onnaing, le solde de 176 K€ pour la réhabilitation thermique de 87 logements Cité Chauffour à Somain et le solde de 85 K€ pour la réhabilitation thermique de 91 logements à la Cité 4 de Lens.

Enfin **2 M€** ont été versés à la **Régie régional du SPEE (Service Public de l'Efficacité Énergétique)**. Le nouveau contrat de service public 2025/2029 a été voté à la séance plénière de novembre 2024 avec une gouvernance renforcée et des objectifs assortis d'obligations de service public mesurées chaque année par des indicateurs. Ces nouvelles exigences seront compensées par une recapitalisation de la Régie lui permettant de poursuivre son activité de prêt. Le montant de 2 M€ correspond à la contrepartie prévue dans la maquette financière du programme régional FEDER 2021/2027 pour la création d'un fonds de prêts à taux zéro, diminuant d'autant l'endettement de la Régie auprès de la Banque européenne d'investissement.

Politique sectorielle « Aménagement numérique du territoire » / 2,38M€ / -41,99% en 2025 / Taux de réalisation 97,28%

2,38 M€ dédiés à l'aménagement numérique du territoire dont **1,81 M€** pour les infrastructures numériques**.**

Les crédits d'investissement relatifs au **déploiement des infrastructures numériques** (déploiement de la fibre optique en zone rurale et péri-urbaine) couvrent le remboursement du capital de l'emprunt contracté par le syndicat mixte La Fibre 59/62 dont la Région est membre, le financement du raccordement final à l'usager de ce réseau pour le Nord et le Pas de Calais.

Vient s'ajouter le Réseau Régional de Télécommunication (RRT) dont le mandatement se porte à 560 K€ en 2025.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ENTRE LE CFU 2024 ET LE CFU 2025

L'évolution de la consommation entre 2024 et 2025 est de **-16,04 M€** sur le chapitre, soit une baisse de 17,78 %.

La baisse de la consommation en 2025 est essentiellement due à la politique « Aménagement du territoire ».

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

On constate une baisse des mandatements sur les anciens **dispositifs de la PRADET**. Comme il n'y a plus d'affectations depuis 2022 sur ces fonds, les consommations diminuent logiquement d'année en année, soit une baisse en 2025 de 8,54 M€ dont :

- 1,56 M€ sur le Fonds d'appui aux dynamiques métropolitaines (FADM).
- 1,84 M€ sur le Fonds d'appui aux projets d'agglo (FAPA).
- 1,12 M€ sur le Fonds d'appui à l'aménagement des territoires (FAAT).
- 2,68 M€ sur le Fonds de redynamisation rurale (FRR).

On constate également une baisse de la politique de revitalisation des centres villes (CVCB et ACV), de nombreux dossiers ayant été soldés en 2024 : -4,40 M€ sur le dispositif **centres-villes, centres-bourgs, et -0,43M€ sur l**e dispositif **Action cœur de ville**.

On constate également une baisse de 4,72 M€ pour les opérations du Fonds **de relance et de soutien des territoires** (FRST). Les affectations datent de 2021. De nombreuses opérations ont été soldées depuis. Il est donc logique que les consommations diminuent.

A l'inverse, on observe une augmentation des mandatements pour les dispositifs ACTEs qui concernent la nouvelle politique régionale adoptée fin 2022 (FSPS et FAPL). 2023 a été la première année d'affectation avec peu de dossiers payés, la consommation augmente logiquement d'année en année.

- **Fonds de soutien aux projets structurants** : +1,82 M€.
- **Fonds d'aide aux projets locaux pour les communes de moins de 2 000 habitants** : +1,96 M€.

Par ailleurs, le développement des infrastructures numériques (raccordement fibre, Très Haut Débit) connaît une baisse de 1,98 M€ par rapport à 2024, du fait de la fin des subventions versées aux syndicats mixtes picards et d'une subvention exceptionnelle versée à la Région Normandie en 2024 pour couvrir une intercommunalité.

ACTION ÉCONOMIQUE

Chapitre 900

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

PRÉSENTATION DU CHAPITRE

Le total des dépenses réelles d'investissement pour l'Action Économique s'élève **85,41 M€ en 2025** contre 98,98 M€ en 2024, soit une baisse de -13,71%.

**[Bp + Bs + Dm + Rar n-1 + Transfert] en M€*

Exercices :	Voté*		CFU		
			Valeurs		%
2024	120,58		98,98		**82,09%**
2025	100,53		85,41		**84,96%**
Evolution 2025/2024	*-20,06*	-16,63%	*-13,57*	-13,71%	2,9 pts

RÉALISATION PAR POLITIQUE SECTORIELLE EN M€

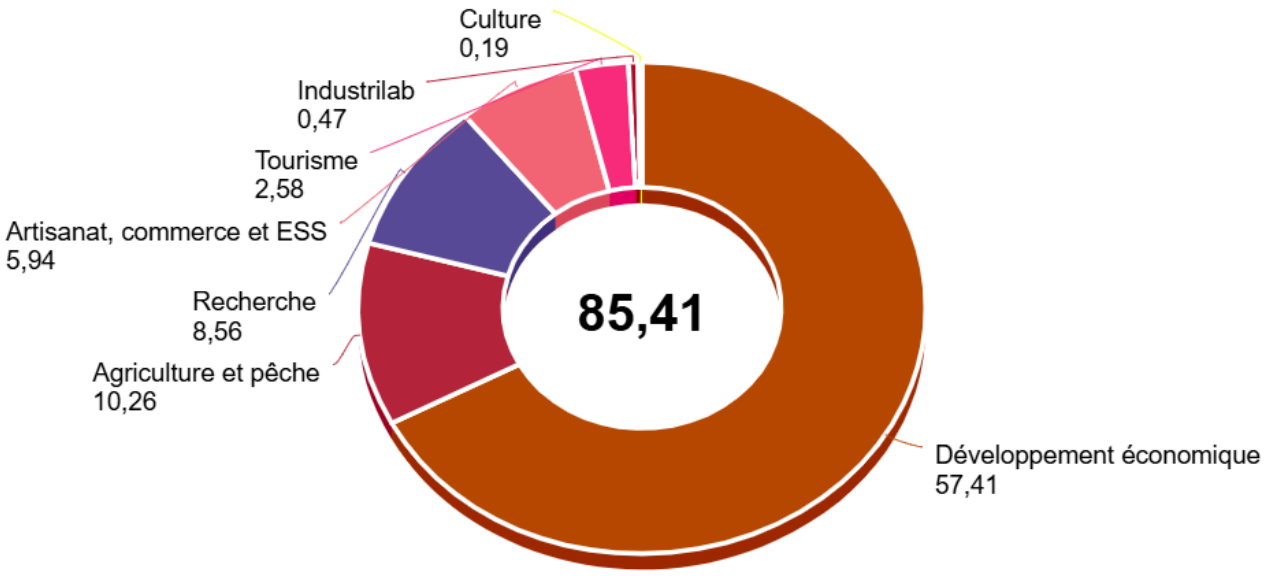

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

Politique sectorielle « Développement économique » / 57,41 M€ / -18,66 % en 2025 / Taux de réalisation 91,31%

Les dépenses 2025 de 57,41 M€ sur cette politique se répartissent principalement sur les dispositifs suivants :

13,08 M€ sur l'aide à **l'implantation d'entreprises.** La région, vallée de la batterie, accompagne les implantations de Gigafactories dont la société VERKOR pour son projet d'implantation sur son site de Dunkerque à hauteur de 11,66 M€ pour 2025. 1,42 M€ de dépenses dans le cadre également des implantations d'autres entreprises.

10,27 M€ dans le cadre de **l'aide au développement des grandes entreprises**, notamment avec la continuité de versement à la société AMPERE ELECTRICITY dans le cadre du projet 4Ever pour 5,08 M€ et du projet d'assemblage batterie pour 2,08 M€. 3,11 M€ de dépenses en 2025 pour l'aide au développement d'autres grandes entreprises. 15 dossiers décidés en 2025 au bénéfice d'entreprises pour un montant d'aide en subvention de 2,62M€ représentant 1 684 emplois à maintenir et 322 emplois à créer.
A titre d'exemples de projet accompagnés :
-AIR PRODUCTS, située à TEMPLEMARS : subvention d'un montant de 100 000 € pour son programme d'investissement dans le cadre de son projet de modernisation de son outil de production.
-FLANDRIA ALUMINIUM, située à WARNETON : subvention d'un montant de 150 000 € pour son programme d'investissement dans le cadre de son projet de diversification.

8,16 M€ sur le dispositif PME+ qui s'adresse aux PME réalisant un saut technologique.
En 2025 la Région a accompagné 115 entreprises représentant 3 320 emplois à maintenir et 463 emplois à créer, pour un montant délibéré de 10,44 M€ (versés sur 3 ans en fonction de la réalisation du programme).

4,96 M€ de dépenses pour le dispositif Hauts de France Prévention qui a accompagné 21 entreprises.

3,62 M€ sur le **dispositif « Booster financement-Capital »**. 3,6 M€ en 2025 pour les souscriptions aux fonds d'investissements en lien avec leur niveau d'investissement dont 1,2 M€ pour le solde de la souscription à la SAS Side Invest et 0,9 M€ à la souscription à Captech Santé.

3,66 M€ pour le dispositif Fonds 1er secours qui a permis d'accompagner 84 entreprises en 2025.

3,02 M€ Au bénéfice de Bpifrance Financement pour la participation de la Région Hauts-de-France au programme 2030 régionalisé au titre du volet : projets d'innovation (1,02 M€) ainsi que la participation au volet régional de France 2030 Filières/pass innovation pour 2M€.

2,55 M€ pour l'abondement des fonds de Prêts d'honneur.

2,16 M€ dans le cadre de l'aide aux entreprises en consolidation financière (COFI) 3 entreprises accompagnées en 2025.

2 M€ au bénéfice de la SEM Haut de France Développement pour le solde de l'avance remboursable en compte courant d'associé dans le cadre des outils d'aménagement, construction et investissement de développement économique. La Région Hauts-de-France a créé une SEM et une SPL d'aménagement et de construction en 2023. Associées à BATIXIA, société foncière dédiée à l'accompagnement des projets immobiliers portés par les entreprises, la SEM et la SPL permettront :

- De constituer des réserves foncières.
- D'aménager des zones d'activités.
- De construire des locaux d'activités (bureaux, ateliers, entrepôts…).
- De financer la construction et la mise en location de ces locaux.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

0,50 M€ pour l'appel à projets d'innovation « Industrie du Futur en Hauts-de-France ». Cet appel à projet permet à des entreprises, centres techniques et laboratoires de recherche situés en région Hauts-de-France de travailler ensemble sur des projets à fort degré d'innovation, portant sur les grands leviers de compétitivité de l'industrie, tels que décrits dans le référentiel national Industrie du futur. Le versement des subventions, après décision de la Région, se fait à travers le Fonds Régional pour l'Industrie du Futur en Hauts-de-France, confié en gestion à BPIfrance et doté annuellement.
Depuis 2019, le fonds a permis d'accompagner 52 projets collaboratifs financés en subvention impliquant 81 entreprises dont 60% de PME et 40 laboratoires.

Politique sectorielle « Agriculture et Pêche » / 10,26 M€ / +101,21% en 2025 / Taux de réalisation 76,36 %

Les dépenses 2025 sur cette politique sont de **10,26 M€** et sont réparties principalement sur les dispositifs suivants :

7 M€ pour la Contrepartie FEADER (Fond Européen Agricole pour le Développement Rural).

La Région, en tant qu'autorité de gestion d'une partie du FEADER, assure le cofinancement national de certaines mesures du second pilier de la politique agricole commune(PAC). Les paiements réalisés au profit des agriculteurs entraînent des appels de fonds de l'Agence de services et de paiement (ASP) auprès de la Région, afin de couvrir la part régionale des subventions versées.

1,17 M€ pour l'accompagnement de la diversification.

A travers le dispositif Pass'Agri Filières, la Région soutient les projets permettant aux agriculteurs de développer ou diversifier leur activité. Les aides peuvent financer l'achat de matériel, l'aménagement de bâtiments, la transformation des produits à la ferme ou encore des activités d'accueil et de vente directe. Grâce au versement de ces subventions, les exploitations peuvent mieux valoriser leurs productions, diversifier leurs revenus et contribuer au développement local.

0,63 M€ pour l'aide aux entreprises du secteur de la pêche maritime et de l'aquaculture.

L'objectif est d'accompagner le développement des entreprises actives de pêche et aquacoles mais aussi d'accompagner les projets portés par les territoires littoraux.

0,48 M€ pour l'accueil, l'accompagnement et le suivi des jeunes agriculteurs.

Grâce au dispositif Aide Régionale Spécifique à l'installation (ARSI), ce programme soutient l'installation de nouveaux agriculteurs, non bénéficiaires de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA), qui ont suivi le parcours de professionnalisation personnalisé. Il contribue au renouvellement des générations agricoles en sécurisant les projets d'installation et en facilitant la transmission des exploitations. 40 jeunes ont été aidés dans ce cadre en 2025.

0,34 M€ pour le soutien à la filière équine.

Le Plan cheval, sur son volet investissement, permet de soutenir le développement de la filière équine à travers notamment, les dispositifs ADSPA (Acquisition de Dispositifs de Sécurisation des Poulinages) et EQUI (soutien aux investissements de la filière équine) qui soutient la modernisation des structures de la filière. D'autres actions, comme l'appel à projets « Cheval territorial » ou la modernisation des hippodromes, ont été moins sollicitées en 2025.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

Politique sectorielle « Recherche » / 8,56 M€ / -37, 51%en 2025 / Taux de réalisation 69,56 %

Les dépenses 2025 de **8,56 M€** sur cette politique se répartissent principalement comme suit :

6,01 M€ pour les grands projets structurants en recherche.

Ces crédits s'inscrivent dans le cadre du **Contrat de Plan État-Région (CPER) 2021-2027,** qui vise à soutenir des projets associant les acteurs académiques et les acteurs socio-économiques.

L'objectif est de favoriser la recherche interdisciplinaire, de renforcer les équipements scientifiques régionaux et de développer des plateformes technologiques et des structures d'appui contribuant à l'innovation.

Parmi les exemples de projets CPER structurants pour la création de plateformes scientifiques communes sur le territoire, le projet RITMEA est significatif. Le soutien combiné de l'Etat et de la Région permet aujourd'hui la mutualisation d'infrastructures pour le transport, la logistique et l'automobile telles que Plateforme : DM2SE (matériaux et des structures en conditions extrêmes), PEGASE, MULTIMODE (simulation et optimisation logistique tri-modale), TRIBOSURF (pour la réduction des émissions des véhicules), CONTRAERO (souffleries), AV Lab pour le développement et la validation de véhicules autonomes, et PM Lab pour la simulation de déplacement en fauteuil, la prévention de la chute ainsi que les orthèses robotisées.

1,01 M€ pour le soutien aux projets de recherche.

Cette ligne a permis de soutenir en gestion par Bpifrance des projets de prématuration en vue d'un futur transfert de technologies (dispositif StartAIRR), ainsi que des projets collaboratifs relevant de l'Industrie du futur, avec dans les deux cas, une perspective d'impact économique de la recherche.

Pour exemples (Industrie du futur) : le projet Immersafe by Toyota vise à développer une plateforme de formation immersive pour la détection et la gestion des risques de sécurité en milieu industriel, le projet BioFab IA a pour but d'automatiser et d'optimiser la conception et la fabrication sur mesure de prothèses médicales personnalisées.

Le soutien aux projets de recherche concerne ici également le volet investissement de la première édition du nouveau dispositif des Initiatives Scientifiques Pilotes d'Intérêt Régional, centré sur des priorités thématiques autour des transitions et de la maîtrise des risques : eau, intelligence artificielle, bioéconomie, économie circulaire, santé mentale.

0,65 M€ pour les opérations immobilières (hors CPER).

Cette enveloppe a permis de poursuivre le financement de la construction du **Plateau Technique Santé (PTS)** de l'UFR de médecine de l'**Université de Picardie Jules Verne (UPJV) à Amiens,** projet structurant destiné à renforcer le pôle universitaire et hospitalier amiénois. .

Cette opération répond à plusieurs objectifs : améliorer les conditions d'accueil des étudiants et des chercheurs, créer un campus santé à proximité immédiate du centre hospitalier universitaire, et soutenir la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur, comme vecteurs d'excellence.

Le bâtiment a été conçu avec des objectifs vertueux en matière de respect de l'environnement et de consommation énergétique (rev3).

Cette opération de construction d'un montant de 26 M€ a été cofinancée par la Région (9,4 M€), l'État (10,15 M€) et le plan de relance FEDER REACT EU (6,45 M€).

L'année 2025 a été marquée par la remise officielle du bâtiment à l'UPJV au mois de mai, permettant l'installation des équipes à la rentrée de septembre.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

Politique sectorielle « Artisanat, commerce et ESS » / 5,94 M€ / -3,69% en 2025 / Taux de réalisation 76,65 %

Les dépenses 2025 de **5,94 M€** sur cette politique se répartissent principalement comme suit :

2,06 M€ dans le cadre de l'aide à la rénovation des points de vente fixe artisanal, commercial ou de service commerces (REHA). 288 entreprises ont bénéficié de cette aide.

1,60 M€ dans le cadre du soutien à la mobilité des artisans commerçants (MOBI). En 2025, 112 entreprises ont été bénéficiaires de cette aide.

0,99 M€ pour l'aide au développement des TPE artisanales commerciales et de services.

0,76 M€ concernent le dispositif d'accompagnement ESS et ainsi que les aides directes (aide à la création et au développement) et le financement de réseaux comme France Active.

0,48 M€ relatifs à l'accompagnement des artisans, commerçants, TPE dans leurs transformations.

Politique sectorielle « Tourisme » / 2,58 M€ / +0,58% en 2025 / Taux de réalisation 76,26%

Les contrats de destinations touristiques, intégrant davantage la transformation de l'offre au regard de l'ambition REV3 et une meilleure prise en compte par les territoires de leurs marchés et clientèles cibles, ont été exécutés à hauteur de 1,59 M€. Par exemple, la rénovation et l'extension du village-club de Merlimont a été subventionné à hauteur de 200 K€, ou encore la construction de 11 logements à usages de gites slow touristiques à Saint-Amand-les-Eaux subventionnée à hauteur de 100 K€.

420 K€ ont été versé à Hauts-de-France Tourisme afin de financer l'évolution de l'écosystème digital afin de s'adapter aux attentes des clientèles.

Enfin 224 K€ ont été versés aux filières touristiques afin de les aider à se structurer et se professionnaliser par le développement de projets régionaux (tourisme gourmand, innovation touristique, mobilités douces, tourisme industriel et durable). A ce titre 89 K€ ont été versé pour les études d'implantation de la Cité de la Bière.

Politique sectorielle « Industrilab » / 470 K€ / +135,21% en 2025 / Taux de réalisation 93,70%

470 K€ ont été pris en charge par le budget principal dans le cadre de la subvention d'équilibre afin de permettre de compenser le déficit de la section d'investissement de l'activité de la plateforme Industrilab. Les dépenses d'investissement réalisées dur le budget Industrilab correspondent essentiellement à des dépenses d'aménagement et d'agencement du bâtiment (installation de caméras de surveillance, remplacement de rideaux métalliques, curage du réseau électrique, installation d'un abris, traitement des sols et remplacement des détecteurs des systèmes sécurité incendie (SSI).

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ENTRE LE CFU 2024 ET LE CFU 2025

L'évolution de la consommation sur ce chapitre entre 2024 et 2025 est en baisse de **-13,57 M€ :**

Cette baisse s'explique notamment par :

- Une baisse de -13,17 M€ sur la politique « développement économique » qui s'explique principalement par :

- une baisse de -29,52 M€ des dépenses liées, aux fonds d'investissement (-19,71 M€), après des opérations exceptionnelles en 2024. On observe également des diminutions sur l'appel à projet industrie du futur (-2,25 M€), ainsi que sur les outils d'aménagement, construction et investissement de développement économique (-2 M€), les aides aux entreprises en consolidation financière (-1,54 M€) et pour le volet régional de France 2030 Idemo/pass innovation (-1 M€).
- une hausse de +16,35 M€ avec notamment les crédits liés à l'implantation de gigafactory (+6,15 M€ dont un versement à la société VERKOR pour 11,66 M€), les aides au développement des grandes entreprises (+4,05 M€ principalement au titre du dossier AMPERE ainsi que le soutien engagées dans des projets de transformation technologique (+2,32 M€). On note également suite aux demandes BPI France, +1 M€ sur l'appel à projet PIA 4 (programme d'investissement d'avenir) au titre du solde 2022 et +1 M€ sur le volet régional de France 2030 Filières/pass.

- Une baisse de -5,14 M€ sur la politique « Recherche » qui résulte notamment d'une baisse de -3,47 M€ sur les grands projets structurant de la recherche et de -1,81 M€ sur les opérations immobilières. Ces variations s'expliquent en raison du caractère pluriannuel des projets soutenus.

- Une hausse de +5,16 M€ sur la politique « Agriculture et pêche » dont +7 M€ sur la contrepartie FEADER liés à l'absence d'appels de fond.

- Une hausse de **270 K€** de **l**a subvention d'équilibre IndustriLab, soit +135,21 %.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

PRÉSENTATION DU CHAPITRE

Le total des dépenses réelles d'investissement pour l'Environnement s'élève à **11,87 M€ en 2025** contre 13,38 M€ en 2024 soit une baisse de -11,31 %.

Exercices :	Voté*		CFU		
			Valeurs		%
2024	13,46		13,38		**99,45%**
2025	14,58		11,87		**81,38%**
Evolution 2025/2024	*1,13*	8,38%	*-1,51*	-11,31%	-18,1 pts

RÉALISATION PAR POLITIQUE SECTORIELLE EN M€

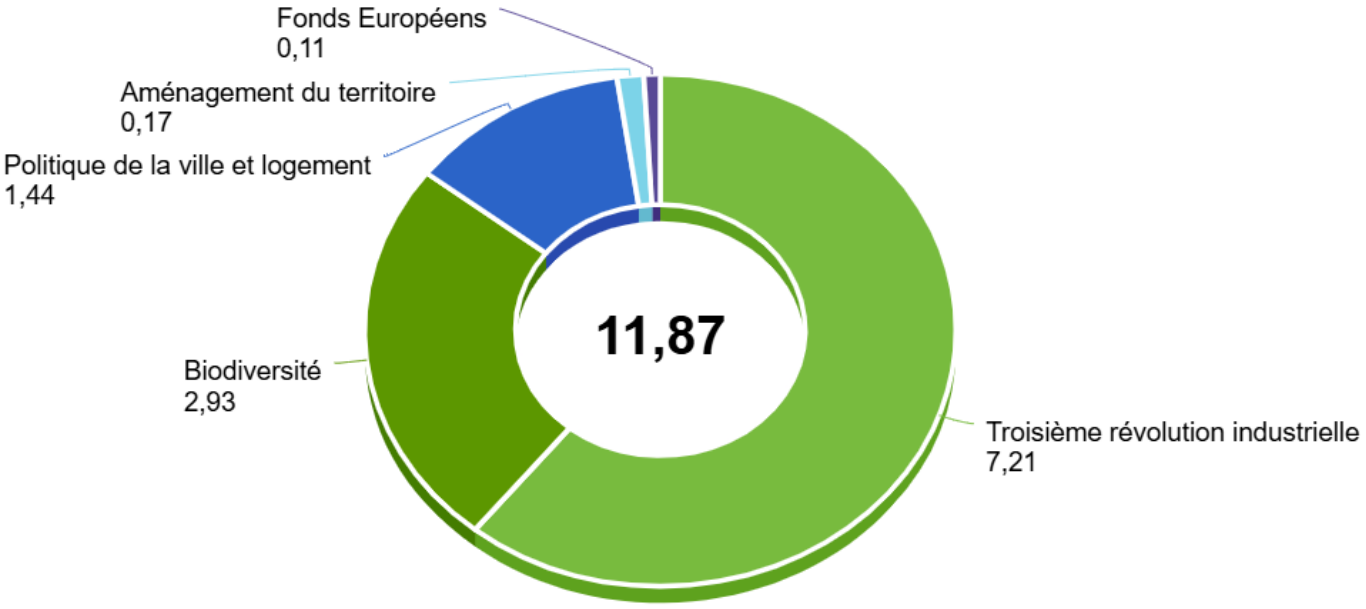

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

Politique sectorielle « 3ième Révolution Industrielle » / 7,21 M€ / +53,74%en 2025 / Taux de réalisation 76,33 %

Le programme Régional Hauts-de-France FEDER-FSE+-FTJ 2021 2027 a inscrit le recours à un « **instrument financier »** pour la promotion des énergies renouvelables. Par opposition aux subventions, les financements par les instruments financiers impliquent un retour financier. La mise en œuvre de cet instrument financier a été réalisé par la SEM Energies Hauts-de-France lauréate du marché public 2024-2026. L'objectif est de massifier les investissements. Près de 90 projets ont été identifiés en investissement sur la période 2025-2030 **(3 M€)**

Le dispositif « **Efficacité énergétique, Energie Renouvelable et Récupération** » **(2,84 M€)** a permis par exemple de financer un système de géothermie dans une salle de sport à Annay sous Lens ainsi que l'installation d'une chaudière bois énergie dans la salle polyvalente de la commune de Bachy.

Les 6 autres dispositifs de cette politique sectorielle représentent 1,37 M€.

Politique sectorielle « Biodiversité » / 2,93 M€ / - 4,48%en 2025 / Taux de réalisation 85,97 %

Les dépenses 2025 sur cette politique sont de **2,93 M€.**

Le budget 2025 s'est inscrit dans le cadre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB, adossée au SRADDET). Il s'est mis en œuvre dans un contexte de transition lié à l'atteinte des objectifs du plan ARBRES et au vote à la séance plénière du 9 octobre 2025 de deux nouvelles feuilles de route portant sur l'Eau et la Biodiversité. Il a permis également de contribuer au fonctionnement et au programme d'actions de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB), visant à conforter le rôle de la Région en tant que cheffe de file des collectivités pour la biodiversité.

Les crédits mobilisés ont contribué principalement pour :

- 2,27 M€ à accompagner les collectivités et les associations à développer et restaurer des continuités écologiques (en s'appuyant en particulier sur les chemins ruraux), à préserver et restaurer les milieux naturels (terrestres, aquatiques, humides) ordinaires comme remarquables, à sauvegarder les espèces et à lutter contre les espèces envahissantes.
- 0,48 M€ à Natura 2000 avecle versement des contreparties FEADER à l'ASP. Par ailleurs, l'année 2025 constitue la troisième année de mise en œuvre de la compétence Natura 2000, qui vise à assurer le bon état de conservation du réseau européen de sites naturels abritant les espèces à protéger.

- 0,35 M€ à soutenir des actions en investissement permettant de prévenir les inondations et à préserver la ressource en eau, la restauration des milieux aquatiques et humides, la lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement grâce à la revégétalisation des bassins versants, la prévention des risques d'inondation continentale ainsi que la gestion quantitative de la ressource en eau dans un contexte d'adaptation au changement climatique.

- 0,32 M€ pour le dispositif plan ARBRES.

Politique sectorielle « Politique de la ville et du logement » / 1,44 M€ / -73,49 %en 2025 / Taux de réalisation 100 %

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

La Région Hauts-de-France a signé le protocole du Programme Régional pour l'Efficacité Energétique (PREE) et a lancé le dispositif régional expérimental d'aide à la rénovation énergétique des logements privés (AREL) en avril 2018. Ce dispositif s'est poursuivi depuis intégrant de nouvelles dispositions chaque année.

Ce dispositif a pris fin en fin d'année 2024. En 2025, ce sont les soldes pour les particuliers et les copropriétés qui ont été versés à hauteur de 1,44 M €.

Le bilan régional cumulé jusqu'au 30/09/25 :

- 16 603 logements rénovés énergétiquement représentant 43 352 personnes impactées,
- près de 38 M € d'aides versées,
- un gain énergétique moyen de 51,26 % par logement obtenu à l'issue des travaux,
- près de 508 millions d'euros de travaux réalisés au titre des économies d'énergie.

en fin d'année 2024 pour les particuliers et les copropriétés ont été versés à hauteur de 1,44 M €.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ENTRE LE CFU 2024 ET LE CFU 2025

L'évolution de la consommation sur ce chapitre entre 2024 et 2025 est en baisse de **-1,51 M€ :**

Cette baisse s'explique notamment par :

- Une baisse de -4 M€ sur la politique « politique de la ville et du logement » liée à l'arrêt du dispositif AREL/AREC – Aide à la Rénovation Energétique des Logements Individuels ou Collectifs. Le solde des derniers dossiers a été versé en 2025.
- Une hausse de 2,52 M€ sur la politique « Troisième révolution industrielle » liée principalement à la création du nouveau dispositif « Instrument financier » +3M€.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

PRÉSENTATION DU CHAPITRE

Le total des dépenses réelles d'investissement pour le « Transport » s'élève à **561,70 M€ en 2025** contre 732,08 M€ en 2024, soit une baisse de -23,27 %.

Exercices :	Voté*		CFU		
			Valeurs		%
2024	756,99		732,08		**96,71%**
2025	581,76		561,70		**96,55%**
Evolution 2025/2024	*-175,24*	-23,15%	*-170,38*	-23,27%	-0,2 pts

RÉALISATION PAR POLITIQUE SECTORIELLE EN M€

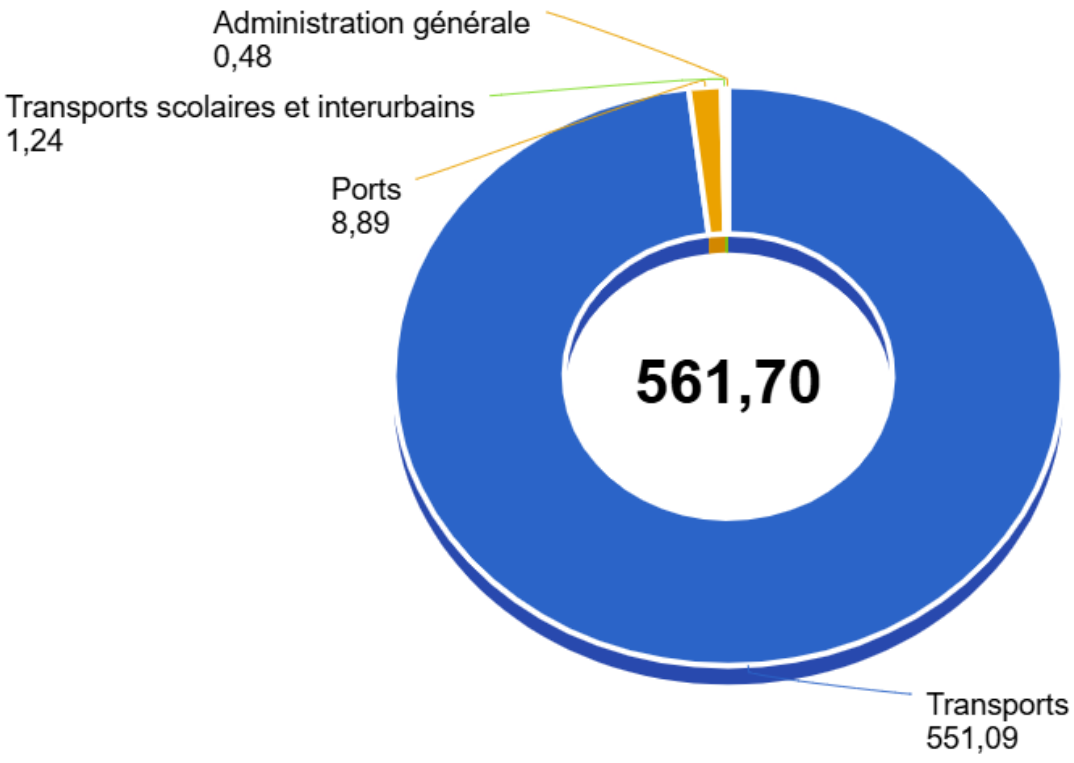

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

PRINCIPALES POLITIQUES SECTORIELLES MANDATÉES EN M€

Politique sectorielle « Transport » / 551,09 M€ / -22,30% en 2025/ Taux de réalisation 97,72 %

La majeure partie des dépenses de transports concerne l'acquisition et la rénovation de matériel TER et TET : **254,59 M€.**

- La Région finance intégralement l'acquisition de **33 rames REGIO2N eXtra Longues** destinées aux dessertes régionales. Le montant versé en 2025 s'élève à 132,8 M€.

- Afin de remplacer l'ensemble des rames Corails et de maintenir le plan de transport, **l'acquisition de 19 rames Regio2N** est également nécessaire. L'échéancier est défini dans la **convention TET** signée en 2018 : 9,32 M€ ont ainsi été versés en 2025.

- La Région a confié à SNCF Voyageurs la **rénovation des TER à deux Niveaux Seconde Génération (TER2N-SG) et des Autorails à Grande Capacité (AGC)** décomposées en sous-séries XGC (Diesel) et BGC (Bi mode). Ces opérations mi-vie sont indispensables pour la poursuite du service commercial pour les vingt prochaines années. Conjointement, la rénovation apporte un renouveau des aménagements et équipements intérieurs et permet d'obtenir une nouvelle livrée extérieure pour les TER2N-SG. A la demande de la Région, SNCF Voyageurs s'est engagée à faire au moins 85% de ces opérations dans des installations implantées en Hauts-de-France. D'autre part, la Région est l'autorité organisatrice de la mobilité régionale. Dans ce cadre, elle est amenée à financer intégralement l'acquisition de matériels ferroviaires destinés au service public. Ce programme de rénovation et d'acquisition de matériel ferroviaire a été voté fin 2020 et 2021 pour un montant total de 470,29 M€ dont 43,31 M€ ont été mandatés en 2025.

- Enfin, la convention relative au financement des **changements d'organes majeurs des matériels du parc TER Hauts-de-France** est destinée à accorder un financement à SNCF Voyageurs pour le remplacement d'organes indispensables à la sécurité et la circulation des trains. Ces remplacements s'effectuent généralement lors des opérations de maintenance préventive, ce qui permet à SNCF Voyageurs d'établir un programme prévisionnel pluriannuel. Il s'agit par exemple du remplacement d'essieux, d'attelages ou de moteurs de traction. Le montant versé en 2025 à ce titre s'élève à 41,09 M€.

Le montant des dépenses 2025 relatif aux **études et travaux sur les infrastructures fret, ferroviaires, gares et pôles d'échange multimodal** s'élève à **90,9 M€**. Les opérations ayant fait l'objet de mandats les plus importants sont les suivantes :

- Pour la mise en accessibilité des gares :

  - 1,935 M€ pour la gare de St Quentin,
  - 1,29 M€ pour la gare de Maubeuge,
  - 0,863 M€ pour la gare de Château-Thierry,
  - 0,712 M€ pour la gare de Compiègne,
  - 0,544 M€ pour la gare de Pont-Sainte-Maxence,
  - 0,5 M€ pour la gare de Dunkerque,
  - 0,323 M€ pour la gare de Calais Frethun,

- 0,28 M€ pour le déploiement de **vidéo-protection dans 10 gares** (phase 3) ;

- Pour les infrastructures ferroviaires :

  - 22 M€ pour les travaux de la ligne Roissy-Picardie,

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

- 21,59 M€ pour les travaux de la ligne Laon-Hirson,
- 15,27 M€ pour les travaux de la ligne Douai-Cambrai,
- 4,6 M€ pour les 4 lignes qui ont fait l'objet d'un GIC (Gestionnaire Infrastructure Conventionné) pour les travaux et l'entretien de la voie ferrée des lignes Compiègne/Lamotte, Hesdigneul/Desvres, Mézy/Artonges et St-Omer/Lumbres,
- 3,77 M€ pour les travaux la ligne Beauvais-Abancourt-Le Tréport (BALT),
- 3,84 M€ pour les ouvrages d'art de la ligne BALT,
- 2,29 M€ pour le projet de doublement des rames de la ligne 1 du métro de Lille,
- 1,112 M€ pour les études pour les SERM (Service express Régional Métropolitain),
- 0,51 M€ pour l'installation d'écrans acoustiques le long de la voie ferrée sur le Réseau Ferré National (RFN) et desservant le port de Calais,
- 0,45 M€ pour les études avant-projet et DCE Laon-Hirson,
- 0,44 M€ pour les études avant-projet régénération ferroviaire ligne Boves Compiègne,

En 2025, ont eu lieu les inaugurations des travaux suivants :

- le PEM (pôle d'échanges multimodale) de Soissons,
- la gare de Pont-Ste-Maxence (accessibilité des quais),
- la Ligne Douai/Cambrai (régénération des rails),
- le bâtiment Voyageurs de la gare de Cambrai.

La Région Hauts-de-France finance **l'exploitation du TER** par le versement d'une contribution financière annuelle dans le cadre de l'exécution d'une convention d'exploitation du service public de transport de voyageurs établie entre elle et SNCF Voyageurs, délibérée le 15 octobre 2019. Une part de cette contribution concerne la participation aux charges de capital d'investissement de la SNCF (44,02 M€). Il en est de même pour la convention avec la Région Grand Est avec la contribution de la **ligne Vallée de la Marne** (2,1 M€). Le montant total versé à ce titre en 2025 s'est ainsi élevé à **46,12 M€.**

A ce montant s'ajoute :

- le solde pour l'exploitation du TER au titre de 2024 : **4,94 M€** mandatés en 2025,
- le transfert de propriété du centre de maintenance d'Amiens historique: **6,64 M€** mandatés en 2025.

C'est dans le contexte de l'ouverture à la concurrence du service ferroviaire régional de voyageurs que la Région a acquis le matériel roulant et les installations de maintenance appartenant à SNCF Voyageurs. Dans le cadre d'un montage concessif, la gestion de l'ensemble de ces actifs a été dévolue à la **SPL (Société Publique Locale GAAM HDF)** pour permettre de financer ces acquisitions en contrepartie de l'acquittement d'un « droit d'entrée » à chaque transfert de jouissance d'actifs. En compensation des charges de gestion, la SPL concessionnaire se voit octroyer des subventions d'investissements de la part de la Région, autorité concédante, et perçoit les recettes (Redevances) de la mise à disposition des actifs auprès des Exploitants Ferroviaires exploitant le service pour le compte de la Région Hauts-de-France, autorité organisatrice.

85,01 M€ ont été versés en 2025 dont 38 M€ pour les fonds propres et 47,01 M€ pour l'amortissement du capital des droits d'entrée.

La loi 2018-515 du 27 Juin 2018 a instauré une obligation de mise en concurrence pour l'attribution des contrats de service public de transport de voyageurs à compter du 25 décembre 2023. La Région, Autorité Organisatrice des transports, a attribué au terme d'une procédure de publicité et de mise en concurrence, à SNCF Voyageurs, le périmètre géographique Etoile d'Amiens pour l'exploitation des services de transport ferroviaire régional de voyageurs relevant de sa compétence. Cette entreprise ferroviaire se dénomme **SVEA (SNCF Voyageurs Etoile d'Amiens)**. Le montant total versé en 2025 à SVEA s'est élevé à **29,98 M€** répartis de la façon suivante :

- 20,23 M€ pour les opérations mi-vie reprises par SVEA,
- 8,01 M€ pour les gros travaux d'entretien et le renouvellement des organes majeurs,
- 1,74 M€ au titre de la contribution financière 2025,

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

Le montant des dépenses 2025 relatif à **l'aménagement des infrastructures fluviales** s'est élevé à **20,28 M€**. Les mandatements 2025 ont concerné :

- 1,239 M€ pour le remboursement de l'emprunt (capital) à la Société du CSNE pour les travaux du Canal,
- 1,5 M€ pour la poursuite des études des 4 ports intérieurs du CSNE financées par l'Union Européenne,
- 17,5 M€ versés à VNF concernant des subventions pour les opérations suivantes :
  - 9,1 M€ pour l'aménagement de l'écluse du Quesnoy sur Deûle,
  - 3,2 M€ (solde) pour la remise en navigation du canal de Condé Pommeroeul,
  - 2,7 M€ (solde) pour le recalibrage de la Deûle,
  - 1 M€ pour le recalibrage de la Lys,
  - 0,764 M€ pour la mise au gabarit de l'Oise (MAGEO),
  - 0,411 M€ pour les études de différentes écluses (Doublement, Allongement),
  - 0,311 M€ pour les travaux de fiabilisation de l'écluse des Fontinettes,

10,79 M€ ont été consacrés en 2025 aux **travaux de la RN2** dont :

- 4,5 M€ pour le contournement d'Avesnes-sur-Helpe,
- 1,29 M€ pour l'aménagement entre Maubeuge et Avesnes-sur-Helpe,
- 2,83 M€ pour la RN2 Picardie,
- 0,95 M€ pour la section centrale entre Maubeuge et Avesnes-sur-Helpe,
- 0,5 M€ pour les études et les travaux préparatoires pour la déviation de Vauciennes.

Le montant des dépenses 2025 relatif aux **voies ferrées d'intérêt local** s'est élevé à **1,26 M€**. Cette ligne budgétaire concerne les travaux (dont l'assistance à maitrise d'ouvrage) sur les ouvrages d'art de la ligne régionale St Quentin/Origny-Sainte-Benoite. Les travaux se composent en 2 lots : un lot métallique dont les travaux ont eu lieu en 2024/2025 et un lot maçonnerie dont les travaux auront lieu en 2026.

Politique sectorielle « Ports » / 8,89 M€ / -58,60% en 2025 / Taux de réalisation 57,84 %

Les dépenses relatives à **l'aménagement des ports** correspondent à la réalisation de travaux d'aménagement et de gros entretien/réparation. Le montant des dépenses 2025 s'est élevé à **4,73 M€** dont **:**

- 0,981 M€ pour la poursuite des travaux d'entretien d'ouvrages : Réhabilitation du génie civil de l'écluse Carnot,
- 0,755 M€ pour le demi-chevêtres au quai de l'Europe,
- 0,579 M€ pour le génie civil de l'écluse Sanson,
- 0,359 M€ pour la protection anticorrosion des parties métalliques d'ouvrages,

Ce programme œuvre également à l'atteinte des objectifs stratégiques du port de Boulogne-sur-Mer – Calais à l'horizon 2030 :

- 0,282 M€ pour le projet de valorisation des sédiments de dragages avec le lancement d'une phase d'essai de suivi environnemental des planches expérimentales dans l'hypothèse de mise en place future d'une filière économie circulaire au sein du port,

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

- 0,146 M€ pour le programme de recherche et développement conduit par Efficacity afin de permettre à la Région d'acquérir une vision d'ensemble des enjeux énergétiques du s[illegible] et de proposer plusieurs scénarios de stratégie énergétique,
- 0,045 M€ pour une étude de faisabilité d'un projet de petit marémoteur qui concluait positivement à la possible installation de turbines au niveau des écluses du port,

Le montant des dépenses 2025 relatif à **l'exploitation et la maintenance des ports** s'est élevé à **3,42 M€** dont :

- 2,119 M€ pour la maintenance et la sécurisation des infrastructures portuaires,
- 0,228 M€ pour les fournitures et équipements nécessaires à la régie portuaire pour assurer l'exploitation, l'entretien et la maintenance des infrastructures,
- 0,188 M€ pour les travaux annuels de maintenance des ouvrages mobiles, des équipements du service de trafic maritime et du progiciel de surveillance du trafic afin d'assurer une continuité de service optimal,
- 0,39 M€ pour une ancienne opération de protection anticorrosion des parties métalliques des ouvrages qui devrait se terminer en 2026,

Enfin, le montant des dépenses 2025 relatif au **développement des ports** s'est élevé à **554 K€** :

- 431 K€ pour 2 projets de la Communauté d'agglomération du Boulonnais pour la construction d'une descente à bateaux dédiée à la plaisance et la construction d'un bâtiment halieutique concourant à l'attractivité du site portuaire de Boulogne-sur-Mer,
- 123 K€ à la Société d'Exploitation des Ports du Détroit pour l'adaptation du port de Boulogne-sur-Mer – Calais afin de permettre la réalisation des contrôles à l'import et à l'export (services d'inspection vétérinaire et phytosanitaire, douanes…) dans le cadre du Brexit.

Politique sectorielle « Transports scolaires et interurbains » / 1,24 M€ / +61,73% en 2025 / Taux de réalisation 70,80 %

Les principaux investissements concernent :

- L'outil de gestion PEGASE 3 des transports scolaires et l'impression des cartes pour les étudiants pour 750 K€,
- L'acquisition de matériels billétique pour 129 K€,
- La fourniture et pose de poteaux d'information voyageurs pour 277 K€,
- La signalisation et mise en sécurité des points d'arrêt dans les communes pour 93,3 K€.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ENTRE LE CFU 2024 ET LE CFU 2025

La consommation entre 2024 et 2025 a baissé sur le chapitre 908 de **-170,38 M€**, soit **-23,27%**.

Cette diminution s'explique notamment par les évolutions suivantes :

Une diminution de 158,21 M€ sur les transports. On observe une baisse des mandatements concernant les opérations d'acquisition et de rénovation de matériel roulant et installations de maintenance de **-196,43 M€** en raison

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

du rythme des paiements prévus dans les échéanciers des conventions signées et en fonction de l'avancée des travaux des installations de maintenance et de la livraison prévisionnelle des matériels.

Les dépenses concernant les opérations d'acquisition et de rénovation de matériel TET ont également baissé de **-12,54 M€**. L'échéancier est défini dans la convention TET signée en 2018.

De même, les dépenses 2025 en lien avec l'exploitation du TER par SNCF Voyageurs ont baissé de **-11,47 M€** en investissement. L'écart entre 2024 et 2025 s'explique par l'exploitation du périmètre Etoile d'Amiens par SVEA.

Le montant des dépenses relatif au transport en commun en site propre a baissé de -**4,77 M€** en 2025 dans la mesure où toutes les opérations de ce programme ont été soldées en 2024.

Les dépenses pour les opérations de voirie de la RN2 ont également baissé de **-3,19 M€** en 2025. Bien que les conventions avec l'Etat soient des fonds de concours, l'Etat émet des appels de fonds réguliers mais subordonnés à l'avancement des différentes opérations en accord avec la Région et des crédits alloués.

A l'inverse, on constate une augmentation des dépenses 2025 pour les transports de **+23,15 M€** correspondant aux versements annuels des subventions d'amortissement de la dette et redevances trimestrielles, définis dans l'annexe 1 du contrat de concession de la SPL.

Les dépenses pour le périmètre Etoile d'Amiens ont également augmenté de **+22,60 M€** en 2025. SVEA a repris les opérations de maintenance des matériels roulants MI-VIE pour le secteur d'Etoile d'Amiens ainsi que le GER (Gros Entretien Réparation) et SMR (Site de Maintenance et Remisage).

Les dépenses 2025 pour l'aménagement des infrastructures fluviales ont également augmenté de **+17,64 M€.** L'écart s'explique par les mandatements en 2025 des opérations de VNF à hauteur de 17,5 M€. Ces opérations n'avaient pas fait l'objet de paiements en 2024.

Les infrastructures fret comprennent des opérations inscrites au CPER 23/27. Afin de garantir le maintien des circulations fret, 4 lignes ont fait l'objet de GIC (Gestionnaire infrastructure conventionné) pour les travaux et l'entretien des voies ferrées. Ces 4 GIC n'ont pas fait l'objet d'appels de fonds en 2024 (retard dans la facturation de SNCF Réseau), d'où l'augmentation de **+3,32 M€** en 2025.

Le mandatement relatif aux infrastructures des gares et pôles d'échanges multimodaux entre 2024 et 2025 a augmenté de **+2,86 M€**. La comparaison de mandatement d'une année sur l'autre sur ce programme peut varier en fonction de l'avancement des réalisations des travaux/études sur les infrastructures ferroviaires et gares, ainsi que des demandes d'appels de fonds des partenaires sur les subventions.

Une diminution de 12,59 M€ sur les ports essentiellement sur le développement des ports en 2025 par rapport à 2024 de **-10,52 M€**. L'année 2024 fut une année exceptionnelle pour le développement des ports, marquée par l'acquisition d'un terrain sur le site de Calais dans le cadre de la mise en œuvre de la politique foncière portuaire régionale (10,13 M€).

La sous-consommation constatée en 2025 pour l'aménagement des ports de **-2,14 M€,** s'explique par des difficultés d'exécution (marché d'études réglementaires inexploitable à temps, provisions aléas non consommées, durée des procédures obligatoires…).

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

TITRE III - La gestion des fonds européens

Ce rapport synthétise l'exécution budgétaire 2025 des programmes cofinancés par l'Union européenne sur les périodes 2014–2020 et 2021–2027. Il met en évidence la clôture progressive de la période 2014–2020 ainsi que les engagements et réalisations de la programmation 2021–2027.

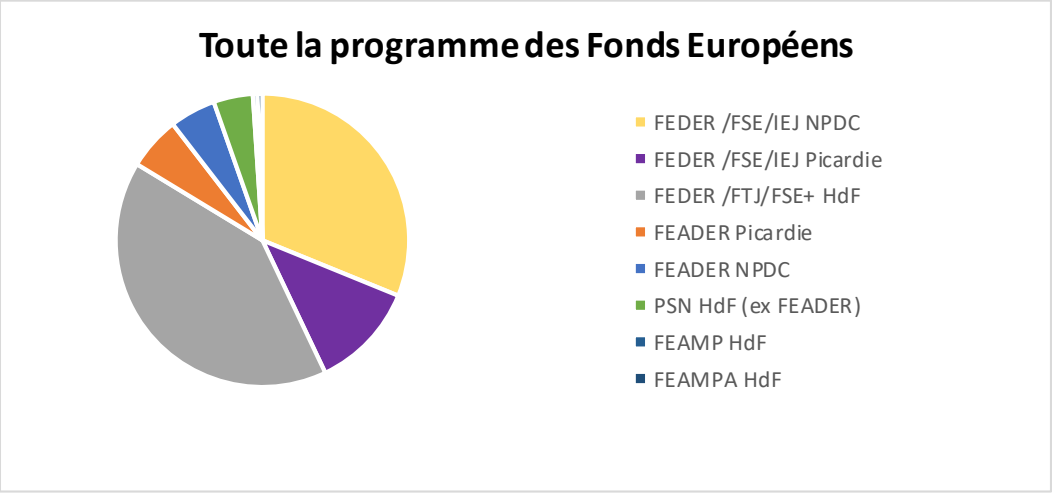

- **1 038 773 861 €** de FEDER /FSE/IEJ pour le PO NPDC 2014/2020,
- **392 667 394 €** de FEDER /FSE/IEJ pour le PO Picardie 2014/2020,
- **1 357 696 801 €** de FEDER/FTJ/FSE+ pour le PR Hauts de France 2021/2027,
- **169 319 329 €** de FEADER pour le PDR NPDC 2014/2022,
- **195 282 326 €** de FEADER pour le PDR Picardie 2014/2022,
- **144 447 000 €** de FEADER pour le PSN Hauts de France 2023-2027,
- **16 844 952 €** de FEAMP pour les Hauts de France 2014/2020,
- **17 940 000 €** de FEAMPA pour les Hauts de France 2021/2027**.**

Dans le cadre de la politique de cohésion européenne, l'enveloppe des fonds européens alloués à la Région pour le territoire des HAUTS-DE-FRANCE sur la période **2014-2027** représente **3 332 971 664** € dont **1 812 887 862€** de fonds européens pour la programmation **2014-2020.**

La Région pilote les programmes FEDER, FSE+, FTJ, FEADER et FEAMPA, avec une enveloppe globale de **1 520 083 801€** pour la programmation **2021–2027**.

Ce rapport met en lumière la continuité stratégique entre les deux programmations, marquée par un contexte de transition entre deux cadres réglementaires européens, par une gouvernance renforcée et une adaptation aux priorités européennes telles que la relance post-Covid et la transition juste.

La Région confirme ainsi son rôle d'autorité de gestion responsable, garantissant une utilisation efficiente, transparente et conforme des crédits européens au service du développement territorial et de la cohésion régionale.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

I. Présentation des programmations

A Programmation 2014-2020 :

Programme FEDER-FSE-IEJ :

En 2025, le montant total de la programmation des PO FEDER-FSE-IEJ de la Région des Hauts de France, clôturée en 2024, s'établit à **1 571 M€**, correspondant des engagements pris au titre de la programmation 2014-2020 au bénéfice des acteurs locaux. Cette enveloppe se répartit comme suit :

- **1 128 M€ de fonds européens ont été programmés depuis le début de la programmation pour le PO FEDER/FSE/IEJ NPDC.**
- **443 M€ de fonds européens ont été programmés depuis le début de la programmation pour le PO FEDER/FSE/IEJ Picardie.**

Les remontées de dépenses liées aux projets programmés ont conduit au paiement, au titre de l'exercice 2025, de **24,42 M€ de subventions FEDER** aux porteurs ; ces versements, constituant les derniers dossiers de la programmation, représentent le reliquat de celle-ci.

Programmes FEADER 2014-2022 :

Pour le FEADER, les modalités de gestion sont différentes de celles retenues pour le FEDER et le FSE.

En effet, le Conseil Régional exerce les fonctions d'autorité de gestion de ces fonds (FEADER NPDC et FEADER Picardie), mais c'est l'Agence de Services et de Paiement (ASP) qui est autorité de certification et en charge des paiements. De ce fait, les crédits FEADER sont donc gérés hors du circuit budgétaire et financier applicable au FEDER-FSE régional.

L'instruction relative au traitement budgétaire et comptable des opérations relatives aux fonds européens pour la programmation 2014 à 2020 (NOR : INTB1431225J) prévoit toutefois qu'afin de ne pas déroger aux principes d'unité et d'universalité budgétaire, un arrêté des comptes retraçant l'intégralité des paiements FEADER effectués par l'ASP soit intégré dans les comptes de la Région avant leur clôture.

Néanmoins, à titre d'information, il semble opportun d'évoquer les niveaux de programmation et de paiement ;

- Pour le FEADER NPDC **100 %** de la maquette a été engagé pour **93,21 %** de paiements au 31/12/2025 de la part de l'ASP.

- Pour le FEADER Picardie **100 %** de la maquette a été engagé pour **93,91 %** de paiements au 31/12/2025 de la part de l'ASP.

Pour l'ensemble de la programmation :

	Enveloppe FEADER 2014-2022	Montants des engagements cumulés au 31/12/2025	% engagé maquette	Montants des paiements cumulés au 31/12/2025	% payé maquette
PDR NPDC	169 319 329,00 €	173 166 578,75 €	102%	157 827 839,00 €	93%
PDR Picardie	195 282 326,16 €	196 440 091,67 €	101%	183 391 089,54 €	94%

Pour l'exercice 2025 :

	Enveloppe FEADER 2014-2022	Montants des engagements 2025	% engagé maquette	Montants des paiements 2025	% payé maquette
PDR NPDC	169 319 329,00 €	0,00 €	0%	22 475 117,18 €	13%
PDR Picardie	195 282 326,16 €	0,00 €	0%	22 037 074,65 €	11%

Programme FEAMP :

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

Pour le FEAMP, la Région exerce les fonctions d'un organisme intermédiaire. Quant à l'Agence de Service et de Paiement (ASP), elle est désignée autorité de certification et organisme de paiement.

L'instruction relative au traitement budgétaire et comptable des opérations relatives aux fonds européens pour la programmation 2014-2020 (NOR : INTB1431225J) prévoit toutefois qu'afin de ne pas déroger aux principes d'unité et d'universalité budgétaire, un arrêté des comptes retraçant l'intégralité des paiements FEAMP effectuées par l'ASP soit intégré dans les comptes de la Région avant leur clôture.

Néanmoins, à titre d'information, il semble opportun d'évoquer les niveaux de programmation et de paiement du FEAMP sur toute la période de programmation :

Pour l'ensemble de la programmation :

	Enveloppe FEAMP 2014-2022	Montants des engagements cumulés au 31/12/2025	% engagé maquette	Montants des paiements cumulés au 31/12/2025	% payé maquette
FEAMP HDF	16 844 952,75	15 370 165,75	91,24%	**15 370 165,75**	91,24%

Pour l'exercice 2025 :

	Enveloppe FEAMP 2014-2022	Montants des engagements 2025	% engagé maquette	Montants des paiements 2025	% payé maquette
FEAMP HDF	16 844 952,75	0,00	0,00%	**0,00**	0,00%

B Programmation 2021-2027 :

Programme Régional FEDER FTJ FSE+ :

En 2025, le **taux de programmation** du Programme Régional (PR) de la Région des Hauts de France atteint un taux **de 54%** contre 31% en 2024.

713 M€ de fonds européens (**FEDER FTJ FSE+)** ont été programmés au 31/12/2025 contre **405 M€** en 2024.

Les remontées de dépenses liées aux projets programmés ont conduit au paiement de **111,13 M€** de subventions FEDER et FSE+ et FTJ aux porteurs sur l'exercice 2025, contre **18,06 M€** en 2024.

Plan Stratégique National (PSN) 2023-2027 (FEADER HDF) :

Pour la période 2023-2027, un montant de **144 447 000 €** est inscrit dans la maquette.

Le **taux de programmation** du PSN de la Région des Hauts de France est de **33 %**, correspondant à **43,5 M€** qui ont été engagés au bénéfice des acteurs des Hauts de France en 2025.
Les paiements réalisés par l'ASP ont débuté en fin d'année 2025 (**328 K€**). L'impact budgétaire est attendu pour la Région sur l'année 2026.

Pour l'ensemble de la programmation (comptabilité ASP) :

	Enveloppe PSN 2023-2027	Montants des engagements cumulés au 31/12/2025	% engagé maquette	Montants des paiements cumulés au 31/12/2025	% payé maquette
PR HDF	144 447 000,00 €	47 691 601,75 €	33%	327 900,00 €	0%

Pour l'exercice 2025 (comptabilité ASP) :

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

	Enveloppe PSN 2023-2027	Montants des engagements 2025	% engagé maquette	Montants des paiements 2025	% payé maquette
PR HDF	144 447 000,00 €	46 059 513,44 €	32%	327 900,00 €	0%

Programme FEAMPA 2021-2027 :

Le **taux de programmation** du FEAMPA 2021-2027 de la Région des Hauts de France est de **38,54 %**, et **6,91 M€** ont été engagés au bénéfice des acteurs des Hauts de France au 31/12/2025.
Suite aux remontées de dépenses de la part des tiers bénéficiaires, **16,64 %** de la maquette a été payé au 31/12/2025.

Pour l'ensemble de la programmation :

	Enveloppe FEAMPA 2021-2027	Montants des engagements cumulés au 31/12/2025	% engagé maquette	Montants des paiements cumulés au 31/12/2025	% payé maquette
FEAMPA HDF	17 940 000,00	6 914 852,87	38,54%	**2 985 967,93**	16,64%

Pour l'exercice 2025 :

	Enveloppe FEAMPA 2021-2027	Montants des engagements 2025	% engagé maquette	Montants des paiements 2025	% payé maquette
FEAMPA HDF	17 940 000,00	1 963 116,25	10,94%	**1 589 636,73**	8,86%

II. L'exécution financière des fonds européens en investissement (chapitre 900-5 & 900):

A Les dépenses d'investissement

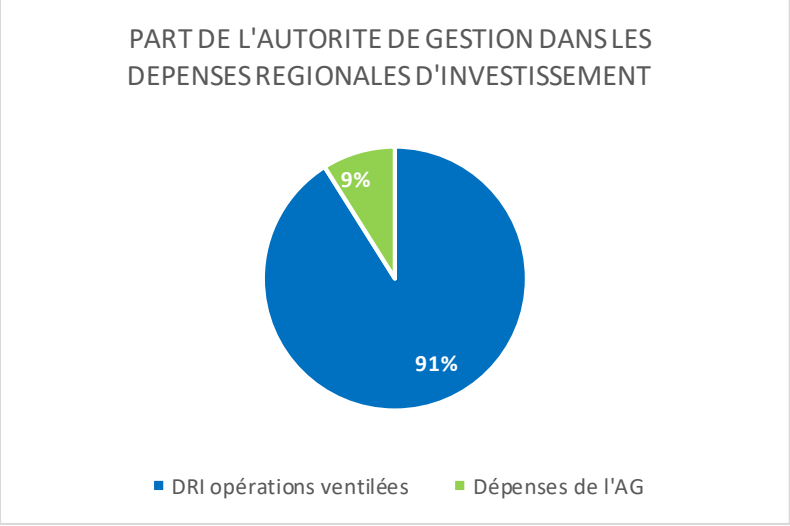

Les dépenses réalisées au titre de l'Autorité de Gestion représentent **9%** de nos dépenses réelles d'investissement.

en M€	CFU 2024	CFU 2025
FONDS EUROPEENS (9005)	**220,71**	**133,65**
FEAMPA (900)	**1,29**	**1,44**
TOTAL	**221,99**	**135,09**

Les dépenses d'investissement représentent **135,09M€** en 2025 contre **221,99 M€** en 2024, soit une diminution de **39,15%**, résultant de la clôture de la programmation 2014-2020.
Les dépenses relatives à la gestion des fonds européens concernent exclusivement le paiement des subventions d'investissement FEDER (91,7 M€), FEADER (41,95 M€), et FEAMPA (1,44M€).

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

Sur le code fonctionnel 052 – FEDER : les dépenses s'élèvent à **91,7 M€** en 2025, soit une baisse de 62,4 M€, répartie de la manière suivante :

- + 61,3 M€ pour le **FEDER HDF 2021/2027**,
- - 35,3 M€ pour le **FEDER PICARDIE 2014/2020**,
- - 108,4 M€ pour le **FEDER NPDC 2014/2020**.

Sur le code fonctionnel 0580 – FEADER : les dépenses s'élèvent à **41,95 M€** en 2025, soit une baisse de **2,58 M€** par rapport à 2024, répartie de la manière suivante :

- -2,54 M€ pour le **FEADER PICARDIE** ;
- -0,03 M€ pour le **FEADER NPDC** ;

Sur le code fonctionnel 0581 – FEAMP 2014/2020 : aucune dépense n'est constatée en 2025, contre **2,08 M€** en 2024, conséquence de la clôture de ce programme.

Sur le code fonctionnel 041 – FEAMPA : les dépenses s'élèvent à **1,44M€** en 2025 contre **1,29M€** en 2024.

B Les recettes d'investissement

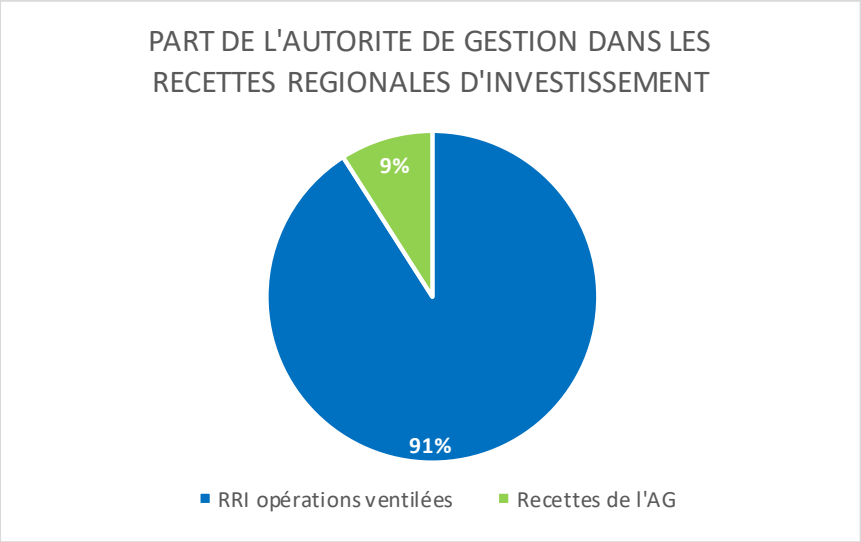

Les recettes réalisées au titre de l'Autorité de Gestion représentent **9%** des recettes réelles d'investissement 2025.

en M€	CFU 2024	CFU 2025
FONDS EUROPEENS (9005)	255,89	132,44
FEAMPA (900)	0,00	2,11
TOTAL	255,89	134,55

Les recettes d'investissement atteignent **134,55 M€** en 2025 contre **255,89 M€** en 2024, soit une baisse de **-47,42%**, soit -121,34 M€.

Les recettes d'investissement se composent entre autres comme suit :

- Des appels de fonds FEDER FSE+ FTJ 21/27 pour **81,11 M€,** soit 60,28% du montant globale ;
- Des préfinancements 21/27 pour **6,79 M€** ;
- Des remboursements d'indus constatés lors des opérations d'audit ou de contrôle pour **2,59M€** ;
- Des appels de fonds FEAMPA pour **2,11 M€** ;

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

- **41,95 M€** de FEADER conformément à l'arrêté des comptes certifié par le payeur de l'Agence de services et de paiement (ASP).

Le détail par code fonctionnel est le suivant :

Sur le code fonctionnel 052 – FEDER : les recettes s'élèvent à **89,32 M€** soit une baisse de 104,85 M€ répartis de la manière suivante :

- -5,15 M€ pour le **FEDER HDF 2021/2027**,
- - 36,06 M€ pour le **FEDER PICARDIE 2014/2020**,
- - 63,65 M€ pour le **FEDER NPDC 2014/2020**.

La baisse des recettes sur le programme 2014/2020 s'explique par la fin d'exécution du programme afférent.

Sur le code fonctionnel 051 – FSE: L'exercice 2025 enregistre une recette de **1,16M€** qui correspond aux préfinancements de la programmation 2021/2027.

Sur le code fonctionnel 0580 – FEADER : les recettes s'élèvent à **41,95 M€** en 2025, soit une baisse de 2,58 M€ répartie de la manière suivante :

- **-2,54 M€** pour le **FEADER PICARDIE ;**
- **-0,04 M€** pour le **FEADER NPDC** ;

Sur le code fonctionnel 0581 – FEAMP : aucune dépense n'est constatée en 2025, contre **2,08 M€** en 2024, conséquence de la clôture de ce programme.

Sur le code fonctionnel 041 – FEAMPA : Les recettes s'élèvent à **2,11M €**. Il n'y avait pas eu d'exécution en 2024. En effet, le premier appel de fonds FEAMPA exécuté par l'ASP au niveau national a été lancé en décembre 2024 et encaissé/titré au début de l'exercice 2025.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

III. L'exécution financière des fonds européens en fonctionnement (chapitre 9305 & 930):

A. Les dépenses de fonctionnement

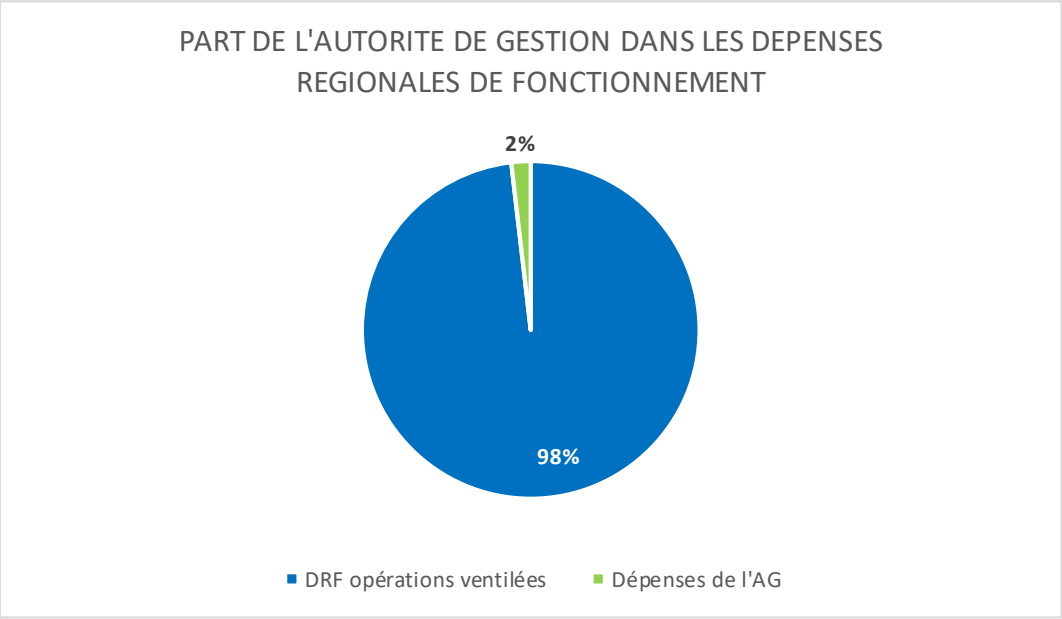

Les dépenses réalisées au titre de l'Autorité de Gestion représentent environ **2%** de nos dépenses réelles de fonctionnement sur politiques.

en M€	CFU 2024	CFU 2025
FONDS EUROPEENS (9305) FEAMPA (930)	**74,00** **0,11**	**46,74** **0,15**
TOTAL	**74,11**	**46,89**

Les dépenses relatives à la gestion des fonds européens concernent exclusivement le paiement des subventions de fonctionnement aux tiers bénéficiaires pour le FEDER (**32,44 M€**), le FSE+/FSE/IEJ (**11,41 M€**), le FEADER (**2,89 M€**), et le FEAMPA (**0,15M€**).

Les dépenses de fonctionnement représentent **46,89 M€** en 2025 contre **74,11 M€** en 2024, soit baisse de -**27,22 M€**.

L'exercice 2025 se caractérise par une diminution du mandatement, à savoir :

- **- 25,44 M €** pour le FEDER,
- **- 0,68 M €** pour le FEADER,
- **- 0,76 M €** pour le FEAMP,
- **- 0,37 M €** pour le FSE.

Cette réduction résulte du pic de mandatement constaté en 2024, qui s'explique par la clôture de l'exécution de la programmation 2014-2020.
Il enregistre par ailleurs une hausse de mandatement de **0,04 M€** de FEAMPA par rapport à 2024.

Sur le code fonctionnel 051 – FSE/IEJ : les dépenses s'élèvent à **11,41 M€** en 2025 contre **11,78 M€** en 2024, soit une baisse de -1,97 M€ pour le FSE Picardie et **- 4,76 M€** pour le **FSE/IEJ NPDC.** Cette baisse s'explique par la fin d'exécution du programme 2014/2020.

Ce programme enregistre par ailleurs une augmentation de **6,35 M€** de nouvelles dépenses sur le FSE+ HDF.

Sur le code fonctionnel 052 – FEDER : les dépenses s'élèvent à **32,44 M€** en 2025, soit une diminution de -**25,44 M€ par rapport à 2024** répartie de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

- **+ 25,42 M€** pour le FEDER HDF,
- **-38,44 M€** pour le FEDER NPDC,
- **- 12,42 M€** pour le FEDER PICARDIE.

Sur le code fonctionnel 0580 – FEADER : les dépenses s'élèvent à **2,89 M€** en 2025, soit une baisse de **0,68 M€** répartie de la manière suivante : **+2,5 K€** pour le FEADER PICARDIE et **-0,68 M€** pour le FEADER NPDC.

Sur le code fonctionnel 0581 – FEAMP : Aucune dépense n'est constatée en 2025 compte tenu de la fin d'exécution du programme, soit une baisse de **0,76 M€** entre 2024 et 2025.

Sur le code fonctionnel 041 – FEAMPA : les dépenses s'élèvent à **0,15 M€** en 2025 contre **0,11€** en 2024.

B. Les recettes de fonctionnement

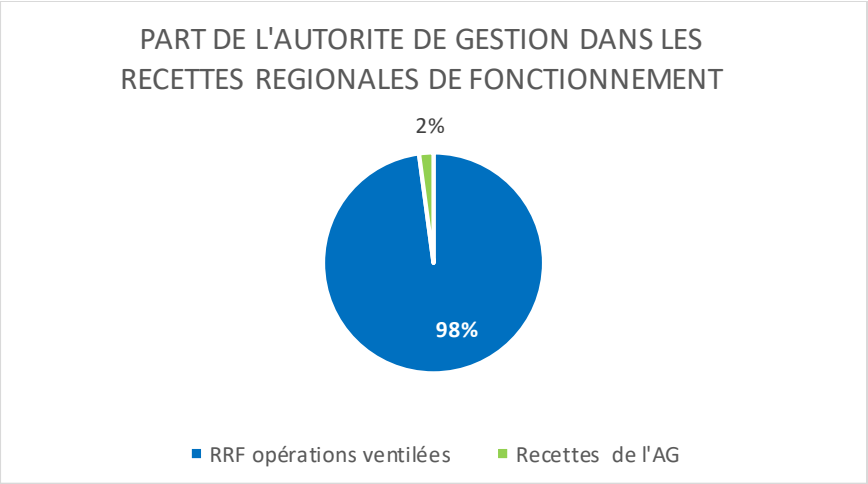

Les recettes réalisées au titre de l'Autorité de Gestion représentent **2%** de nos recettes réelles de fonctionnement sur politiques.

en M€	CFU 2024	CFU 2025
FONDS EUROPEENS (9305) FEAMPA (930)	61,14 0,00	60,92 0,22
TOTAL	61,14	61,14

Les recettes de fonctionnement sont stables en 2025 par rapport à 2024 et s'élèvent à **61,14 M€**.

Les recettes de fonctionnement se composent comme suit :

- Des appels de fonds FEDER FSE+ FTJ pour **57,99 M€,** soit 94,86% du montant globale ;
- Des remboursements d'indus constatés lors des opérations d'audit ou de contrôle pour **29,39K€** ;
- Des appels de fonds FEAMPA pour **0,21 M€** ;
- **2,89 M€** de FEADER conformément à l'arrêté des comptes certifié par le payeur de l'Agence de services et de paiement (ASP).

Les recettes de fonctionnement sont en baisse de **-2 137,92 €** par rapport à 2024.

Sur le code fonctionnel 051 – FSE/IEJ : les recettes s'élèvent à **15,46 M€** en 2025 contre **7,97M€** en 2024, soit une hausse de **15,35 M€** sur le FSE+ HDF, une baisse de **-7,49 M€** pour le FSE/IEJ NPDC et **-0,37 M€** pour le FSE/IEJ Picardie. Les baisses sur le FSE/IEJ Picardie et le FSE/IEJ NPDC s'expliquent par la fin d'exécution de la programmation 2014-2020.

Sur le code fonctionnel 052 – FEDER : Les recettes s'élèvent à **42,56 M€** en 2025 contre **48,83M€** en 2024, soit une hausse de **36,69 M€** pour le FEDER HDF/FTJ, et des baisses de **-15,62 M€** pour le FEDER PICARDIE et **-27,34**

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

M€ pour le **FEDER NPDC**. Ces baisses s'expliquent également par la fin d'exécution de la programmation 2014-2020.

Sur le code fonctionnel 0580 – FEADER : les recettes s'élèvent à **2,89 M€** en 2025, soit une diminution de **0,68 M€** répartie de la manière suivante : +**2.5 K€** pour le **FEADER PICARDIE** et -**0,68 M€** pour le **FEADER NPDC**.

Sur le code fonctionnel 0581 – FEAMP : Aucune recette n'est constatée en 2025 compte tenu de la fin d'exécution du programme, soit une baisse de **0,76 M€** entre 2024 et 2025.

Sur le code fonctionnel 041 – FEAMPA : Les recettes s'élèvent à **0,22 M€ en 2025**. Il n'y avait pas eu d'exécution en 2024. En effet, le premier appel de fonds FEAMPA exécuté par l'ASP au niveau national a été lancé en décembre 2024 et encaissé/titré au début de l'exercice 2025.

IV. Consolidation globale par fonds entre 2024 et 2025 (Fonds à destination des bénéficiaires + maitrise d'ouvrage régionale + assistance technique):

L'analyse comparative entre la programmation 2014-2020 et la nouvelle programmation 2021-2027 doit être interprétée avec prudence. L'exercice 2024 se caractérise en effet par un chevauchement des deux périodes de programmation, avec la poursuite des opérations relevant du programme 2014-2020 parallèlement à la montée en charge progressive du programme 2021-2027. Cette situation génère des variations particulièrement marquées dans les niveaux de programmation, d'engagement et de paiement, qui reflètent davantage les effets du calendrier de mise en œuvre des fonds européens que des évolutions structurelles de l'activité. Dès lors, les comparaisons directes d'un exercice à l'autre présentent une portée limitée et doivent être analysées à la lumière de ce contexte transitoire.

A. Les Programmes FEDER :

S'agissant du FEDER Nord Pas de Calais (2014-2020)

FEDER NPDC	2024		2025	
	Voté	Exécuté	Voté	Exécuté
DEPENSES AUTORITE DE GESTION FONCTIONNEMENT	67 254 051,34 €	38 700 501,37 €	300 000,00 €	273 008,75 €
RECETTES AUTORITE DE GESTION FONCTIONNEMENT	66 274 730,40 €	27 361 050,12 €	300 000,00 €	17 483,74 €
RECETTES MAITRISE D'OUVRAGE FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €	- €
RECETTES ASSISTANCE TECHNIQUE	- €	507,45 €	- €	- €
DEPENSES AUTORITE DE GESTION INVESTISSEMENT	172 832 912,73 €	126 370 261,68 €	17 967 216,32 €	17 967 216,32 €
RECETTES AUTORITE DE GESTION INVESTISSEMENT	172 832 912,73 €	65 406 670,18 €	3 550 207,24 €	1 760 554,10 €
RECETTES MAITRISE D'OUVRAGE INVESTISSEMENT	543 572,50 €	4 003 694,10 €	- €	- €

Les **dépenses** au titre de l'Autorité de Gestion (y.c assistance technique versée à des tiers) sont en baisse de 146,84 M€ (- 88,95 %).

On constate une baisse de **38,44 M€** (-99,29%) sur la section de **fonctionnement.** On constate **également** une baisse de **108,40M€** (- 85,78%) sur la section d'**investissement**. L'année 2025 a été marquée par le paiement des soldes des dossiers programmés des années antérieures.

Les **recettes** au titre de l'Autorité de Gestion entre 2024 et 2025 sont en baisse de 90,99 M€ (- 98,08%).

Cette baisse est liée à la fin de la programmation 2014/2020 et du décalage dépense/recette afférent et répartie de la manière suivante :

- **- 27,34 M€** (-99,94%) sur la section de **fonctionnement.**

Les recettes en 2025 **(0,02 M€)** correspondent aux remboursements d'indus suite à des contrôles d'opération.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

- **-63,65 M€** (-97,31 %) sur la section d'**investissement**.

Les recettes 2025 **(1,76 M€)** se décomposent en recettes à hauteur de **0,11 M€** au titre des appels de fonds de l'exercice comptable 2023/2024 et à hauteur de **1,65 M€** au titre des remboursements d'indu suite à des contrôles d'opération.

Les **recettes propres** de la Région pour les opérations portées sous maitrise d'ouvrage ont été soldées. Elles sont en baisse de **4 M€** par rapport à 2024, répartie de la manière suivante :

- -**4 M€** pour les **opérations maitrise d'ouvrage** en investissement ;
- -**507,45 €** en matière d'**Assistance Technique.** La totalité de la recette de l'Assistance technique a été titrée sur les années antérieurs.

S'agissant du FEDER PO Picardie (2014-2020) :

FEDER PIC	2024		2025	
	Voté	Exécuté	Voté	Exécuté
DEPENSES AUTORITE DE GESTION FONCTIONNEMENT	38 214 191,12 €	12 526 193,31 €	108 502,16 €	108 502,16 €
RECETTES AUTORITE DE GESTION FONCTIONNEMENT	37 794 822,80 €	15 621 686,47 €	- €	3 084,57 €
RECETTES MAITRISE D'OUVRAGE FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €	- €
RECETTES ASSISTANCE TECHNIQUE	- €	1 435 896,31 €	- €	- €
DEPENSES AUTORITE DE GESTION INVESTISSEMENT	73 353 460,43 €	41 363 702,35 €	6 138 948,14 €	6 068 948,26 €
RECETTES AUTORITE DE GESTION INVESTISSEMENT	73 353 460,43 €	36 884 808,84 €	1 849 000,00 €	828 375,38 €
RECETTES MAITRISE D'OUVRAGE INVESTISSEMENT	3 333 283,71 €	7 190 384,12 €	- €	- €

Les **dépenses** au titre de l'Autorité de Gestion sont en baisse de 47,71M€ (- 88,54%). Elles sont réparties comme suit :

On constate une baisse de **-12,42M€** (- 99,13%) sur la section de **fonctionnement** et **de -35,29 M€** (- 85,33%) sur la section d'**investissement**.

L'année 2025 a été marquée par le paiement des soldes des dossiers programmés des années antérieures.

Les **recettes** au titre de l'Autorité de Gestion sont en baisse de -51,67 M€ (- 98,42 %).

Cette baisse est liée à la fin de la programmation 2014/2020 et du décalage dépense/recette afférent et répartie de la manière suivante :

- **-15,62 M€ (- 99,98 %)** sur la section **fonctionnement.**

Les recettes en fonctionnement **(3 084,57 €)** correspondent au reversement d'un indu suite à un audit d'opération.

- **-36,06 M€ (- 97,75 %)** sur la section d'**investissement**.

Les recettes en investissement **(0,83 M€)** se décomposent en **0,07 M€** à une erreur de tiers lors d'un versement et de **0,76 M€** au titre des reversements des indus suite à des audits d'opération.

Les **recettes propres** de la Région pour les opérations portées sous maitrise d'ouvrage ont été soldées. Elles sont en baisse de **- 8,63 M€** par rapport à 2024.

On note une baisse de **-7,19 M€** pour les opérations maitrise d'ouvrage en investissement et une baisse de **-1,44 M€** en matière d'Assistance Technique.

S'agissant du PR HAUTS-DE-FRANCE (2021-2027) :

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

FEDER HDF & Fonds Transition Juste	2024		2025	
	Voté	Exécuté	Voté	Exécuté
DEPENSES AUTORITE DE GESTION FONCTIONNEMENT	39 863 869,93 €	6 642 047,35 €	44 411 571,64 €	32 060 569,11 €
RECETTES AUTORITE DE GESTION FONCTIONNEMENT	39 863 869,93 €	5 847 830,35 €	66 870 073,80 €	42 541 173,17 €
RECETTES ASSISTANCE TECHNIQUE	1 000 000,00 €	303 626,53 €	3 500 000,00 €	4 544 505,87 €
DEPENSES AUTORITE DE GESTION INVESTISSEMENT	90 389 029,83 €	6 366 513,46 €	96 123 214,98 €	67 663 149,30 €
RECETTES AUTORITE DE GESTION INVESTISSEMENT	90 389 029,83 €	91 883 548,53 €	114 830 172,20 €	86 735 635,09 €
RECETTES MAITRISE D'OUVRAGE INVESTISSEMENT	- €	- €	3 790 000,00 €	10 547 754,36 €

Les **dépenses** au titre de l'Autorité de Gestion sont en augmentation de 86,72 M€ (+ 666,60%)

On constate une hausse de **+ 25,42 M€ (+382,69%)** sur la section de **fonctionnement** et de **+ 61,30 M€** sur la section d'**investissement (+962,80%).**
Les dépenses réalisées en 2025 pour le montant précité résultent des remontées de dépenses de l'ensemble des bénéficiaires. Elles suivent le rythme de la programmation/certification.

Les **recettes** sont constituées des remboursements effectués par la Commission européenne sur la base des remontées de dépenses, par l'ensemble des bénéficiaires.

Les **recettes** au titre de l'**Autorité de Gestion pour 2025 s'élève à 129,28 M€ (+32.28%)**
Elles sont réparties de la manière suivante :

- **42,54 M€** sur la section **de fonctionnement** ;
- **86,74 M€** en **investissement. Elles se rapportent** à des appels de fonds des exercices comptables 2024/2025 & 2025/2026, et aux préfinancements relatifs au PR 2021-2027 pour un montant de 4,49M€ de FEDER.

Les **recettes propres** de la Région sont en augmentation de **+ 14,79 M€** par rapport à 2024.
On note une augmentation de **+10,55 M€** pour les opérations maitrise d'ouvrage en investissement (instruments financiers & OCS2D) et une augmentation de **+ 4,24 M€** en matière d'Assistance Technique.

B. Les Programmes FSE/IEJ :

S'agissant du FSE/IEJ Nord Pas de Calais (2014-2020) :

FSE/IEJ NPDC	2024		2025	
	Voté	Exécuté	Voté	Exécuté
DEPENSES AUTORITE DE GESTION FONCTIONNEMENT	13 377 376,32 €	4 763 804,87 €	- €	- €
RECETTES AUTORITE DE GESTION FONCTIONNEMENT	14 356 697,26 €	7 492 335,67 €	- €	427,56 €
RECETTES MAITRISE D'OUVRAGE FONCTIONNEMENT	- €	4 899 891,25 €	- €	- €
RECETTES ASSISTANCE TECHNIQUE	- €	687,83 €	- €	- €

Les **dépenses** au titre de **l'Autorité de Gestion** sont en baisse de **4,76 M€** (- 100%) par rapport à 2024 compte tenu de la clôture des programmes correspondants en 2024.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

Les **recettes** au titre de **l'Autorité de Gestion** sont en baisse de **7,49 M€** (- 99,99 %) par rapport à 2024.

Les **recettes en Maitrise d'Ouvrage et** matière **d'assistance technique** sont en baisse respectivement de - **4,9 M€** (- 100 %) et de - **687,83 €** (- 100%) par rapport à 2024.

S'agissant du FSE/IEJ Picardie (2014-2020) :

FSE/IEJ PIC	2024		2025	
	Voté	Exécuté	Voté	Exécuté
DEPENSES AUTORITE DE GESTION FONCTIONNEMENT	4 975 351,89 €	1 965 759,55 €	- €	- €
RECETTES AUTORITE DE GESTION FONCTIONNEMENT	5 394 720,21 €	380 081,07 €	- €	9 067,50 €
RECETTES MAITRISE D'OUVRAGE FONCTIONNEMENT	- €	3 675 294,86 €	- €	- €
RECETTES ASSISTANCE TECHNIQUE	- €	662 518,96 €	- €	- €

Les **dépenses** au titre de **l'Autorité de Gestion** sont en baisse de **1,96 M€** (-100%) par rapport à 2024 au regard de la clôture du programme 2014/2020.

Les **recettes** au titre de l'**Autorité de Gestion** sont en baisse de **0,37 M€** (-97,61%) par rapport à 2024.
Cette baisse est liée à la fin de la programmation 2014/2020 et du décalage dépense/recette afférent

Les **recettes en Maitrise d'Ouvrage et** matière **d'assistance technique** sont en baisse respectivement de **-3,68 M€** (- 100 %) et de -**0,66 M €** (- 100%) par rapport à 2024.

S'agissant du FSE+ HAUTS-DE-FRANCE (2021-2027) :

FSE+ HDF	2024		2025	
	Voté	Exécuté	Voté	Exécuté
DEPENSES AUTORITE DE GESTION FONCTIONNEMENT	10 363 805,14 €	5 053 173,84 €	15 000 000,00 €	11 407 866,86 €
RECETTES AUTORITE DE GESTION FONCTIONNEMENT	10 363 805,14 €	99 241,75 €	15 000 000,00 €	15 451 082,01 €
RECETTES AUTORITE DE GESTION INVESTISSEMENT	- €	15 109 359,18 €		1 162 237,17 €
RECETTES MAITRISE D'OUVRAGE FONCTIONNEMENT	10 000 000,00 €	14 286 234,83 €	15 000 000,00 €	19 248 551,06 €
RECETTES ASSISTANCE TECHNIQUE	- €	458 676,34 €	1 200 000,00 €	1 335 566,78 €

Les **dépenses** au titre de **l'Autorité de Gestion** sont en augmentation de **6,35 M€** en fonctionnement (+ 125,76%). L'exercice 2025 est marqué par les remontées de dépenses de l'ensemble des bénéficiaires. Elles suivent le rythme de la programmation/certification.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

Les **recettes** sont constituées des remboursements effectués par la Commission Européenne sur la base des remontées de dépenses, par l'ensemble des bénéficiaires.

Les **recettes** au titre de l'**Autorité de Gestion** sont de **15,45 M€** en fonctionnement et de 1,16M€ en investissement.
Cette dernière correspond aux préfinancements FSE+ du programme 2021/2027.

Les **recettes propres** de la Région en matière d'Assistance Technique sont de **1,34 M€.**
Les recettes en **Maitrise d'Ouvrage** sont de **19,25 M€** ; elles concernent les opérations en maitrise d'ouvrage FSE+ de la **formation professionnelle**.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

C. Le Programmes FEAMPA 2021/2027:

FEAMPA	2024		2025	
	Voté	Exécuté	Voté	Exécuté
DEPENSES ORGANISME INTERMEDIAIRE FONCTIONNEMENT	337 219,01 €	108 164,54 €	150 020,62 €	150 020,62 €
RECETTES ORGANISME INTERMEDIAIRE FONCTIONNEMENT	400 000,00 €	- €	261 146,30 €	219 530,27 €
RECETTES ASSISTANCE TECHNIQUE	- €	- €	200 000,00 €	130 359,78 €
DEPENSES ORGANISME INTERMEDIAIRE INVESTISSEMENT	2 000 000,00 €	1 288 166,66 €	2 836 786,21 €	1 439 616,11 €
RECETTES ORGANISME INTERMEDIAIRE INVESTISSEMENT	2 000 000,00 €	- €	2 836 786,21 €	2 113 599,57 €

Les **dépenses** au titre de **l'Autorité de Gestion** sont de **1,59 M€** dont 0,15 M€ en fonctionnement et 1,44 M€ en investissement.

Les **recettes** sont constituées des remboursements effectués par la Commission européenne sur la base des remontées de dépenses, par l'ensemble des bénéficiaires, auprès de la DG FEAMPA.

Il n'y avait pas eu d'exécution en recette en 2024 puisque le premier appel de fonds avait été réalisé par l'ASP au niveau national en décembre 2024 pour un versement en février 2025.

L'encaissement relatif à **l'Assistance Technique** suit le même rythme que les appels de fonds d'où un démarrage en 2025 à hauteur de **0,13 M€.**

D. Les Programmes FEADER, PSN et FEAMP :

Conformément à l'instruction relative au traitement budgétaire et comptable des opérations relatives aux fonds européens pour la programmation 2014 à 2020 (NOR : INTB1431225J), la Région intègre dans ses comptes l'intégralité des paiements FEADER, PSN, FEAMP et FEAMPA effectués par l'ASP. Cette intégration se matérialise par l'émission d'un titre et d'un mandat du même montant pour les paiements effectués par l'ASP dans chaque section investissement/fonctionnement.

S'agissant du FEADER NPDC (2014-2022) :

FEADER NPDC	2024		2025	
	Voté	Exécuté	Voté	Exécuté
DEPENSES AUTORITE DE GESTION FONCTIONNEMENT	4 000 000,00 €	1 783 298,88 €	7 500 000,00 €	1 098 573,36 €
RECETTES AUTORITE DE GESTION FONCTIONNEMENT	4 000 000,00 €	1 783 298,88 €	7 500 000,00 €	1 098 573,36 €
RECETTES ASSISTANCE TECHNIQUE	500 000,00 €	782 400,36 €	445 000,00 €	654 904,14 €
DEPENSES AUTORITE DE GESTION INVESTISSEMENT	25 000 000,00 €	20 761 100,68 €	24 000 000,00 €	20 726 243,66 €
RECETTES AUTORITE DE GESTION INVESTISSEMENT	25 000 000,00 €	20 761 100,68 €	24 000 000,00 €	20 726 243,66 €

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

L'exercice 2025 est marquée par une baisse d'exécution en dépenses et en recettes tant en fonctionnement qu'en investissement.
On note une diminution de **0,68 M€** en **dépenses/recettes de fonctionnement** et de **0,03 M€ en dépenses/recettes d'investissement** par rapport à 2024.
A noter : l'exécution du FEADER ne suit pas le même rythme de clôture des programmes 2014/2020 puisqu'elle a été prorogé de deux ans.
Les recettes au titre de **l'Assistance Technique** FEADER NPDC sont de **0,65 M€** en 2025. Elles correspondent au passage au coût forfaitaire et à l'enveloppe supplémentaire assistance technique FEADER et FEADER relance.

S'agissant du FEADER Picardie (2014-2022)

FEADER PIC	2024		2025	
	Voté	Exécuté	Voté	Exécuté
DEPENSES AUTORITE DE GESTION FONCTIONNEMENT	4 690 479,94 €	1 792 622,94 €	7 500 000,00 €	1 795 107,21 €
RECETTES AUTORITE DE GESTION FONCTIONNEMENT	4 750 000,00 €	1 792 622,94 €	7 500 000,00 €	1 795 107,21 €
RECETTES ASSISTANCE TECHNIQUE	500 000,00 €	919 112,29 €	445 000,00 €	621 059,53 €
DEPENSES AUTORITE DE GESTION INVESTISSEMENT	34 682 566,88 €	23 766 155,78 €	26 000 000,00 €	21 225 594,83 €
RECETTES AUTORITE DE GESTION INVESTISSEMENT	35 000 000,00 €	23 766 155,78 €	26 000 000,00 €	21 225 594,83 €

L'exercice 2025 est marqué par une diminution d'exécution en dépenses et en recettes en investissement et une légère augmentation en fonctionnement.
On note une augmentation de **2 484,27 €** en **dépenses/recettes de fonctionnement** et une baisse de **2,54 M€ en dépenses/recettes d'investissement** par rapport à 2024.

Les recettes au titre de **l'Assistance Technique** FEADER Picardie sont de **0,62 M€** en 2025. Elles correspondent au passage au coût forfaitaire et à l'enveloppe supplémentaire assistance technique FEADER et FEADER relance.

S'agissant du PSN HAUTS-DE-FRANCE (2023-2027) :

PSN HDF	2024		2025	
	Voté	Exécuté	Voté	Exécuté
DEPENSES AUTORITE DE GESTION FONCTIONNEMENT	- €	- €	2 000 000,00 €	- €
RECETTES AUTORITE DE GESTION FONCTIONNEMENT	- €	- €	2 000 000,00 €	- €
RECETTES ASSISTANCE TECHNIQUE	- €	- €	800 000,00 €	848 969,29 €
DEPENSES AUTORITE DE GESTION INVESTISSEMENT	- €	- €	2 000 000,00 €	- €
RECETTES AUTORITE DE GESTION INVESTISSEMENT	- €	- €	2 000 000,00 €	- €

En 2025, aucune dépense ni recette n'a été exécutée par l'autorité de gestion au titre du programme PSN 2023-2027.
La programmation a toutefois continué après son lancement en 2024. L'ASP n'a pas remonté de paiement à ce titre sur l'exercice comptable du 16/10/2024 au 15/10/2025.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

Par ailleurs, **0,85 M € de recettes d'assistance technique** ont été perçues. Le mécanisme de forfait est calculé sur la base des déclarations au niveau national : les dépenses engagées par d'autre Régions bénéficiaires du versement à la Région HAUTS-DE-FRANCE, même en l'absence de ses propres dépenses.

S'agissant du FEAMP HAUTS-DE-FRANCE (2014-2020)

FEAMP	2024		2025	
	Voté	Exécuté	Voté	Exécuté
DEPENSES AUTORITE DE GESTION FONCTIONNEMENT	759 520,06 €	759 520,06 €	- €	- €
RECETTES AUTORITE DE GESTION FONCTIONNEMENT	700 000,00 €	759 520,06 €	- €	- €
RECETTES ASSISTANCE TECHNIQUE	- €	- €	- €	- €
DEPENSES AUTORITE DE GESTION INVESTISSEMENT	2 077 722,60 €	2 077 722,60 €	- €	- €
RECETTES AUTORITE DE GESTION INVESTISSEMENT	1 760 289,48 €	2 077 722,60 €	- €	- €

Il n'y a pas eu d'exécution en dépenses et en recettes sur l'exercice 2025 compte tenu de la clôture du programme. On note donc une baisse de **0,76 M€ en dépenses/recettes de fonctionnement** et de **2,08 M€ en dépenses/recettes d'investissement** par rapport à 2024.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

TITRE IV - La dette et la trésorerie

Le remboursement de capital en 2025 s'élève à **224,1 M€** pour un emprunt mobilisé sur l'exercice de **379,9 M€**. Les différents mouvements, comptabilisés en investissement (au sein du chapitre 923 « dettes et autres opérations financières ») sont synthétisés dans le tableau ci-après :

	Dépenses	Recettes
Amortissement du capital	**224 095 872,60**	
- dont compte 16311 (obligataire in fine)	*35 000 000,00*	
- dont compte 16318 (obligataire amortissable)	*250 000,00*	
- dont compte 1641 (classique)	*173 036 825,58*	
- dont compte 16441 (revolving)	*15 809 047,02*	
Emprunt de l'exercice		**379 920 390,50**
- dont compte 16311 (obligataire in fine)		*0,00*
- dont compte 16318 (obligataire amortissable)		*0,00*
- dont compte 1641 (classique)		*329 920 390,50*
- dont compte 16441 (revolving)		*50 000 000,00*
Mouvements revolving* (compte 16449)	**168 588 282,80**	**168 588 282,80**

** non intégrées au calcul de l'annuité*

En fonctionnement (chapitre 943 « opérations financières »), les intérêts et autres frais financiers se sont élevés à **109,5 M€** (130,0 M€ en 2024, soit une baisse de 20,5 M€ représentant -15,8% liée à l'évolution favorable des taux d'intérêt).

	Dépenses	Recettes	Solde
Intérêts de la dette classique (compte 66111)	**90 897 574,44**		**90 897 574,44**
Autres charges et produits financiers	**18 773 650,17**	**9 883 121,41**	**8 890 528,76**
- dont intérêts sur revolving (compte 6615)	*4 506 922,27*		*4 506 922,27*
- dont intérêts sur Titres Négociables à Court Terme (compte 6615/7688)	*5 493 139,65*		*5 493 139,65*
- dont intérêts sur lignes de trésorerie (compte 6615)	*59 846,47*		*59 846,47*
- dont intérêts sur swaps (compte 6688/7688)	*8 713 741,78*	*9 883 121,41*	*-1 169 379,63*
Intérêts courus non échus (compte 66112)	**-184 452,89**		**-184 452,89**
Intérêts Courus Non Echus 2024	*-19 305 834,20*		*-19 305 834,20*
Intérêts Courus Non Echus 2025	*19 121 381,31*		*19 121 381,31*
TOTAL	**109 486 771,72**	**9 883 121,41**	**99 603 650,31**

Parallèlement, la Région a perçu **9,9 M€** au titre des opérations de couverture (swaps).

Compte tenu de ces différents éléments, l'annuité nette de la dette, qui comprend le remboursement de capital, les intérêts d'emprunt, le solde des autres intérêts et les ICNE s'est élevée à **323,7 M€**.

L'annuité 2024 s'élevait à 309,6 M€. L'écart (+14,1 M€) s'explique par un remboursement de capital plus élevé sur l'exercice.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

En agrégeant l'ensemble des frais divers entourant la gestion active de la dette et de la trésorerie (incluant notamment les diverses commissions bancaires), la charge nette totale de la dette s'établit à 324,2 M€.

2 – La dette régionale au 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2025, l'encours de dette classique s'élève à **3 650,6 M€** (en augmentation de 155,8 M€ soit +4,5%). La somme des comptes de classe 16 au 31 décembre 2025 s'élève à 3 834,3 M€ (3 650,6 M€ de dette classique, auquel s'ajoutent 183,7 M€ de préfinancements européens).

En 2025, la Région s'est financée pour 379,9 M€ au taux moyen de 2,80% sur une durée moyenne de 16,7 ans :

Prêteur	Montant	Date d'encaissement	Durée (années)	Conditions
Arkéa	10 000 000,00	03/02/2025	15	Euribor 3M + 0,72%
Agence de l'eau	33 990,50	10/04/2025	17	Taux fixe de 0,00%
CA CIB	30 000 000,00	13/06/2025	15	Euribor 3M + 0,605%
Caisse des Dépôts	14 886 400,00	20/10/2025	15	Livret A + 0,60 %
Banque Internationale à Luxembourg	60 000 000,00	30/10/2025	15	Euribor 12M + 0,795%
Caisse d'épargne	10 000 000,00	19/12/2025	15	Livret A + 0,80 %
CA CIB	20 000 000,00	19/12/2025	15	Euribor 3M + 0,90%
Caisse d'épargne	50 000 000,00	19/12/2025	15	Euribor 12M + 0,82%
Société Générale	30 000 000,00	19/12/2025	20	Euribor 3M + 0,92%
Arkéa	30 000 000,00	19/12/2025	15	Euribor 12M + 0,82%
Banque Postale	75 000 000,00	19/12/2025	15	Euribor 3M + 0,95%
Caisse des Dépôts	50 000 000,00	27/12/2025	25	Livret A + 0,60 %
Total	**379 920 390,50**	-	-	-

La durée de vie résiduelle de la dette est de 15,4 années.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

Le taux moyen de la dette au 31 décembre 2025 est à 2,65%, il est en baisse de 0,30% par rapport à l'année précédente (2,95%) en raison du cycle baissier enclenché par la Banque Centrale Européenne sur les taux directeurs.

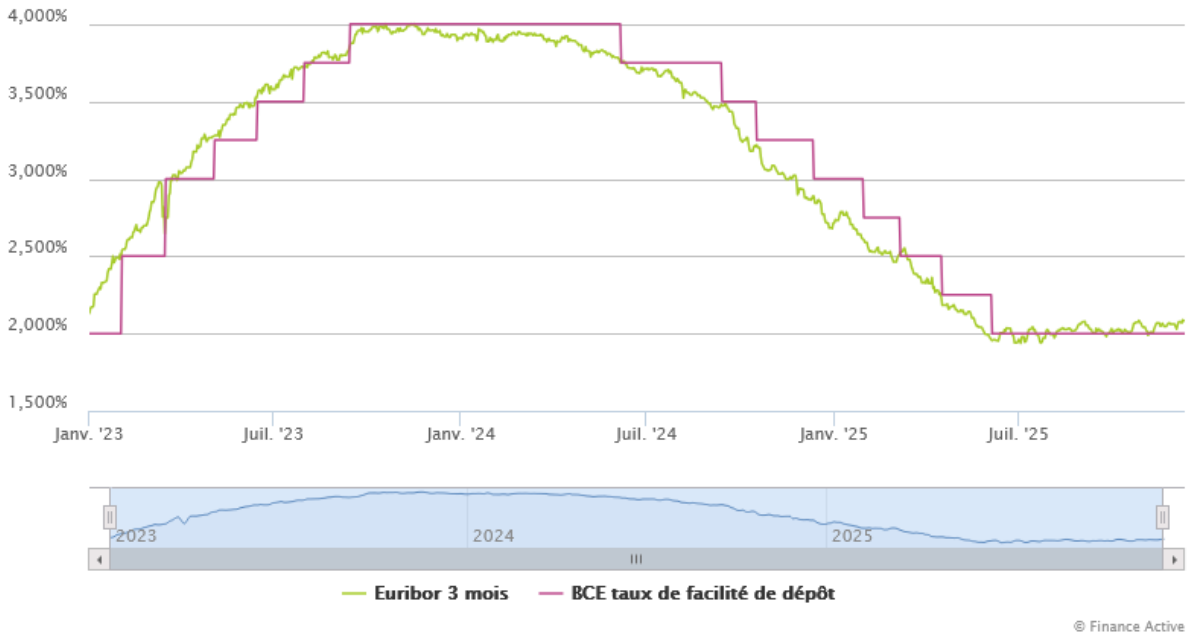

L'encours de dette après opérations de couverture (swaps) est majoritairement fixe : il se compose en effet de **58,7% de taux fixes** et de **41,3% de taux variables**. Cette proportion en évolution par rapport à fin 2024 a permis de mieux capter la baisse des taux sur les encours variables, notamment le Livret A.

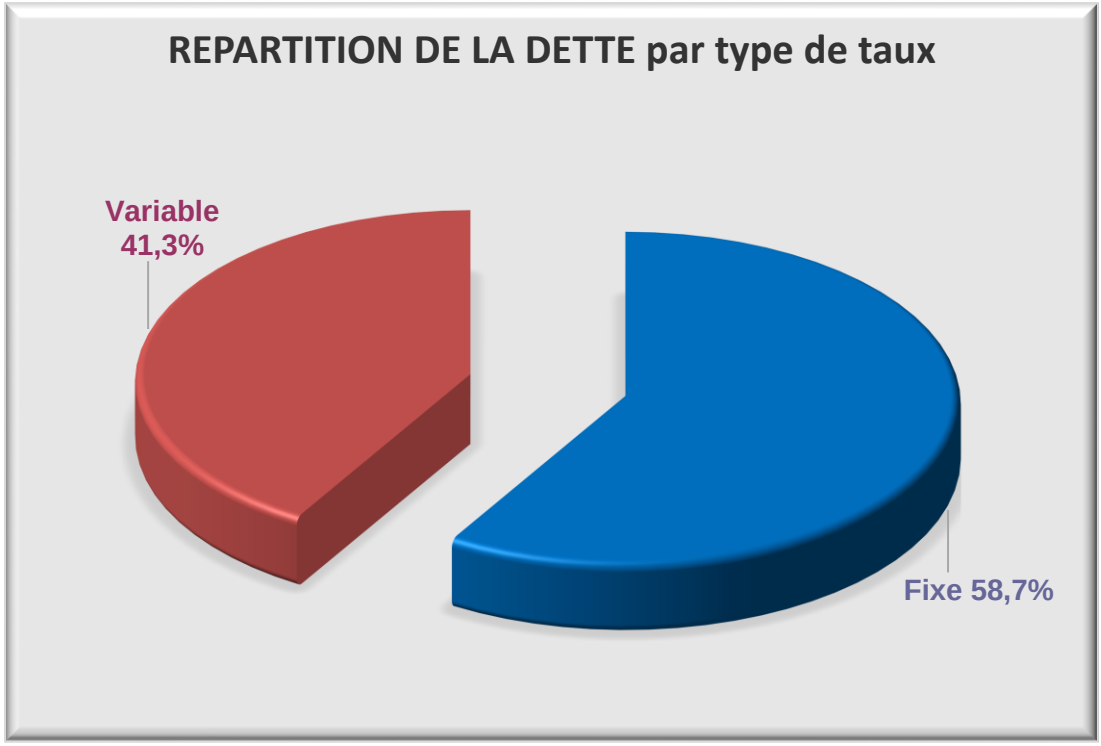

La dette de la Région est intégralement classée en A1 au sens de la charte Gissler, traduisant l'absence d'exposition de la Région à des produits financiers complexes susceptibles de présenter des risques significatifs de variabilité sur la dette.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

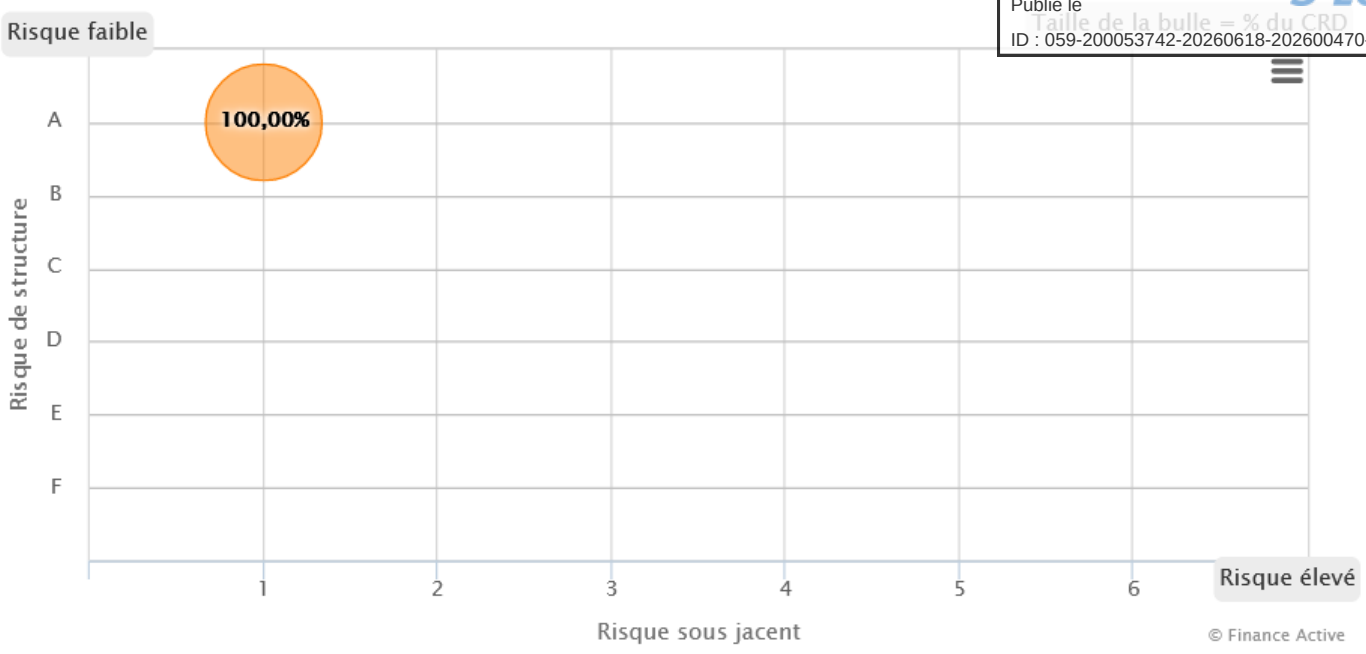

100% de la dette est composé des produits financiers les plus simples.

Le profil d'extinction de la dette offre un aperçu de l'évolution de l'encours de dette en fonction du rythme de remboursement des emprunts qui la composent, jusqu'à extinction totale de cette dette. Le graphique, ci-dessous, illustre le capital restant dû au 1er janvier de chaque année (base 31/12/2025). On constate que celui-ci s'amortit de manière assez régulière.

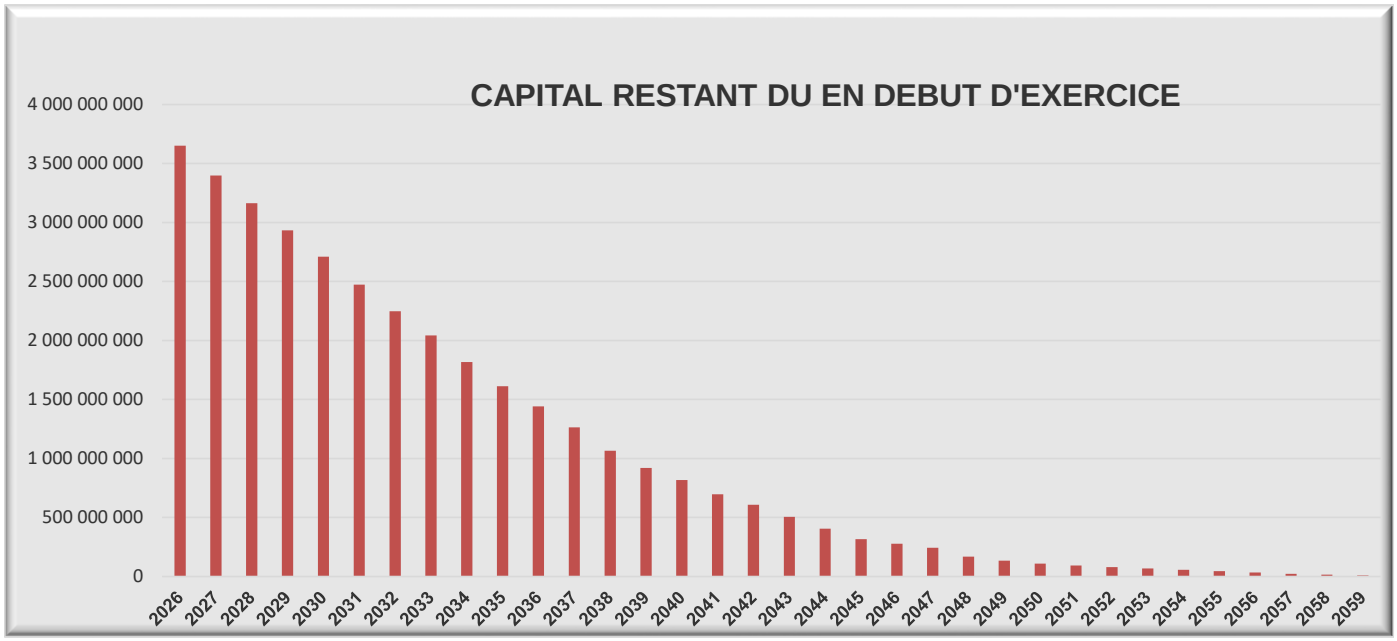

La répartition de l'encours de dette par prêteurs est plutôt diversifiée, comme en atteste sur le graphique ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

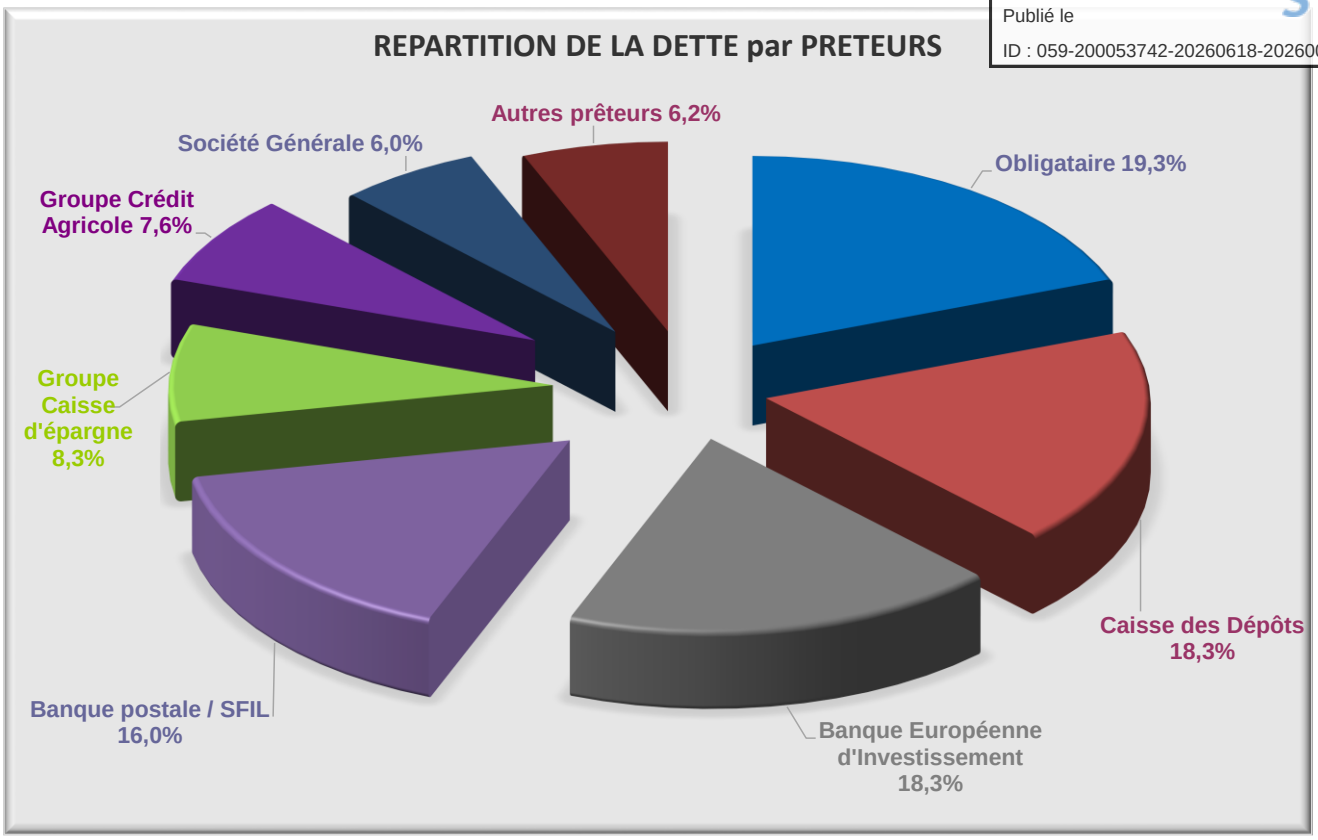

Un volume significatif de l'encours de dette régionale peut être considéré comme de la dette compatible « REV3 ». Il s'agit en l'occurrence d'emprunts fléchés pour financer des projets spécifiques, principalement liés à des investissements ferroviaires (achat de matériels roulants notamment) et à la réhabilitation énergétique des bâtiments publics (patrimoine lycées notamment). On retrouve ainsi un encours conséquent avec **841,8 M€ soit 23,1% de la dette globale qui peut être considérée comme de la dette au sens de REV3.**

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

3 – Gestion active de la dette en 2025

Portefeuille de swaps

Les swaps sont des contrats d'échange de taux d'intérêt permettant d'échanger le taux initial d'un emprunt avec un taux de marché. Au 31 décembre 2025, le portefeuille de swaps comptait 7 contrats pour un montant global de 288,6 M€.

La totalité des opérations du portefeuille permet de couvrir un risque pour le transformer en taux fixe.

Ces opérations ont permis d'**encaisser un montant net de plus de 1,1 M€** sur l'exercice 2025.

Si ces opérations avaient été annulées au 31 décembre dernier, la Région aurait dû payer près de 8,1 M€, dans la mesure où ces opérations couvrent contre une hausse des taux alors que les anticipations sont baissières. Ces positions sont conservées car elles permettent d'augmenter la sécurisation de la dette.

Couverture	Taux de l'emprunt	Contrepartie	Notionnel résiduel	Durée résiduelle (années)	Taux reçu	Taux payé	Valorisation au 31/12/2025 (*)
175	4,26%	Natixis	12 940 073,30 €	10,5	4,26%	3,69% si (CMS10-CMS2)>0 sinon 5,75%	**- 166 049 €**
		RBC	12 940 073,30 €	10,5	3,69% si (CMS10-CMS2)>0 sinon 5,75%	4,225%	**187 633 €**
193	Eur03M + 0,42%	CA CIB	10 484 280,00 €	8,99	Eur03M + 0,42%	1,083%	**- 861 791 €**
200	Inflation Fr + 0,88%	CA CIB	15 189 925,32 €	7	Inflation Fr + 0,88%	1,9675%	**- 179 642 €**
201	Inflation Fr + 0,88%	CA CIB	9 215 676,28 €	7	Inflation Fr + 0,88%	1,9675%	**- 108 988 €**
213-2	Livret A + 1,00%	CA CIB	70 923 556,99 €	2,75	Livret A	2,9250%	**2 803 925 €**
214	Livret A + 1,00%	CA CIB	156 888 036,68 €	2,92	Livret A	2,9700%	**6 433 910 €**
			288 581 621,87 €				**8 108 998 €**

** La valorisation représente la valeur d'annulation du swap : à payer pour les montants positifs et à recevoir pour les montants négatifs*

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

4 – Gestion de la trésorerie

La Région cherche à optimiser sa gestion de trésorerie avec pour objectif de limiter les charges financières à payer. Pour cela, une gestion de trésorerie pour tendre vers un objectif de « trésorerie zéro » est mise en œuvre et plusieurs instruments de trésorerie sont utilisés pour minimiser le coût tout en cherchant à garder de la souplesse :

- Les émissions de titres négociables à court terme (TNCT) sont les moins coûteuses et sont utilisées en priorité ;
- Les emprunts revolving sont des outils souples utilisés en complément afin de gérer les décalages infra-annuels de perception et de décaissement des charges ;
- Les lignes de trésorerie sont mobilisables rapidement et pour des montants faibles mais elles sont plus coûteuses et elles ont vocation à être utilisées plutôt comme garanties (lignes de *back-up*) des titres négociables à court terme.

La Région dispose d'un programme de TNCT dont le plafond est de 1 000 M€. Sur ce programme, la Région s'est financée entre 2,01% et 2,865% sur des durées d'un mois en moyenne pour un coût total de 5 493 140 €. Avec les lignes de trésorerie et revolving, le coût total de gestion de la trésorerie pour 2025 s'est établi à 10,06 M€.

En 2025, la stratégie de gestion en trésorerie zéro a été poursuivie :

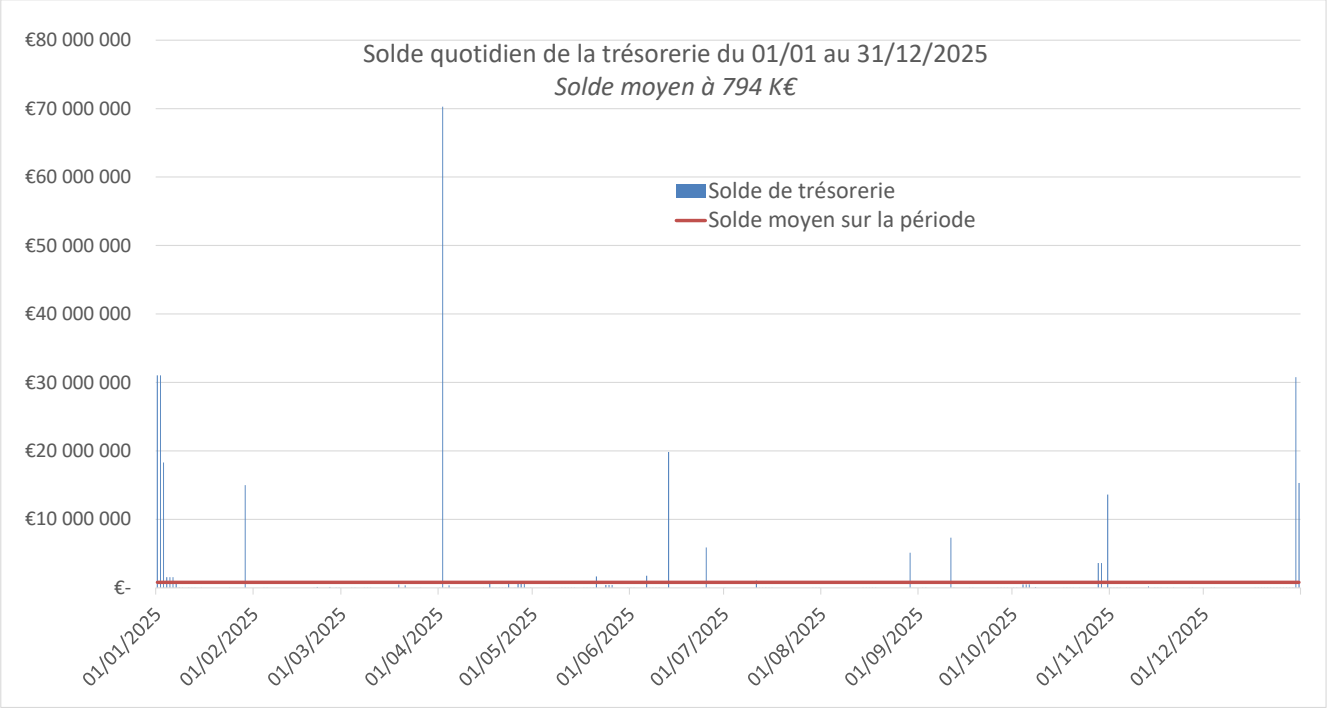

Ainsi, l'encours moyen du compte au trésor est de 794 K€, ce qui est relativement modeste au regard du montant du budget régional. On peut également constater que cette moyenne s'explique par quelques pics de trésorerie, liés à des encaissements réalisés sans en avoir été préalablement informés.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

Au 31 décembre 2025, la Région disposait de 11 contrats revolving pour un plafond total de 223,2 M€. En situation de trésorerie excédentaire, la Région a la possibilité de rembourser temporairement ces lignes revolving ce qui permet alors d'économiser une partie des frais financiers afférents. **Sur l'exercice 2025, l'économie ainsi réalisée s'élève à 897 K€**.

Au 31 décembre 2025, la Région avait négocié des lignes de trésorerie pour un total de 180 M€ dont les caractéristiques sont les suivantes :

Prêteur	Montant	Date d'effet	Indice	Durée
Société Générale	100 000 000	15/12/2025	Euribor 1 Mois + 0,60%	1 an
La Banque Postale	30 000 000	19/12/2025	ESTER + 0,69%	1 an
Arkéa	50 000 000	30/01/2026	Euribor 1 Mois + 0,60%	1 an

La mobilisation des seules lignes de trésorerie sur l'exercice 2025 a généré un peu moins de 60 K€ de frais financiers.

5 – Dette garantie

L'encours de dette garantie au 31 décembre 2025 est de 99,96 M€, en baisse par rapport au 31 décembre 2024 (-5,7 %).

La répartition par type de bénéficiaire, au regard des emprunts mobilisés, est la suivante :

- 31,97 M€ pour des établissements publics (notamment la Société du Canal Seine Nord Europe et la Chambre de métiers et de l'artisanat), soit 32,0% de la dette garantie globale
- 23,06 M€ pour des organismes de logement social (Maisons & Cités Soginorpa) pour 23,1%
- 16,84 M€ pour des lycées d'enseignement privés ou des instituts privés de formation pour 16,8%
- 28,09 M€ pour d'autres types de bénéficiaires (notamment l'Institut Pasteur, l'institut catholique de Lille ou encore l'ICAM) pour 28,1%

Il est également à noter que d'autres autorisations de garanties ont été délibérées mais n'ont pas été réalisées à ce jour, les emprunts n'ayant pas encore été débloqués. Sont notamment concernés, des emprunts complémentaires (BEI) pour la Société du canal Seine Nord Europe (330,4M€) ou pour l'Institut Pasteur (2,3 M€).

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

TITRE V - La gestion pluriannuelle en Autorisations de Programmes (AP) et d'Engagements (AE)

Section n°1 - Le stock de mesures antérieurement décidées en Investissement

Au 31/12/2025, le montant des affectations d'AP restant à mandater s'élève à **4 168 M€.**

Ce montant tient compte du stock de mesures affectées et non mandatées sur les exercices antérieurs, des mouvements d'affectations et de désaffectations réalisés en 2025 et du montant mandaté en 2025.

Ce montant a diminué par rapport au stock au 31/12/2024 (- 373 M€) principalement en raison de la forte baisse des affectations sur la politique Transports (175 M€ affectés en 2025 pour 551 M€ de mandatements, soit une résorption du stock de 376 M€).

Dans le stock au 31/12/2025, 3 553 M€ concernent des mesures antérieurement décidées à 2025, soit 85% du montant restant à mandater.

Le montant mandaté sur AP en 2025 s'élève à 1 064 M€, dont 902 M€ au titre des mesures historiques.

Ainsi que précisé dans l'annexe au Compte Financier Unique 2025 intitulé « Situation des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement », le ratio de couverture de l'année est de 3,92 années, en augmentation par rapport à 2024 (3,33 années).

La répartition par chapitre du Reste à mandater au 31/12/2025 en investissement est la suivante :

Chap.	Libellé Chapitre	Stock affecté non mandaté au 31/12/24	Affecté 2025	Mandaté 2025 sur AP/AE	Désaffectations 2025	Stock affecté non mandaté au 31/12/2025	Ratio de couverture des AP/AE
900	Services généraux	20 151 764,17	13 699 176,52	11 857 543,55	-944 453,29	21 048 943,85	1,78
9005	Gestion des Fonds Européens	257 167 386,01	164 514 795,20	91 699 313,88	-5 868 537,67	324 114 329,66	3,53
902	Enseignement, Formation professionnelle et Apprentissage	441 992 745,37	210 389 597,26	185 296 888,47	-39 557 875,71	427 527 578,45	2,31
903	Culture, Vie Sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	124 152 000,38	38 559 250,19	45 661 807,19	-1 063 438,55	115 986 004,83	2,54
904	Santé et action sociale	3 631 442,77	2 704 423,36	2 264 137,09	-1 040 090,88	3 031 638,16	1,34
905	Aménagement des territoires et Habitat	159 679 140,55	67 468 539,58	71 295 594,12	-1 371 348,07	154 480 737,94	2,17
906	Action économique	289 999 883,23	70 248 140,13	83 045 514,23	-7 939 743,73	269 262 765,40	3,24
907	Environnement	21 781 961,84	14 813 566,40	11 761 610,29	-4 230 916,77	20 603 001,18	1,75
908	Transports	3 223 166 657,46	194 750 585,39	561 041 076,52	-24 638 405,28	2 832 237 761,05	5,05
Total investissement :		**4 541 722 981,78**	**777 148 074,03**	**1 063 923 485,34**	**-86 654 809,95**	**4 168 292 760,52**	**3,92**

Section n°2 - Le stock de mesures antérieurement décidées en Fonctionnement

Au 31/12/2025, le montant des affectations d'AE restant à mandater s'élève à **1 843 M€.**

Ce montant tient compte du stock de mesures affectées et non mandatées sur les exercices antérieurs, des mouvements d'affectations et désaffectations réalisés en 2025 et du montant mandaté en 2025.

Ce montant a diminué par rapport au stock au 31/12/2024 (- 133 M€), principalement en raison de la baisse des affectations sur la politique Formation professionnelle (- 199 M€ affectés en 2025 par rapport à 2024), ainsi qu'un travail d'apurement des stocks historiques sur cette même politique (-143M€) et un niveau de mandatement soutenu (337M€), ce qui permet une diminution du stock de cette politique de – 157M€ ;

Dans ce stock au 31/12/2025, 954 M€ concernent des mesures antérieurement décidées à 2025, soit 52% du montant restant à mandater.

Le montant mandaté sur AE en 2025 s'élève à 1 524 M€, dont 834 M€ au titre des mesures historiques.

Ainsi que précisé dans l'annexe au Compte Financier Unique « Situation des Autorisations d'Engagement et Crédits de Paiement », le ratio de couverture de l'année est de 1,21 ; en diminution par rapport à 2024 (1,29 année).

La répartition par chapitre du Reste à mandater au 31/12/2025 en fonctionnement est la suivante :

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

Chap.	Libellé Chapitre	Stock affecté non mandaté au 31/12/24	Affecté 2025	Mandaté 2025 AP/AE	Désaffectations	Stock affecté non mandaté au 31/12/25	Ratio de consommation des AP/AE
930	Services généraux	8 386 629,90	7 857 297,61	5 455 627,72	-1 151 712,86	9 636 586,93	1,77
9305	Gestion des Fonds Européens	168 173 782,56	95 507 375,64	43 849 946,88	-671 365,38	219 159 845,94	5,00
932	Enseignement, Formation professionnelle et Apprentissage	1 305 574 628,43	782 204 227,83	696 663 500,87	-154 297 714,50	1 236 817 640,89	1,78
933	Culture, Vie Sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	83 674 888,89	110 014 506,93	105 418 736,06	-2 525 363,68	85 745 296,08	0,81
934	Santé et action sociale	3 707 632,45	2 852 862,00	2 510 930,09	-725 596,39	3 323 967,97	1,32
935	Aménagement des territoires et Habitat	15 191 828,52	6 116 581,38	9 045 597,41	-1 876 923,92	10 385 888,57	1,15
936	Action économique	186 084 286,18	88 056 220,55	87 374 449,87	-24 168 359,30	162 597 697,56	1,86
937	Environnement	13 460 654,15	13 906 171,48	15 426 707,19	-1 420 746,24	10 519 372,20	0,68
938	Transports	191 331 025,85	472 836 667,23	557 847 768,05	-1 517 413,68	104 802 511,35	0,19
Total fonctionnement :		**1 975 585 356,93**	**1 579 351 910,65**	**1 523 593 264,14**	**-188 355 195,95**	**1 842 988 807,49**	**1,21**

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

TITRE VI - Les provisions pour risques et charges

Le provisionnement constitue l'une des applications du principe de prudence contenu dans le plan comptable général. Il permet de constater une dépréciation ou un risque, ou bien encore d'étaler une charge. La nomenclature M57 prévoit une évaluation du montant des provisions au regard de l'estimation de la sortie probable de ressources.

Les provisions pour risques et charges sont constituées lorsque la charge ou le risque envisagé est certain mais n'est pas connu dans son montant exact et doit par conséquent faire l'objet d'une évaluation. Ce provisionnement est enregistré comptablement comme une dépense au chapitre 945.

Lorsque le risque disparaît (suite à la décision de justice, à la reprise du recouvrement ou de l'extinction de la créance) la provision fait alors l'objet d'une reprise. Cette opération est enregistrée comptablement comme une recette au chapitre 945

Compte tenu de leur caractère significatif, la Région provisionne les trois types de risques suivants : irrécouvrabilité (des immobilisations financières ou autres créances), litiges et contentieux et formations des élus non consommées à la clôture de l'exercice.

Section n°1 - Provision pour irrécouvrabilité (dépréciation des immobilisations financières : prêts et avances)

Jusqu'en 2024, la dotation aux provisions pour les prêts régionaux suite à l'ouverture de procédures collectives était comptabilisée sur la nature de compte 6817 – provision pour dépréciation d'actifs circulants et sa reprise sur le compte 7817. Ces comptes sont équilibrés au bilan par le compte 4911 - Dépréciations des comptes de redevables (non budgétaire).

Cependant, les prêts régionaux enregistrés au compte 2745 doivent être considérés comme des immobilisations financières. L'absence de recouvrement d'un prêt constitue alors une dépréciation d'immobilisation enregistrée au compte 6866 (Dotations aux dépréciations des éléments financiers), et non un risque d'irrécouvrabilité enregistré au compte 6817. Cette imputation au 6866 est alors équilibrée au bilan avec la nature 29741 - Dépréciations des autres immobilisations financières, Prêts (non budgétaire).

Pour respecter ce principe, la Région a autorisé son Comptable public à procéder en 2025 à une réimputation des provisions relatives aux prêts régionaux pour un montant de 29 013 827,63 € du compte 4911 vers le compte 29741. Depuis, la provision pour dépréciation des éléments financiers concerne des entreprises en difficultés auxquelles la Région a octroyé un prêt ou une avance remboursable.

En 2025, la Région a **ajusté la provision** à hauteur de **+ 4 509 286 euros.**

En Euros	Dépenses CA 2021	Dépenses CFU 2022	Voté 2023	Dépenses CFU 2023	Dépenses CFU 2024	Voté 2025	Dépenses CFU 2025	Evolution en % CFU 2025 / CFU 2024
Ajustement provision (dépense)						4 509 286,41 €	4 509 286,41 €	

<u>Parallèlement, l'analyse de la reprise de provision a été réalisée sur la base</u> :

- Des créances partiellement ou totalement remboursées ;
- Des reprises de remboursements depuis septembre 2022 pour les prêts et avances remboursables ayant bénéficié d'un report d'échéances dans le cadre de la crise sanitaire sans incident de paiement ;
- Des créances éteintes constatées par la délibération 2024.01687 du 28 novembre 2024 par la production d'un certificat d'irrécouvrabilité au terme de procédures de liquidation judiciaire.

En 2025, la Région a effectué une **reprise de la provision** à hauteur de **2 764 326,12 euros.**

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

En Euros	Recettes CA 2021	Recettes CFU 2022	Voté 2023	Recettes CFU 2023	Recettes CFU 2024	Voté 2025	Recettes CFU 2025	Evolution en % CFU 2025 / CFU 2024
Reprise de provision (recette)						3 730 069,13 €	2 764 326,12 €	

Au terme de l'année 2025, le stock de provisions pour irrécouvrabilité (dépréciation des prêts et avances) s'élève ainsi à **30 758 787,92 euros.**

Section n°2 - Provision pour risques d'irrécouvrabilité (créances irrécouvrables)

S'agissant des provisions pour créances irrécouvrables, l'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit que lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, il y a lieu de constituer une provision à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la collectivité à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

En 2025, l'ajustement du provisionnement a donc été réalisé sur la base de l'état des restes à recouvrer transmis par le payeur régional et en considérant, au regard des disponibilités budgétaires, les créances pour lesquelles :

- La société a fait l'objet d'une procédure collective (RJ, LJ) ;
- Une saisie administrative à tiers détenteur bancaire a été réalisée par le Payeur mais s'est révélée infructueuse en raison d'une absence de provision ;
- Les créances pour lesquelles le Payeur a enregistré de nombreux impayés ;
- La commission de recouvrement ou la direction des entreprises a préconisé un provisionnement.

En 2025, la Région a **ajusté la provision** à hauteur de **+ 276 806,02 euros** soit une **diminution** de **- 97 %** (-9 150 958 €) du montant par rapport au CFU 2024 et par rapport aux crédits votés 2025, du fait de la mise en œuvre d'une provision pour dépréciation des éléments financiers (cf. supra).

En Euros	Dépenses CA 2021	Dépenses CFU 2022	Voté 2023	Dépenses CFU 2023	Dépenses CFU 2024	Voté 2025	Dépenses CFU 2025	Evolution en % CFU 2025 / CFU 2024
Ajustement provision (dépense)	9 398 263	4 491 959	4 480 000	4 469 223	9 427 764	276 806,02 €	276 806,02 €	-97%

Parallèlement, l'analyse de la reprise de provision a été réalisée sur la base :

- Des créances partiellement ou totalement remboursées ;
- Des créances éteintes constatées par la délibération 2024.01687 du 28 novembre 2024 par la production d'un certificat d'irrécouvrabilité au terme de procédures de liquidation judiciaire.

En 2025, la Région a effectué une **reprise de la provision** à hauteur de **350 086,47 euros** soit une **diminution** de **– 81 %** (-1 504 433 €) du montant par rapport au CFU 2024 et une diminution de -86% (- 2 149 914 €) par rapport aux crédits votés 2025.

En Euros	Recettes CA 2021	Recettes CFU 2022	Voté 2023	Recettes CFU 2023	Recettes CFU 2024	Voté 2025	Recettes CFU 2025	Evolution en % CFU 2025 / CFU 2024
Reprise de provision (recette)	932 837	5 751 728	2 466 109	2 595 988	1 854 519	- €	350 086,47 €	-81%

Au terme de l'année 2025, le stock de provisions pour risque d'irrécouvrabilité (créances hors immobilisation financières) s'élève à **1 984 539,15 euros.**

Section n°3 - Provision pour litiges et contentieux

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

S'agissant des provisions pour litiges et contentieux, elles doivent être constituées dès la naissance du risque et maintenues ou ajustées en fonction de l'avancée de la procédure ouverte en première instance.

En 2025, la Région a **ajusté la provision** à hauteur de **+ 113 805,54 euros** soit un montant annuel en **diminution** de **- 48%** (-104 443 €) par rapport au CFU 2024 et aux crédits votés 2025.

En Euros	Dépenses CA 2021	Dépenses CFU 2022	Voté 2023	Dépenses CFU 2023	Dépenses CFU 2024	Voté 2025	Dépenses CFU 2025	Evolution en % CFU 2025 / CFU 2024
Ajustement provision (dépense)	808 418	579 749	3 620 000	3 619 435	218 249	117 579,57 €	113 805,54 €	-48%

En 2025, la Région a effectué une **reprise de la provision** à hauteur de **1 018 905,13 euros** soit une **diminution** de **- 11 758 033 €** par rapport au CFU 2024 (pas de crédits votés en 2025). En effet, la résolution du contentieux « Venator » avait permis une reprise sur provision importante en 2024.

En Euros	Recettes CA 2021	Recettes CFU 2022	Voté 2023	Recettes CFU 2023	Recettes CFU 2024	Voté 2025	Recettes CFU 2025	Evolution en % CFU 2025 / CFU 2024
Reprise de provision (recette)	460 862	99 073	12 865 418	342 624	12 776 938	- €	1 018 905,13 €	-92%

Au terme de l'année 2025, le stock de provision pour litiges et contentieux s'élève à **5 580 659,70 euros** répartis de la façon suivante :

Types de contentieux	Provision après ajustement
Contentieux liés aux subventions	30 000,00 €
Contentieux liés aux ressources humaines	165 604,86 €
Contentieux liés aux marchés publics	46 185,71 €
Autres contentieux (dommages, biens, responsabilité administrative…)	5 338 869,13 €
Total au 31/12/2025	**5 580 659,70 €**

Section n°4 - Provision liée au report des crédits de formation des élus

Une provision est constituée compte-tenu de l'obligation de report des dépenses de formation des élus qui n'ont pas été consommées à la clôture des exercices.

En 2025, la Région a **ajusté la provision** à hauteur de **+ 171 078 euros**.

En Euros	Dépenses CA 2021	Dépenses CFU 2022	Voté 2023	Dépenses CFU 2023	Dépenses CFU 2024	Voté 2025	Dépenses CFU 2025	Evolution en % CFU 2025 / CFU 2024
Ajustement provision (dépense)	0	276 371	222 071	222 071	229 392	171 078,00 €	171 078,00 €	-25%

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

A l'inverse, contrairement à l'année 2021 qui avait enregistrée une reprise de provision de 1 326 476,58 euros en raison de l'achèvement du précédent mandat, les années 2022, 2023, 2024 et 2025 n'ont fait l'objet d'aucun mouvement comptable à ce titre.

En Euros	Recettes CA 2021	Recettes CFU 2022	Voté 2023	Recettes CFU 2023	Recettes CFU 2024	Voté 2025	Recettes CFU 2025	Evolution en % CFU 2025 / CFU 2024
Reprise de provision (recette)	1 326 477	0	0	0	0	- €	- €	

Au terme de l'année 2025, le stock de provisions liée au report des crédits de formation des élus s'élève à **898 911,95 euros.**

Le **stock global des provisions au 31/12/2025** s'élève ainsi à **39 222 898,72 euros**.

Stock des provisions	
Dépréciation des immobilisations financières (avances et prêts)	30 758 787,92 €
Provision pour autres risques	1 984 539,15 €
Provision pour litige et contentieux	5 580 659,70 €
Provision liée au report des crédits de formation des élus	898 911,95 €
Total au 31/12/2025	**39 222 898,72 €**

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

TITRE VII - Synthèse du bilan comptable au 31/12/2025

Le bilan présente la situation patrimoniale de la Région au 31 décembre 2025. Il est composé de deux parties, toujours équilibrées. A l'actif, les emplois, c'est-à-dire les biens et valeurs appartenant à la Région. Le passif comprend les ressources, c'est-à-dire les moyens dont dispose la Région pour financer ses emplois. Le total du bilan fin 2025 s'établit à 12 333,16 M€.

ACTIF NET (*)	(M€)
Immobilisations incorporelles	3 671,77
Immobilisations corporelles	5 140,47
Immobilisations financières	305,00
Immobilisations en cours	1 838,09
Immobilisations autres (Mise à disposition)	941,76
Sous-total <<ACTIF IMMOBILISE>>	**11 897,08**
Créances	411,39
Charges constatées d'avance	2,32
Trésorerie	22,34
Sous-total <<ACTIF CIRCULANT>>	**436,05**
COMPTES DE REGULARISATIONS	**0,02**
TOTAL ACTIF	**12 333,16**

PASSIF	(M€)
Dotations, fonds divers	1 285,33
Subventions d'investissement	3 591,99
dont DRES	
Réserves	8 279,33
Neutralisations et régularisations	-5 533,60
Report à nouveau	69,90
Résultat de l'exercice	379,23
Droits de l'affectant, du remettant, du concédant, de l'affermant	74,86
Sous-total <<FONDS PROPRES (1)>>	**8 147,04**
Sous-total <<PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (2)>>**	6,48
Dettes financières à long terme (3)	3 853,43
Capitaux permanents (1+2+3)	**12 006,94**
Dettes non financières (y.c Produit constaté d'avance)	192,70
Sous-total <<DETTES>>	**4 046,13**
Trésorerie	125,13
COMPTES DE REGULARISATIONS	8,38
TOTAL PASSIF	**12 333,16**

(*) déduction faite des amortissements

(**) déduction faite des dépréciations

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

Section n°1 – L'actif

L'actif de la région est composé de l'actif immobilisé (A) et de l'actif circulant (B). L'actif immobilisé est prédominant et s'élève à 11 897 M€.

Les règles relatives aux amortissements, votées par l'assemblée régionale (Délibération n°2020.02031 du 09 décembre 2020), permettent de constater dans le bilan les valeurs nettes des immobilisations obtenues à partir des valeurs brutes (ou valeurs d'acquisition) diminuées des amortissements. Les amortissements comptabilisent la dépréciation des immobilisations dans le temps. Ils permettent également de dégager un autofinancement en prévision du renouvellement des investissements. En 2025, le montant des dotations aux amortissements était de 752.98 M€ dont 91.46 M€ au titre de la dotation régionale des équipements scolaires, 19.42 M€ au titre des bâtiments publics non scolaire et 622.44 M€ au titre des subventions d'équipement versées.

A- L'actif immobilisé

L'actif immobilisé est composé des immobilisations corporelles, incorporelles, et financières.

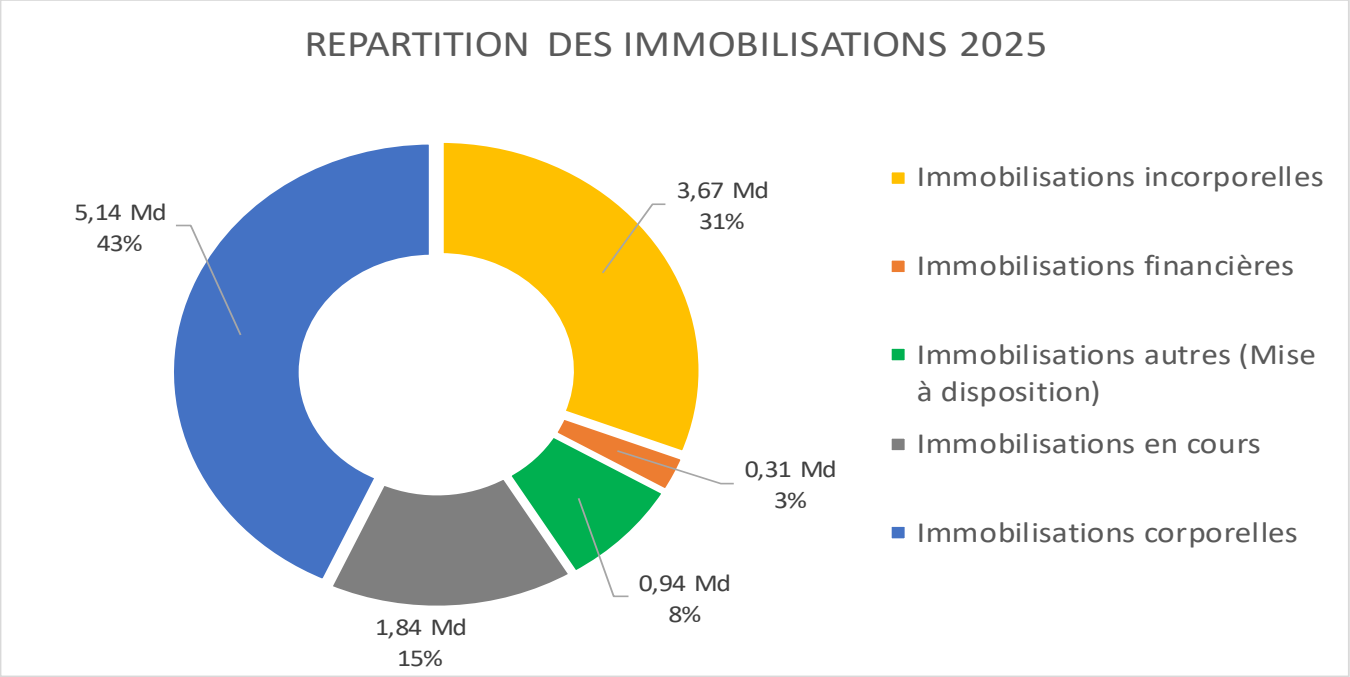

Les immobilisations incorporelles représentent 31 % de l'actif immobilisé. Elles sont constituées principalement des subventions d'équipement versées en investissement.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

En M€

	VNC* au 31/12/2024 (a)	2025				
		Brut (b)	Amortiss. (c)			VNC (d= a+b+c)
			ONB** (c1)	OB*** (c2)	Total (c1+c2)	
Immobilisations incorporelles	**3 635,71**	**-173,30**	**842,80**	**-633,44**	**209,36**	**3 671,77**
Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion (cptes 202 et 203)	51,85	4,18		0,00	0,00	56,04
Subventions d'équipement versées (cpte 204)	3 572,83	-186,13	842,79	-625,20	217,59	3 604,28
Concessions et droits similaires, brevets, licences… (cpte 205)	11,03	8,65	0,01	-8,24	-8,23	11,45
Autres immobilisations incorporelles (cpte 208)						

** Valeur Nette Comptable*
*** Opération non Budgétaire*
**** Opération Budgétaire*

Il n'y a pas eu d'événements majeurs au cours de l'exercice 2025. Les subventions versées aux tiers dans le cadre des fonds européens ont augmenté de 133 M€.

Les immobilisations corporelles sont constituées du patrimoine immobilier (terrains et bâtiments), des équipements, du mobilier, des matériels techniques et des véhicules. Elles représentent 43 % de l'actif immobilisé.

En M€

	VNC* au 31/12/2024 (a)	2025				
		Brut (b)	Amortiss. (c)			VNC (d= a+b+c)
			ONB** (c1)	OB*** (c2)	Total (c1+c2)	
Immobilisations corporelles	**5 059,51**	**221,02**	**-20,52**	**-119,54**	**-140,07**	**5 140,47**
Terrains (cpte 211, 221)	41,21	3,21				44,42
Agencements et aménagements de terrains (cpte 212, 222)	0,08			-0,01	-0,01	0,07
Constructions (cptes 213, 214, 223, 224)	1 459,82	94,21	-9,26	-38,84	-48,10	1 505,93
Installations techniques, matériel et outillage industriel (cpte 2151, 2152, 2154, 21751, 21752, 21754, 2251, 2252, 2254, 2153, 21753, 2253, 2156, 2157, 2158, 21756, 21757, 21758, 2256, 2257, 2258)	66,09	13,18	0,37	-16,76	-16,39	62,88
Biens historiques et culturels (cpte 216, 2176, 226)	0,55					0,55
Installations mises en concessions ou affermées (cpte 241)						
Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition (cptes 2171, 2172, 2173, 2174)	3 451,59	97,73	-11,81	-46,68	-58,49	3 490,83
Autres immobilisations corporelles (cpte 218, 2178, 228)	40,17	12,69	0,18	-17,26	-17,08	35,79

** Valeur Nette Comptable*
*** Opération non Budgétaire*
**** Opération Budgétaire*

A noter que les travaux de rapprochement sur les comptes de construction et d'immobilisation reçue, menés conjointement par la Région et le comptable, ont identifié des immobilisations enregistrées en « immobilisations en cours » pour lesquelles des régularisations d'amortissement sont intervenues par le biais d'opérations d'ordre non budgétaires (21,33M€) conformément à la délibération n° 2025.01703 du 11 décembre 2025.

Les immobilisations financières sont constituées par les avances remboursables, prêts, dépôts et cautionnement attribués par la Région, ainsi que les droits acquis dans le cadre de prise de participation. Elles représentent 3% de cet actif.

Jusqu'en 2024, il est rappelé que la dotation aux provisions pour les prêts régionaux suite à l'ouverture de procédures collectives était considérée comptablement comme une provision pour dépréciation d'actifs circulants. En 2025, une régularisation comptable a été opérée puisque les prêts régionaux doivent être considérés comme des immobilisations financières. Par conséquent, l'absence de recouvrement d'un prêt constitue une dépréciation

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

d'immobilisation des éléments financiers. La dotation constituée en 2025 au titre de ce retraitement comptable s'est élevée à 4,51 M€ portant ainsi le stock de provision à 30,76 M€ au CFU 2025.

En M€

	VNC* au 31/12/2024 (a)	2025				
		Brut (b)	Amortiss. (c)			VNC (d= a+b+c)
			ONB** (c1)	OB*** (c2)	Total (c1+c2)	
Immobilisations financières	**306,44**	**29,32**	**-30,76**	**0,00**	**-30,76**	**305,00**
Participations et créances rattachées à des participations (cpte 26, sauf 269)	230,33	41,97				272,30
Titres immobilisés (cptes 271 et 272)	8,78					8,78
Prêts (cpte 274)	66,81	-14,65	-30,76		-30,76	21,40
Dépôts et cautionnements versés (cpte 275)	0,52					0,52
Autres créances immobilisées (cpte 276)		2,00				2,00

** Valeur Nette Comptable*
*** Opération non Budgétaire*
**** Opération Budgétaire*

A noter, pour l'année 2025 la souscription au capital de la SPL GAAM (38 M€ soit une participation totale de 100,09 M€ détenue au 31/12/2025) et l'augmentation de capital de la SEM Energie Hauts de France (3 M€ soit une participation totale détenue au 31/12/2025 de 6,3 M€).

Les immobilisations en cours enregistrent les dépenses afférentes aux immobilisations non terminées à la fin de chaque exercice, qu'il s'agisse d'avances avant justification des travaux, ou d'acomptes versés au fur et à mesure de l'exécution des travaux. En fin d'exercice, elles font donc apparaître la valeur des immobilisations qui ne sont pas terminées ou non mises en services.

En M€

	VNC* au 31/12/2024 (a)	2025				
		Brut (b)	Amortiss. (c)			VNC (d= a+b+c)
			ONB** (c1)	OB*** (c2)	Total (c1+c2)	
Immobilisations en cours	**1 672,16**	**165,93**				**1 838,09**
Immobilisations corporelles en cours (cpte 231)	1 328,82	-53,27				1 275,55
Immobilisations incorporelles en cours (cpte 232)	310,37	219,97				530,34
Avances et acomptes versés aux EPLE sur immobilisations (Cpte 236)	5,87					5,87
Avances et acomptes versés sur commande d'immobilisations incorporelles (Cpte 237)	0,06	-0,03				0,02
Avances et acomptes versés sur commande d'immobilisations corporelles (Cpte 238)	27,04	-0,73				26,31

** Valeur Nette Comptable*
*** Opération non Budgétaire*
**** Opération Budgétaire*

Les subventions d'investissement (hors fonds européens) supérieures à 1M€ font, conformément aux dispositions de la M57 déclinées dans le règlement budgétaire et financier de la Région, l'objet d'une gestion individualisée depuis le 01/01/2023, avec application du prorata temporis (c'est-à-dire démarrage de l'amortissement dès la mise en service) et inscription en « En-cours » jusqu'au dernier paiement et mise en service concomitamment au bien financé. Un total de 98.15 M€ a été mis en service sur l'exercice 2025.

A noter enfin que, s'agissant des immobilisations corporelles en cours, un travail d'apurement régulier mené conjointement avec la paierie régionale permet de procéder aux mises en service, dont pour 10 lycées et un montant brut de 52.13 M€ en 2025

Les autres mises en service des immobilisations corporelles de l'année 2025 (opérations d'ordre non budgétaires) représentent un montant de 98.83 M€.

Enfin, il a été comptabilisé en production immobilisée (travaux en régie) un montant de 7.28 M€ correspondant aux travaux réalisés par les équipes régionales dans les lycées, les ports ou sur le patrimoine régional.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

En M€

	VNC* au 31/12/2024 (a)	2025				
		Brut (b)	Amortiss. (c)			
			ONB** (c1)	OB*** (c2)	Total (c1+c2)	VNC (d= a+b+c)
Immobilisation autres	**940,19**	**1,57**				**941,76**
Mises à disposition dans le cadre du transfert de compétences (cpte 242)	940,19	1,57				941,76

** Valeur Nette Comptable*
*** Opération non Budgétaire*
**** Opération Budgétaire*

Les autres immobilisations concernent la mise à disposition par la Région Hauts-de-France à la SPL GAAM HDF de 941,8 M€ de matériels roulants ferroviaires transférés par SNCF Voyageurs.

B- L'actif circulant

L'actif circulant est composé :

- ✓ D'une part des **créances à court terme** (411,39 M€) de la collectivité qui représentent les titres émis par la région pour lesquels le recouvrement n'est pas intervenu à la clôture de l'exercice. Afin de couvrir le risque de recouvrement de certaines créances, des provisions peuvent être constituées (1,98 M€ provisionnés pour risque d'irrécouvrabilité au CFU 2025).
- ✓ Des charges constatées d'avance, c'est-à-dire les charges comptabilisées au titre de l'exercice 2025 alors qu'elles concernent l'exercice 2025. (2.32 M€)
- ✓ D'autre part de la **Trésorerie** (22.34 M€), c'est-à-dire les disponibilités détenues par la région et toutes les valeurs qui, en raison de leur nature, sont immédiatement convertibles en espèces. Entrent dans cette catégorie les fonds sur le compte au Trésor et les fonds en caisse, les valeurs à l'encaissement, les fonds sur des comptes de placement à court terme, les disponibilités chez les régisseurs. L'explication des variations figure dans la partie du rapport relative à la gestion de la dette/trésorerie (Titre IV, section IV).

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

Section n°2 – Le passif

Le passif permet de constater la structure du financement de la région et reflète le niveau d'endettement.

Il est composé des capitaux permanents (A) et de la dette non financière (B).

A- Les capitaux permanents

Les capitaux permanents représentent l'ensemble des fonds dont dispose la région pour une durée assez longue, c'est-à-dire à un horizon de moyen ou long terme. Ils sont destinés à financer les actifs immobilisés.

En M€	ACTIF	
	VNC	%
Actif immobilisé	**11 897,08**	**96,46%**
Actif circulant	**436,05**	**3,54%**
dont créances	*411,39*	*3,34%*
dont charges constatées d'avance	*2,32*	
dont Trésorerie	*22,34*	*0,18%*
Autres	**0,02**	**0,00%**
Total ACTIF	**12 333,16**	**100,00%**

En M€	PASSIF	
	VNC	%
Capitaux permanents	**12 006,94**	**97,35%**
dont capitaux propres	*8 147,04*	*66,06%*
dont dettes LMT, ICNE	*3 853,43*	*31,24%*
dont Provisions	*6,48*	*0,05%*
Dettes non financière	**192,70**	**1,56%**
Autres	**133,51**	**1,08%**
Total PASSIF	**12 333,16**	**100,00%**

Les capitaux permanents représentent environ 97% du total du passif de la Région. D'un montant de 12 006,94 M€, ils financent entièrement l'actif immobilisé (11 897,08 M€). La règle du financement des emplois stables par des ressources stables est donc respectée.

Le fond de roulement dégagé correspond à la différence entre les capitaux permanents et l'actif immobilisé. Fin 2025, il atteint 109,86 M€.

On trouve dans les capitaux permanents les éléments suivants :

- ✓ **Les fonds propres**, c'est-à-dire les ressources non empruntées de la région, témoignent de la capacité de la région à autofinancer ses investissements immobilisés. Ils représentent 68.48 % de l'actif immobilisé et sont constitués :
  - Des subventions d'équipements perçues (DRES, Fonds européens, droits d'entrée SPL) ;
  - Des réserves (8 279.33 M€), c'est-à-dire du cumul des excédents de fonctionnements capitalisés affectés à la couverture du déficit d'investissement.
  - Des reports provenant de la part des résultats reportés à la section de fonctionnement ;
  - Du résultat de l'exercice ;
  - Des dotations correspondant à la contrepartie de l'intégration des immobilisations au bilan d'entrée de la Région, lors de la mise en œuvre de la M71.

Plus de 66% des ressources de la Région sont des capitaux propres. Par ailleurs, 67.85 % des capitaux permanents sont des capitaux propres.

- ✓ **Des provisions pour risques** sont inscrites pour un montant de 6.48 M€ (hors dépréciation). Dans le strict respect des règles de sincérité et de prudence, la Région matérialise au bilan les risques potentiels identifiés et générateurs de charges induites. Sont constatées à la fois les provisions pour litiges et contentieux (5.58 M€) ainsi que les provisions liées au report des crédits de formation non consommés des élus (0,90 M€). En 2025, l'encours global de ces provisions a diminué de 0.73 M€.

- ✓ **La dette à long terme** (3 853.43 M€) **identifie** l'encours de la dette de la Région au 31/12/2025. Elle correspond à la fois à la dette bancaire (2 964.01 M€), à la dette obligataire (705 M€), mais également aux autres emprunts et dettes assimilés constitués principalement des dettes liées aux préfinancements de l'union européenne sur les fonds FEDER (79.56 M€), FSE (32.07 M€) et autres (72.04 M€).

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260618-202600470-BF

B- Les dettes non financières

Les dettes non financières regroupent le volume des mandats ordonnancés par la Région et n'ayant pas fait l'objet de paiement à la clôture de l'exercice 2025. Cela représente **1.56%** du passif du bilan.

C- Les comptes de régularisation

Les comptes de régularisation apparaissant au passif concernent principalement les encaissements de préfinancement de fonds européens qui donnent lieu à régularisation sur la durée du programme opérationnel.